



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA
30 è 31 di GHJENNAGHJU di u 2025**

**1^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
30 et 31 JANVIER 2025
1^{ma} ghjurnata/1^{ère} journée**



**1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
30 È 31 DI GHJINNAGHJU
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
30 ET 31 JANVIER**

**SUNTA di u GHJOVI u 30 di GHJINNAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 30 JANVIER 2025
1^{ma} ghjurnata/1^{ère} journée**

Ouverture de la séance des questions orales à 10h21	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2025/E1/002 - Exploitation du nickel dans le Cap Corse, pour qui et pourquoi ? posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	9
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	11
Question n° 2025/E1/001 - Organisation du référendum acté lors des discussions du « processus de Beauvau », posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	13
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	14
Question n° 2025/E1/003 - A ripressione pulitica : Fin'à quandu ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	16
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	17
Question n° 2025/E1/006 - État de la Route Territoriale 20 : tronçon dangereux, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	18

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	19
Question n° 2025/E1/008 - Ghjennaghju di u 2025 : a lingua corsa à sicutera ? , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	21
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	23
Question n° 2025/E1/005 - Cumu aiutà i nosci piscatori di pettu à u Statu è l'Auropa ? , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	28
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	29
Question n° 2025/E1/007 - Nouveau Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse , posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »	31
Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	33
Accueil de M. Charles VOGLIMACCI , nouvel élu du groupe « Un Soffiu Novu » par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse et de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	37 38
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI Appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance publique à 11h37	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	39
Minute de silence	
M. le Président Gilles SIMEONI	40
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	41

<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 021 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 19 è 20 dicembre di u 2024	
Rapport n° 021 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 19 et 20 décembre 2024	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	45
VOTE	45
Suspension de la séance à 12h00 / Reprise de la séance à 14h35	
M. le Président Gilles SIMEONI – Point d'ordre renouvellement du Conseil exécutif	46
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	54
Suspension de la séance à 15h06 / Reprise de la séance à 15h41	
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	55
Mme Valérie BOZZI	57
M. Paul-Félix BENEDETTI	58
M. Jean-Christophe ANGELINI	60
M. Pierre GHIONGA	63
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	64
M. Romain COLONNA	65
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	68
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 006 : Approvu di l'uparazioni d'accunciamentu di l'anziana RD 368 in traversa di Portivechju	
Rapport n° 006 : Approbation de l'opération d'aménagement de l'ex-RD 368 en traverse de Purtivechju	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	69

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	70
Avis Favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI	71
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Georges MELA	71
M. Saveriu LUCIANI	73
M. Paul-Félix BENEDETTI	74
Mme Valérie BOZZI	75
M. Louis POZZO DI BORGO	75
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	77
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	77
VOTE	80
Raportu n° 007 : Riqualfica di l'anziana RD 464, detta « Strada imperiale » - Approvu di u bilanci u cuncertazione preliminare Rapport n° 007 : Requalification de l'ex-RD 464, dite « Route impériale » - Approbation du bilan de la concertation préalable Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	81
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	82
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	82
M. Joseph SAVELLI	83
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	84
VOTE	85
Raportu n° 008 : Slivellata di u giratoghju di Tragone à a crucivia trà l'anziana RT11, l'anziana RD 82 è a via di a zona industriale di Purettone trà U Borgu è Biguglia Rapport n° 008 : Dénivellation du giratoire de Tragone au carrefour de l'ex-RT 11, de l'ex-RD 82 et de la desserte de la zone industrielle de Purettone entre Borgu et Biguglia	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	85
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	86
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	86
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Christelle COMBETTE	87
M. Louis POZZO DI BORGO	88
M. Paul-Félix BENEDETTI	90
Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance	
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	91
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	94
VOTE	
Raportu n° 009 : Assestu di l'anziana RT 40 - Scansa d'Ulmetu	
Rapport n° 009 : Aménagement de l'ex-RT 40 - Déviation d'Ulmetu	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	94
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	99
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	99
<u>Prise(s) de parole :</u>	100
Mme Santa DUVAL	101
Mme Chantal PEDINIELLI : <i>lecture de l'amendement</i>	103
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	104
M. Jean-Christophe ANGELINI	107
M. Louis POZZO di BORGO	108
M. Paul-Felix BENEDETTI	109

M. Paul-Joseph CAITUCOLI	111
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	112
M. le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions.	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	114
M. Jean-Martin MONDOLONI	115
M. le Président Gilles SIMEONI	116
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Suspension de séance à 18h29 / Reprise de la séance à 18h32	
	116
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
	116
VOTE sous-amendement et amendement	
	117
VOTE RAPPORT	
Suspension de la séance à 18h35	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 21 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu da principià sta sessione incù e dumande à bocche cum'è d'abitudine.

Allora forse ùn ci sò micca tutti i gruppi ripresentati. Ci vulerebbe, dumandu à l'assistenti di gruppi di fà vene i so ripresententi per piacè.

Allora cumminciemu, ci hè una prima dumanda chì hà da esse fatta da “Core in fronte” è ghjè Serena BATTESTINI chì hà da fà a dumanda.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E1/002 - **Exploitation du nickel dans le Cap Corse, pour qui et pourquoi ?** posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Serena BATTESTINI

Merci.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le président de l'Office de l'environnement, le 31 octobre 2024, l'association U Levante dévoilait un projet d'exploitation de nickel sur les plages d'Albu et Nonza. Nous sommes, ici, en plein cœur du parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

C'est une société canadienne, immatriculée aux Bermudes, dénommée AURANIA qui envisage cette action. Son président, Keith Barron, souhaite exploiter, pendant 10 ans, les minerais se trouvant, en particulier, sur la plage et sur les fonds marins de la plage de Nonza, liés à l'exploitation ancienne de la mine d'amiante de Canari.

Pour cela, il a créé, en 2023, une société "Corsica Ressources".

AURANIA envisage d'enlever puis traiter les galets, le gravier et le sable de Nonza afin d'en extraire le nickel, où le taux peut atteindre 50 %, voire 70 %.

M. Barron chiffre les dépenses d'investissement à 13 M€ et les gains minimaux à 10 M€ par an pour une durée de 10 ans.

Il considère la plage de Nonza comme l'un des 20 sites les plus prolifiques au monde.

Dans une interview aux chaînes Commodity TV et Rohstoff TV, en octobre 2024, M. Barron dit clairement que son objectif est de remplir des grands sacs d'une tonne de sable, de les expédier à un acheteur et d'encaisser un chèque.

Lors de nombreux colloques face à des investisseurs, il aime répéter sa volonté de faire de l'argent rapide en Corse. Cela a été, notamment, le cas au cours d'une conférence organisée par la Deutsche Goldmesse, le 22 novembre 2024 à Francfort.

Dans toutes ces interventions, aucune référence n'est faite à la protection environnementale, au devenir des sites et des populations. Aucune indication ne concerne des retombées économiques et un intérêt industriel direct pour la Corse.

Seul le gain potentiel l'intéresse en tant qu'investisseur. Probablement que M. Barron a le désir de renflouer les caisses d'AURANIA qui est lourdement endettée : au 3^{ème} trimestre 2024, sa perte nette était de 7.9 millions de dollars canadiens, soit plus de 5 M€.

M. le président du conseil Exécutif, M. le président de l'Office de l'environnement, même si l'Assemblée de Corse a adopté une motion à l'unanimité, fin novembre 2024, pour exiger des garanties environnementales et sanitaires en cas d'exploitation, il n'en demeure pas moins que la mentalité de M. Barron elle celle d'un affairiste prédateur.

Sa logique mercantile nous la refusons.

Nous ne sommes pas dans la loi de la jungle, ni dans un remake de la ruée vers l'or en Californie au XIX^e siècle.

Par le passé, à l'Argentella ou contre les boues rouges, les Corses ont su se lever contre les atteintes environnementales et humaines qui les menaçaient.

Nous refusons de subir des desseins qui inévitablement risquent de participer aux dérives mafieuses que subit notre pays.

Notre question sera la suivante : s'il s'avère que le projet de M. Barron soit purement spéculatif comme cela semble être le cas, pour alimenter l'industrie du fer ou automobile, serez-vous à nos côtés, avec d'autres, pour dénoncer cette situation faite à la Corse et la stopper ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjè u Presidente di l'Uffiziu di l'ambiente chì v'hà da risponde.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi, Cara cullega per a vostra quistiona.

L'avete detta quandu avete cumminciatu i vostri pruposti, chì avemu digià deliberatu nant'à issu suggettu chì ci pare assai impurtante.

Au moment où je vous parle, je voudrais vous dire en préambule que nous avons bien évidemment alerté l'État et la DMLC bien avant le 30 et le 31 octobre, où les lanceurs d'alerte, comme u Levante, se sont manifestés pour mettre au grand jour ce projet. Je tenais à dire que nous étions déjà au travail et que nous n'avions pas attendu d'être devant le fait accompli pour démarrer nos investigations.

Je vous remercie doublement pour cette question, elle va me permettre de préciser ma position sur le sujet en ma qualité de Président de l'Office de l'Environnement de la Corse et au-delà de confirmer l'avis du Conseil exécutif et de celui porté conjointement avec le Président.

Aussi, et vous le rappelez à juste titre, une approche unanime a été consolidée sur les bancs de notre Assemblée, c'est ce que je vous disais il y a un instant, via une motion déposée par notre groupe « Fà populu in seme » lors de la séance du 29 novembre 2024.

En amont, dès le mois d'octobre 2024, après avoir pris connaissance de cette initiative portée par la société Corsica Ressources, j'ai souhaité organiser une réunion avec la direction de la mer et du littoral de Corse afin d'appeler la vigilance des services de l'État et d'exprimer toutes mes inquiétudes et toutes mes réserves sur cette opération.

En effet, l'exploitation envisagée de ces ressources, a fortiori des ressources naturelles, impose des conditions pour nous incontournables. Le projet, s'il veut voir le jour, doit être mené en concertation avec les élus du territoire concernés et toutes les institutions compétentes, dans le strict respect des normes environnementales et en mesurant l'ensemble des risques sanitaires pour garantir la protection des populations. Et enfin, dans l'intérêt de la Corse avant toute autre logique économique.

Suite à cette réunion technique, la motion votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse a permis de renforcer les garanties attendues avec toute la résonance nécessaire pour répondre à ces enjeux. Aussi, par courrier en date du 27 décembre 2024, monsieur Jean-Paul Pallier, vice-président d'exploration chez

Auriana Ressources, a demandé audience auprès de l'Office de l'Environnement. A ce jour, je ne l'ai toujours pas rencontré.

Ainsi, j'aurai l'occasion de rencontrer le représentant de cette structure, adaptée peut-être pour des raisons opportunistes que vous précisez dans vos propos, à juste titre, en Corsica Ressources, et de porter directement la voix des réserves du Conseil Exécutif de Corse et des garanties attendues par l'Assemblée de Corse sur le projet d'extraction de nickel au sein du parc naturel marin du Cap Corse et des Agriate. Je lui préciserai bien évidemment également que le Conseil Exécutif de Corse est engagé à positionner la force publique au cœur des enjeux économiques et sociétaux de notre île.

Madame la conseillère, vous le savez, dans le cadre de cette affaire, comme pour toutes les autres menaces potentielles qui pèsent sur la Corse, da u Capu Corsu a Bunifaziu, nous travaillons aux côtés de nos institutions à l'élaboration des outils concrets pour lutter contre la spéculation et les dérives de toutes sortes.

Permettez-moi de souligner que cette volonté indéfectible se traduit par exemple, et notamment par rapport au plan territorial déchet que nous avons voté dans cette assemblée, a concrétiser un principe de gestion publique en introduisant, en cas d'externalisation d'une opération, un dispositif et une disposition innovante et inédite pour ce type de planification de bénéfices raisonnables de l'opérateur privé et de retour sur investissement pour la sphère publique, et ce de manière incontournable, ou encore le schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse 2025-2034 qui sera proposé à votre assemblée au cours de cette session, qui a pour but de valoriser notre patrimoine naturel et de le soustraire à la spéculation immobilière. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A dumanda à bocca chì vene ghjè quella di Valerie Bozzi.

Question n° 2025/E1/001 - Organisation du référendum acté lors des discussions du « processus de Beauvau », posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Valérie BOZZI

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues,

Avant de poser ma question, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre ami Charlie Voglimacci qui nous rejoint dans ce groupe, bienvenue et nous sommes heureux de l'accueillir pour travailler avec lui.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le 14 janvier, le Premier ministre a prononcé son discours de politique générale devant le Parlement.

Dans ce discours, il a indiqué que le calendrier constitutionnel pour la Corse fin 2025 sera respectée. C'était une annonce attendue. Ce qui ressemble à un engagement doit amener notre Assemblée à se projeter.

Depuis bientôt 3 ans, le débat, conduit sur l'avenir institutionnel de la Corse, s'est tenu entre initiés, donnant sans doute à tort une impression d'entre-soi à nos compatriotes.

Il est désormais souhaitable que le débat sorte des hémicycles parisiens et insulaires.

Car, si c'est bien de l'avenir des Corses qu'il s'agit, le temps est venu de les consulter.

Comme vous, Monsieur le Président, j'ai participé aux discussions dites du « *processus de Beauvau* » au cours desquelles le principe d'un référendum a bien été validé.

J'estime qu'il faut sans attendre l'organiser pour 3 raisons.

La première, je le répète, tient à la nécessité de permettre aux Corses, aux représentants de la société civile, au monde associatif et syndical et aux élus locaux de débattre.

Sans débat, il n'y a pas d'appropriation intellectuelle et donc pas d'approbation politique.

La seconde raison est dictée par l'instabilité politique au niveau national.

Nous devons, pour en contenir les effets, être en soutien des annonces faites par le Président de la République, ici même le 28 septembre 2023, reprises par le Premier Ministre.

Or, rien ne semble remplacer la démocratie directe pour démontrer notre volonté d'aller au terme du processus. La délibération adoptée le 5 juillet 2022, est déjà lointaine.

Et, enfin, le résultat du référendum éclairera mieux que n'importe quel sondage ou n'importe quelle session l'opinion des parlementaires qui, réunis en Congrès, devront voter en connaissance de cause. Ils ne pourront, alors, ignorer le choix, librement exprimé, des Corses.

Monsieur le Président, un simple décret suffit à convoquer le corps électoral. Comptez-vous demander au Ministre compétent de le faire et surtout quand ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u Presidente di l'esecutivu chì v'hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Conseillère territoriale, merci pour votre question.

Je comprends bien le souci qui vous anime, c'est celui de conforter la démarche dans laquelle nous sommes très majoritairement engagés, aux fins d'obtenir la validation par le Parlement français du projet d'écriture constitutionnelle sur lequel nous nous sommes entendus avec le Gouvernement et le chef de l'État, aux fins d'obtenir que ce projet de révision constitutionnelle devienne une constitution révisée dans le cadre d'un congrès appelé à se réunir.

Donc, l'intention est bien sûr louable, je la partage et il me semble important de souligner l'état d'esprit qui vous anime, en ce qui me concerne et en ce qui concerne le Conseil exécutif, nous nous en réjouissons.

Cela étant posé, je pense que le principe de la consultation des Corses par voie référendaire a été validé à plusieurs reprises et de façon unanime par

l'Assemblée de Corse. Je profite de l'occasion qui m'est fournie par votre question pour réaffirmer mon attachement et notre attachement à ce principe.

Cela étant, une consultation à ce stade ne me semble ni nécessaire ni opportune. Elle n'est pas nécessaire, pourquoi ? Parce que nous sommes mandatés par le suffrage universel. En ce qui nous concerne, je parle du Conseil exécutif et de la majorité territoriale, nous avons clairement et à plusieurs reprises depuis 2015 rappelé notre engagement en faveur de la reconnaissance juridique du peuple corse, de ses droits, d'une révision constitutionnelle, d'un statut d'autonomie et d'une solution politique.

De la même façon, les autres élus de cette Assemblée ont reçu mandat du suffrage universel et lorsque nous avons débattu, délibéré et discuté avec le Gouvernement, nous étions mandatés et nous sommes mandatés par le peuple. Et donc aujourd'hui, le projet d'écriture constitutionnelle qui a fait l'objet d'une délibération adoptée, pour l'essentiel de la délibération, à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et pour la partie consacrée à la nécessité d'un pouvoir législatif à une très grande majorité de l'Assemblée de Corse. Cette délibération a une légitimité qui est totalement incontestable et je le dis en pesant mes mots, une légitimité qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire politique contemporaine de la Corse et une légitimité qu'on ne retrouve nulle part ailleurs en Europe en termes d'exigence démocratique.

Donc il n'y a pas aujourd'hui nécessité de venir reconfirmer cette légitimité. Ça, c'est sur le terrain des principes.

Sur le terrain de l'opportunité, je rappelle que le président de la République d'abord, le Premier ministre ensuite, ont affirmé de façon claire leur volonté que le processus engagé et notamment la révision constitutionnelle s'appuyant sur le projet d'écriture constitutionnelle qui a été validé entre la représentation élue de la Corse, le ministre Darmanin, au nom du Gouvernement, mandaté par le président de la République, ce projet de révision constitutionnelle doit donner lieu à un congrès avant la fin de l'année 2025. Et donc, nous sommes dans un calendrier extrêmement restreint et pour ma part, je suis très attaché à le respecter et bien sûr, j'espère qu'il aboutira sur un vote favorable de la part du Parlement.

Donc aujourd'hui, organiser une consultation dont nous n'avons pas besoin au plan des principes démocratiques conduirait à allonger immanquablement ce délai et je crois qu'il n'est pas opportun de le faire. Vous l'avez dit dans votre question, nous n'avons que trop attendu, notamment depuis le 2 mars 2022, date de l'agression devenue juridiquement un assassinat, d'Yvan Colonna qui a conduit à l'ouverture du processus. En ce qui nous concerne, nous voulons qu'il aboutisse, qu'il aboutisse vite, qu'il réussisse.

Je dis également que dans le même temps, et ça rajoute un élément sur le terrain de l'opportunité, nous sommes également attachés à répondre, si possible ensemble, au plus vite et au mieux à l'ensemble des attentes des Corses, indépendamment même de la révision constitutionnelle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Question orale suivante :

Question n° 2025/E1/003 - A ripressione pulitica : Fin'à quandu ?
posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Prisidenti, cari cullegghi,

Prima di tuttu, vurrariu pricà à no tutti quì un 2025 fattu di curaghju, di travaddu pà l'avvena di a noscia isula è di u nosciu populu. È vurrariu dinò augurà una prisenza monda più impurtanti di a lingua corsa in a noscia assemblea.

Sgiò Prisidenti, u 14 di ghjinnaghju u prima ministru François Bayrou in u so discorsu di pulitica ginirali dicia a so vulintà di riescia à metta in ballu a riforma custitiziunali pà a Corsica innanzu à a fine di u 2025. Vidaremu da quì à pocu si issa riforma sbuccarà vistu l'istabilità pulitica francese attuali.

Si l'avvena istituziunali di a Corsica hè iputeticu, a ripressioni idda, hè invece sempri stata una rialità chì vali pà tutti i guverni francesi. Guasgi un annu fà, Stefanu Ori era arristatu in Bastia, da a SDAT, hè attualmente imprighjunatu in Parigi pà a scuparta di un arma chì parmetta di renda leghjittima a so missa in esami incù l'abbitali mutivu: assuciazioni di malfattori in liami incù un impresa terrorista.

D'altrondi, a quistione di u FIJAIT pà l'anziani prighjuneri pulitichi hè sempri d'attualità, di fatti, una nova azzioni in ghjustizia hè stata aparta pà unu di i raprisintanti di u nosciu movimentu. A riprissioni contru à a ghjuventù corsa, in u quattru di i manifestazioni dopu à l'assassiniu d'Yvan Colonna, cuntinuvighja. U prublema di l'amendi pà l'anziani prighjuneri pulitichi è quiddu di u (inaudible) ùn sò stati mancu iddi arrigulati. Malgradu parechji ingaghjamenti dapoi u 2022, u Statu francesu cuntinuvighja a so pulitica riprissiva. A quistioni naziunali corsa –no a sapemu bè- hè pulitica è a situazioni di i prighjuneri faci parti di a ricerca di una vera suluzioni.

Dunqua, vi dumandemu: Chì cunteti di fà, par purtà u guvernu à arristà sta riprissioni contru à i Corsi?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Marie Claude. Avete a parolla Prisidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu pè a vostra quistione.

Sempre appena listessa quistione, eppuru l'affari disgraziamente ùn cambianu tantu, hè sempre listessa risposta.

Primu puntu, l'emu sempre detta, a pinsemu, è n'emu fattu a dimustrazione, a suluzione pulitica glubale ch'è no bramemu deve piglià in contu a quistione di i prigiuneri pulitichi, di e seguite di ciò chì s'hè passatu in Corsica, a logica di cunflittu, si tratta per esempiu di e cunseguenze à u livellu di i soldi, l'amende, o i danni interessi. Quessa l'avemu sempre detta, emu cumbattutu insieme per fà vultà quelli chì eranu stati cundannati ind'è l'affare di u Prefettu Erignac, emu luttatu insieme è cuntinuemu à luttà per ottene ghjustizia è verità ind'è l'affare d'Yvan Colonna, sò chì ùn hè ancu u casu, m'avete fattu parte è avete fattu parte à l'opinione publica corsa di a situazione di u vostru militante, Stefanu Ori, a sapete, m'avete dumandatu di fà valè e vostre dumande, l'aghju fatta. Què hè u primu puntu.

Secondu puntu, nantu à l'affare di u FIJAIT, cum'è l'aviamu detta, è cum'è l'avia detta, aghju multiplicatu e dimarchje, A sapete, chì isse quistione anu vucazione à fà parte di e nostre discussione cù u Statu, di manera trasparente, cun tutti i naziunalisti ma dinù cun l'astri eletti, ch'ùn sò micca naziunalisti, è sapete dinù chì ind'u cuntestu attuale in Francia, ci vole à avanzà nant'à iss'affare à passi misurati perchè o sinnò ci seranu ghjente in Parigi chì si n'anu da serve, puru per andà à contrasensu per raportu à e nostre dumande.

Dunque vi ramentu dinù chì pè u mumentu ùn ci hè statu pusizione publica di a parte di u primu ministru o di u ministru Rebsamen incaricatu, à u titulu di u so dicretu d'attribuzione, a ramentu, di a quistione istituziunale di a Corsica, vale à dì chì u ministru Rebsamen hà a manu nantu à u cartulare glubale. Da ch'ellu sarà venutu in Corsica per parlà di a manera di vede e cose, u vidaremu è s'è vo vulete u vidaremu insieme, tutti insieme, puru per pone una volta di più, a quistione glubale ch'è vo trattate in a vostra quistione è soprattuttu per ottene risposte chjare, efficace è rapide.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dumanda di Pierre Poli, per « Avanzemu ».

Question n° 2025/E1/006 - État de la Route Territoriale 20 : tronçon dangereux, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Lors de notre dernière session dans cet hémicycle, nos collègues du groupe « Un Soffiu Novu » vous interrogeaient quant au projet de deux fois deux voies, sur la Route Territoriale 20, devant relier le giratoire des galets dit giratoire de la Gravona ou, plus communément, rond-point de Socordis au giratoire de Mezana.

Dans votre réponse, vous indiquiez que ce projet ne pouvait, pour l'heure, être inscrit au Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) et qu'il ne pouvait donc être d'actualité.

Si je vous interroge aujourd'hui, ce n'est pas pour revenir sur ce débat mais pour vous alerter sur une situation que nous considérons urgente.

Le projet de 2 x 2 voies concerne le tronçon entre le giratoire de la Gravona et le giratoire de la Caldaniccia. Tous ceux qui l'ont emprunté ont pu y constater l'état délabré de la chaussée, notamment et au-delà de l'état général de l'enrobé, avec des dénivellations sur une même voie de chaque côté.

Nous parlons là tout de même d'un tronçon de route en périphérie de la plus grande ville de Corse et à très forte fréquentation tout au long de la journée.

Nous considérons que cette route ne peut raisonnablement rester en l'état et qu'elle est actuellement dangereuse et accidentogène, notamment pour les usagers de la route à deux roues.

Si le projet de 2 X 2 voies tant souhaité par les usagers devant emprunter quotidiennement ce tronçon ne peut voir le jour rapidement, il apparaît néanmoins urgent de réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de la chaussée.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, quelle réponse apportez-vous afin de sécuriser rapidement les usagers de la route entre le giratoire de la Gravona et le giratoire de la Caldaniccia ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla, O Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Conseiller territorial.

On voit là une question qui est posée par un usager habituel de la route, et j'en fais partie aussi, comme certainement la plupart d'entre nous. Donc, essayer de vous répondre de la façon la plus claire.

Effectivement, la route actuelle et ce tronçon routier, n'est plus adaptée à l'augmentation du trafic, puisqu'on est sur deux fois une voie avec un trafic moyen journalier annuel de 16 000 véhicules/jour, dont une part importante de poids lourd, 1 200/jour environ.

C'est bien la raison pour laquelle, d'une part, nous avons réalisé la dénivellation du carrefour ex-Socordis, dit de la Gravona, je le dis parce que je sais que les Corses et notamment les collectifs sont attachés à ce que la signalétique routière notamment, soit conforme au nom du lieu, donc u giratoghju di a Gravona, 13,5 M€ de travaux.

Des travaux également, je salue et je viendrai après, comme vous, Madame la Présidente, sur l'arrivée d'un nouveau membre, mais protocolairement, nous devons attendre l'appel, mais puisqu'il y a des élus ajacciens de la CAPA, je le rappelle, peut-être n'écoutaient-ils pas, le mois dernier, ma réponse, que nous avons, depuis 2015, mobilisé, y compris, les fonds du PEI restants, 80 M€ sur 100 pour des opérations d'aménagement routier concernant Ajaccio ou la périphérie ajaccienne, alors qu'auparavant, entre 2002, date du début du PEI et 2015, il y avait eu zéro euro, donc là, on a eu 80 M€. En ce qui concerne l'opération de la pénétrante, à hauteur de 45 M€, financée dans le cadre de la dernière tranche du PEI, les marchés de travaux de la section entre Bodiccione et le Stiletto ont été notifiés et les travaux ont été récemment débutés.

En ce qui concerne la 2 X 2 voies, qui est la réponse de fond, cher Pierre, à votre question, passer d'une voie à deux fois deux voies, vous savez que, lorsque nous sommes arrivés, le dossier était là aussi, non seulement à l'arrêt, mais

n'avait même pas été constitué. Nous avons engagé toutes les études, nous avons recueilli l'ensemble des avis et nous avons eu uniquement un avis défavorable d'une instance nationale, le CNPN, qui a été rendu en 2024 et qui préconise d'augmenter la compensation environnementale du projet, donc les compléments du dossier d'enquête sont en cours.

Dès que ces compléments auront été réalisés et que le dossier sera définitivement validé par le CNPN, nous déposerons ce dossier au titre du PTIC. Je rappelle que c'est une condition sine qua non, j'ai fait la réponse, je crois que c'est Christelle Combette qui m'interrogeait le mois dernier, que l'État, qui rappelle souvent qu'il est seul décisionnaire en matière de PTIC, ce que nous regrettons et contestons de notre part, mais que l'État impose que les dossiers, pour des raisons d'efficacité qu'on peut comprendre, que les dossiers déposés au titre du PTIC soient complets et opérationnels.

Donc dès qu'on aura eu l'avis du CNPN, on déposera le dossier de la 2 X 2 voies du giratoire de la Gravona.

En attendant, il y a, vous l'avez dit Pierre et vous l'avez constaté, une chaussée qui est dégradée, alors il y a une partie de chaussée ancienne et il y a des travaux de réseau. Je le dis sans malice, les principales dégradations actuelles sont dues à la réalisation d'une tranchée sous maîtrise d'ouvrage de la CAPA. Nous avons saisi la CAPA pour que ces dernières fassent procéder à la réfection des zones affaissées. Ces travaux sont en préparation, nos services ont travaillé ensemble, les sondages ont été réalisés, les modalités d'intervention définies et les travaux sont programmés pour les vacances de février, à un moment où il y a le moins de monde possible, puisqu'on sait que beaucoup de Corses sont en vacances.

Et puis, sans attendre, dès lors qu'on aura procédé aux travaux afférents à cette opération sous maîtrise d'ouvrage CAPA, on procédera à la réfection des ouvrages hydrauliques et au revêtement de chaussées.

Ce sont des travaux estimés à 420 000 € qui seront financés intégralement par la Collectivité de Corse et qui interviendront dès que les travaux sous maîtrise d'ouvrage CAPA auront été réalisés en février.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Allora avà passemu à a dumanda di Saveriu Luciani.

Question n° 2025/E1/008 - Ghjennaghju di u 2025 : a lingua corsa à sicutera ?, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

O Sgiò Presidente,

Nanzu di principià, vogliu salutà dinò eiu, à u mo paesanu, Stefanu ORI, è li precu solu a libertà è u ritornu in casa soia u più prestu pussibile.

Dipoi lugliu di u 2021, sia circa 1 300 ghjorni, s'aspetta un fogliu di strada per a salvezza è a prumuzione di a nostra lingua naziunale.

Postu ch'è vo site, in logica, per avà, incaricatu di stu cartulare, a mo dumanda, ch'ùn hè manc'à pena a prima, a sapete, in stu duminiu, aspetta quantunque l'ansciu d'una avviu serenu.

L'averete capita, sta mane ùn anderemu per tante strade chì l'affare mi pare ch'ellu hà petricatu forse troppu assai, troppu anc'assai, dipoi tandu.

Hè sempre, cum'ellu si dice in paese listessa funa. Di tantu in tantu i gruppi naziunalisti d'uppusizione vi sulliciteghjanu nant'à st'andatura vostra per ciò chì tocca a sò chè no chjamemu a glottopolitica è – mi dispiace di divvila – mi pare chì, per avà, ci purtate da a fica à u peru.

Spartimu listessa primura, quessa a sò, listessa amore pè sta lingua, ma sparte ùn basta più. U Corsu, a lingua di tutti, a lingua per tutti, ferma un puntu fondamentale, pè noi, di a resistenza è di l'esistenza di u nostru populu.

Di pettu à u so statu maladicciosu per ùn stà à dì in periculu di morte, ci vuleria à sapè s'ellu ci hè infine un'abboccu strategicu.

Un passu in daretu, pè fammi capisce megliu, è megliu chè cusì :

Ci aviate presentatu un raportu cusì dettu « raportu d'orientazione strategicu » di novembre 2022, cù u scopu, annunziatu tandu, d'un votu finale d'aprile 2023.

Ma scorsu u veranu di u 2023, ùn s'hè vistu propiu nunda...

Più tardi, d'aprile 2024, ci hè statu un antru raportu, quellu di u travagliu di duie cummissione organiche, raportu senza votu tandu, à l'esciuta , chì era statu battizatu « contribution au rapport d'orientation sur la politique linguistique ».

Ma dipoi, ch'omu voglia o nò, ne simu sempre à chì feremu...

Allora, vi turnemu à pone listesse dumande, ancu s'ella mi dispiace:

À chì ne simu di u CPER è di l'invistiscimentu impurtante previstu ? N'aviamu parlatu parechje volte, a sapete.

À chì ne simu dinò di a famosa cunvenzione lingua corsa, sapendu chì quella ch'avete firmatu cù mè, u Prefettu è u Rettore in u 2016 ùn vale più, ùn corre più.

Di modu più largu, cum'hè chì ùn s'hè statu fattu di modu rigulare, un bilanciù di i dati di a rientrata sculare dipoi 3 anni, insistu cù l'effettivi, a situazione è l'evuluzione statistiche di l'insignamentu di a lingua ?

Cum'hè dinò chì dipoi 3 anni ùn s'hè mai addunitu u famosu CAT, u cusì dettu Cunsigliu Accademicu Territoriale chì ghjè in carica di a gestione, cù u Retturatu di a lingua corsa?

O sgiò Presidente, pudaria aghjustà tant'è tante quistione impurtante, è ancu menu impurtante ma per oghje ci basterà di palisà sta primura, a nostra, chì mi pare ancu a vostra, quella di vede a cursufunia di st'isula piglià capu bonu.

Oghje ghjornu, aldilà di i discorsi, di e litanie, di e preghere ancu di e chjachjare, a sapete, per disgrazia, dicu bè, per disgrazia, ùn s'avanza micca, ùn s'avanza più.

À l'entre di quist'annu novu, di stu 2025, ci serà forse per st'assemblea è i so ripresentanti mezu di turnà à discute cù Parigi di statutu d'ufficialità, d'un statutu accademicu derugatoriu, d'un'autunumia pulitica è di cumpetenze nove. Quessa hè nantu un paghju di stacche.

Ma in lu frattempu chì intantu, a lingua a sapete aspetta è sò chì 3 anni è mezu dopu, s'omu conta bè, aspetta sempre.

In sta corsa contr'à u tempu, è contr'à a morte, l'attesa chì ci rode, da generazione in quà à generazione in là, quant'è a pratesa chì ci porta da tant'anni, a sapete, sempre è sempre, ci sustene di pettu à l'incertu destinù di stu populu. Ma oghje ghjornu, à a fine di a corsa, s'aspetta una risposta piena.

Aspettendu, ùn ci serà bisognu di spiegà vi ciò ch'elle diventanu e fune longhe...

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque passu a parolla...Quale hè chì hà da risponde à l'Esecutivu? Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

E fune longhe diventanu sarpi ! Sarà cusì ?

Allora, piuttosto chè d'andà da u ficu à u peru, cercheraghju à risponde una volta di più, forse micca per ripete, è l'unu è l'altru, u nostru chjam'è rispondi, ch'à vucazione à esse ricunnisciutu à u livellu di l'UNESCO, ma casca bè, circhendu di cantà o di parlà in paghjella è in armunia cun voi.

Prima qualchì sciffri, è dopu per vede ciò ch'emu da fà.

Je suis de ceux qui comme vous pense que l'on n'en fait jamais ni trop, ni assez pour la langue Corse et qu'il va falloir que nous fassions mieux.

Cela étant, il y a eu depuis 2015, l'accès des nationalistes aux responsabilités, une volonté politique de renforcer les moyens en faveur de la langue Corse, en termes budgétaire et en termes de dynamique dans le système éducatif et dans la société.

En termes budgétaire, Pierre Ghionga était là tout à l'heure, je vais simplement dire, même si le budget ne résume pas une politique, mais pour rappeler quand même que quelles que soient les difficultés et les contraintes, la trajectoire budgétaire des crédits de paiement, je ne parle pas des inscriptions budgétaires, des crédits de paiement, c'est-à-dire des réalisations, en faveur de la politique de la langue Corse qui n'est pas encore une politique linguistique, elle n'a cessé d'augmenter depuis notre accès aux responsabilités.

Un rappel, en 2010, crédits de paiement consommés, c'est-à-dire la mandature d'Ange Santini, crédits de paiement consommés : 950 000 € par an, 2008, 2009, 2010.

Mandature de Paul Giacobbi, on passe à 1,3 M€, puis en 2015, à 2,6 M€.

Donc, si on prend l'année de référence 2010, dernière année de la mandature d'Ange Santini, on est à 955 000 € de crédits de paiement. Il y a le plan qui est porté par Pierre Ghionga, qui est soutenu, y compris par les nationalistes qui sont, à l'époque, dans l'opposition, et qui est soutenu également,

de mémoire, par tout ou partie de la droite, et on passe à une augmentation importante à 2,6 M€ de crédits consommés.

Saveriu, quand vous étiez en charge de la langue, on est passés de, 1^{ère} année, en 2016, à 2,8 M€, à dernière année de conseil exécutif sous votre autorité, à 3 M€. 3 M€ de CP.

Aujourd'hui, nous sommes à 3,9 M€, 1 M€ supplémentaire, ce qui montre bien la volonté d'une trajectoire budgétaire qui va crescendo.

Au-delà de ces chiffres généraux, deux remarques : le CPER, nous ne l'avons pas encore signé, il devait rentrer en vigueur pour une durée quinquennale de 5 ans, 2022-2027.

Pourquoi nous ne l'avons pas signé ? Je le rappelle, parce que nous avons eu une discussion qui était souvent conflictuelle avec l'Etat, pour articuler l'ensemble des instruments financiers et essayer d'avoir une vision globale partagée.

Donc, nous n'avons pas ratifié le CPER, mais nous l'avons quand même mis en œuvre par anticipation, chaque fois que nous étions d'accord. Sur la plupart des lignes du CPER, nous étions d'accord. Donc nous avons consommé les crédits, et notamment dans le domaine de la langue corse. Et vous le savez, parce que la discussion a été à cheval entre la mandature 2018-2021 et le début de la mandature 2021, j'ai poursuivi et renforcé l'effort que nous avions fait dans le cadre de la négociation avec l'Etat. Et je le dis quand même, dans le CPER 2015-2020, le total des crédits dédiés à la langue corse était à 17 436 000 €. Dans le nouveau CPER, qui a commencé à être exécuté depuis deux ans et demi, nous sommes à 30 795 000 €. C'est-à-dire une augmentation des crédits en faveur de la langue dans le CPER de 77 %, notamment grâce à un engagement proportionnellement beaucoup plus fort de la Collectivité de Corse que l'engagement de l'Etat. Vous le savez, la règle dans le CPER, c'est que c'est un cofinancement à 50 %. Sur les crédits de la langue corse nous sommes à un financement 63 % Collectivité de Corse, 37 % Etat. C'est important de le dire.

Au-delà de ces chiffres, notre politique, ùn aghju micca da allungà a salsa ma quantunque : Un gran pianu di furmazione in lingua corsa di l'insignanti di u primu gradu, l'emu scrittu insemi, sapete chì ci hè un prublema di valutazione, ne rivenaremu ;

I centri immersivi, Bastelica, U Savaghju, Luretu, Bastia, l'emu sutenuti è i sustenimu sempre di più.

Dui assi fundamentali ch'ùn esistianu micca nanzu à u 2021, ùn pudemu micca esse zitti nant'à què : a chjama à prugetti nantu à e Case di e lingue, è nantu à u sustegnu à i corsi immersivi pè u publicu maiò, nove case di e lingue, un concepitu innuvante ch'è viaghja è ch'è funziuneghja, à cuncurrenza quantunque di un impegnu finanziariu di a Cullettività di Corsica di 1 milione d'eurò, ùn hè micca nulla.

Eppo ci hè dinù a pulitica di sustegnu à l'immersione, attempu ind'è l'insignamentu publicu ch'è ghjè un scopu maiò è naturale eppo, di pettu à e mancanze di u sistemu educativu, a dimarchja assuciativa di Scola corsa ch'emu sustinutu, dopu à discussione, à l'unanimità, à cuncurrenza di più di 900 000.

Trà tante è tante azzione : u sustegnu à l'attelli di pratica artistica in lingua corsa, a sapete ch'è in Corsica sana, a Cullettività di Corsica, forse ch'è a ghjente ùn a sanu micca, finanzia, 50 € à l'ora, l'intervenzione di militanti culturali è d'artisti ind'è e scole, i cullegi è i licei, induve l'amparera di a musica, di l'arte musicale si face di manera immersiva. Per esempiu in Cismonte quist'annu, seranu guasgi 200 000 €. Ùn si pò micca dì, quandu s'hè ramintatu una volta di più u sustegnu à l'audiuvisuale in lingua corsa, u sustegnu à e cumune per via di a Cartula di e lingue, u sustegnu à e chjame à prugetti in u quattru di a Festa di a Lingua, u premiu di u libru corsu, u premiu Andria Fazi, ch'emu da rimette oghje, ùn si pò micca dì ch'ùn femu micca sforzi pè a lingua corsa. Ma a difficoltà, a sapemu, ci vole à passà da una pulitica di a lingua à una pulitica linguistica.

Cosa vi prupongu ? L'aghju da dì in francese, pè ch'è tuttu u mondu a senti puru quelli ch'è ùn parlanu mancu u corsu. Je l'ai dit, moi, ce que je propose à l'opposition nationaliste, et puis, sans exclusive mais de façon moins naturelle, je dirais, puisque nous partons de beaucoup plus loin, à l'opposition de droite, c'est que, sur des sujets essentiels pour la Corse et pour les Corses, nous travaillons ensemble.

Je pense que la langue corse, sur laquelle nous avons souvent voté à l'unanimité, est un sujet sur lequel nous pouvons et nous devons travailler ensemble.

Il y a le combat pour la révision constitutionnelle, la langue corse a besoin d'un statut de langue officielle sur sa terre.

La Cour administrative d'appel nous a rappelés, dans son arrêt récent, annulant un règlement intérieur que nous avons voté à l'unanimité, que, selon l'analyse des juges d'appel administratif, il ne peut pas y avoir de droit, à parler Corse, dans l'espace public.

Si nous n'acceptons pas cette situation, et nous faisons partie de celles et ceux qui ne l'acceptent pas, nous devons combattre démocratiquement, juridiquement et politiquement cette situation, en obtenant une évolution du droit positif qui passe, c'est en tout cas le chemin le plus naturel, par une révision constitutionnelle. Ça, c'est le combat global.

Et puis, il y a le combat pour la politique linguistique, dans le système éducatif et dans la société. Alors, je vous le dis : à chì ne simu, ùn v'aghju micca da risponde nant'à i punti diceraghju tecnici, on a deux axes de travail, à mon avis, avec le rectorat, de façon évidente, puisque c'est une compétence partagée, nous avons un recteur qui l'a dit et qui a commencé, je crois, à le montrer, qui souhaite aller beaucoup plus loin que ses prédécesseurs dans l'organisation de la place de la langue corse dans le système éducatif. Je fais crédit à ce recteur de sa volonté de réussir. Et donc, nous allons travailler, et je l'espère, ensemble, à faire des propositions concrètes dans le domaine éducatif.

Il y a, du côté du rectorat, en préparation, et je crois que nous serons consultés, le contrat d'académie. Il est souhaitable que, parmi les objectifs fondamentaux du contrat d'académie, une place soit faite à la langue corse. Nous aurons à en discuter avec le rectorat.

Il y a le développement de l'immersif. Nous, ce que nous souhaitons, c'est que l'immersif soit généralisé dans tous les cycles d'enseignement, parce que je reprends à mon compte ce que nous ont dit les lycéens que nous avons reçus pendant les manifestations liées à l'annulation du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif. Ces gosses, puisque c'étaient des lycéens de première ou de terminale, nous disaient « nous, on a fait le choix, souvent difficile, de suivre des filières bilingues. On souhaite, pour quelques-uns d'entre nous, continuer à l'université, sans doute dans des filières à nouveau bilingues. Mais on ne veut pas forcément être profs de corse. Nous, on veut apprendre, parler notre langue de façon naturelle, et on ne comprend pas pourquoi et comment un système éducatif qui organise l'apprentissage du Corse, soutient le bilinguisme, et pour finir, sur un système politique global qui vient nous dire qu'on n'a pas le droit de parler corse ni dans les institutions, ni dans la vie publique ». Cette incompréhension qui génère de la colère, il faut l'entendre.

Donc nous avons besoin, oui, d'un système éducatif cohérent dans lequel la langue corse devient la langue naturelle, non seulement en tant qu'objet d'étude, mais également en tant que moyen d'étude. Et le faire, bien sûr, sans que cela se fasse au détriment du français.

Je redis une fois encore et avec force qu'en Europe, nombreuses sont les démocraties qui vivent au quotidien un bilinguisme ou un plurilinguisme apaisé et enrichissant. C'est ce que nous voulons pour nos enfants.

Donc, il y a la question éducative, avec par exemple aussi, très concrètement, un concours unique. Je pense que ça fait partie des priorités que nous avons listées ensemble. Et puis après, il y a toute la dimension sociale et sociétale.

Alors, vous m'avez demandé ce qu'on va faire à partir du rapport d'orientation. Je vous l'ai dit, on est rentrés dans un cycle depuis le mois de décembre, dans lequel j'ai exposé, y compris devant cette Assemblée, un certain nombre d'orientations pour améliorer notre production collective et le caractère opérationnel.

Je vous le dis et je termine, pour moi, la langue corse est une priorité absolue. Dès cette rentrée de 2025, je souhaite vous proposer, mais j'y reviendrai, en dehors du cadre de cette réponse à une question orale, une façon de travailler ensemble, ici, au sein de cette Assemblée, et au-delà, en associant tous les acteurs, pour que nous redonnions à la langue corse la place naturelle qui lui revient de droit dans notre société, c'est-à-dire la langue des Corses, du peuple corse et de celles et ceux qui veulent s'intégrer dans ce pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi per a vostra risposta, è dicu à Saveriu : dumande longhe, risposte ancu più longhe. Eccu.

Allora, avà a parolla hà da esse data à Marie-Claude BRANCA. Hè quella chì cuncerna i piscadori, chì sò quì, ch'o salutu.

Salute à tutti !

Avete a parolla.

Question n° 2025/E1/005 - Cumu aiutà i nosci piscatori di pettu à u Statu è l'Auropa ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Prisidenti in carica di l'Ambienti,

Vennari u 17 di ghjinnaghju, i piscadori corsi incù u Sindicatu di i Piscadori Corsi ani fattu senta a so collara nantu à i misuri regulamentari abusivi ch'è i toccani.

Cunnisciti bè è cunniscimu qu'è tutti bè i prublemi postu ch'è l'aveti ricivutu è tutti qu'è spartini i rivendicazioni.

Pà contu nosciu, comu l'emu sempri ditta semu à fianc'à iddi postu ch'è no ricusemu ch'idda s'ghì cundannata à morta a noscia pesca paisana.

Ramintemu qu'è i so principali rivendicazioni : U costu di l'essenza ; U ricusu da l'URSSAF di piddà in contu u travaddu staghjunali ; U pianu «WestMED» ch'è metti in priculi i paranzi corsi. A revisioni di i zattereri di sopravivenza imposta da l'Unione Auropea ch'è inadattata ; A pulitica di furnazioni ditta « Médical1 » ch'è fraziunatu d'un puntu di vista geograficu ; A difficoltà accrisciuta di i visiti medicali.

Par essa chjari, ci voli à d'è ch'è a pulitica auropea è quidda di a praputenza francesa mettini a pesca corsa à a malavia. I so misuri imposti un ani nudda à ch'è veda incù i rialità cutidiani di i piscadori corsi.

Ci voli à d'è dinò, ch'è a Francia, par muscià ch'idda pò fà meddu ch'è l'hà impostu l'Auropa, rinforza è impighjurisci a so pulitica autoritaria contr'à i piscadori corsi.

Ci voli dunqua ch'idda s'ghì adattata una nova regulamentazioni è ch'idda s'ghì ricunnisciuta comu hè a pesca paisana praticata in tarra noscia.

D'uttrovi un smintichemu micca, a sapemu bè, l'avemu vutatu, d'uttrovi di u 2024 un pianu tarrituriali di sustegnu è sviluppu à prò di a pesca corsa hè statu adupratu da l'Assemblea di Corsica. Dunqua pinsemu ch'è ci voli à andà più luntanu.

Tinendu contu di ciò ch'è si passa, vi dumandemu :

Chì cunteti di fà pà accumpagnà, di pettu à u Statu francesu è l'Unioni Auropea, u movimentu di i piscadori corsi pà ottene a nicissaria ricunniscenza è l'adattazioni di st'attività suciali, culturali è ecunomica ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Hà da risponde u Presidente di l'Uffiziu di l'ambiente.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi, Cara cullega pè e vostre quistione.

Vulia di per cumincià e mo parolle chì di sicuru simu tutti à fiancu à i piscatori, è tengu à salutalli. Ci hè una parte di u sindicatu di i piscatori corsi à a tribuna è i videraghju di sicuru dopu.

Cum'è a sapete a situazione di a pesca corsa custituisce una preoccupazione maiò pè u Cunsigliu esecutivu di Corsica. L'emu digià detta, è l'ete detta, u pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à prò di a pesca corsa l'emu vutatu d'accunsentu insemi à l'Assemblea di Corsica à u mese d'ottobre 2024 è mi pare chì ghjè u fruttu d'un travaglione di prima trinca, fattu trà i piscatori è l'Uffiziu di l'Ambiente, è vi l'avemu da prupone à sta sessione.

Souligner unanimement comme un premier pas, mais un pas important, puisque ce document-là fait office de première, et il est important de le spécifier.

Le plan voté par notre Assemblée a permis de déployer des orientations économiques, écologiques et sociales déterminantes pour la reconnaissance di i nostri piscatori è di stu mistieru tantu particolari in Corsica, chì ùn pò entre ind'è nisuna casa europeana è di menu naziunale.

Si la situation de la pêche connaît à l'échelle française et européenne des difficultés prégnantes, ce n'est pas une spécificité corse, hélas, j'ai envie de dire, on le voit bien du côté de la Bretagne, ce qui se passe aujourd'hui, les pêcheurs sont à quai pour diverses raisons, mais c'est extrêmement compliqué.

Le Conseil exécutif de Corse a réussi à mobiliser des moyens complémentaires aux dispositifs existants, malgré un périmètre réglementaire fortement contraint par l'Europe. Il n'est peut-être pas nécessaire de préciser ici, mais je tiens à le dire, qu'ils nous cherchent quelques poux, quoi qu'il arrive.

Donc on est extrêmement attentifs à comment les choses peuvent évoluer et à comment elles doivent se mettre en route.

En l'état actuel du droit, l'Office d'environnement de la Corse est aujourd'hui en capacité de soutenir, outre le FEAMPA pas ou le de minimis de pêche, que tout le monde connaît, à concurrence d'un million d'euros que nous avons acté ensemble, la profession, bien sûr, et plus justement et efficacement aux difficultés quotidiennes rencontrées par les pêcheurs insulaires.

Pour détailler quelques réponses aux questions que vous versez au débat, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan territorial, les frais liés au stage recyclage médical 1 que vous citez sont pris en charge par l'Office de l'environnement. Donc, c'est une bonne nouvelle et nous l'avons acté ensemble.

Toutefois, je suis bien conscient et nous le sommes tous, que d'autres perspectives doivent aujourd'hui trouver une issue satisfaisante afin de poursuivre l'élan de redynamisation de la filière. Et à ce titre, bien sûr, que l'Office d'environnement a d'ores et déjà, je tiens à le préciser, d'ores et déjà, engagé des discussions avec la DMLC, la Direction de la Mer et du littoral de Corse, sur la nécessité d'actionner les leviers susceptibles d'agir. Vous l'avez évoqué dans vos propos, le coût du carburant ainsi que la cotisation URSSAF.

Bien sûr que ce sont des préoccupations qu'ont nos pêcheurs et nous devons les accompagner dans la démarche. Même si nous n'avons pas les clés, nous devons les accompagner dans la démarche et nous serons à leurs côtés, bien évidemment, pour porter leur parole et leur discours.

Aussi, l'Office d'environnement accompagne l'ensemble de la profession pour défendre auprès de la Direction générale des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, la DGAMPA, l'opportunité de définir au niveau de la Corse et non à l'échelle de la façade méditerranéenne les différents plans de gestion, et vous avez évoqué le fameux plan WestMED.

Bien sûr que l'axe que l'on souhaite donner à cette priorité, qui peut trouver un écho au sein même de l'autonomie, c'est d'avoir une vraie politique régionale de gestion de la pêche et de nos pêcheurs en Corse et que ce soit décidé en Corse et non pas au niveau de Marseille ou d'autres appellations WestMED que vous avez énoncées.

En tant que membre du partenariat Data Collection Framework, qui encadre les suivis scientifiques des pêches maritimes et la collecte des données pour les Etats membres de l'UE, l'Office de l'Environnement s'implique de manière soutenue afin de démontrer ce que vous nous dites, via un état précis de

la ressource halieutique en Corse, la nécessité d'améliorer la représentativité de la petite pêche côtière qui nous est spécifique, propre et différente de toutes les autres. Vous l'aurez compris, que lorsqu'on porte ce discours-là au niveau de l'Europe, il y a un décalage qui, bien évidemment, nous est préjudiciable.

Malgré ces initiatives, il apparaît malheureusement que notre marge de manœuvre reste faible, voire réduite. En conséquence, conformément aux engagements pris par le président du Conseil exécutif de Corse, il sera fondamental de traiter ces problématiques dans le cadre de la construction de la Collectivité de Corse autonome.

Vous l'avez compris, l'autonomie constituera, pour la pêche et au-delà, nous l'espérons, pour les enjeux de la planification maritime et du développement durable de l'économie bleue, un véritable catalyseur juridique adapté aux intérêts de la Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Resta una dumanda à bocca chì hè quella chì hà da esse fatta nuralamente da Jean-Christophe Angelini per « Avanzemu ».

Avete a parolla.

Question n° 2025/E1/007 - Nouveau Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziau, Signora Presidente.

A questione serà rilativa à u programma d'intervenzione di l'Agenzia di l'acqua.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, intitulé "Sauvons l'eau 2019-2024", a débuté le 1^{er} janvier 2019 et s'est achevé le 31 décembre 2024.

Concernant les montants alloués à la Corse, le rapport d'activité de l'Agence de l'eau pour l'année 2019 indique une attribution de 6,1 M€ pour le bassin de Corse, répartis comme suit :

- Lutte contre les pollutions : 2 M€
- Eau potable : 2,6 M€
- Restauration des milieux aquatiques et gestion concertée : 300 000 €
- Primes de performance épuratoire : 1,2 M€

Ces montants peuvent varier chaque année en fonction des projets soumis et des priorités définies.

La méthode de calcul de l'enveloppe financière dédiée à la Corse prend en compte plusieurs facteurs :

- Les spécificités du territoire : les particularités géographiques, environnementales et socio-économiques de la Corse sont considérées pour adapter les interventions aux besoins locaux.

- Les besoins identifiés : les projets soumis par les collectivités locales, les intercommunalités et les SIVOM sont évalués en fonction de leur pertinence et de leur alignement avec les priorités du programme.

- Les priorités régionales, territoriales : les orientations stratégiques définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

(PADDUC) influencent la répartition des financements pour soutenir des projets structurants, tels que le barrage ou la retenue collinaire du Cavu.

Ces éléments permettent à l'Agence de l'eau de déterminer une enveloppe budgétaire adaptée aux enjeux spécifiques de la Corse, en cohérence avec les objectifs globaux du programme d'intervention.

Dans le cadre de la rédaction du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et parallèlement au débat relatif à la création de l'agence de l'eau dédiée exclusivement à notre île, quels seront les critères retenus pour le financement des projets en Corse, les montants alloués, ainsi que les taux de subvention applicables ?

Par ailleurs, quels seront, dans le cadre-là aussi du débat engagé, les contours du cofinancement avec la Collectivité de Corse, notamment en matière d'eau et d'assainissement ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u presidente di l'uffiziu idrolicu di a Corsica chì v'ha da risponde.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Cher Jean-Christophe, merci pour cette question.

Rappeler au préalable l'anomalie, ça a été fait, l'anomalie du bassin de Corse qui n'est pas adossée à sa propre Agence de l'eau, mais qui dépend de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée. Et cette anomalie, elle se traduit notamment par la présidence de l'Agence qui est assumée par la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, par un conseil d'administration qui se réunit à Lyon et qui est composé de 38 membres, dont seuls 3 sont représentants de la Corse, et parmi ces 3, le préfet de Corse qui n'y siège pas, que la commission des aides, puisqu'on parlait des aides, qui se réunit aussi à Lyon ou Marseille, est bien sûr composée en sous-représentation des membres de la Corse, du comité de bassin de Corse, que les instructeurs qui viennent étudier les dossiers concernant la Corse viennent de France et que donc, il n'y a aucune base logistique aujourd'hui de l'Agence de l'eau en Corse.

Je pourrais décliner bien d'autres exemples qui démontrent à la fois le caractère injuste, inéquitable, mais surtout insatisfaisant, en termes de réponses liées aux attentes des acteurs, au premier rang desquels les collectivités communes et intercommunalités.

Le fonctionnement des agences repose en termes de ressources essentiellement sur les prélèvements des redevances qui sont faits auprès de tous les usages de l'eau, les usages particuliers, les usages économiques et bien sûr les usages agricoles. Ils sont redistribués vers les territoires à travers des programmes d'intervention.

Jean-Christophe en parlait tout à l'heure, en parlant des moyens alloués à la Corse, il faut savoir que le programme d'intervention de la Corse est englobé dans un programme général qui est celui de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse. Donc, il n'y a pas clairement un budget à ce jour identifié, spécifique, pour les actions et les projets de Corse. Néanmoins, malgré cela et malgré ce manque de lisibilité financière, nous avons un certain nombre de certitudes.

La première, c'est que la dotation ou les aides à la Corse ont diminué au fil des ans. Je vous donne quelques exemples, le ratio lié aux aides et aux redevances qui était, lors du programme de la période 2007-2012, de 1,7, c'est-à-dire que lorsque l'Agence prélevait, à travers les redevances, 1 euro, elle renvoyait 1,7 euro pour des actions de soutien à la politique de l'eau en Corse.

Pour le programme de la période 2013-2018, nous sommes passés à 1,4, ce ratio est tombé à 1,4. Et enfin, pour le dernier programme qui a été cité, le 11^{ème} programme, qui courait de la période 2019 à 2024, nous sommes aujourd'hui à 1 pour 1. Pour 1 € prélevé, il y a 1 € qui est reversé à la Corse. Donc, on voit bien que cette aide qualifiée de solidarité, aujourd'hui, elle est complètement éteinte. Ça, c'est le premier point.

Mais il faut savoir que dans le cadre de l'accord cadre, la Collectivité, avec l'Agence, finance, elle aussi, une cote part. Globalement, sur les chiffres dont nous disposons, qui sont ceux de l'Agence de l'eau et sur lesquels nous avons souvent des discussions, on peut considérer qu'annuellement, sur la période du 11^{ème} programme, l'Agence a mobilisé entre 12 et 15 M€ annuels, lorsque la Collectivité, en contrepartie, mobilisait, sur l'accord cadre, 5 millions par an. Mais comme un certain nombre de besoins qui sont pour nous importants et qui n'étaient pas pris en compte dans cet accord cadre, la Collectivité, à travers des fonds d'intervention (comité de massif, dotation quinquennale, fonds spécifiques), rajoute, bon an mal an, 4 à 5 M€ pour venir financer les opérations, notamment les opérations liées à l'eau et à l'assainissement des territoires ruraux.

Donc aujourd'hui, on est globalement sur cette masse de 25 millions. Est-ce que c'est satisfaisant ? C'est important, il faut certainement regarder pour améliorer, mais il faut certainement discuter avec l'Agence de l'eau pour rendre plus performant son intervention et plus efficace. C'est ce que nous avons fait dans la préparation du 12^{ème} programme. Ça a été fait grâce au travail important du comité de bassin et du bureau du comité de bassin et on doit le dire, avec une écoute particulière du nouveau directeur général de l'Agence, Monsieur Mourlon, et de la déléguée régionale, Madame Mièvre, ce qui nous a permis aujourd'hui d'avoir un certain nombre d'avancées obtenues pour le prochain programme 2025-2030. Je veux vous en donner quelques-unes, ça me paraît nécessaire.

D'abord, la question du programme unique a été remise en cause et donc, on pourra avoir un programme particulier dédié à la Corse qui prend en compte les particularismes de la Corse. Ça, c'était le point essentiel.

Deuxièmement, le zonage d'intervention, le périmètre d'intervention aujourd'hui lié au financement de l'Agence a été mis en cohérence, puisqu'elle se basait uniquement sur les zones ZRR, ce qui excluait de fait un certain nombre de petites communes, aussi bien de la périphérie ajaccienne que bastiaise. Ça a été corrigé, tout en permettant aux grandes EPCI, je pense à la CAPA et à la CAB, de bénéficier de financements à travers ce qui est appelé pour la future programmation des contrats au climat.

Sur les priorités de financement, ce qui a été le fondement de nos négociations, nous avons réussi à obtenir de l'Agence de l'eau un certain nombre d'avancées. La première, c'est celle qui relève du financement des communes qui pratiquent le forfait.

En France, aujourd'hui, les agences de l'eau ne financent plus les communes qui sont en forfait. Nous avons obtenu que pour la Corse, il y ait le maintien des financements d'investissement pour ces communes qui représentent 50 % des communes de Corse et principalement les plus petites et les communes du rural et de la montagne.

Nous avons aussi obtenu, dans le même temps, parce qu'on doit se diriger vers ce qu'on appelle le comptage de l'eau, être capable d'aller vers une méthode d'analyse volumétrique des consommations, nous avons obtenu que les compteurs qui étaient exclus aujourd'hui du financement lors du 2^{ème} programme, la pose de compteurs soient à nouveau intégrés dans les financements de l'Agence de l'eau. Ces compteurs, aujourd'hui, faisaient partie des financements spécifiques de la Collectivité de Corse et par exemple, ça peut nous emmener à une économie qui peut aller jusqu'à 2 M€ par an pour la Collectivité de Corse puisque maintenant c'est l'Agence qui prendra en compte la pose de ces compteurs.

Dans le même ordre d'idées, nous avons obtenu que sur la question de la création et de l'extension de réseaux d'assainissement qui étaient exclus des financements de l'Agence de l'eau, notamment pour les petites communes de la ruralité, aujourd'hui, ils seront éligibles au financement de l'Agence de l'eau. Là aussi, c'est un niveau d'intervention estimé entre 4 à 5 M€ qui était annuellement pris en charge par la Collectivité qui le sera aujourd'hui par l'Agence de l'eau.

Enfin, et c'est important, vous en avez parlé tout à l'heure, nous avons obtenu que la politique de stockage, de création de nouveaux stockages, principalement de retenues collinaires, soit aujourd'hui, bien sûr quand elle sera justifiée, prise en compte aussi par les financements de l'Agence de l'eau.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, puisque c'était un grand débat que nous avons eu avec les maires, notamment en Chambre des territoires, le prix minimum de l'eau pour l'attribution des aides, ce qu'on appelle le prix plancher, qui nous était imposé, qui était de 1 euro le mètre cube, nous avons, grâce à nos négociations, obtenu qu'il soit abaissé pour les petites communes à 0,80, ce qui veut dire qu'à 1 €, nous avons à peu près 40 % des communes qui n'étaient plus éligibles aux aides de l'Agence puisqu'elles pratiquaient un prix de l'eau inférieur à 1 mètre cube. Aujourd'hui, nous rattrapons 20 % des communes supplémentaires qui pourront être éligibles, et les autres, comme elles sont proches des 0,80, pourront progressivement arriver à bénéficier de ces aides.

Donc vous voyez, Monsieur le conseiller, qu'un travail a été fait. Je salue le travail du comité de bassin et du bureau, composé d'élus, mais pas que, pour ce travail-là, mais, et vous l'avez dit dans vos conclusions, même si elles sont importantes, pour nous, ces avancées ne peuvent être que transitoires et provisoires.

La solution, nous le savons tous, c'est de construire, et notamment grâce au processus autonomie, la création de notre propre agence de l'eau corse, non pas agence d'Etat, mais bien entendu établissement public territorial adossé à la Collectivité de Corse, qui pourra percevoir les redevances, mais au-delà, fixer les modalités et les taux des redevances, donc les recettes liées aux consommations d'eau, et qui pourra définir sa propre stratégie d'intervention et de soutien au territoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Emu compiu a seduta di e dumande à bocca.

Avant de faire l'appel, je voudrais, sur le plan protocolaire mais aussi sur le plan amical, saluer l'arrivée dans l'hémicycle de Monsieur Charles Voglimacci.

Comme vous le savez, suite à la nomination de Laurent Marcangeli comme ministre de la Fonction publique dans le gouvernement Bayrou, Xavier Lacombe qui était son suppléant à l'Assemblée nationale, a repris son siège à l'Assemblée nationale. Donc, il est devenu député. J'ai pu me manifester auprès de Laurent Marcangeli, comme de Xavier Lacombe, en mon nom et au nom de l'Assemblée évidemment pour les féliciter.

Conformément à l'article 380 du code électoral, le siège qui est laissé vacant au sein de notre Assemblée par Monsieur Lacombe va être pourvu par la personne qui figurait après lui sur la liste électorale de « Un soffiu novu ». C'est ainsi donc que ce matin, nous accueillons Monsieur Charles Voglimacci. Bienvenue dans cet hémicycle. On a eu un petit échange tout à l'heure. Nous sommes bien évidemment, mon cabinet, le secrétariat général et moi-même à votre disposition, même si vous êtes dans un groupe qui est rodé à l'exercice démocratique. Vous recevrez vous aussi la charte de l'élu, le règlement intérieur que tout le monde ici connaît par cœur, en particulier Paul-Félix Benedetti. Vous l'apprendrez, vous aussi, par cœur, vous en userez en abuserez !

Dans quelques temps, votre groupe nous fera parvenir le plus tôt possible, quelle place il vous laisse dans les commissions parce qu'il n'est pas non plus obligatoire que vous repreniez la place de Xavier Lacombe dans les commissions où il était. Donc ça, ça appartient au groupe, c'est votre choix et votre Président, vos coprésidents nous en feront part.

Bienvenue, Welcome, benvinutu !

(Applaudissements).

Monsieur le Président, si vous souhaitez vous exprimer.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Après que la présidente de l'Assemblée ait présenté ces mots protocolaires en suite du salut qui vous a été adressé par votre co-président de groupe, je tiens à mon tour, cher Monsieur Voglimacci, cher Charlie, à vous souhaiter la bienvenue dans cette Assemblée. Je suis heureux, y compris au plan amical et personnel, que nous ayons enfin l'occasion de siéger ensemble. Donc, je vous souhaite bien sûr une parfaite réussite dans le cadre de vos nouvelles fonctions.

J'en profite aussi pour transmettre à Xavier Lacombe qui a fait le choix de quitter cet hémicycle pour regagner le Palais Bourbon, une pleine réussite dans le cadre de son mandat parlementaire au service des intérêts de la circonscription et aussi au service des intérêts de la Corse. Puisque on remonte ainsi, j'associerai aussi à ce salut amical bien sûr, Laurent Marcangeli qui, dans le cadre de son portefeuille gouvernemental important, aura de quoi faire dans les mois à venir. Nous le saisisons également d'un certain nombre de problématiques rencontrées par la fonction publique territoriale au sein de la Collectivité de Corse et en Corse. Je ne doute pas que sur ces questions qui relèvent directement de son portefeuille, comme sur celles qui concernent plus généralement la Corse, il continuera d'avoir un regard attentif et constructif. En tout cas, une pleine réussite, cher Charlie, à vous et bien sûr à votre groupe rodé et pour l'instant, non érodé malgré toutes mes tentatives !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu. Emu da fà a chjama

Mme Sandra Marchetti, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

La séance est ouverte à 12 h 40 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Le quorum, évidemment, est atteint.

À pena di silenziu pè piacè !

Depuis la dernière session, plusieurs élus mais aussi fonctionnaires de la Collectivité nous ont quittés.

Parmi les élus, je veux saluer la mémoire de Madame Laetitia Casalta, qui est décédée à l'âge de 96 ans. Una dunetta pulitica Corsa qui a été ancienne conseillère à l'Assemblée de Corse, très impliquée d'ailleurs, elle a siégé de 2010 à 2015. Elle en a été là doyenne et notamment, elle avait présidé à l'installation de cette mandature, jusqu'à ce que Dominique Bucchini évidemment ensuite prenne la place où je me trouve aujourd'hui. Elle était membre du groupe démocrate, socialiste et radicaux qui était à l'époque présidée par Jean-Charles Orsucci. Elle était membre de la commission sociale et culture qui était présidée par Josette Risterucci. C'était hier, mais on a l'impression que c'était vraiment une autre période. Évidemment, on pense à elle et à sa famille.

Et puis un autre élu qui n'était pas membre de l'Assemblée, mais membre du conseil départemental de Haute-Corse et depuis, nous avons fusionné. C'est Henri Zuccarelli qui a été élu municipal de 1977 à 2008. Il avait été également adjoint au maire en charge des questions d'urbanisme à Bastia. Il a été ancien maire de Santa Lucia di Mercurio, il a été conseiller général, je le disais tout à l'heure, pendant plus de 3 décennies, de 1982 à 2015. Il avait exercé différentes fonctions. Et puis, vous le savez, il était très impliqué aussi sur un plan privé dans des organismes de santé.

Pour ces deux élus de la Corse et membres de nos assemblées, je souhaiterais qu'on fasse une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Un autre maire aussi est décédé, c'est le l'ancien maire de Barbaggio à l'âge de 83 ans, Monsieur Joseph Negri.

Plusieurs personnes ont été touchées au sein de notre majorité, ces derniers jours pendant les fêtes de fin d'année.

Le père de Gilles Giovannangeli qui est parti aussi avec un grand âge. Mais un père reste un père.

Walter Collovigh aussi. Walter, le footballeur, Walter le passionné, le détenteur d'un établissement connu sans vouloir faire de publicité, éponyme bien sûr et qui était le grand-père de la secrétaire générale du conseil exécutif, Madame Anna Ducreux. Nous pensons à eux, à leur famille.

D'anciens agents de la Collectivité, un plus connu que l'autre, Bernard Vellutini, ancien chauffeur de la Collectivité que j'ai eu le plaisir de rencontrer aussi lorsque nous sommes arrivés en 2015, qui était parti à la retraite en 2018 et Jean-Claude Ferricean qui n'était pas très loin de nous. Vous ne l'avez pas vu souvent parce qu'il était en régie. Il a permis que tout fonctionne pendant des années. Il est parti à la retraite à 67 ans en janvier 2024 et malheureusement, il est décédé récemment. Nous pensons évidemment à eux et à leur famille.

Si le Président veut rajouter quelque chose sur ce point ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, évoquer brièvement la mémoire de celles et ceux que, comme vous, j'ai connus et appréciés. D'abord, les agents de la Collectivité de Corse, vous l'avez dit, des agents dévoués, discrets, effacés. La famille d'ailleurs de certains d'entre eux continue d'être dans cette maison. Donc, nous pensons à eux comme nous pensons à celles et ceux de nos agents qui ont eu la douleur de perdre des proches lors des dernières semaines.

J'ai bien sûr à mon tour un mot particulier pour Gilles Giovannangeli confronté à un deuil douloureux et pour Anna Ducreux, vous l'avez dit, son grand-père, Walter Collovigh que beaucoup d'entre nous ont connu personnellement. Ce nom évoque bien sûr en fait, toutes les décennies qui ont passées et notamment, parce que l'histoire de Walter est indissociable de celle du Sporting et de celle de la politique.

Personnellement, je me rappelle, Paul Natali était président du Sporting à l'époque, mon oncle Titin Linale, et donc Walter, je me rappelle la première fois que Walter m'a fait toucher la main à Dragan Djazic, qui était l'ailier gauche mythique de l'Étoile rouge, qui est arrivé à Bastia et qui, de l'avis général, a été sans doute le plus grand joueur, avec Johnny Rep, qu'il y ait eu au Sporting, et Dieu sait s'il y en a eu.

Donc voilà, je tenais à rappeler et à évoquer cette mémoire collective.

Je ne dirai rien des différents repas qui ont eu lieu ces dernières semaines, mon cher Jean-Martin, chez Walter et ailleurs, nous dit-on.

Je referme la parenthèse souriante parce que Walter aimait la vie et a eu une belle vie.

Evoquer la mémoire de Laetitia Casalta que nous sommes plusieurs à avoir connu ici. Je me rappelle notamment avec Hyacinthe, Jean, il nous était arrivé, nous étions à l'époque dans l'opposition, non seulement d'échanger avec elle, mais même quelquefois de prendre le petit déjeuner ensemble avec Hyacinthe, Madame Casalta, lorsque nous étions dans le même hôtel et c'était au-delà de la politique, une dame et une grande dame. J'ai une pensée pour sa famille, notamment pour sa fille, puisqu'il se trouve que, comme Marie-Thé Mariotti, Marie-Claire était à Jeanne d'Arc, à l'époque et qu'à l'époque les filles portaient des blouses bleu clair ou bleu foncé.

Enfin, un mot pour Henri Zuccarelli bien sûr, parce que c'est quelqu'un qui a marqué la vie politique bastiaise et corse. Il appartient aussi à une famille qui s'est engagée et qui représente une part de l'histoire politique de la Corse. Henri Zuccarelli, au-delà de son engagement et de ses engagements, était aussi quelqu'un qui était unanimement apprécié.

Je crois donc que c'est important qu'aujourd'hui nous évoquions ensemble sa mémoire et envoyons notre affection à l'ensemble de sa famille, à son épouse, à ses deux enfants, Charles et Véronique et à l'ensemble de ses petits-enfants et de sa famille, puisqu'une institution et la Corse, ce sont aussi la mémoire et les mémoires que nous partageons ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Per u discorsu d'apertura di sta sessione, ùn faleraghju micca di manera eccezziunale oghje quaghjò per parlà vi. A faraghju di quì per una causa diceremu tecnica, ghjè u microfonu quaghjò ch'ùn marchje più.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care è cari tutti,

In stu principiu d'annu, vogliu prima augurà vi una annata meravigliosa, fatta di pace, di salute, di divizia per voi è per e vostre famiglie.

Andemu sereni è cunvinti chì pudemu migliurà a vita di i Corsi è di a Corsica, ma s'è no c'impegnemu assai.

Cambià ghjè un'esigenza maiò soprattuttu quand'ellu si vede cum'ellu hè compiu u 2024 è cum'ell'hà iniziatu 2025. Iè, a fatalità ùn deve micca piglià a suprana ! Duvemu cullettivamente fà qualcosa pè cambià u corsu tragicu di a nostra storia.

Un mi possu rassignà à accetà issu fattu.

Quanti omi tombi dipoi dicembre ? Quantu ?

Unu sarebbe digià di troppu. E mamme è i babbi corsi ùn averanu cum'è destinu chè di allevà figlioli per vede li tumbà, more à 20, 30 o 40 anni ? Ch'averemu fattu ? Ch'averemu fattu pè merità què ? Da vite à famiglie sbrembate, si passa spessu è subitu à l'analisi di u cuntestu è di e statistiche.

Ma ancu puru s'è no eramu menu viulenti cà l'altri, pare chè no simu più viulenti cà l'altri, ma ancu puru s'è no eramu menu viulenti, ancu puru ch'ellu ci fussi menu ghjente tombe, a Corsica soffre troppu di sta viulenza diffusa, chì divente guasgi banale.

Viulenza d'ogni tippu : domestica, legata à i sbaragli maffiosi, pulitica, suciale. Allora, certi dicenu ch'avemu a viulenza in corpu, da a nascita... A viulenza seria ind'è u nostru ADN ! Innò ! Di sicuru, quessa ùn hè micca vera ! Nimu ùn nasce viulente ! Si diventa viulente quandu u cuntestu suciale, economicu, famigliale, chjama a viulenza.

Le degré de diffusion de la violence est souvent corrélé à la précarité et à la pauvreté - plus élevées ici qu'ailleurs, à la spéculation, aux comportements de prédation - mais surtout au manque d'éducation, c'est-à-dire une forme de déficit en capital humain qui légitime la loi du plus fort, celui qui dispose d'un droit suprême, celui d'ôter la vie, celui de donner la mort. Et c'est là que le bât blesse ! C'est ici qu'un chiffre doit nous alarmer, nous empêcher de dormir même. En Corse, le niveau d'éducation est le plus faible de France. Ici, 30 % de la population sort du système scolaire sans diplôme ou au niveau du brevet des collèges.

Or, éduquer permet pourtant d'éloigner nos enfants des risques et périls de la vie. C'est leur donner la capacité de réfléchir, de décider en conscience, de ne pas choisir la facilité et de ne pas succomber aux faux mythes. C'est de faire d'eux des enfants curieux et des adultes éclairés. Il faut en finir avec le culte des armes, le culte de l'argent facile, le culte du voyou.

Et dans la réflexion qui est la mienne ce jour, depuis ce jour funeste de ce qui est arrivé à Ajaccio au mois de décembre, je veux en particulier adresser un message aux femmes. Rarement cibles directes des crimes de sang, elles sont toujours les mères de ceux qui tombent. Elles sont celles qui les ont élevés. Notre rôle de mère est le plus puissant qui soit : il nous donne le pouvoir de faire grandir des petits-garçons confiants, respectueux, aux rêves bien plus grands qu'une arme ou une voiture de luxe. Des petits-garçons capables de partager le monde avec les petites-filles et à entrevoir leur construction d'homme en dehors de schémas préétablis où virilité se confond souvent avec brutalité. Ce pouvoir c'est le nôtre, j'y crois fermement et il est temps de le réinvestir car la situation l'exige.

Sur le plan institutionnel, nous devons replacer l'éducation au centre de tous les enjeux. La jeunesse nous en remerciera car, pour reprendre Voltaire, « le savoir et le travail éloignent nos enfants de trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin ». Eduquer, montrer un autre chemin pour notre île, mettre toutes nos forces politiques et personnelles dans une lutte pour la vie et pour l'espoir. S'il ne restait qu'un seul projet pour faire l'unanimité ce devrait être celui-ci.

Et puisque j'ai parlé des mères, laissez-moi vous lire quelques phrases de Felicia Impastato, mère de Peppino assassiné à l'explosif en Sicile par la Mafia, le 9 mai 1978, parce qu'il était un jeune libre. Je ne vous donne qu'un extrait et je vous invite à lire ce magnifique texte :

« Ce n'est pas mon fils, ce ne sont pas ses mains, ce n'est pas son visage. Je ne les ai jamais fabriqués.

Mon fils était la voix qui a crié sur la place, c'était le rasoir tranchant de ses mots, c'était de la colère, c'était de l'amour qui voulait naître, qui voulait grandir.

C'était mon fils quand il était en vie, quand il se battait contre tout le monde, les hommes du ventre qui ne valent même pas un centime, pères sans enfants, loups sans pitié. Ce n'est pas mon fils, ce cercueil plein de lambeaux de viande, ce n'est pas celui de Peppino.

Ils sont ici tous les enfants pas nés d'une autre Sicile ».

Pour tous les enfants de Corse qui ne sont pas encore nés et pour leur mère, nous avons le devoir d'agir et de faire changer les choses.

(Applaudissements)

O Sgiò Presidente, sè vo vulete piglià a parolla ?

Emu da passà à a nostra sessione.

Emu da aduprà, s'è vo site d'accordu, u prucessu verbale di l'ultima volta.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 021 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 19 è 20 dicembre di u 2024

Rapport n° 021 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 19 et 20 décembre 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Vi prupongu d'andà à manghjà qualcosa, ci farà prò. À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 11 h 57 et reprise à 14 h 35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cuminciemu incù 40 minute di ritardu, aspitemu à l'unu è à l'altru cum'è s'è da meziornu à duie ore ùn c'era micca abbastanza pè manghjà !

Pénélope accantu à me era veramente gneu-gneu.

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif de Corse, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'ordonnance du 21 novembre 2016 intervenu dans le cadre des débats sur la loi NOTRe et notamment la partie de la loi NOTRe consacrée à l'évolution du statut de la Corse, cette ordonnance a modifié les règles de fonctionnement du Conseil exécutif de Corse en alignant dans une certaine mesure ses règles sur ce qu'est la pratique parlementaire et gouvernementale, notamment dans un certain nombre de pays.

Cette disposition a notamment prévu, ce qui n'était pas le cas avant, que les membres du Conseil exécutif de Corse pouvaient en cours de mandat quitter leur fonction pour réintégrer l'Assemblée de Corse, ceci s'inscrivant dans le cadre d'une évolution de la composition du Conseil exécutif de Corse.

Cette faculté offerte désormais par les textes et par l'ordonnance de 2016, les candidates et candidats de la liste « Fà populu in seme » l'ont analysée et invoquée pendant la campagne des élections territoriales de juin 2021. A l'époque, en ma qualité de tête de liste et au nom et pour le compte de mes colistières et colistiers, j'avais pris un certain nombre d'engagements devant les Corses en demandant de valider ces engagements par le suffrage universel et en m'engageant bien évidemment à tout faire pour les respecter.

Parmi ces engagements, et je retourne un instant avec un brin de nostalgie vers le projet que nous avons rédigé ensemble, je m'étais engagé devant les Corses à exploiter la possibilité de renouvellement du Conseil exécutif à mi-mandat, notamment pour assurer une respiration démocratique et un plus grand dynamisme en cours de mandat de l'action collective.

Cet engagement, nous l'avons pris ensemble, je m'adresse à celles et ceux qui font partie aujourd'hui du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale, les Corses nous ont fait confiance et nous nous devons bien sûr de le respecter. Dès que nous avons été installés, les uns et les autres, dans cet hémicycle, j'avais annoncé que nous le respecterions aussi bien publiquement que dans nos débats internes. Mi-mandat, cela nous amenait à décembre 2024. Nous sommes exactement dans le calendrier et dans le respect des engagements qui avaient été pris par les Corses pour procéder à ce renouvellement, possibilité offerte par les textes et possibilité que nous étions engagés à exploiter.

Nous sommes donc, et je tiens à le dire, dans une forme de normalité démocratique aussi bien d'un point de vue de l'application du texte, en tout cas des possibilités qu'il offre, que dans la mise en œuvre de l'engagement que nous avons pris devant les Corses.

Ceci étant posé, et nous ne le savions pas au moment où nous avons pris cet engagement, cette décision de renouveler le Conseil exécutif de Corse qui devait intervenir mécaniquement en décembre 2024, exactement au moment où je m'exprime devant vous, à quelques semaines près, entre également en résonance avec une conjoncture politique, économique, sociale, sociétale qui rend ce renouvellement me semble-t-il, nous semble-t-il, encore plus indispensable et encore plus impérieux pour plusieurs catégories de raisons que j'évoque rapidement.

La première, c'est que nous avons à mener à terme, et je l'ai évoqué ce matin, la procédure de révision constitutionnelle engagée au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna, en espérant sincèrement et fortement en ce qui nous concerne, qu'elle débouchera sur un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, avec notamment transfert d'un pouvoir législatif ou de nature législative à l'Assemblée de Corse et au-delà de cette révision constitutionnelle et d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, à une solution politique globale intégrant y compris la question des suites du conflit politique que nous avons vécu, une solution politique globale nous permettant de tourner définitivement la page de la logique de conflit et de défiance, notamment vis-à-vis de l'État et d'ouvrir une nouvelle page de notre histoire collective à écrire ensemble.

Ce premier objectif à 12 mois est pour les nationalistes que nous sommes, et je m'adresse à la majorité mais également à l'opposition nationaliste, un objectif fondamental que nous avons exprimé dans la délibération du 5 juillet 2023 qui a également été votée, je me tourne vers Pierre Ghionga, par Pierre Ghionga en son âme et conscience.

La deuxième catégorie de raisons qui fait que le rendez-vous d'aujourd'hui qui était prévu revêt désormais une acuité particulière, c'est le contexte dans lequel nous vivons. Je le redis avec force, m'adressant à la majorité et à l'opposition, quand bien même l'objectif de révision constitutionnelle, de statut d'autonomie et de solution politique globale resterait-il pour nous un objectif essentiel, nous n'avons pas à hiérarchiser entre cet objectif et l'ensemble des attentes des Corses dans tous les domaines, économique, social, sociétal, des attentes qui sont fortes, qui ont connu jusqu'à aujourd'hui des réponses quelquefois insuffisantes, l'opposition dira « trop souvent insuffisantes », mais en tout cas des attentes qui méritent d'être traitées et auxquelles il faut répondre de façon forte.

C'est dans ce contexte-là aussi que s'inscrit le renouvellement.

Le renouvellement du Conseil exécutif vise à répondre à ces deux objectifs, mais il ne pourra le faire que parce qu'il participe d'une démarche beaucoup plus large à laquelle il vous est proposé à vous, opposition, opposition nationaliste, à vous, opposition de droite dans une mesure différente, je le dis aussi, dans la mesure où nos idées, les vôtres, opposition de droite et les nôtres sont beaucoup plus éloignées que le corpus que nous partageons en commun avec l'ensemble des nationalistes, donc il vous est proposé dans cet hémicycle de vous y associer selon des modalités que nous aurons à définir ensemble et que je n'évoquerai pas dans le détail aujourd'hui. Je vous propose, je l'ai déjà fait, mais je renouvelle cette invitation de rencontrer les présidents de groupes dans la composition de réunions qui vous plaira, au moment qui vous plaira, y compris en dehors de toute sollicitation médiatique pour que nous échangions, y compris sur la méthode que je ne veux pas imposer, à propos de laquelle j'ai un certain nombre d'idées et de propositions à faire. Mais je suis bien sûr prêt à entendre les vôtres.

Si je tiens par ce propos liminaire à rappeler que ce renouvellement est à la fois la mise en œuvre d'un engagement de campagne, donc d'un engagement pris devant les Corses, et une expression parmi d'autres, d'un besoin impérieux de réussir pour la Corse et pour le peuple Corse, c'est parce que je pense que les rendez-vous qui nous attendent sont essentiels. Au-delà du sort des urnes qui nous a donné une majorité absolue, au-delà des perspectives à venir lors de la ou des prochaines mandatures qui pourront être caractérisées par l'alternance, sous une forme ou sous une autre, l'alternance qui est normale et légitime en démocratie, je pense qu'il est de ma responsabilité et de notre responsabilité, je m'adresse à la majorité, de ne pas nous cantonner dans les certitudes qu'offre la situation de majorité absolue.

La proposition ou les propositions qui vont être faites n'ont rien à voir avec une forme d'instabilité institutionnelle.

Aujourd'hui, l'instabilité institutionnelle n'existe pas dans cette Assemblée, contrairement à d'autres assemblées que nous voyons vivre au quotidien. Le respect est la règle entre nous sur la forme et sur le fond. Mais je dis aussi avec force et avec conviction que notre devoir à nous, conseillers exécutifs et majorité territoriale, est de chercher indépendamment de toutes circonstances reliées au calendrier électoral, à créer les conditions pour que nous réussissions aussi bien sur la révision constitutionnelle et le statut d'autonomie que sur les réponses urgentes à apporter aux besoins des Corses dans tous les domaines.

C'est la raison pour laquelle j'ai eu l'occasion de le dire à mon conseil exécutif, à la majorité, à cette Assemblée, également aux Corses à travers un certain nombre de prises de position que je pense que nous devons développer un redéploiement qui a trois dimensions. Je les évoque brièvement.

La première dimension, c'est l'identification partagée des objectifs que nous voulons atteindre. Pour nous, je vous le redis, il y en a deux, deux catégories d'objectifs et qui ne sont pas dissociables. Nous, nous voulons réussir la révision constitutionnelle et le statut d'autonomie à l'horizon de la fin d'année 2025. Cet engagement est pris aujourd'hui par le président de la République. Il est repris par le Premier ministre. Il sera sans doute évoqué et confirmé par le ministre Rebsamen, dont le décret d'attribution précise expressément qu'il a en charge la question de l'évolution institutionnelle de la Corse. Autrement dit, nous n'avons jamais eu, à ce niveau-là de l'État, un tel alignement de planètes. En revanche, et nous le savons aussi, entre aujourd'hui et décembre 2025, entre aujourd'hui et le vote aux 3/5^{ème} qu'il est nécessaire d'obtenir de la part du Congrès sur la base du projet d'écriture constitutionnelle que nous avons très largement validé, il y a un travail politique considérable à accomplir, notamment dans l'œuvre de conviction qu'il convient de faire auprès des parlementaires et des sénateurs.

Je m'adresse donc à celles et ceux qui ont voté la délibération du 5 juillet 2023, mais également à celle qui, ne l'ayant pas votée, partage avec les autres nationalistes un certain nombre de convictions essentielles. Je m'adresse à vous, d'abord parce que nous avons ce socle commun, mais je m'adresse également à celles et ceux de l'opposition de droite qui ont voté en faveur, même si elle est différente de la nôtre, du projet d'écriture constitutionnelle dans son acception incluant la dimension d'un pouvoir de nature législative, pour que nous réfléchissions ensemble à la meilleure façon de convaincre et d'obtenir un vote des parlementaires français qui entérine l'accord politique auquel nous sommes arrivés. C'est pour moi et pour nous un premier objectif qui est essentiel et qu'il ne faut pas manquer parce que nous n'avons pas le droit de manquer une nouvelle fois le train de l'histoire.

Je rappellerai pour celles et ceux, et c'est le cas de toutes et tous qui sont ici, que le ministre Rebsamen, contrairement à certains de ses prédécesseurs, a été un acteur à des degrés différents de notre histoire collective.

Il était présent en 1982 en tant que jeune militant et jeune élu au moment du statut particulier et de la loi du 2 mars, il était présent dans le cabinet de Pierre Joxe au moment du statut Joxe, il était présent au moment du processus de Matignon qui a échoué dans les conditions que l'on sait.

Je pense que ce ministre a conscience que manquer un rendez-vous de l'histoire nous renverrait peut-être à attendre encore 10, 20, 25 ans et peut être

dans une situation qui deviendrait alors irréversible. Donc, je vous le dis avec une conviction absolue, notre premier objectif, en tout cas celui que nous vous proposons de partager, c'est celui-là.

Le deuxième, et avec la même force, je le dis aussi à la droite et à l'opposition nationaliste, ce n'est pas à prendre ou à laisser, ni dans la forme, ni dans le fond, ni dans la méthode, ni dans les objectifs. La discussion est ouverte. J'attends et j'espère que vous y veniez avec vos propositions. Ce n'est qu'à l'issue de cet échange-là que nous validerons ensemble, si nous le pouvons, le chemin à parcourir.

Il y a les urgences du quotidien. Certains dossiers sont à court terme, d'autres sont à moyen terme. Je ne veux pas les énumérer ici, mais je vais en prendre trois pour donner une idée de ce que nous pourrions faire ensemble si nous le souhaitons.

Le premier nous l'avons évoqué ce matin en réponse à une question orale. C'est la question de la langue. Nous avons voté à l'unanimité les écritures constitutionnelles, le règlement intérieur, la résolution solennelle, tous les textes que nous avons présentés depuis 2015 et avant sur la question de la langue. Cette question nous interpelle aussi parce que les jeunes sont retournés dans la rue et que nous avons vu que si nous ne trouvons pas de solution opérationnelle à mettre en œuvre, la frustration, la colère, le désespoir allaient immanquablement se transformer en violence. Avons-nous la volonté de travailler ensemble pour, dans tous les domaines et à tous les niveaux, faire de la langue corse une priorité absolue et la décliner non seulement par rapport à l'horizon constitutionnel, indispensable en 2025, nous pouvons avoir une révision de la Constitution qui garantisse un statut de la langue, mais également dans le domaine du système éducatif, dans le dialogue avec l'État, dans le dialogue avec les acteurs, mais également dans le domaine sociétal. Premier exemple.

Deuxième exemple, la lutte contre la spéculation. Je m'adresse notamment à la droite, vous nous avez dit souvent que vous étiez autant attachés à la terre que nous et nous n'en doutons pas. Il va y avoir la révision du PADDUC, elle est engagée. Sommes-nous capables de nous entendre ou pas sur un certain nombre de fondamentaux ? Et si nous ne sommes pas d'accord, nous l'assumerons tranquillement. C'est la démocratie.

Je ne cherche pas aujourd'hui des convergences à tout prix, je cherche des convergences qui fassent sens autour d'une vision de la Corse que nous pourrions porter ensemble. Je m'adresse également bien sûr aux nationalistes et à celles et ceux qui, depuis la naissance du PADDUC, se sont inscrits dans une certaine philosophie de ce document qui ne se réduit pas à l'urbanisme et dans lequel nous aurons également à intégrer des grands enjeux, par exemple de la

transition écologique ou de l'intégration de la Corse dans l'espace méditerranéen européen.

Troisième exemple, les infrastructures. Les grandes infrastructures, nous en avons débattu souvent. Nous sommes prêts à vous présenter cette programmation pluriannuelle que vous nous avez demandée à plusieurs reprises. Avez-vous la volonté au-delà des jeux de rôles qui sont les nôtres, majorité et opposition, que nous discussions ensemble sur les priorisations à établir, sur la façon de financer dans un contexte budgétaire, et vous connaissez les difficultés ? Pouvez-vous me faire ? Je pense que oui. Avons-nous la volonté de le faire ? En ce qui nous concerne, oui et nous pourrions le décliner également dans d'autres domaines. Nous y reviendrons donc. Donc, les objectifs.

Deuxièmement, entre les objectifs identifiés et partagés, une volonté politique qui s'exprime dans cette Assemblée, il y a également la nécessité d'avoir une administration opérationnelle et qui mette en œuvre la décision politique. C'est le deuxième volet qui a commencé à se concrétiser en décembre dernier et qui va se poursuivre. Je salue le travail qui a d'ores et déjà été mené par le directeur général des services, Jean-Baptiste Calendini, par les DGA et par l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse, y compris dans le dialogue avec les organisations syndicales. Ce deuxième volet est indispensable. Nous devons construire ensemble la Collectivité de Corse du XXIème siècle. Je vous ai dit à cet égard ce qu'étaient à mon avis les pistes prioritaires à mettre en œuvre. Premier volet : les objectifs.

Deuxième volet : une transformation profonde de l'administration dans le respect bien sûr des droits et intérêts des agents de la Collectivité de Corse et des agences et offices. Respect des droits, mais demande forte également de notre part de respect des devoirs indispensables.

Le troisième et dernier volet, c'est notre action d'élus. Je ne parlerai pas aujourd'hui de l'interaction avec la société corse. En tant qu'élus, il y a un conseil exécutif et il y a une Assemblée de Corse.

J'en arrive au renouvellement du Conseil exécutif.

Il y aura, vous le savez, trois conseillères et conseiller exécutifs qui vont quitter ce Conseil exécutif : Antonia Luciani, Flora Mattei et Alex Vinciguerra. Je voudrais ici leur rendre publiquement hommage, d'abord pour le travail qu'ils ont mené, pour leur engagement, pour leur volonté permanente de trouver des points d'équilibre, y compris dans le dialogue avec l'opposition ou avec les acteurs de la société corse avec lesquels nous avons aussi à gérer, vous le savez, un contexte qui est un contexte de contraintes.

Je remercie donc Antonia, Flora et Alex.

La loi permet et leur permet de retourner dans l'Assemblée de Corse ou de choisir de mettre un terme à leur mandat. Ils s'exprimeront, auront l'occasion de le faire et nous diront ce qu'est leur choix. Bien sûr, je le respecterai.

Les femmes et hommes qui sont appelés à les remplacer sont Vannina Chiarelli-Luzi, Anne-Laure Santucci et Jean-Félix Acquaviva. Je ne rentrerai pas dans les raisons qui m'ont conduit, après une large concertation, à ces choix-là. Je dirai simplement que d'un point de vue de la logique politique, il y a eu depuis la création de « Fà populu in seme » un certain nombre d'axes qui sont des axes essentiels, notamment le fait de vouloir intégrer dans notre liste, dans notre démarche et dans notre pratique politique des femmes et des hommes qui ne sont pas des militantes ou des militants, qui ne sont pas des professionnels de la politique et qui ont vocation à apporter dans notre démarche leur regard, leur vision, leur expérience.

Flora a, parmi d'autres, mais avec beaucoup de talent, incarné jusqu'à aujourd'hui cette approche dans le Conseil exécutif ; Vanina Luzi a me semble-t-il le même profil.

En ce qui concerne Anne-Laure Santucci, militante engagée depuis très longtemps, elle a aussi un exercice professionnel dans le cadre de l'éducation, dont vous avez rappelé, Madame la Présidente, ce matin, qu'elle était un enjeu essentiel pour la Corse d'aujourd'hui et de demain. Engagée dans le domaine de la langue corse, également maire d'une petite commune et nous savons que parmi les enjeux prioritaires des semaines et des mois à venir, il y a la nécessité de rassurer les élus, les maires, les présidents d'intercommunalités sur notre volonté et notre capacité de continuer à être fortement à leurs côtés.

Et enfin, Jean-Félix Acquaviva, que vous connaissez et qui a été conseiller exécutif dès la première mandature nationaliste.

Et donc il y a à la fois dans ce choix de ces 3 personnes, la continuité dans le fil historique qui est le nôtre et dans la réaffirmation de notre volonté d'évolution et d'ouverture.

Ce qui se passe aujourd'hui au sein du Conseil exécutif a vocation à être transposée au sein du groupe majoritaire. Nous en avons parlé avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et avec le président du groupe, mais nous aurons à en parler aussi avec l'opposition. Car, je le dis aussi, que ça soit entre aujourd'hui et l'installation ou après, la porte est ouverte pour discuter, pour dialoguer, éventuellement pour partager les responsabilités, pour réapprendre à se faire confiance et pour essayer de converger au rythme qui sera possible.

Un dernier mot, sur la procédure.

Le texte veut donc que les 3 conseillers et conseillers exécutifs qui quittent le Conseil exécutif le fassent à travers un arrêté du président, qui prendra effet à la fin de notre session. Mécaniquement, ces 3 conseillères et conseillers exécutifs retournent dans l'Assemblée de Corse, ce qui entraînera, puisqu'ils sont issus d'une liste, que les 3 personnes de la liste complémentaire qui étaient rentrées sortiront de l'Assemblée.

Nous aurons à convoquer, Madame la Présidente, une Assemblée qui aura à vote sur le renouvellement partiel de celles et ceux qui sont des candidats au moment où je parle, puisque in fine, c'est l'Assemblée de Corse qui aura à se prononcer sur une ou plusieurs listes partielles. Cette élection aura lieu le plus vite possible, notamment pour des raisons procédurales puisque, contrairement à ce qui se passe dans un gouvernement, le texte prévoit que la fin de fonction des conseillers et conseillers exécutifs entraîne immédiatement leur réintégration dans l'Assemblée et qu'il n'y a donc pas de possibilité pour elle et pour lui, s'agissant d'Alex Vinciguerra, y compris d'expédier les affaires courantes.

Donc c'est à moi, en ma qualité de président du Conseil exécutif d'exercer, pour le compte de ces 3 conseillères et conseiller qui ont terminé leurs fonctions, ces fonctions jusqu'à ce que les nouveaux soient élus.

Donc, l'élection, il est proposé qu'elle ait lieu, Madame la Présidente, si cela vous agréé, le plus rapidement possible, entre le 10 et le 15 février. Nous procéderons donc à cette formalité à la date que je viens de vous exposer. Nous pourrons reprendre ensuite le cours de nos sessions, notamment avec la session des 27 et 28 février ; le 27 février étant consacré au rapport sur la lutte contre les dérivés mafieuses.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs de Corse, ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, juste un mot, d'abord pour remercier les conseillers exécutifs sortants, bien sûr ; anticiper déjà, bien évidemment, sur des félicitations pour ceux qui monteront à l'exécutif.

Monsieur le Président, moi j'attends votre arrêté sur le plan formel. Bien évidemment, j'attends votre saisine et puis nous aurons quand même un échange en conférence des présidents puisque nous aurons effectivement à fixer une session « intermédiaire », mais spéciale, entre aujourd'hui et la session de fin février, et donc avant le 15 février comme cela a été évoqué.

Voilà. Donc, je crois qu'on a encore quelques navettes d'ordre purement formel et administratif, mais je vous remercie pour l'ensemble de votre intervention et toutes les informations que vous avez pu livrer à l'ensemble de notre Assemblée.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre. On peut faire une suspension de deux minutes, s'il-vous-plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui bien sûr, on peut faire une suspension de deux minutes, elle est de droit, il n'y a pas de souci.

La séance est suspendue à 15 h 10 et reprise à 15 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Reprenez vos places, s'il-vous-plaît.

Alors il y a une demande de prise de parole, suite à l'intervention du Président de l'Exécutif, des présidents de groupe. Elle est accordée, à condition que ce ne soit pas long. Donc vous avez cinq minutes chaque maximum, si toutefois vous rejoignez vos places.

Donc, 5 minutes chaque maximum, s'il-vous-plaît.

Si les non-inscrits veulent s'exprimer aussi, vous me le faites savoir, merci.

La pause a été plus longue que prévue, donc je vous invite à vous exprimer conformément aux indications que je vous ai données.

Merci. Donc, qui veut commencer ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, à 2 voix, avec ma collègue Valérie.

D'abord, pour ma première prise de parole, je voudrais saluer l'arrivée et la bienvenue à notre collègue Charly, dans un groupe certes rodé, mais qui, pour le moment, ne subit pas d'érosion et on souhaite qu'il apporte sa contribution à cette constance.

Saluer l'engagement des conseillers exécutifs sortants. Alex, Flora, Antonia, dans leurs attributions différentes ont su montrer eux-aussi une constance dans leur engagement, dans leur loyauté à l'égard du président et un effort remarquable dans la tâche difficile qu'il leur était confiée.

Saluer l'arrivée de Vannina, d'Anne-Laure et Jean-Félix, qui sauront contribuer, il faut espérer, au changement entendu.

Comme disait le comte de Lampedusa, « *il faut que tout change pour que rien ne change* », et on a envie d'y croire, Monsieur le Président, mais on n'y croit plus.

On aurait envie d'y croire, pas seulement dans cet hémicycle, je crois que la Corse a envie d'y croire.

Dans cet hémicycle, vous avez une composition naturelle qui vise à une partition entre une majorité, une opposition, qui avant faisait partie du fait majoritaire, et une opposition plus ancienne dans l'histoire qui joue son rôle.

Pourquoi on n'y croit plus, c'est la vraie question qu'il faut se poser.

Ce dont vous parlez, en réalité, ça fait 10 ans que c'est sur le tapis. Quand vous dites, je cite, « il faut une transformation profonde de l'administration », il ne fallait pas vous gêner depuis 10 ans pour transformer de façon profonde l'administration. Et, ça ne tient pas au choix des hommes, ça ne tient pas au choix des directeurs de cabinets, des directeurs d'administration, etc.,

ce n'est pas du gouvernement dont on attend le changement, c'est de la gouvernance.

Donc, d'une certaine façon, si changement il doit y avoir, Monsieur le Président, c'est vous qui devez changer dans vos pratiques et le changement qui est attendu par tous et auquel personne ne rognera à contribuer, il faut qu'il y ait des objectifs qui soient clairement sur la table.

On parlait tout à l'heure des routes. On parle des routes avec 3, 4 dossiers qui arrivent de façon perlée, il n'y a pas un plan pluriannuel d'investissement, on ne sait pas comment ils sont fiancés, on ne sait pas vers quel objectif on tend. Donc ce qu'on attend dans le changement que vous annoncez, c'est que vous soyez en capacité de dire, « voilà les 3 ou 4 objectifs que nous fixons, voilà quels sont les moyens mis à disposition de ces objectifs et quels sont les moyens d'évaluation des politiques qu'on met en œuvre ». C'est ça le vrai changement qui est attendu et changement-là, il aurait pu intervenir depuis longtemps.

S'il intervient maintenant, à la faveur de la nomination de 3 conseillers exécutifs et d'un nouveau directeur d'administration de cette collectivité, tout le monde s'en réjouira, peut-être même l'opposition, peut-être même de façon cynique, mais tout le monde pourrait s'en réjouir.

Les nuages sont lourds, le ciel est sombre, vous le savez. Je ne partage pas du tout la confiance qui est la vôtre dans l'alignement des planètes quant à l'évolution institutionnelle, que, pour partie, vous le savez, nous souhaitons aussi, peut-être pas pour les mêmes raisons, mais que nous souhaitons aussi. Jamais le niveau national qui est décideur du fait n'a été aussi instable, aussi imprévisible. Tout dépend peu ou prou d'une seule personne qui appuie sur le bouton dans les dissolutions, tous les 15 jours, tous les 3 mois ou tous les ans, si elle le veut. C'est à ça que tout tient, y compris nos affaires.

Donc je crois que dans l'attente, il faut se replier sur notre cœur de métier. Vous devez vous replier sur le cœur de métier et après, le temps viendra où vous ferez vous-même le bilan de l'histoire d'amour qui vous a lié au peuple.

En amour, il faut toujours un perdant, vous avez eu la chance de gagner souvent, et l'histoire dira si la Corse sort gagnante de ces nouveaux choix que vous formulez, et on ne peut que le souhaiter sans y croire vraiment.

La Corse ne peut que le souhaiter, y croit-elle encore ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ?

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, après Julio Iglesias, c'est un peu difficile, mais je vais le tenter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous partagez le temps de parole, donc il vous reste... 10 secondes.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement. Moi, je ne vais pas commenter le mini-remaniement qui vous appartient, qui appartient à la majorité.

Simplement, vous avez évoqué un plan de programmation pluriannuel, il est très attendu. Aujourd'hui encore, on le voit, des dossiers sur l'aménagement des routes, on l'attend depuis longtemps. Moi, c'était l'une des premières choses que j'ai demandée lorsque je suis arrivée dans cet hémicycle, c'était en 2017, donc le temps passe vite. Je l'attends.

Dans votre volonté de redonner une nouvelle impulsion, je n'ai rien entendu sur le développement économique et je crois que c'est le cœur de ce qui devrait nous préoccuper aujourd'hui, que les Corses vivent mieux par le développement économique, c'est important, je ne l'ai pas entendu et j'aimerais qu'on en parle un peu plus souvent.

Et puis vous avez aussi dit qu'il fallait rassurer les élus et là encore, il y a une grande inquiétude de la part des élus pour la dotation quinquennale sur 2025. Donc, je saisis l'occasion pour vous dire que les rassurer, ce ne sont pas simplement des mots, c'est aussi des délibérations qui vont permettre à ces élus de réaliser leurs projets.

Enfin, vous avez ouvert une possibilité de travailler avec les oppositions. Je crois que, de notre côté, nous avons démontré notre volonté et notre capacité à travailler ensemble dans l'intérêt général, et lorsqu'il y avait une fenêtre qui permettait d'ouvrir cette réforme constitutionnelle. Cette volonté, elle est toujours là. Maintenant, là encore, il faudra qu'elle se traduise par des actes.

J'ai été assez rapide, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Peut mieux faire, mais c'est une situation exceptionnelle, on le dira comme ça.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On va faire une prise d'acte de ce remaniement.

Est-il politique ? Est-il conjoncturel ? Est-il affectif ? Je ne sais pas, on verra...

Maintenant, avant tout, rendre hommage au travail difficile qui a été accompli par les 3 conseillers exécutifs sortants, Alex, Laura, Antonia et je souhaite aux 3 nouveaux, Jean-Félix, Vannina, Anne-Laure de faire au moins des contributions de niveau analogue.

Je sais que des fois, on est des contradicteurs. La nature même et l'essence même du groupe « Core in fronte » est d'être dans la contestation, mais on sait apprécier ceux qui sont dans une logique de gestion et de construction, même si on ne partage pas ni les objectifs, ni les stratégies et ni la résultante des choix.

La valeur des hommes et des femmes qui font la classe politique corse, qu'ils soient autonomistes, indépendantistes, de droite, de gauche, progressistes ou extrémistes fait qu'on a des compétences intrinsèques assez fortes. Et je pense qu'on a, au sein de cette Assemblée, un niveau politique qui peut être envié par de très nombreux autres collectivités ou parlements souverains.

Par contre, Monsieur le Président, vous appelez de vos vœux à une participation politique collégiale, entre autres, de la part des oppositions, et vous avez des mots plus tendus envers les partenaires de l'espace patriotique que nous sommes.

Vous savez la contribution, et le partage de la politique pour laquelle nous avons un héritage commun, on l'a faite lorsqu'on a créé ce socle de projets politiques d'émancipation et c'était il y a bien longtemps. Donc logiquement, lorsque, après le 5 juillet, il y a eu un regroupement d'une majorité politique assez large, je pense que c'est à ce moment qu'il aurait dû y avoir une ouverture globale et stratégique.

Aujourd'hui, on est à mi-mandat. Beaucoup vous feront le reproche d'être dans une logique de patinage. D'autres vous feront des reproches bien plus graves et d'autres vous encenseront. Ça, c'est la logique de la réalité politique.

Moi, par contre, quand je me place du côté de ce courant patriotique et historique, ce que j'attends, c'est des changements de comportement, c'est d'arrêter de jouer à 32 en permanence. Parce que la réalité du moment est probablement différente. La réalité de demain pourrait être différente. Mais nos certitudes d'aujourd'hui, c'est qu'on a un héritage commun et qu'on doit veiller à le préserver, à ne pas le dilapider et à ne pas le désacraliser.

Moi, je considère qu'aujourd'hui, il ne nous appartient pas à nous de faire des propositions stratégiques. Il appartient au parti majoritaire, qui pendant ces 3 années a gouverné seul, et je le vous le dis, pour ma part, je considère de manière outrancière, je crois qu'il appartient d'avoir un peu plus de pragmatisme, un sens du partage dans les prises de décision et dans les consultations amont.

Moi je ne vous dis pas qu'on est prêt à faire un travail commun, on est loin de là, parce qu'il faut retrouver un espace de confiance, il faut que vous réussissiez à convaincre les deux autres partis nationalistes qui sont présents dans cette Assemblée de Corse qu'il y a un socle commun et qu'il peut y avoir une confédération patriotique qui se donnerait la main dans l'esprit de sauvegarder cet héritage et de le perpétuer, voire de le faire fructifier. Mais vous avez la main. Et honnêtement, à votre place, je n'aurais pas fait de remaniement, j'aurais essayé de convaincre Alex de ne pas bouger et je serai resté dans la stabilité parce que, que vous le vouliez ou non, ce petit remaniement est perçu par la majorité d'entre nous comme un aveu d'échec. Et c'est pour ça que les personnes qui ont aujourd'hui la charge de reprendre des postes exécutifs de direction ont dans l'obligation, non pas de faire presque aussi bien que les autres, mais beaucoup mieux parce qu'on attend un gap, un gap qualitatif, un changement. Et vous êtes dans l'obligation de montrer que ce remaniement n'est pas conjoncturel, il n'est pas affectif, qu'il est fondamentalement politique et dans l'intérêt de la Corse. Je vous le dis en doutant de ce que je dis.

Mais franchement, vous avez un match à tenir qui est très, très difficile. A votre place, tous, je serai inquiet, j'aurais peur. Mais le courage, c'est malgré la peur, d'affronter la réalité et la réalité de demain, elle sera très difficile.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Un mot rapide, les autres groupes ayant pu s'exprimer, notamment pour ne pas donner l'impression que nous esquivons ce qui n'est pas un débat politique, mais une discussion voulue par un groupe d'opposition comme nous.

Saluer Charly d'abord amicalement et politiquement. Je crois que l'Assemblée va gagner à ce qu'il soit présent à nos côtés, notamment sur un certain nombre de débats techniques, on en reparlera.

Saluer et remercier, même si nous n'étions pas d'accord, les trois conseillers exécutifs sortants. Pas d'accord sur tout, il y a eu des points d'accord et je veux les mettre en exergue, des points de désaccord d'ordre politique et on ne va pas, à ce stade, les exagérer.

Mais vraiment, sincèrement, parce que je crois savoir, au risque de me tromper, ce que vous ressentez, merci pour l'action conduite au service de la Corse.

Félicitations aux conseillers exécutifs entrants. Là-aussi sans flagornerie, ni démagogie, on a déjà travaillé ensemble en d'autres circonstances. Et puis Président, vous toutes et tous, les Corses jugeront.

Ce débat, il a quelque chose de décalé. La Présidente de l'Assemblée, je veux le dire, nous a touchés avec ces mots du matin sur la situation de la Corse et la violence qui nous ronge.

On a cet après-midi, même s'ils sont présentés dans une perspective que je partage, celle qu'a pu exprimer Jean-Martin, des rapports que pour certains d'entre eux, dans une configuration radicalement différente, mais néanmoins, on appelait de nos vœux depuis longtemps.

Et puis il y a, au-delà de ces murs, ce que vit notre peuple au plan économique, c'est catastrophique ; au plan social, c'est dramatique ; au plan général, c'est très préoccupant et qui je le sais, motive majorité et opposition dans la construction de réponses adaptées, et je l'espère efficaces.

Alors moi je ne serai pas long parce que je ne crois pas que ce remaniement, et je le dis à froid et bien sûr, sans vouloir vexer quiconque, est un événement politique. C'est le fruit d'une volonté, celle du Président du Conseil exécutif, Paul-Fé l'a dit et je reprendrai le terme à mon compte, on en prend acte.

Donc, profitant de l'occasion qui nous est donnée, je vais, au nom du groupe « Avanzemu » simplement dire deux choses.

Le Président de l'Exécutif a fait à maintes reprises référence, je cite, aux groupes nationalistes d'opposition. C'est un peu le cas depuis 2021, ce fut même le cas durant la campagne, voire même avant, en arguant de propositions qui auraient été faites, etc.

Alors moi, je ne vais pas parler depuis le passé, commun ou pas, mais je vais au nom de notre groupe parler pour l'avenir et je vais le faire avec beaucoup de clarté pour dissiper tout malentendu ou ambiguïté à l'avenir.

Sur ces discussions, Président, que vous souhaitez ouvrir dans les mois à venir, l'aghju da dì in corsu è di modu chjaru : ùn ci cuntate micca !

Noi, u gruppu « Avanzemu », a dicu pè i Corsi micca pè voi, voi pensu chè a sapete, ùn ci cuntate micca.

En français dans le texte : ne nous comptez pas. Pourquoi ?

Quand on sera en commission, dans l'hémicycle, dans des débats, on va travailler dans l'intérêt de la Corse, on n'a jamais varié et on continuera à le faire pour les deux ou trois ans qui viennent, donc il n'y a pas de difficulté et ça ne vaut pas déclaration de guerre totale et absolue.

Je l'ai dit, y compris ces dernières heures, s'il est des sujets dont vous voulez que nous parlions, on peut en parler, mais je veux les déconnecter de manière radicale et pacifique de tout sujet de pouvoir ou de gouvernance.

On n'ira pas à la gamelle, même si ce n'est pas ce que vous proposez. Et, en d'autres termes, on travaillera comme on l'a toujours fait, avec beaucoup de sérénité, pourquoi pas dans un cadre plus apaisé, plus respectueux de ce que nous sommes, acceptons-en l'augure, mais sans jamais le conditionner à quelque poste que ce soit.

Nous, on part d'un raisonnement qui est très simple : les gens ont voté pour vous, menez votre politique. Dans 3 ans, on va revoter, les gens choisiront une politique. Dans l'intervalle, il peut se passer des choses.

Quand, au lendemain de la mort d'Ivan Colonna, le Gouvernement a cru bon, sous la pression populaire, d'ouvrir une séquence sur l'autonomie ; on n'a pas dit, on est dans une opposition radicale, on a débattu, on a même voté le même texte, dans un moment où, comme aujourd'hui, on était dans une opposition assez vive.

Donc cette attitude-là, elle ne variera pas. Quand on estimera que l'intérêt de la Corse est en jeu, on fera ce qu'on croit bon de faire, mais on ne subordonnera pas cette politique à un quelconque partage de gouvernance.

Vous avez été élus, très bien. Je crois que même les gens qui vous ont élus, et je ne veux pas parler en leur nom, je n'en fais pas partie, ils respectent le fait majoritaire. Mais ça n'exclut pas une pratique du pouvoir qui pourrait être, Paul-Fé l'a dit, Jean Martin aussi en d'autres termes, plus respirante, plus ouverte, plus respectueuse.

Mais, les 3 mois, les 6 mois, je n'ai pas compris, que vous donnez en disant « on va voir, etc. », oubliez, en tous les cas pour ce qui nous concerne. Lasciate puru corre !

Sur la suite, et j'en ai fini, la situation financière de la Collectivité, elle est terrible ! On va discuter du viaduc d'Olmeto et du reste, on ne sait même pas comment financer la quinquennale.

Aujourd'hui, on entre dans une séquence extrêmement compliquée : les extrêmes à nos portes, confère en Corse même la situation des législatives, et puis un long tunnel qui, au contraire des 3,5 premières années qu'on vient de passer, est, en plus d'être jalonné de difficultés, truffé ou jalonné de consultations électorales (municipales, sénatoriales, législatives, présidentielles, etc.)

Donc, ça va être extrêmement compliqué.

Alors, moi je conclurai en disant, en tant que nationaliste et en tant que président d'un groupe, qu'il faut, et j'en ai fini, garder ce cap. Pardon d'avoir été un peu long, Madame la Présidente. Essayer de converger quand l'intérêt de la Corse le commande, sans qu'il y ait pour notre part de débat sur la gouvernance, je l'ai pour notre part conclu aujourd'hui solennellement et définitivement.

Et pour tout le reste, faire vivre le débat démocratique et donner aux gens l'occasion de trancher. Ça me paraît, en démocratie, la plus saine et la plus constructive des attitudes.

Terminer en disant, mais vous le savez déjà, Président, on ne vous apprend rien, qu'on est en désaccord fondamental sur la politique que vous menez. Ce n'est pas le moment ni le lieu pour en dire davantage. Je crois savoir que vous l'appréhendez ainsi, on y reviendra. Et que les exécutifs, les groupes, ça va, ça vient, c'est le fruit du choix politique. Et au moment où nos choix politiques sont aussi opposés, je ne vois pas bien ce que pour notre part nous viendrons faire dans pareille aventure.

Donc, avec beaucoup de respect, sans la moindre animosité, un propos, je l'espère, d'une grande clarté pour ceux qui l'ont reçu, et une attitude politique dictée, non pas simplement à l'endroit de ce que vous représentez ou de ce que vous êtes, mais de la situation de l'île, et puis des grilles de lecture et des réponses que les uns les autres on tente d'y apporter.

Donc voilà pour ce que nous représentons, le propos du jour.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Duie parolle nantu à stu scambiamentu ch'ellu ci prupone u Presidente di l'Esecutivu.

A prima di e cose vulia felicità i 3 novi cunsiglieri esecutivi è ringrazià quelli chì si ne vanu, per u so impegnu ch'elli anu avutu per a Corsica, è li vulia di chì a vita di cunsigliere à l'Assemblea hè forse più bella, parlu cù sperienza, chè quella di cunsigliere esecutivu, allora ùn v'inchietate micca per què.

Dopu, eiu aghju da esse chjaru, aghju da dì sò ch'aghju dettu à u Presidente, eiu ùn dumandu nunda. Ma, l'aghju detta à u Presidente, seraghju daretu à voi, per duie cose, per a dumanda d'autonomia, ci credu, è per accumpagnà vi ancu s'è ùn ci hè micca scambiamentu istituzionale, nantu à a prumuzione di certe pulitiche chì mi tenenu à core. Per esempiu, a lingua corsa o puru tutti l'ecchippamenti ch'ellu si pò fà in Corsica, è spergu chì sbuccherimu à calcosa di bè, è da quì à 3 anni, i Corsi si sperteranu, diceranu s'è no simu stati boni o innò, è cusì, serà bè.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Quelques secondes.

Effectivement, ce n'est pas un événement politique et je ne considère pas, moi non plus, que nous faisons là un débat politique.

Aujourd'hui, il appartient de prendre acte de la décision du remaniement, d'un remaniement interne à la majorité et c'est absolument le droit du Président du Conseil exécutif. La politique, ce sont aussi des hommes et des femmes, et j'exprime bien sûr le respect pour l'engagement qui a été le leur, l'engagement des sortants et je ne doute pas que l'engagement des entrants sera de même intensité. Même si nous divergeons aujourd'hui profondément sur le projet et sur la conduite des affaires de ce pays, pour autant, on peut noter qu'il y a des engagements sincères qui doivent être respectés à ce titre.

Alors, je crois que justement, c'est un non-événement aussi puisque cette décision de ce mini-remaniement, elle est finalement l'aveu d'un constat d'échec et nous, depuis quelques semaines et depuis quelques mois maintenant, nous entendons parler de propositions, de travail commun, de travail élargi. Je crois qu'il y a le constat, et on peut vous en donner acte aussi, Monsieur le Président, effectivement, d'une stratégie, constat de l'échec d'une stratégie, le constat d'échec d'une méthode et d'une dynamique qui n'est plus celle d'une majorité qui est aux affaires aujourd'hui, qui conduit les affaires de la Corse.

Depuis plus de 3 ans, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de l'exprimer, il y a eu, pour ce qui est des rapports avec le gouvernement français, une absence de rapports de force systématique, ce qui nous a rendu prisonnier des calendriers parisiens et nous sommes aujourd'hui prisonniers de l'instabilité parisienne. Et puis du côté de la gestion de cette collectivité, des non-choix stratégiques qui aujourd'hui trouvent, je crois, leur apogée, en tout cas qui continuent de se traduire.

Alors, je ne sais pas si ce remaniement aura l'effet, la volonté d'un nouveau souffle escompté, j'en doute un peu.

Reste, vous l'avez évoqué, un projet commun.

Alors que reste-t-il de commun ? La boussole qui est la mienne ici, elle est toujours la même, que ce soit lorsque je m'oppose, comme de manière systématique ces derniers mois et ces dernières années, que ce soit lorsque je soutiens, en de quelques rares occasions sur des rapports, c'est celle de la conviction de travailler au service de la Corse et de ce pays dans le cadre d'un projet de l'édification d'un projet national.

Ma boussole restera la même.

Lorsque les choses iront, de la place où je suis, pas des arrangements de gouvernance ou autres, non, de la place où je suis, elle sera la même, elle sera celle de l'opposition donc, d'une opposition nationaliste.

Lorsque les choses iront dans le sens de l'édification du projet national, j'y contribuerai.

Lorsqu'elles iront à l'encontre, en tout cas de mon point de vue, je respecte le vôtre, à l'encontre justement de l'édification de ce projet national et de l'émancipation de ce pays, je continuerai de le dire aussi et cela continuera d'être ma seule boussole et la seule boussole de ceux que je représente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Cara Presidente, à ringrazià vi.

Vurria prima di tuttu parmittite mi à nome di u gruppu, di salutà u sgiò Charles Voglimacci pà a so intrata in u nostru emiciculu in issu tempu di a demucrazia à nome di u gruppu, ch'ellu sippii u benvinutu.

Dì vi dinò, à chì puntu semu cuntenti dipoi l'andatura di Fà populu insemi d'avè pussutu fraquintà omi è donne di gran valore è di granda qualità, è vogliu pinsà quì à Antonia LUCIANI, à Flora MATTEI è a Alex VINCIGUERRA. Sete i nostri amichi, al di là di l'amicizia, ma ghjè impurtante in Corsica l'amicizia, di ciò chì ci leia, perchè ci hè a pulitica è ci hè dinò u sintimu umanu è siate viramente assicurati di a nostra amicizia cullettiva è simu felici quì nantu à issi banchi, d'avè spartutu tante lotte è tanti cumbatti à fianc'à voi, è voi à fianc'à noi.

Vi vurria dì avà, in modu à pena di più puliticu à chì puntu dinò semu felici d'avè scumpartutu tanti è tanti cartulari insemi, tanti cumbatti, tanti sudori chì di e volte i Corsi ùn anu micca sempre vistu ma emu da fà di manera di mostrà li à chì puntu ci sete battuti è emu da cuntinuà à luttà fin tantu chè no pudemu pà tuttu ciò chì c'improme è pà a nostra Cursichella è pà i Corsi. Dunque, torna una volta à nome di u gruppu siate ringraziati pà tuttu u sudore è l'unestità ch'avete messu in a gestione difficiule. Perchè ghjè una carica assai assai difficiule a sapemu, d'altri a sanu quì.

A Corsica ghjè un paese di e volte difficiule è voi, senza ghjimbà u spinu vi sete sempre impettatu à l'affare di e volte in più cù situazione familiare, cù situazione prufeziunale chì piglianu u tempu è ete sempre rispostu à u gruppu cum'ellu ci vulia à issa Assemblea quì dunque viramente di core è di stintu, à ringrazià vi.

Ringrazià dinò perchè l'affare sò liati, i trè chì affaccanu à l'esecutivu è di augurà li tutta a nostra riescita. U Presidente di l'esecutivu hà dettu chì in a dimarchja Fà populu insieme certi ùn eranu micca vechji militenti hè vera, cara Vannina, sia assicurata di u nostru sustegnu. Sustegnu militente è sustegnu di militente naziunalisti è circaremu à accumpagnà ti u megliu chè no pudemu da issi banchi da l'assemblea, poi cuntà nantu à noi in e stonde di dubbitu, perchè ci ne sarà, di colara, di riescita, di tristezza, di gioia, noi saremu à fianc'à tè.

Saremu à fianc'à Anne Laure chì ghjè un insegnante, tuttu u mondu cunnosce e so qualità, u so impègnu pà a lingua, pà a nostra tarra, pà l'ambiente, Anne Laure ai fattu un travaglione in giru à l'ambiente è quì parlemu di lingua cù tè, d'insignamentu, d'educazione, a Presidente l'hà detta, ci hà toccu assai cù e so parolle nantu à l'educazione, è sè una donna impegnata à mezu à l'educazione è a Corscia hà bisognu di què più cà mai, hà bisognu di lingua più cà mai, hà bisognu di pruttezzone è d'eculugia più cà mai, è sin'à avà tuttu u to parcorsu hà ci a detta dunque quì, dinò pudarete cara amica è cara cunsigliere cuntà nantu à l'impegnu totale di u nostru gruppu è di a nostra ghjente.

Caru Jean-Félix, un vechju militante di a causa naziunale è di a causa corsa, ogni volta chè vò vidite videò puru s'ellu hè sempre giovanu, ma videò di lotte di u populu corsu, lotte in carrughju, lotte stituziunale, lotte in Parigi, davanti à i guverni, davant'à tutta a ghjente è ci hè sempre à un mumentu datu di a videò, un giovanu, di e volte à pena menu giovanu, cù una barba à quandu nera à quandu à pena grisgione, ghjè Ghjuvan Felice Acquaviva dipoi anni è anni hè sempre à luttà, nantu à tutti i spazii pà difende l'intaressi suprani di a Corsica. Dunque Ghjuvan Felice a sapemu, chè tù cuntinuarè cum'è tù l'ai sempre fatta à luttà pà u bè di issu paese di i so figlioli è di a so ghjente. Dunque pudarè cuntà nantu à noi cù tuttu u nostru sustegnu è a nostra fede, pà riesce in a to missione in e vostre missione -à voi trè- nove.

Vous dire aussi que nous ne parlons pas, quant à nous, depuis les bancs de cet hémicycle de remaniement de 3 personnes, nous parlons d'un redéploiement stratégique qui doit concerner l'ensemble de notre fonctionnement, l'ensemble de l'administration, l'ensemble des missions, ça a été dit par le président ce matin, au sein de cet hémicycle du travail parlementaire, au sein du groupe et au sein de l'Exécutif.

Ce qui a moins bien été fait jusqu'à présent devrait être amélioré, ce qui doit être concrétisé sera concrétisé dans les jours, les semaines et les mois à venir.

Vous dire que nous avons retenu, notamment parmi d'autres, 3 dossiers dans ce redéploiement stratégique que vous avez évoqué, Monsieur le Président de l'Exécutif, qui sont prioritaires politiquement : celui de la terre, de l'accès au logement, à la terre, celui des infrastructures et qui comprend bien évidemment le volet économique, celui de la langue.

Sur ces 3 dossiers-là, sur tous les autres, Monsieur le Président, vous pourrez compter sur notre indéfectible soutien.

Parmittite mi nantu à quellu di a lingua, vecu quassù i giovani, vi vogliu salutà. Sò i giovani pà una parte, salute à voi, chì si sò impegnati in e lotte passate di u mese di dicembre, pà a lingua, pà a difesa di issa lingua à pà difende ciò chì u statu à traversu i so tribunali, ci hà ricusatu quì.

Vi vurria dì, cari giovani, è cara giuventù chì noi emu da cuntinuà à luttà par voi, emu da cuntinuà à luttà par i cartulari ch'emu ammintatu sin'à avà, è chì ùn cappiaremu micca. Hè stata detta l'ore anu da esse difficiule, iè a sapemu l'ore anu da esse difficiule ma noi ci avemu da impittà cum'è l'avemu sempre fatta è circaremu à fà ancu megliu par voi, pà i vostri, è pà tutta a nostra ghjente circaremu à fà megliu cà ciò ch'è n'avemu fattu sin'à avà ma, vi vulia dì in modu sulenne, chì in issa reorganizzazione generale, a diciaremu cusì, pudarete cuntà naut à u nostru sustegnu attivu è nantu à a nostra azione cullettiva.

Monsieur le Président, je terminerai là-dessus.

Vous savez maintenant, je vais me répéter une dernière fois, nous avons été mandatés par les Corses pour opérer une réforme constitutionnelle qui puisse permettre à ce peuple de vivre, et de vivre dignement et durablement sur cette terre.

Nous allons déployer toute notre énergie, encore plus que nous ne l'avons fait hier, pour que cette réforme constitutionnelle aboutisse à son terme, parce qu'il en va de la survie du peuple corse.

Et de manière parfaitement solidaire, que les choses soient totalement entendues, de manière parfaitement solidaire, nous allons nous battre quotidiennement à vos côtés, aux côtés de votre exécutif, aux côtés des autres groupes, à continuer inlassablement à tendre la main pour dire aux Corses que nous allons améliorer leur vie quotidienne sur tous les dossiers, nous allons chercher à le faire du mieux que nous pouvons pour améliorer la vie quotidienne des Corses. Il ne s'agirait pas d'avoir une réforme constitutionnelle avec un peuple

qui souffre, il ne s'agirait pas d'avoir un peuple prospère, mais qui a perdu toute son identité d'un autre côté.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers membres de l'Exécutif, Chers présidents de groupe, Chers collègues, pudete cuntinuà à cuntà nant' à noi. E cusì sia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai. Aghju da passà a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants.

J'ai bien pris note de tout ce qui a été dit, qui est important. Nous y réfléchirons collectivement au sein du Conseil exécutif et du groupe majoritaire, et nous en tirerons bien sûr les conséquences, toujours avec l'état d'esprit qui nous anime et que j'ai réaffirmé dans le cadre de mon propos de présentation.

Merci à toutes et à tous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu dunque avà, emu da piglià i cartulari chì figuranu à l'ordine di u ghjornu, mi girgu versu l'esecutivu, nurmamente emu da principià per l'infrastrutture, è ci hè un uperazione d'accunciamentu di l'anziana strada dipartementale 368 chì ghjè a traversa di Purtivechju.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 006 : Approvu di l'uparazioni d'accunciamentu di l'anziana RD 368 di a traversa di Purtivechju

Rapport n° 006 : Approbation de l'opération d'aménagement de l'ex-RD 368 en traverse de Purtivechju

M. le Président Gilles SIMEONI

Pinsava chì a pusizione di Avenzemu avia da esse à pena più aparta, avia messu u cartulare di a strada di Purtivechju, ma pensu chì l'emu da ritirà di l'ordine di u ghjornu (rise).

Sottu à u titulu “Colpi è tambate” aghju u piacè di prinsintà vi l'operazione d'accunciamentu di l'anziana strada di traversa di Purtivechju.

Sò travagli assai aspittati, toccanu da vicinu i cullegiani è i liceani di Purtivechju, i so parenti. Ci hè statu parechje volte accidenti, per via di a vitezza, per via di ghjente certe volte eranu ancu briachi pè l'ultima volta è dunque ci hè veramente un bisognu forte d'accuncià issa traversa. Prima di prinsintà vi, i quattru o cinque cartulari chì sò custì, avete vistu, forse averete vistu, chì mi si pare chì digià nantu à a forma, ci hè un travagliu impurtante chì hè statu fattu, puru sè l'anziani raporti eranu digià di qualità, vogliu ringrazià u sforzu, fattu da i servizii.

Michel Gaudeau-Pacini, le directeur, Jean-Baptiste Pieri et l'ensemble des services pour, en cohérence avec la commande politique qui a été faite, essayer d'avoir des rapports qui, dans leur présentation, dans des matières techniques, permettent véritablement aux élus que vous êtes et que nous sommes d'avoir le maximum d'éléments pour voter et délibérer en ce qui concerne l'Assemblée de Corse.

Alors, en ce qui concerne cette opération, donc c'est un aménagement qui concerne la partie urbaine de l'ex-RD 368. Il y a une opération en partie « voie verte » qui va être financée par des fonds européens dans le cadre du FEDER 2021- 2027 relatif au renforcement de la mobilité durable.

Donc, nous avons la sous-opération « voie verte » - partie « mobilité durable », pour un montant total de 1,1 M€ ; subventions FEDER... Alors je rappelle que les subventions FEDER ne sont pas des subventions qui arrivent, si j'ose dire, toute cuites dans l'escarcelle de la Collectivité de Corse.

Vous le savez, nous le savons, mais c'est bon aussi que les Corses qui nous écoutent l'entendent. Il y a des dialogues de gestion importants avec la Commission européenne, notamment sur le principe des opérations finançables et sur le montant des crédits affectés aux opérations ou aux types d'opérations qui sont retenus.

C'est notamment dans ce cadre que nous avons obtenu des crédits importants pour tout ce qui est voie douce et mobilité durable, ou encore, je me tourne vers Julien Angelini... Jean-Christophe Angelini et Julien Paolini... c'est la tendance au rapprochement qui continue de me trotter dans la tête... sur les affaires de financement de l'éclairage public, que ce soit en Corse-du-Sud via le SDE 2A ou en Haute-Corse, avec le syndicat d'électrification, nous avons obtenu que les fonds européens continuent de financer les opérations d'éclairage public, alors même que, par exemple, la Direction régionale de la Commission européenne ne voulait pas continuer à le faire.

Donc je rends hommage au travail qui a été fait dans cette mandature par Flora Mattei, qui avait été initié à l'époque par la Présidente de l'Assemblée de Corse, dans ses anciennes fonctions de Conseillère exécutive, pour souligner aussi qu'il y a une continuité dans la vision stratégique.

Donc, un financement, une part « voie verte » avec subvention FEDER, 660 000 € HT ; part communale, 132 000 € HT ; part CDC, 308 000 € pour un total de 1,1 M€ HT. Et une sous-opération « routes et trottoirs » avec la part communale 350 000 € HT et la part Collectivité de Corse, 1,550 M€ HT, puisque c'est clé de répartition est faite conformément à la délibération-cadre que nous avons votée.

Donc, je vous demande d'approuver cette opération et de m'autoriser à signer avec la commune de Portivechju la convention organisant la répartition du financement de ces opérations, ainsi que de me mandater pour continuer à les mettre en œuvre le plus vite possible, pour la satisfaction et l'intérêt des usagers di Portivechju, notamment les collégiens, lycéens et leurs familles et la communauté éducative, et bien au-delà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et de Madame Giacometti-Piredda, et l'absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, Madame la Présidente, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà, là, il s'agissait de l'avis de la commission des finances.

Bien, la parole est à qui veut la prendre sur ce rapport.

Oui, Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, comme vous venez de le préciser, on est là sur une opération de sécurisation importante, puisque le tronçon concerné de la RD 368, pour ceux qui ne le savent pas, part du rond-point de la route de Marina di Fiori et du port pour rejoindre le rond-point de l'Ospedale sur la rocade.

C'est un secteur, et vous l'avez rappelé, qui chaque jour est emprunté par bon nombre de véhicules et de piétons.

Ils passent par des établissements scolaires hyper fréquentés qui sont un collège et un lycée, où quelque 1 000 élèves s'y trouvent, au cœur d'une zone commerciale en pleine expansion et très fréquentée.

Alors bien sûr, la dangerosité de cet espace est avérée depuis plusieurs années, tellement depuis plusieurs années que j'étais encore maire de Porto-Vecchio lorsque je vous avais moi-même alerté quant à la poursuite des travaux que j'avais entamés lorsque j'étais conseiller général à l'époque.

Depuis, 10 ans se sont écoulés.

Ce rapport est présenté sous deux opérations « voie verte », comme vous l'avez précisé, avec routes et trottoirs.

Le FEDER n'intervenant que sur la première à hauteur de 660 000 €, comme vous l'avez rappelé, et un engagement de la commune également à hauteur de 482 000 €, me semble-t-il, même si vous avez parlé de 350 000 €... Je ne vois

pas où se situe cette différence... Et celui de la CDC, qu'il nous est demandé d'approuver, avoisine le 1,9 M€ pour la totalité.

L'ensemble devrait coûter et avoisiner les 3,3 M€.

Alors, le rapport indique que les travaux devraient être achevés d'ici la fin de 2026, ce que tout le monde espère. Mais mon intervention sera surtout sur la suite. Pourquoi je dis la suite ? Parce que la départementale 568, communément appelée la route de Marina di Fiori, qui part du rond-point du port pour arriver au giratoire de Trinité et que vous mentionnez, est censée faire l'objet d'aménagements similaires.

Le rapport dit que les études ont été lancées, mais doivent être poursuivies. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

S'inscrivent-elles dans un PPI toujours aussi attendu ? Et nous avons vu tout à l'heure les interventions sur ce sujet. Et font-elles partie des choix stratégiques d'aménagements retenus ?

Nous savons tous que la plus grande difficulté, et cela a été dit par différents interlocuteurs, que la difficulté principale est de trouver les moyens nécessaires d'assurer notre politique et donc assurer un financement à l'ensemble de ces opérations.

Alors, il ne faudrait pas que cela reste au stade des illusions, surtout lorsque l'on voit surgir aujourd'hui des dossiers anciens et des propositions multiples.

Vous disiez, Monsieur le Président, il y a quelques instants dans votre intervention, qu'il y avait une main tendue aux oppositions et notamment sur les infrastructures routières. J'avais demandé à plusieurs reprises, et vous le savez, mais la réponse que vous avez apportée, que je regrette, est surtout le dernier toilettage de la section d'investissement qui a généré la suppression de 136 M€ d'autorisations de programmes dans divers secteurs qui sont les routes territoriales et les voiries anciennes départementales, et ceci que je regrette davantage, sans même associer la commission des finances dont la présidence est assurée par un membre de votre groupe, en l'occurrence Louis Pozzo di Borgo.

Donc, je pense que des explications seraient les bienvenues.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors qui d'autre souhaite prendre la parole ? Oui, Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Vous avez compris que pour des raisons évidentes, je parlerai un peu au nom de Portivechju.

Simplement donc, vous l'avez précisé, Président, c'est un projet qui d'abord va rendre service à beaucoup de monde, notamment aux usagers de tous ces établissements scolaires.

Pour nous, vous le savez, ici ou ailleurs, c'est une condition essentielle qu'il faut absolument remplir autour de chaque établissement. Il y a beaucoup de zones en plus, vous l'avez souligné, qui sont accidentogènes et celle-ci en était une.

Vous dire aussi quand même, dans mon historique bref, que c'était une opération qui avait été déprogrammée, Georges a peut-être oublié de le dire, et qu'il a fallu malgré tout rappeler l'urgence justement de revenir à la réalité portovecchiaise, on dira comme ça, et même plus que ça, parce que ça concerne des élèves d'autres bassins qui vont du lycée de Bonifaziu jusqu'à pratiquement aux frontières du Sartenais et de Solenzara, et même du Fiumorbu pour certains.

Donc on attend quand même une sécurité juridique et financière de ce projet. Vous avez bien compris qu'il y a quand même encore quelques doutes sur la suite, parce que finalement la route continue. Il faut absolument qu'on balaie toutes les incertitudes, sachant que par les temps qui courent, tout est incertain, et beaucoup de chantiers, beaucoup de projets sont remis en cause, voire relativisés, voire même suspendus.

Donc, comme la route continue, on espère simplement qu'on aura aussi la suite. Je le dis pour chez vous, mais quand je dis pour chez vous, je le dis aussi pour chez nous et pour ailleurs bien sûr. Il y a nécessité aujourd'hui sur un certain nombre de sites et pas simplement qu'autour des établissements scolaires, on a besoin de résoudre un certain nombre de situations qui créent des accidents.

On avait évoqué, et je m'arrêterai là-dessus, il y a 2 ans de ça, un embranchement qui paraît anodin, mais qui se trouve, vous le connaissez très bien, à l'entrée de Folelli, au bout de la ligne droite, ce tourne à gauche qui va vers

notamment Kyrnolia et vers les pompes funèbres Travaglini, où il y a eu des gens du Fiumorbu, une mère et sa fille qui sont décédées dans ce tournant.

Donc, il y a toute une réflexion à avoir sur un schéma, notamment sur les grands axes. D'autant que ces aujourd'hui pour nous sont saturés et que, vous le savez, on ne calcule plus en nombre de kilomètres, mais en nombre d'heures ou de minutes, suivant ce qu'on doit faire.

Donc un besoin, un besoin majeur pour nous. Cela fait partie, vous l'avez dit, des grandes priorités, et bien entendu donc, nous voterons allègrement ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors qui d'autre cette s'exprimer ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a un début à tout. Il y a un document politique qui va être économique, technique, qui va être cosigné par Gilles Simeoni et Jean-Christophe Angelini, c'est bien.

Par contre, sur le fond, bien entendu, le projet est légitime. Mais dans le cadre de ces partenariats croisés entre des communes et la Collectivité de Corse, si j'étais le maire de Porto-Vecchio ou le maire d'une commune qui aurait signé cette convention, je vous demanderai, Monsieur le Président, d'avoir une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour que les communes puissent récupérer le FCTVA, qui leur est plus bénéfique qu'à la Collectivité de Corse, parce qu'il n'est pas sur les mêmes comptes et il n'est pas sur les mêmes dispositifs de récupération.

A réfléchir !...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Paul-Félix.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Valérie.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement.

Globalement, bien sûr, il y a 5 projets structurants du réseau routier, donc on peut aujourd'hui s'en féliciter. Ce sont des avancées importantes pour les déplacements à l'intérieur de l'île.

Je vais, pour ma part, par contre, regretter que vous n'ayez pas jugé utile de mettre la réflexion de la traverse de Porticcio ; un projet attendu depuis longtemps qui avait été initié par l'ancien département. Une route très accidentogène également, avec notamment un jeune qui s'est fait renverser encore dernièrement.

Donc j'espère que ce projet qui a avancé, qui est mûr et pour lequel la commune a accepté bien sûr de participer, pourra rapidement être mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. C'est important pour notre région.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Oui, Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers, quelques mots rapides.

D'abord, je pense que la satisfaction est globale et partagée, une fois n'est pas coutume, donc pour ces projets structurants qui seront et effectivement le mot « structurants » est important puisque là-dessus nous sommes souvent, je dirai, opposés sur la vision des projets structurants pour la Corse simplement plus qu'un focus sur tel ou tel projet, il me semble qu'à travers les interventions des uns et des autres, on se rend bien compte que les besoins sont énormes, les besoins sont partout, tant au niveau de l'entretien des voies existantes qu'au niveau de la création de nouvelles routes, de nouveaux accès, qui sont en lien direct, et c'est bien là ce qu'il faut avoir en tête, qui sont en lien avec le développement de notre île.

Quand je parle de ça, je vais revenir sur les propos du président de l'Exécutif qui ont eu lieu il y a quelques instants, et vous parlez d'un document, c'est le PADDUC. Il faut bien mettre en concordance je dirais sur un même niveau, le développement des communes et nos documents structurants puisqu'avec ce document, le PADDUC notamment, ça avait été dit par Julien Paolini, nous devons aussi parler de SCOT pour l'aménagement du territoire, des territoires, une logique d'ensemble, de mutualisation des moyens, de PLU, de PLUI, sans quoi, on le voit, Valérie a besoin d'une réfection de traverse à Porticcio, c'est tout à fait justifié, explicable, d'autant plus quand on prend le prisme de l'accidentologie, parce que malheureusement, on l'a vu sur Folelli, on le voit sur Moriani, on le voit ailleurs, il y a des routes et des secteurs qui sont dangereux. Donc des besoins énormes, des besoins de financement énormes surtout, et le besoin de rabattre les cartes.

Alors Georges le disait, effectivement, certains investissements ont été sans doute gommés. Nous aurions pu, oui, en discuter en commission des finances, il le faudra à très court terme, mais derrière toutes ces interventions, on voit bien que nous avons besoin de financements, nous avons besoin du PTIC notamment, nous avons aussi besoin d'avoir les mains libres pour définir nos investissements, nos priorisations, ce schéma directeur des routes, cette PPI pour l'investissement, des documents qui seront présentés, ça été annoncé, à très court terme. Mais il n'est pas aussi simple que de dire la route continue. Oui, mais elle continue partout.

Donc le besoin est là, il est identifié et c'est bien par la production des futurs documents qui vous seront proposés au vote et qui passeront dans chacune des commissions que nous pourrons avoir effectivement un avis partagé, comme c'est le cas aujourd'hui.

Voilà, tout simplement. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

D'autres prises de parole ? Oui, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir sur les différentes interventions. Bien sûr que ces projets sont de nature à structurer, à fluidifier surtout les trajets dans toute l'île. Mais l'accessibilité du lieu en milieu rural, c'est aussi donner la possibilité aux villages d'avoir des routes qui soient accessibles pour lever tous les freins, notamment au niveau de la mobilité, et permettre un développement harmonieux de nos territoires.

Donc je pense qu'il faudrait aussi axer, Monsieur le Président, un développement sur nos routes de villages.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, je crois que tout le monde s'est exprimé.

S'il n'y a pas d'autre demande, je repasse la parole au président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, merci pour vos interventions.

Premièrement, ce dossier, il est important comme les 4 autres qu'on va examiner pour avoir un package global sur les infrastructures routières. Je suis heureux qu'il intervienne. Je rappelle que ce n'est pas forcément parce que des opérations étaient inscrites où programmées, qui avaient été affectés des crédits. Donc, on a récupéré dans les routes comme ailleurs des opérations qui étaient mentionnées mais sans crédits en face. Donc, c'est un élément à intégrer.

Mais cela étant, moi bien sûr, je suis heureux que ce dossier puisse s'engager vers la phase opérationnelle.

Deuxièmement, les interventions qui ont été faites par l'ensemble des intervenants me confortent dans la proposition faite par exemple dans le domaine des infrastructures.

Premièrement, il est évident qu'il n'est pas acceptable que nous n'ayons pas un document réactualisé concernant la programmation pluriannuelle d'investissements sur les routes et sur les infrastructures.

Il y a un document qui existe, il existe, 2017, il a été très largement mis en œuvre et appliqué et dans des conditions souvent satisfaisantes. Il a besoin d'être aujourd'hui réinterrogé et reformaté à l'aune des nouveaux enjeux, qu'il s'agisse d'enjeux d'aménagement ou d'enjeux budgétaires.

Donc oui, nous devons et je me tourne y compris vers l'administration, le plus vite possible, formaliser ce document et être en état de le présenter. Et je vous le dis, je vous l'ai dit tout à l'heure, il est pratiquement prêt.

Après, sur la méthode, ça a été dit, il y a à la fois des enjeux d'investissements et des enjeux de maintenance. Il y a des équilibres à trouver entre anciens réseau départemental et ancien réseau national et territorial. Il y a des logiques qui ne sont pas seulement des logiques purement économiques de ratio par habitant. Les investissements qu'on va faire, c'est aussi par rapport à une vision de l'aménagement du territoire.

Et puis, enfin, il y aura à corréliser notre programmation pluriannuelle d'investissement à nos capacités budgétaires et financières. Je rappelle, et je le dis aussi avec force, qu'en l'état, et cela n'a rien à voir avec la gestion de l'actuelle majorité qui a été globalement vertueuse, très vertueuse depuis 2015, quelles qu'aient été les tempêtes budgétaires, en l'état, et vous le savez, nous ne savons toutes et tous et nous l'avons dit à l'occasion de chaque débat budgétaire, structurellement la construction du budget de la Collectivité de Corse ne nous permet pas de faire face à nos besoins en termes d'investissement et notamment dans le domaine des infrastructures.

C'est la raison pour laquelle, à mon sens, d'une façon ou d'une autre, notre vision pluriannuelle des investissements ne peut pas se limiter aux routes. Nous avons également le chemin de fer, nous avons également la connexion externe, les ports et les aéroports.

Je rappelle simplement que l'addition des trois grands projets qui sont attendus dans le domaine routier et depuis très longtemps et on va y venir, deux d'entre eux sont évoqués dans les rapports, la déviation l'Olmato, la déviation de Santa-Lucia di Purtivechju, la déviation de Venacu, Vivariu, sans même parler du travail à faire en Balagne depuis que nous avons abandonné le grand projet déviation, l'addition de ces trois projets consommerait la quasi-totalité du PTIC disponible. Ce qui veut dire que nous n'aurions plus rien ou presque pour tous les autres investissements qui sont également stratégiques, dans le domaine de l'eau, dans le domaine des ports et aéroports, dans le domaine du financement des matériels roulants pour donner sens et plénitude à notre vision stratégique de l'intermodalité.

Donc ce que je vous propose aujourd'hui, je prends un engagement de vous présenter très rapidement ce document de la PPI. Est-ce que vous voulez vous contenter de le discuter en commission des finances, de l'aménager et de l'amender à la marge ou est-ce que vous souhaitez qu'on essaye de le coconstruire ensemble dans des délais tout à fait raisonnables, en disant « voilà la part qu'on fait entre l'ex-réseau territorial et l'ex-réseau départemental, voilà les critères qu'on intègre » ?

Les critères par exemple de prise en compte des endroits à caractère accidentogène, je me tourne vers Jean-Baptiste, c'est déjà dans notre critériologie des opérations à prioriser. Le fait par exemple de ne plus aller vers les grands travaux routiers, c'est aussi la prise en compte, certains types de grands travaux routiers, du fait que les contraintes réglementaires, notamment les données environnementales, interdisent pratiquement aujourd'hui ou rendent très difficiles les grandes opérations dès lors que des aménagements différents sont possibles.

Je prends un exemple dont tout le monde a parlé longtemps, le tunnel de Vizzavona qui a été réinvoqué comme peut-être un grand ouvrage structurant, aujourd'hui le tunnel de Vizzavona, routier, je parle, juridiquement il est impossible de le faire par rapport à des contraintes réglementaires, environnementales. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, il aurait un coût disproportionné et par rapport à nos finances, et par rapport au gain attendu puisque le trajet qui avait été envisagé un petit peu en dessous, je dirais, d'un établissement hôtelier, pour ne pas le citer, et ressortirait de l'autre côté, ça fait gagner à peine quelques minutes.

Donc nous le choix que l'on fait aujourd'hui, par exemple à Vizzavona, et vous le savez, pour ceux qui prennent la route régulièrement, c'est d'avoir multiplié les créneaux de dépassement, comme on l'a fait à Saint-Georges ou comme on le fait aujourd'hui dans la montée de Vizzavona ou comme on va le faire à l'entrée de Vivario avec une sécurisation et un gain de temps.

De la même façon, le choix qui a été fait et qui est en train de se concrétiser malgré les contraintes, c'est de désengorger les entrées de villes, notamment à travers des travaux structurants, la deux fois deux voies, les tunnels ou équivalents de tunnels comme on a fait au rond-point de la Gravona, ou comme on propose de faire aujourd'hui à Biguglia, la sécurisation prioritaire des endroits accidentogènes, le travail sur les techniques à mettre en œuvre pour diminuer notamment les coûts de maintenance et qui a porté des fruits très significatifs, la restructuration de notre façon d'organiser la commande publique pour stimuler véritablement la concurrence et y compris dans le cas du Corsican Business Act, essayer de privilégier la commande publique Corse.

Donc cette stratégie, aujourd'hui, elle existe et elle porte ses fruits. Il nous faut maintenant la finaliser et la formaliser dans un document. Et moi, ce que je vous ai proposé, et ce que je continuerai à faire, et encore une fois, on verra, c'est qu'on le définisse ensemble, parce qu'à un moment donné, vous le disiez, beaucoup des opérations qui sont des opérations stratégiques, elles auront à être engagées ou à se poursuivre bien au-delà de la mandature actuelle. La discussion, y compris sur le financement de ces opérations, elle concerne la mandature d'aujourd'hui et les mandatures à venir et elle s'impose pratiquement dans les mêmes termes à la majorité et aux oppositions, celles d'aujourd'hui et celles de demain.

Donc sur cet exemple précis il me semble, et vous verrez que les autres dossiers qui viennent derrière le démontreront de façon encore plus évidente, que nous avons intérêt à essayer de croiser nos regards et de construire des grilles de programmation et de financement que nous aurons partagées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président pour ces précisions.

Donc, nous allons passer au vote, sachant que Jean-Christophe Angelini et Georges Mela se sont déportés.

Donc, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc, il y a plusieurs rapports sur les routes.

Le rapport suivant, Monsieur le Président de l'exécutif.

Raportu n° 007 : Riqualfica di l'anziana RD 464, detta « Strada imperiale » - Approvu di u bilanciu di a cuncertazione preliminare

Rapport n° 007 : Requalification de l'ex-RD 464, dite « Route impériale » - Approbation du bilan de la concertation préalable

M. le Président Gilles SIMEONI

A riqualfica di l'anziana RD 464, detta « Strada imperiale », ghjè un approvu di u bilancia di a cuncertazione preleminaria.

Donc là aussi nous sommes, et c'est un autre exemple, dans le développement de la mobilité douce et notamment dans la création d'espaces cyclables et piétons sécurisés avec des objectifs importants, effort concerté avec les intercommunalités de construction d'infrastructures cyclables performantes.

Deuxièmement, dynamique de modération générale des vitesses dans un souci de sécurité routière, limitation du transit motorisé dans les quartiers et également aménagement d'espaces piétons confortables.

Là aussi, je souhaite que très rapidement, je me tourne notamment vers les élus qui sont des habitués de la petite reine, que l'on présente des documents qui nous permettent d'avoir une vision globale des aménagements qui sont faits en matière de pistes cyclables et qui sont faits aussi pour sécuriser le domaine routier par rapport à l'usage par les cyclistes. C'est important, on sait qu'il y a eu des drames là aussi, on sait qu'il y a des associations qui sont très actives et aux attentes desquelles il faut répondre.

Donc là, l'opération est présentée de façon claire dans les documents annexés et les photographies qui vous sont communiquées. Il y a le retour de la concertation qui est également présentée et qui fait état d'un consensus quasi unanime.

Il vous est donc proposé d'approuver le bilan de la concertation publique préalable et notamment de retenir la variante numéro 3, d'approuver le principe et les caractéristiques principales des projets de requalification organisés autour de cette variante, et donc par suite de m'autoriser à poursuivre les études et à lancer les procédures réglementaires en vue de la réalisation des aménagements prévus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu », de Madame Giacometti-Piredda et absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En tant que pratiquant de la petite reine, je veux d'abord ne pas inviter nos collègues à faire ce que je fais, pourquoi ? Parce qu'on parle beaucoup d'accidentologie, aujourd'hui les pistes cyclables sont rares et donc faire du vélo, c'est un acte militant et parfois même inconscient.

Cela étant posé, évidemment, on votera pour ce rapport parce qu'il amorce un effort, avec beaucoup de retard sur les régions dites de même strate. Donc il faut en prendre conscience, mais on va vous le réitérer à l'occasion de chacun des 4 dossiers, Monsieur le Président. À ce stade, sur ce sujet comme sur tant d'autres, il n'y a pas de vision prospective, alors vous appelez ça un PPI, vous appelez ça une feuille de route, la bien nommée, vous appelez ça une vision stratégique. On ne sait pas où on va, dans quelle case s'insèrent les 4 dossiers d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de mobilité douce, qu'il s'agisse de déviations réclamées de longue date, qu'il s'agisse de traversées d'agglomérations, dans quelle programmation, dans quelle vision ça s'inscrit.

Vous nous promettez une énième fois, suite à des demandes incessantes de notre groupe, la dernière en date je crois que c'était Marie-Thé il n'y a pas si longtemps, qu'on va l'avoir cette programmation.

Livrez-là, livrez-nous cette programmation, que nous puissions circuler à pied, à vélo, en avion, en train ou par je ne sais quel moyen de transport. Et surtout, quand vous réclamez de la coconstruction, attention, dans « coconstruction », il y a « construction ». Le jeu de la délibération, c'est que vous arriviez avec une construction, et après on l'a coconstruit, on l'a codétruit, mais on ne peut pas être associés aux choix qui vous ont été octroyés par le suffrage universel, c'est-à-dire que c'est à vous de renoncer. Pourquoi renoncer ? Parce que vous savez très bien que dans la colonne « euros » vous n'êtes plus dans la même disposition qu'il y a quelques années.

Donc ce qu'on vous demande, ce n'est pas de renoncer pour le plaisir gourmand de vous voir renoncer, c'est que vous ayez un tableau Excel à trois entrées, où vous voulez aller, qu'est-ce que vous voulez faire, avec quels moyens vous y allez. Evidemment, vous n'allez pas pouvoir tout faire. Et après, on sera toujours à temps ou de vous accompagner ou de critiquer.

Sinon le risque c'est quoi ? C'est sur des dossiers qui sont normalement de l'ordre de la déclinaison de la vision stratégique. On passe notre temps cet après-midi à vous rappeler que ça c'est nécessaire, Valérie a raison de vous rappeler la part manquante du dossier d'aujourd'hui, et on va passer notre temps à vous dire, si on devient cynique à l'approche des échéances électorales, que le choix de tel ou tel dossier répond à une perspective électoraliste de court terme, ce qu'on n'a pas envie de faire.

Et, vous prônez surtout le risque de démobiliser les élus locaux qui, partout sur le territoire, sont en attente, soit qu'on leur dise oui, soit qu'on leur dise non.

Après à charge de ces élus locaux de chercher d'autres modes de financement, d'attendre, de patienter ou de bâtir des visions alternatives. Mais vous laissez une bonne partie des décideurs locaux, dans une période insupportable d'attente, en laissant croire que ça va se faire, sachant que ça ne pourra pas se faire, ou pire encore, en leur laissant penser que ça ne se fera pas et parfois avec l'idée que ça pourrait se faire.

Sortez de l'ambiguïté, Monsieur le Président, ça ne se fera pas forcément à vos dépens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Non ? Oui.

M. Joseph SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Vous ne voyez pas de vision prospective, mais nous, nous voyons quand même dans ce rapport une vision quand même globale et partagée, notamment par deux communes de deux intercommunalités différentes qui arrivent quand même à construire quelque chose qui s'inscrit dans un plan global et notamment qui vise au développement des modes alternatifs. Et ça, nous nous en réjouissons, parce qu'on le voit.

Nous pouvons nous réjouir également à la lecture du rapport, du succès de la concertation publique, des besoins qui sont remontés et qui semblent partagés par les populations des deux communes.

Mais je crois que ce projet s'inscrit dans autre chose que les besoins exprimés par les habitants des deux communes. On est vraiment dans une vision globale.

Je crois savoir ce que vous voulez dire par la prospective, puisque là effectivement, on est à l'aise sur ce rapport, il n'est pas passé en commission des finances, il n'est pas question de financement, mais nous considérons pour notre part que ce rapport qui est le rapport préliminaire, c'est le début du commencement de quelque chose qui s'inscrit dans une vision partagée par deux communes, deux intercommunalités et que nous sommes ravis d'accompagner sur ce chemin.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces interventions.

Quand on présente des dossiers, on nous dit : vous n'avez pas de vision stratégique, quand on présente une vision stratégique, on dit : on n'est pas dans le concret. Vous êtes durs, les gars ! Et j'ai envie de vous dire, cher Jean-Martin, vous avez commencé en citant Julio Iglesias et vous finissez en évoquant le cardinal de Retz, je préfère le cardinal de Retz, mais j'aime bien Julio Iglesias, aussi ! Et j'ai bien compris votre taquinerie, vous disiez que dans co-construction, il y avait « co », il y a « struction » et il y avait « con », coconstruction, me taquinant à nouveau !

Donc pour être plus sérieux, moi je redis ce que j'ai dit. Ces dossiers, ce sont des dossiers qui sont attendus depuis longtemps, dont l'opportunité, l'utilité ne sont pas contestables. Je crois que c'était important qu'on vous le présente aujourd'hui et ça n'exclut pas d'améliorer la méthode.

Et puis après, vous avez raison, il faut débattre, il faut proposer. Et puis la démocratie, c'est une majorité qui prend ses responsabilités et une opposition qui éventuellement conteste ou décide de soutenir selon des modalités qui sont différentes, qui peuvent aller du vote ponctuel à un travail commun.

On verra ce qu'il est possible de faire et ce que nous décidons les uns et les autres de faire en essayant, je le pense et je le crois, de faire au mieux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde est d'accord.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

Si je puis me permettre, essayons de passer tous les rapports sur les routes, c'est peut-être un vœu pieux, avant 18 h.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si vous vous y mettez, vous aussi !!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

N'en passez qu'un, ils passeront demain, mais à 18 h nous avons deux rendez-vous, je vous rappelle, le Prix Andria Fazi et le prix des lecteurs.

Avete a parolla, Presidente.

Raportu n° 008 : Slivellu di u giratoghju di Tragone à a crucivia trà l'anziana RT11, l'anziana RD 82 è a via di a zona industriale di Purettone trà U Borgu è Biguglia

Rapport n° 008 : Dénivellation du giratoire de Tragone au carrefour de l'ex-RT 11, de l'ex-RD 82 et de la desserte de la zone industrielle de Purettone entre Borgu et Biguglia

M. le Président Gilles SIMEONI

Là aussi, donc on est sur l'axe principal, on va dire entre Casamozza et Bastia. Nous sommes à Purettone, entre Borgo et Biguglia. Ça fait partie des tronçons de routes qui ont la fréquentation la plus importante, un trafic moyen journalier annuel de près de 40 000 véhicules/jour, l'équivalent du giratoire Gravona de ce matin, 40, 44 000 ; Furiani : 46 000 véhicules/jour et Ficaghjola, l'entrée du tunnel : 30 000 véhicules/jour.

De plus, côté ouest, côté intérieur des terres, relié à l'ex-RD 82 qui dessert des activités commerciales, urbanisation, le collège de Biguglia et de

l'autre côté une voie communale d'accès aux zones industrielles de Biguglia et de Borgo.

Donc, c'est vraiment un endroit stratégique que nous connaissons toutes et tous et que nous savons être un point de ralentissement important, un point noir de la circulation.

Donc, ce travail est attendu depuis longtemps. Vous avez en page 6 du rapport une vision de ce qu'est l'aménagement proposé, avec un calendrier prévisionnel de travaux début 2026, environ 2 ans de travaux, donc une livraison de l'ouvrage prévue et espérée pour intervenir à la fin de l'année 2027. Un coût estimé à 14 millions hors taxes environ, l'équivalent à un epsilon près, du coût de l'ouvrage rond-point de la Gravona, et qui a vocation à être financé dans le cadre du PTIC où, je vous rappelle, que de nombreuses opérations portées par la Collectivité de Corse ont déjà été actées et mises en œuvre, notamment un itinéraire très attendu, le col de Belle valle, mais également, comme je l'ai dit tout à l'heure, les créneaux de dépassement de Tavera, de San-Ghjorghju et de Casalabriva, notamment donc l'itinéraire entre Aiacciu et Sartène, pour San-Ghjorghju et Casalabriva.

Donc, je vous demande d'approuver le principe et les caractéristiques principales de ce projet de réaménagement et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ci hè un raportu di a CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Di a cummissione di e finanze dinò.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui demande la parole ?

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, je ne vais pas être très originale et surtout dans la continuité de la question orale que j'ai posée à la dernière session.

Notre Assemblée cet après-midi est amenée à adopter plusieurs rapports sur les travaux routiers. Le rond-point de Tragone reste avec celui de Ceppe, l'un des deux derniers de la région Bastiaise à ne pas disposer d'échangeurs et nous comprenons qu'il puisse y avoir un besoin.

En revanche, je n'ai pas trouvé cette opération dans cette fameuse PPI de 2017, nous conduisant encore une fois, à vous demander sans cesse une actualisation pour avoir un cap, une orientation d'ensemble, ne serait-ce qu'en termes de calendrier ou de financement.

Ces projets vous les proposez, et on le voit cet après-midi, au fil de l'eau, sans que l'on en connaisse la stratégie routière globale qui est celle de notre Collectivité.

Comme vous l'ont rappelé mes collègues Valérie et Jean-Martin et d'autres je crois après moi, nous vous réclamons donc cette PPI depuis des mois et nous l'attendons depuis 2017, ce qui nous donne la fâcheuse impression que ce sont les projets qui fondent votre stratégie en matière de chantier routier, alors que ce devrait être l'inverse.

En effet, alors que les deux traverses de Venaco et Vivario, villages chers à mon cœur, font l'objet de deux rapports d'aménagement, conformément d'ailleurs à ce que prévoyait notre Assemblée, nous découvrons que l'aménagement routier de Tragone qui n'était pas prévu à la PPI de 2017 et qui a fait l'objet d'une instruction que je qualifierais de supersonique, non seulement figure déjà à l'approbation de notre Assemblée, mais fait en plus l'objet d'une demande de financement au PTIC.

Je regrette d'ailleurs que cette enveloppe budgétaire du PTIC qui devait cibler prioritairement des équipements structurants, y compris dans le domaine routier, que vous fassiez le choix discutable de cibler des petites opérations plus soutenables pour les finances effectivement malades de notre Collectivité.

Cela s'apparente à du mauvais saupoudrage et je ne vais pas jusqu'à penser que c'est à des fins électoralistes. Et à cet égard, le préfet de Corse a dit sur les ondes de RCFM que la programmation et la consommation du PTIC par la Collectivité de Corse était, je le cite, « lacunaire et en retard ».

Plutôt que des chantiers plus importants et donc véritablement structurants comme la deux fois deux voies, Socordis -Mezana, pourtant promise par vous à grand renfort de communication et dont nous attendons toujours le premier coup de pioche, un chantier attendu aussi, Monsieur le Président de l'exécutif, et lui aussi depuis longtemps.

Oui, j'insiste toujours et encore mais, Monsieur le Président, les délibérations votées dans cet hémicycle ont, me semble-t-il, vocation à être mises en œuvre quels que soient les majorités ou les exécutifs.

Et oui, Messieurs Pozzo di Borgo et Colonna, avant que vous ne vous exprimiez, je fais toujours le même constat, que le fossé s'agrandit entre les usagers de la route où qu'ils se trouvent sur notre territoire. En l'espèce, l'inégalité, l'iniquité demeurent toujours, ne vous en déplaît, Monsieur le Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Du goudron et des plumes !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autres souhaite s'exprimer sur ce giratoghju de Tragone et cher à mon cœur ?

M. Louis POZZO DI BORGIO

Quelle passion, Mme la présidente !

Effectivement, mon intervention a été annoncée par Christelle, c'était sans doute prévu ! Plus sérieusement, je ne sais pas si nous réalisons ou si le président de l'exécutif réalise des ouvrages structurants à des fins électoralistes, mais j'ai bien l'impression qu'on oppose les Corses à des fins électoralistes. Cette sempiternelle rengaine entre le Nord et le Sud, je l'ai déjà dit, je vais le redire, ça a des relents de guerre de sécession entre les Nordistes et les Sudistes.

Simplement aujourd'hui, si on doit parler d'un point de vue technique, il y a la règle effectivement, il y a un PPI qui est en cours depuis 2017. Et puis, l'intelligence de la règle aussi, c'est de savoir s'adapter, s'adapter aux modifications du territoire, s'adapter aux évolutions de populations.

Un passage aérien qui a été sans doute instruit de manière supersonique, mais de manière surtout très intelligente. Pourquoi ? Puisque pour réduire les coûts notamment, on s'adapte à l'environnement urbain, un environnement extrêmement industriel puisque nous avons les zones de Tragone et Purettone à

proximité et que plutôt que de faire des trémies extrêmement onéreuses, dans des zones amiantifères on choisit un passage aérien ou l'aspect architecturale n'est pas une dominante majeure.

Vous dire aussi peut-être que de franchir le col de Vizzavona est une souffrance pour certaines ou pour certains, mais pour ceux qui connaissent la région bastiaise, cet ouvrage se situe à quasi-équidistance entre le premier port de Corse et un aéroport international. Lorsqu'on veut sortir de Bastia depuis le port, il faut bien l'emprunter et pour les usagers de la route, on se rend bien compte qu'il y a parfois, je ne dirais pas des heures, mais des très longues minutes d'attente.

Un ouvrage qui va au-delà de desservir et de servir Bastia, le Grand Bastia, je reviendrai aussi sur le grand Bastia, est à ouvrage qui devient indispensable pour le Nebbiu et Saint-Florent puisque pour les gens qui montent, notamment sur la Conca d'Oru, on sait à quel point ce passage est dangereux, notamment au niveau du rond-point, avec dans ce rond-point cet embranchement pour rejoindre le Nebbiu et ensuite, bien entendu lorsqu'on sort du port ou lorsqu'on atterrit à Bastia pour venir vers le Cap Corse et Bastia.

Donc, est-ce que cet ouvrage est structurant ? Oui. Est-ce que les finances de la Collectivité de Corse peuvent le supporter en dehors du PTIC ? Quel intérêt. Les finances de la Collectivité de Corse qui ne sont pas plus faméliques que celles des autres collectivités, je pense que, sauf à se couper du monde, lorsqu'on regarde aujourd'hui les actualités, quelle que soit la région française, notre territoire est dans la même situation, une baisse d'investissement, les Hauts de France qui vont investir environ 30 % ou 40 % de moins que ce qu'ils avaient prévu, et bien aujourd'hui nous avons la chance d'avoir le PTIC, nous l'utilisons.

Nous l'utilisons justement pour des projets qui sont mûrs. On ne peut pas nous faire le reproche d'instruire rapidement et de consommer du PTIC, et la phrase d'après nous dire : le préfet de Corse a dit ou aurait dit. Ce que dit le préfet de Corse concerne le préfet de Corse. Ici, nous sommes une assemblée souveraine, nous décidons, nous n'avons pas besoin d'un préfet pour savoir si nous utilisons bien tel ou tel financement. Je vous le rappelle, nous sommes une Assemblée, j'ai envie de vous dire autonome, et en tout cas intellectuellement autonome et nous décidons.

Donc pour Bastia, c'est un ouvrage qui est structurant, pour la Corse et le grand Bastia, c'est un ouvrage qui est structurant et on ne peut pas aujourd'hui, au vu des 4 ou 5 rapports qui arrivent, nous faire encore une fois le reproche d'une PPI qui ne serait pas à jour, d'une PPI qui favoriserait Bastia.

Aujourd'hui, nous parlons d'un territoire, c'est la Corse, on ne parle pas d'Ajaccio, on ne parle pas de Bastia, parce que sinon, on va tomber toujours dans les mêmes travers, Cathy nous parle du rural et on l'entend. Il y a le rural, il n'y a pas que Bastia et Ajaccio.

J'ai envie de vous dire bravo pour cet ouvrage, bravo pour le Grand Bastia parce qu'il est évident aujourd'hui que nous avons besoin d'une telle, je dirais, d'une telle desserte pour, et le Nebbiu, et Bastia, et pour aller vers le Sud.

Monsieur le Président, simplement vous dire que sur la traverse d'Olmato, nous aurons sans doute encore à nous expliquer ou à répondre. Sur Venacu, je me tourne vers Jean-Michel, parfois, ce ne sont pas les services, un simple platane peut compliquer les choses, on y viendra. On voit bien qu'on a des difficultés à prendre en compte, mais en tout cas, il est dommage aujourd'hui qu'on soit obligés de faire du chjame è risponde entre Ajaccio et Bastia pour savoir qui est le mieux loti. Nous avons besoin d'un développement harmonieux sur la Corse, c'est ce que vous proposez depuis des années. Donc, votre groupe vous soutiendra une fois de plus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur ce genre d'ouvrage je ne pense pas qu'il y ait de logique territoriale. Quand on est dans l'embouteillage, je crois que souvent on vient de plein d'endroits.

En revanche, moi, sur ce genre de projets, qui sont quand même des projets qui deviennent des projets très importants à l'échelle, je dirais, de la faiblesse de nos capacités d'investissement, un projet à 15 M€, aujourd'hui, on ne va pas en faire 50.

Moi j'aurais aimé en revanche, comme vous le présentez pour Olmato, d'avoir plusieurs solutions. Vous faites le choix du désengorgement, mais en faisant un choix d'entonnoir. Quand on passe d'une 2 X 2 voies, à un toboggan à 2 X 1 voie, le mieux ça serait de faire un 2 X 2 voies en toboggan, comme ça a été fait en amont sur l'ancienne entrée du lotissement des collines.

Maintenant, je sais qu'il y a des contraintes d'espace, il y a des contraintes de continuité de circulation, mais ça mérite d'être étudié parce que ça nous engage pour un siècle.

L'expérience qu'on a des 2 X 2 voies directes, n'ont pas résorbé les problèmes de circulation, ça les a améliorés, alors que l'on sait pertinemment que lorsqu'on a une continuité de circulation complète, sachant que les 2 flux latéraux sont des flux secondaires, très secondaires même, on aurait la garantie d'avoir un ouvrage qui donnerait la fluidité parfaite.

Maintenant, c'est certain, il y a beaucoup plus de contraintes, mais c'est un endroit où il y aurait l'espace pour le faire. Or là, de faire un 2 X 3,20 mètres en voie, c'est donner aux générations futures l'obligation de faire le doublement.

Donc au moins, faites une construction latérale qui permet plus tard un doublement d'ouvrage sans avoir à faire, je dirais, de tripler l'ouvrage en faisant 2 passerelles latérales.

Mais j'aurais aimé, je vous le dis très franchement, qu'on discute sur des avants projets et pas sur des projets finis où vous avez choisi.

Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Qual'hè chì dumanda a parolla torna ? Più nimu.

O Sgiò presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Répondre donc à titre principal à l'intervention de notre collègue et amie Christelle Combette. C'est sûr qu'on est en désaccord, si ça c'est une opération de saupoudrage, il n'y a plus d'opérations structurantes. Ce sont les flux journaliers les plus importants de Corse. Ça dessert, ça a été dit, notamment le port et l'aéroport. C'est un point noir identifié par tous les automobilistes, il y a 40 000 véhicules par jour qui passent, il y a un rond-point qui dessert également, on ne l'a pas dit, la route principale qui mène à la région du Nebbiu et de la Conca d'Oru. Donc, c'est une opération structurante.

Alors tantôt ça va trop lentement, tantôt ça va trop vite et on franchit le mur du son. Non. Si je mets en miroir le rond-point de la Gravona et cette opération, elles ont commencé en même temps et le rond-point de la Gravona a été terminé un peu moins d'un an avant.

Cette opération, et là, je réponds aussi à Paul-Fé, y compris sur l'aspect technique, on a commencé avec des études en février 2019 et mai 2020 qui ne portaient que sur la dénivellation du giratoire et des raccordements aux voiries existantes. On a expertisé, alors moi, contrairement à vous, je ne suis pas du tout ingénieur, on a confié..., oui, quand je suis dans un embouteillage, je comprends, ça oui, j'y arrive jusque-là. En revanche, le meilleur moyen d'en sortir, je ne sais pas, moi je fais confiance aux experts. On a expertisé l'ensemble des solutions disponibles et on nous a dit que ça, c'était le juste dimensionnement et c'était la meilleure solution technique.

Mais on ne l'a pas décidé en catimini, on a voté et délibéré au terme d'une concertation publique et on a voté le 26 mars 2021, donc avant la précédente mandature, pour écarter tout soupçon qui n'existe pas d'intérêt électoraliste, avec le principe d'une dénivellation par le haut et une création d'un pont au-dessus du giratoire. Et ensuite, on l'a mis en œuvre, y compris d'ailleurs en travaillant sur des aménagements complémentaires pour renforcer l'intermodalité à travers un parking qui doit permettre l'accès au chemin de fer et encourager les gens à laisser leur véhicule en entrée de continuité urbaine pour prendre le chemin de fer.

Donc vraiment là, je pense que le procès qui est fait à titre principal par notre collègue de droite, est un mauvais procès. Après autant de fois que vous me direz qu'il y a un déséquilibre, je vous répondrai si déséquilibre il y a, il est en faveur d'Ajaccio et de la région ajaccienne de ma part et je l'assume. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu une iniquité initiale. Donc ça, vous pouvez le tourner comme vous voulez. La 2 X 2 voies, je n'ai pas dû m'exprimer clairement, quand nous sommes arrivés, il n'y avait rien, zéro pointé et en crédits, et en études, il restait 100 M€ sur la dernière tranche du PEI pour les infrastructures routières...

Mme Christelle COMBETTE

En 2018.

Le Président Gilles SIMEONI

Non avant, en 2016 et 2017, et il y avait à ce moment-là d'abord Jean-Félix Acquaviva et ensuite Vanina Borromei, sous mon autorité, 80 M€ ont été affectés sur le PEI sur 100 M€ restants à Ajaccio.

Entre 2002 et 2015 : zéro. Donc vous pouvez venir nous dire tant que vous voulez que je désavantage la région ajaccienne, il faut que les gens qui prennent les routes d'Ajaccio l'entendent. 45 M€ sur le PEI ont été mis sur la 2 X 2 voies. Et la 2 X 2 voies, si aujourd'hui elle n'a pas commencé, c'est parce que le bilan de la concertation publique a conduit le CDNP à rendre un avis défavorable dans le cadre des contraintes écologiques qui vont grandissant que

j'ai évoquées et que nous sommes obligés d'aller dans une nouvelle phase de concertation.

Et je vous redis une nouvelle fois que concernant le PTIC, si on nous avait écoutés, si on nous avait écoutés, la méthode n'aurait pas été celle-là. Je suis en désaccord avec le préfet de Corse, avec lequel nous avons par ailleurs de très bons rapports, sur deux points essentiels. Le premier point, la programmation de la Collectivité de Corse n'a pas été lacunaire. Nous consommons par an la totalité des crédits qui sont affectés à la Collectivité de Corse dans le cadre du PTIC, sur les 500 M€ du PTIC, 250 M€, c'est une règle qui a été fixée de façon itérative, sans consulter personne, 250 M€ sont attribués à des projets sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Souvent, les maires engagent ces opérations avec un soutien de principe de l'État et viennent demander à la Collectivité de Corse un cofinancement, ce que je comprends parfaitement, mais ce qui nous prive de toute lisibilité, de toute prévisibilité, dans la mesure, au moment où je vous parle, je ne sais pas ce que sont les opérations financées au bénéfice des communes et des intercommunalités dans le cadre du PTIC, et j'ai besoin de le savoir. Donc ça, c'est mon premier point de désaccord.

Deuxième point de désaccord, je dis avec force et l'Assemblée de Corse l'a dit par délibérations avant que je ne le répète ici, que je considère que l'État, dès le début du PTIC, a fait un double mauvais choix en matière de méthode. Le premier mauvais choix, c'est de dire, comme l'a dit Edouard Philippe et comme ça a été appliqué ensuite, qu'on allait aller vers un financement par projet au gré des projets et non pas par axe. Ça, c'est du saupoudrage forcément in fine, dans la méthode, pourquoi ? Parce qu'une opération qui est portée par une commune ou par une intercommunalité peut avoir un caractère stratégique et essentiel pour la commune et l'intercommunalité, sans avoir d'incidence stratégique au niveau de la Corse.

Et donc nous avons proposé qu'il y ait une co-instruction et une instance qui permettent de confronter les attentes et demandes des communes, des intercommunalités, de la Collectivité de Corse et de l'État. Ça, c'est la première erreur dans la méthode.

La deuxième erreur dans la méthode qui a été relevée elle aussi, comme la première, par la Cour des comptes, pas par Gilles Simeoni, pas par les nationalistes, par la Cour des comptes, c'est de dire que le fait que la décision soit prise in fine unilatéralement par l'État est totalement contraire aux principes de codécision. Il y a un paradoxe extraordinaire à avoir décidé en 2002 que les opérations financées par le PEI le seraient à travers une codécision entre la Collectivité de Corse et l'État et venir aujourd'hui, 25 ans après, alors que nous sommes censés aller vers l'autonomie, nous dire et nous répéter que le PTIC est à

la main de l'État et que c'est l'État qui décide seul et de sa propre initiative. Pour moi, ce n'est absolument pas normal.

Donc je termine. Franchement, je ne crois pas que vos reproches soient fondés et je vous dis que sur ce dossier comme sur l'analyse globale concernant les équilibres entre Bastia, Ajaccio, le Nord, le Sud, l'intérieur, la plaine, etc., la logique d'équité, elle est centrale dans les choix du Conseil exécutif, aussi bien en matière d'infrastructures routières, que d'un point de vue général.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Allora emu da vutà. Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Avà pudemu passa un antru cartulare prima di i nostri appuntamenti.

Raportu n° 009 : Assestu di l'anziana RT 40 - Scansa d'Ulmetu
Rapport n° 009 : Aménagement de l'ex-RT 40 - Déviation d'Ulmetu

Le Président Gilles SIMEONI

Comme ce projet ou ce dossier a été souvent évoqué dans cet hémicycle et qu'il est évoqué bien sûr par la commune, l'intercommunalité, la région concernée et de façon générale les usagers et les Corses, j'ai souhaité au-delà des réponses que j'ai pu apporter à des questions orales et des échanges que j'ai pu avoir avec les élus concernés, notamment le maire d'Ulmetu, José-Pierre Mozziconacci, que je salue, qu'un dossier récapitulatif et prospectif complet soit soumis en ce début d'année à votre Assemblée.

Donc je remercie une fois encore, je l'ai fait de façon générale, mais je le fais pour ce dossier particulier comme pour le dossier à venir, je remercie les services de la Collectivité de Corse d'avoir fait cet effort, non pas d'initier un travail, parce que le travail est fait depuis plusieurs années, mais de le mettre en forme en condensant l'ensemble des données sous la forme d'un rapport qui, me semble-t-il, est synthétique et clair.

Sur la déviation ou le projet de déviation d'Olmeto, vous avez en page 3 l'aire géographique concernée, vous avez la situation actuelle qui rappelle le caractère insatisfaisant, et c'est peu dire, de la circulation organisée à travers des feux alternants, insupportable en toute période de l'année mais particulièrement en période estivale. Se pose donc la question de la réponse structurelle à apporter à cet engorgement.

Il y a une partie historique sur laquelle je ne reviendrai pas, mais je veux quand même citer les grandes dates parce que souvent, lorsqu'on a abordé cette question, on s'est retournés vers l'exécutif actuel, singulièrement donc depuis 2021, bien que nous étions à l'époque avec une majorité différente sur la même position que celle que je reprends aujourd'hui et avec la même volonté d'apporter des réponses, mais me semble-t-il, il y a un procès injuste qui est fait lorsqu'on vient dire que la situation actuelle est la conséquence d'une carence du Conseil exécutif et de la majorité.

Rappeler quand même, et c'est écrit dans le rapport, que les premières études pour un contournement routier d'Olmeto datent de 1997, avec un contournement de Casalabriva, voire un tunnel sous le col de Celaccia. Ce projet a été à l'époque abandonné.

2002, une autre solution technique abandonnée du fait du coût des travaux envisagés.

En 2008, on organise des travaux sur un troisième projet, avec un projet de déviation qui est inscrit dans les orientations redéfinies par le schéma directeur des routes territoriales de Corse. L'Assemblée de Corse autorise le lancement d'une concertation publique pour envisager la faisabilité de cette opération. Cette opération de concertation a été abandonnée sans qu'aucun bilan n'ait pu être établi. Pourquoi a-t-elle été abandonnée ? À cause de l'opposition forte manifestée par les propriétaires de parcelles concernées par le projet de déviation et supportant notamment des oliveraies.

En 2013, deux nouvelles variantes ont été proposées. À l'époque, et j'y insiste, le coût envisagé de l'opération était de 16 M€. À l'époque, le maire de Propriano, me semble-t-il, était dans l'exécutif de la Collectivité de Corse. Les fonds étaient là. Il aurait été loisible de le faire et de l'engager pour ce coût-là si la décision avait été prise. La décision n'a pas été prise parce que telle n'a pas été la volonté. Il faut l'entendre ici et ailleurs.

En 2019, après notre accès aux responsabilités, nous avons mené de nouvelles études avec 2 nouvelles variantes de déviation, intégrant notamment les oppositions manifestées au fil des projets initiaux.

Ces 2 études et ces 2 variantes étaient passées à des coûts estimés de 60 à 85 M€. Et déjà à l'époque, nous n'avions pas le financement et il y avait également, je le rappelle, des contraintes extrêmement importantes liées notamment aux suggestions découlant des dispositions du Grenelle de l'environnement qui ont été intégrées dans le code de l'environnement.

Et là, j'insiste et je me tourne notamment vers celles et ceux qui connaissent la matière, aujourd'hui, en l'état de la jurisprudence constante du Conseil d'État, et ça vaut aussi pour Santa Lucia di Purivechju, si vous ne faites pas la démonstration que les infrastructures existantes, y compris au prix d'aménagements importants, ne suffisent pas à absorber le flux de circulation, le projet alternatif n'est pas accepté. Ça veut dire concrètement pour Olmeto, et c'est la raison pour laquelle nous sommes rentrés dans un processus de construction de parkings, ça veut dire que pour avoir le droit de construire la déviation dans des conditions juridiques sécurisées, il faut démontrer que la route actuelle ne permet pas d'absorber le trafic.

Et donc, ce qui a été prévu, mais bien avant que nous n'arrivions en responsabilité, le 6 décembre 2007, avant même que les contraintes ne soient renforcées, pour passer à un double sens, on a prévu de financer par la Collectivité de Corse, 3 parkings situés sur le territoire de la commune. Et j'insiste, quelle était la raison de ce financement, étant précisé que normalement, le financement des parkings ne relève pas de la compétence de la Collectivité de Corse, ce sont des parkings communaux, à l'époque, il a été précisé que : « ces parkings étaient réalisés en l'attente d'une déviation dont les études sont longues. La suppression de l'alternat pare-feu en transférant à capacité égale le stationnement existant le long de la route nationale dans les 3 parkings projetés, la circulation sera ainsi rétablie à double sens dans toute la traverse du village afin de préserver la fluidité du trafic ».

Autrement dit, le deal était clair, dès 2007, on réalise 3 parkings. La contrepartie, c'est qu'on supprime le stationnement pour permettre une circulation à double sens.

Et ce qui s'est passé ensuite en 2021, c'est que le maire nous a dit, il y a plus de voitures, il y a plus de monde, il faut faire plus de parkings. On a donc réalisé 2 nouveaux parkings, notamment le fameux parking qui est devenu aussi un lieu de vie autour de l'aménagement de la salle des fêtes, etc., et qu'en contrepartie, il fallait supprimer définitivement la circulation pour pouvoir aller vers une circulation à double file et démontrer que ça ne réussissait pas à absorber le trafic pour pouvoir sécuriser l'opération de déviation, sous réserve ensuite de sa faisabilité technique et de son financement.

Dès qu'on a réalisé les 2 derniers parkings, donc 5 parkings, on a supprimé le feu et on a supprimé la circulation. Quelques jours après, le maire d'Olmeto saisi par la population, a dit : même sans stationnement, la route est trop étroite, il y a des poids lourds qui passent, on risque un accident. Il a pris un arrêté, ce que je peux comprendre, et il a mis fin à l'interdiction de stationner et on a rétabli le feu. Voilà donc l'histoire.

Donc je pense que de ce côté-là, indépendamment même de la question majeure de la faisabilité technique et du financement, nous sommes, en ce qui concerne la Collectivité de Corse et le Conseil exécutif, totalement irréprochables.

Que proposons-nous de faire aujourd'hui ?

Nous avons travaillé et nous avons travaillé depuis longtemps et c'est ce travail qui vous est présenté. Nous proposons de relancer la procédure. Pour que la procédure puisse aboutir, il faut, premièrement faire la démonstration dont je viens de vous parler, c'est-à-dire organiser une circulation à double sens dans le village. Pour que cette circulation puisse se faire dans des conditions sécurisées, il y a des aménagements à faire, notamment en élargissant les trottoirs, etc. Donc ça, c'est la partie aménagement créant les conditions de l'expérimentation. On le finance.

Deuxièmement, on a travaillé sur des variantes et là il y a de nouvelles variantes qui ont été explorées, elles sont précisées avec des éléments de *commodo incommodo*, avantages, inconvénients pour chacune des variantes en termes de coût, d'impact environnemental, de sécurité d'un point de vue des aménagements routiers, etc., etc.

Et il vous est proposé, à travers cette analyse et cette grille, que vous avez notamment en pages 20, 21 et 22, il vous est proposé d'abord d'examiner en session ces différentes variantes.

Puis, après en avoir délibéré, d'autoriser la poursuite des études techniques complémentaires, d'autoriser le lancement de la phase d'expérimentation de la mise à double sens de la traverse, laquelle est préalable à la pérennisation de la mise en place de ce dispositif pour pouvoir vérifier que l'état du réseau routier actuel et de son dimensionnement ne permet pas de faire face aux besoins, c'est-à-dire rendre juridiquement possible et sécuriser le choix d'une déviation, d'approuver le dossier présentant les quatre nouvelles variantes et de lancer la procédure de concertation publique sur ces quatre variantes.

Si vous votez ce dossier, on engage et on discute, on continue à en discuter bien sûr, on en a discuté déjà avec le maire d'Olmeto, avec les élus du territoire et avec la population. Elle se prononce.

Restera ensuite un problème majeur, d'abord la décision, on la prend dans des conditions sécurisées, parce que si on ne sécurise pas à travers la double circulation, sachant le nombre de terrains à vocation agricole qui vont être traversés par la déviation, le moindre recours d'un tiers peut conduire à l'annulation de l'opération à tout stade de la procédure. Donc, il n'y a jamais de garantie absolue qu'il n'y aura pas de recours. En revanche, ne pas se donner toutes les garanties pour que la jurisprudence du conseil d'État soit respectée, c'est s'exposer de façon certaine à un contentieux qui selon toute vraisemblance sera perdant. Donc il faut sécuriser, à côté de ça, il faut concerter et après, il faut décider.

Restera le dernier problème, celui du financement. Et là, je me tourne encore une fois vers l'opposition et notamment de droite. On peut tourner les choses comme on veut, la situation budgétaire actuelle de la Collectivité de Corse n'est pas, contrairement à ce qu'a dit Jean-Christophe Angelini, catastrophique. Ce n'est pas la situation budgétaire actuelle de la Collectivité de Corse, ce sont le contexte et les perspectives budgétaires qui sont sombres, oui, avec une structure de budget où nous avons des recettes fiscales qui ne sont pas dynamiques, où nous avons des besoins en investissement, notamment dans le domaine routier qui ne sont pas couverts aujourd'hui et où nous avons des dépenses et notamment des dépenses de fonctionnement à travers par exemple, à titre principal, les dépenses sociales et les dépenses salariales qui sont extrêmement importantes, y compris si on fait des efforts de contention de la masse salariale.

Donc il faut changer la structure du budget. Mais je vous le dis, si nous ne négocions pas, et si nous ne négocions pas de façon globale et intelligente, le reproche que vous me faites, il faudrait le faire plutôt à l'État de nous entraîner sur des décisions calamiteuses, tantôt sur la DCT, tantôt sur la façon d'attribuer les fonds du PTIC, tantôt sur le refus d'envisager la suite. Aujourd'hui, tous les besoins qui ont été identifiés et validés au fil de nos discussions politiques comme non négociables, notamment dans les ports et aéroports, sur les infrastructures, sur les routes, sur les matériels roulants des chemins de fer, sur les infrastructures en eau, la plupart de ces investissements ne sont pas financés ou finançables en l'état de la situation actuelle.

Donc, comme on ne pourra pas aller en permanence tendre la sébile au risque de se faire retoquer au gré des majorités gouvernementales ou de la situation budgétaire de l'État qui est globalement, vous le savez, extrêmement inquiétante et va le rester, y compris si on a des accalmies conjoncturelles pour le budget-là.

Le budget 2026 de l'État va être plus contraignant, y compris pour les collectivités locales, que le budget 2025. Il en sera probablement de même du budget 2027.

Donc nous devons nous situer dans cette perspective-là, à la fois être des élèves vertueux en matière de gestion budgétaire et des élus avisés en matière d'identification des stratégies et ensuite, des négociateurs cohérents lorsqu'il va s'agir de mailler les dispositifs et de demander notamment à l'État et à l'Union européenne des dispositifs efficaces. À côté de ça, je vous le dis, aller aussi vers un accroissement de nos recettes propres. Aujourd'hui, un des gisements de recettes importants, c'est la TVA qui a augmenté de façon très importante, ressource dans laquelle nous puisons insuffisamment.

C'est donc cette problématique globale qui est également en filigrane du rapport d'aujourd'hui, un rapport qui acte des avancées importantes puisqu'on va vers premièrement, la possibilité de la mise en œuvre opérationnelle de la déviation à travers la suppression de l'alternat en matière de feux et la double circulation. Deuxièmement, la mise à étude publique et à concertation préalable de quatre versions de déviation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Ci hè un raportu di a CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation du groupe « Avanzemu », de Madame Giacometti-Piredda et l'absence du groupe « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». À ringrazià vi.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Perfettu. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Santa Duval.

Mme Santa DUVAL

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, par ce rapport, vous accédez à une demande réitérée bon nombre de fois sur ces rangs, du moins, vous consentez à envisager le principe d'une déviation puisque la délibération s'en tient à l'étape 1. Elle vous autorise à poursuivre les études et surtout à lancer la concertation publique sur les quatre variantes proposées.

Déjà, j'ai envie de dire que le premier pas a été franchi, celui de considérer que cette opération doit être réalisée et que c'est une priorité, même si on sait que le chemin va être long.

136 places de parking ont été créées en 15 ans. On a alterné le double sens, le sens unique, en essayant de chercher à fluidifier le trafic et à favoriser le croisement des véhicules. Rien n'y fait, la traverse d'Olmeto reste un problème majeur, c'est le point noir de cette RT dont la fréquentation ne cesse de croître, générant une congestion insoutenable pour les usagers du tronçon, pour les habitants, pour les commerçants, sans compter les problèmes de sécurité que cela implique.

Le dernier marché d'études qui débouche sur ce rapport propose 4 options de déviation : la variante courte sous le village de 3 km, celle longue sur 3,6 km, la déviation par la vallée sur 5,3 km, et la variante avec la requalification de l'ex-RD sur 10 km.

D'après le tableau des pages 22 à 24 notant à partir des avantages et inconvénients, les variantes les mieux notées sont les 2 et 3. En fin de rapport, la 3 est clairement privilégiée. C'est vrai que c'est la plus ambitieuse. C'est aussi la plus chère, 78 M€ estimés contre un montant oscillant entre 61 et 65 millions pour les trois autres.

5,3 km, dont 3,2 de route nouvelle, nécessitant un viaduc, un ouvrage hydraulique, l'élargissement d'un pont existant et la création de giratoires.

Ce serait la variante qui permettrait de gagner le plus de temps, près de 20 minutes et de rejoindre au niveau de Baracci la déviation de Propriano en repiquant par le tunnel de Viggianello.

On verra ce que donnera la concertation publique, le bilan nous éclairera sur l'option qui permet d'atteindre au mieux les objectifs. Le rapport parle de trois ans de travaux. Voilà qui est encore plus ambitieux que la variante par la vallée.

Au-delà d'Olmeto, du Valinco et du Sud, on a vraiment besoin à l'échelle insulaire de disposer d'un plan actualisé pour les infrastructures routières. Tous les rapports routiers de cette session se prêtent à cette remarque et à cette demande. Si vous vous lassez de l'entendre, sachez que nous nous lassons de la dire, pour ne pas dire de la quémander, d'où notre proposition de l'acter par voie d'amendement que ma collègue Chantal Pedinielli va vous présenter.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Santa. D'autres interventions ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, oui, Santa Duval vous a parlé d'un amendement et donc je vais vous le présenter, et je vais vous exposer les motifs.

Donc, dans la continuité de son intervention, la déviation d'Olmeto est un dossier qui revient régulièrement en discussion, nous l'avons tous dit, et qui doit être considéré comme une priorité.

J'ai été conseillère départementale de ce canton, en binôme avec José-Pierre Mozziconacci, le maire d'Olmeto, et nous savions que le chemin serait semé d'embûches.

Vous avez rappelé, Président, l'historique, mais nous connaissons l'historique. Il y a des contraintes budgétaires, des contraintes environnementales. Mais aujourd'hui, la situation exige que cette opération soit réalisée.

Ce dossier qui est pourtant capital, était seulement cité dans le PPI de 2017. J'imagine qu'on ne pouvait pas, à l'époque, faire autrement puisque lorsqu'on égraine les travaux à réaliser sur la RT 40, ils sont nombreux.

Pour autant, Olmeto est l'opération clé. Aucun financement ni prévisionnel de réalisation n'était assigné à cette opération. Il se disait en 2017 qu'on attendait des études complémentaires. Nous y sommes encore. Donc, Olmeto, une priorité : fluidifier le trafic, contourner le village, permettre aux habitants de retrouver une respiration et une qualité de vie.

Vous avez parlé, Président, de l'expérimentation, vous savez très bien que l'expérimentation, donc à double voies, qui s'est passée l'hiver dernier, a

prouvé le caractère dangereux de cette traversée, sans compter le coût des ASPV qui aident au trafic, notamment l'été et que vous avez, par convention avec la mairie, accepté de financer. Je pense que dans l'arrondissement de Sartène, il n'y a pas plus urgent au niveau des routes territoriales.

Une petite parenthèse sur la question du feu rouge de Sainte-Lucie au carrefour reliant Conca et Pinarello, à la différence près que la taille de la chaussée y est correcte et que c'est davantage sécurisé qu'à Olmeto.

Pour autant, il faudra s'y atteler également, d'autant plus que le PPI prévoyait la déviation de Sainte-Lucie entre 2021 et 2024 et avait provisionné pour ce fait 29 M€.

On voit bien donc que ce document est à revoir, d'où l'amendement que nous vous proposons aujourd'hui d'entériner, le fait qu'un nouveau schéma nous sera proposé d'ici la session de juin où nous sera présenté le compte administratif 2024.

Le PPI actuel courant jusqu'en 2026, il est impératif de savoir, nous en avons tous parlé, quelles sont les opérations prioritaires pour les deux dernières années, les financements, le calendrier. Un amendement, je pense, qui ne devrait pas susciter de difficultés puisque à plusieurs reprises vous avez avancé l'idée, Président, que vous le feriez, pas plus tard que tout à l'heure en début d'après-midi, vous en avez parlé et le président de la commission des finances s'est fait le relais des demandes de notre groupe en ce sens auprès de l'exécutif.

Actons-le donc ensemble, si vous en êtes d'accord. Voici sa rédaction. Je vous lis notre amendement : après l'article 4 est inséré un nouvel article ainsi rédigé : article 5 : demande au Conseil exécutif de Corse de procéder et de présenter, au plus tard avant le compte administratif pour 2024, l'actualisation de la délibération 17/120 du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissement relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017 et 2026.

En conséquence, l'article 5 devient l'article 6.

Je vous remercie, Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Merci, Madame la Présidente.

Nous débattons aujourd'hui d'un projet essentiel, un projet ancien dont les premières études remontent, comme l'a dit Monsieur le président, à l'année 1997. Cette traverse, véritable point noir de la circulation sur l'axe stratégique Aiacciu-Extrême Sud, incarne les défis de notre île en matière de mobilité, de sécurité routière et de qualité de vie. Il est donc de notre responsabilité d'apporter une réponse forte, à la hauteur des attentes des paisani et des usagers.

Soyons clairs : nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées quotidiennement sur cet axe : les embouteillages, l'alternance des feux tricolores, les ralentissements en période estivale... Autant de désagréments qui impactent non seulement les temps de trajets, mais aussi la vie économique locale. Il ne s'agit pas simplement d'un problème technique, mais d'un enjeu social, économique et environnemental.

Face à ces constats, la majorité territoriale s'est engagée pleinement dans ce projet de requalification et de déviation. En effet, la CdC a participé au financement des différents parkings créés entre 2007 et 2022 au sein du village, pour un montant de 3 M€, se substituant à la commune. Ces parkings viennent proposer une alternative aux modalités de stationnement et permettront la remise en place du double sens, passage obligatoire pour l'expérimentation menée dans le dossier d'étude de la déviation.

Ce projet va bien au-delà d'une simple opération d'infrastructure : il s'agit d'une véritable transformation. L'objectif est de fluidifier durablement le trafic tout en protégeant l'environnement local, mais aussi de restituer aux habitants la quiétude qu'ils méritent grâce à des espaces réaménagés et une circulation plus sereine.

Ce projet est pensé sur le long terme, il permettra de réduire la congestion, sécuriser les déplacements et accompagner la dynamique de développement du sud de la Corse.

Nous voulons également insister sur l'importance de la concertation. Ce projet a fait l'objet d'une écoute attentive des habitants et des acteurs locaux et nous continuerons à travailler avec eux, car pour nous, chaque projet d'aménagement doit être une construction collective, fondée sur l'échange et la prise en compte des besoins du territoire.

Je tiens à répondre à ceux qui affirment que la Collectivité de Corse ne s'implique pas dans le projet de déviation d'Olmeto : ce rapport est la preuve du

contraire. Les services sont mobilisés, le travail progresse, et cela malgré les contraintes techniques rencontrées. De plus, en améliorant les infrastructures de stationnement, en optimisant la traverse et en mettant en œuvre la déviation, nous apportons une réponse globale et non fragmentée.

Je conclurai en réaffirmant que ce projet est un symbole de ce que la Corse peut et doit devenir, c'est-à-dire une île moderne, respectueuse de son patrimoine et de son environnement mais résolument tournée vers l'avenir. La majorité territoriale continuera à porter ces projets structurants avec ambition et détermination, car nous croyons fermement qu'ils sont la clé d'un développement équilibré et durable.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vi ringraziu, Eveline. Quale hè chì vole intervene ? Più nimu.

Jean-Christophe, scusate.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

On attendait effectivement depuis un long moment ce débat, on avait demandé, des militants de notre parti, de notre démarche ont même opéré une action pacifique au feu d'Olmeto il y a quelques temps, mais de toute façon, indépendamment du PNC ou de « Avanzemu », ce sont d'abord les habitants d'Olmeto et de la microrégion, et plus généralement les Corses, on en a fait une page Facebook de ce feu, donc hà da firmà pè pruverbiu ! Effectivement, au-delà du dossier technique, il y a une dimension à la fois symbolique et stratégique qui confine par certains aspects à la caricature. Donc, ce n'est pas effectivement quelque chose de neutre, c'est une opération qui est attendue, qui est voulue et qui correspond à une attente légitime et fort ancienne.

Moi, ce qui me froisse un peu, vous n'en serez pas étonné, Président, dans ces rapports, c'est que de notre point de vue, ils sont davantage des réponses à cette partie de l'opinion qui vous reproche de ne pas avancer dans les sujets concrets que des architectures qui nous conduisent à penser que les choses sont enfin engagées.

En dehors de Porto-Vecchio, je ne le dis pas en tant que maire, où j'ai quelques espoirs de voir les choses réalisées dans les délais impartis, au regard notamment du financement et de son plan, j'ai sur tous les autres, je ne me suis

pas exprimé mais à ce stade, c'est ce que vous avez dit qui m'y incite, un certain nombre de réserves et même d'inquiétudes. J'ai peur, pour faire écho aux propos de nos collègues et amis, que nous terminions la mandature à Olmeto comme nous l'avons commencée.

Vous évoquiez le maire, le conseil municipal, vous pensez bien que, tout comme vous, sans préjuger de leur avis, nous les avons consultés. Transparaît, et nous les saluons bien sûr, bien amicalement, au-delà des élus que Chantal et Santa représentent aussi, une forme dirons-nous d'inquiétude à tout le moins quant aux délais qui sont ici proposés.

Alors moi, je me mets ce soir, pour ceux qui regardent nos débats et j'espère qu'il en reste, à la place de ces gens de Sainte-Lucie ou d'ailleurs, vous avez fait, Président, référence à la déviation du village, qui quelque part peuvent se demander pourquoi ce coin-là et pas le nôtre. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours, dans ce souci d'équité qui nous est vraisemblablement commun, demandé que les opérations, au-delà d'un certain montant, procèdent d'un ou d'une PPI et pas simplement d'un choix politique de l'exécutif, même si on peut tout à fait partager ou pas l'idée que vous fassiez des choix politiques.

Donc, je ne suis pas d'accord du tout, je l'ai écoutée ce soir comme auparavant, avec votre vision. Votre vision, c'est : on pose les éléments juridiques, et vous avez en avocat, et fort bien, détaillé les possibles difficultés, on voit ce qui est faisable ou pas et ensuite, bien sûr, on aborde le volet financier et d'insister lourdement sur la difficulté que traverse la Collectivité.

Nous, depuis le début, on dit autre chose. On dit : il vaudrait mieux que l'on pose dans l'espace à 20 ans une vision précise. Deuxièmement, qu'on le fasse en liaison avec les territoires, les EPCI, les communes, etc. Troisièmement, qu'on voit effectivement, et ce n'est pas antinomique, comment financer ces opérations, on parle en milliards d'euros. Il nous revient, et j'attends des prochains jours qu'ils le confirment ou pas, puisque vous évoquiez les difficultés de la Collectivité, notamment au regard des recettes, que l'on pourrait atteindre un taux historiquement élevé de dégagement d'office sur nos fonds européens. On donne des chiffres qui donnent le tournis !

Donc moi, je dis attention à cette tournure d'esprit qui consiste à dire, « ça a commencé avant, on n'y est pour rien et si on n'y arrive pas, c'est à cause des autres ». C'est tout sauf dynamique. Ça ne donne pas envie.

Donc, je voudrais continuer et finir bientôt là-dessus en disant : « voilà, cette déviation, elle est demandée et vous évoquez des études de 97 ou 98 depuis longtemps » Très bien. On la pose, on sait qu'on va vers des problèmes très durs, foncier, expropriation, etc.

Aujourd'hui, les 4 scénarii proposés, on les a étudiés. On voit difficilement, en dehors du plus minimaliste, comment ils peuvent être inscrits dans les délais que vous prévoyez, en tous les cas, on verra en marchant.

Deuxièmement, on va regarder de près l'amendement proposé par le groupe de Chantal parce qu'effectivement, il serait de bon ton, comme on l'a demandé il y a un moment déjà, que dans le cadre du prochain compte administratif et plus généralement des opérations qui vont nous mener au vote du budget primitif, on puisse bénéficier d'une PPI.

Et enfin, on va regarder de manière plus globale, au-delà même du seul volet routier qui a un volet fondamental, les opérations lourdes en investissement. On a souvent échangé, y compris avec Gilles, sur la question des retenues collinaires et des barrages sous maîtrise d'ouvrage de l'office hydraulique, il y a la question des contournements, Zonza et Olmeto, il y en a d'autres, la question des programmes de voirie, tunnel et élargissement de voies, etc.

Je crois qu'aujourd'hui il faut, si vous voulez éviter la critique fondée et, à mon avis, réelle, de saupoudrage, qu'on pose enfin cette PPI, qu'on voit territoire par territoire, quels sont les besoins et qu'on voit ensuite, en évitant un certain nombre de dérives ou d'errements, comment ça peut être financé.

Sur Olmeto, pour terminer, j'émetts un certain nombre de doutes et de réserves, on en a débattu au sein du groupe et je les sais partagés, on va voir si les choses peuvent émerger ou non. Mais je ne vous cache pas à ce stade, dans le contexte budgétaire que nous traversons, nos plus grandes réserves.

Je terminerai là-dessus. Nous savions, et vous saviez il y a quelques années déjà, que nos recettes allaient être atones. Ce n'était pas compliqué de le prévoir ou de l'anticiper. Rien ne donne à penser qu'elles vont être plus dynamiques dans les temps qui viennent.

Je voudrais finir là-dessus. Vous dites : il faut changer la structure du budget. En d'autres termes : il faut aller vers une autonomie fiscale et financière qui, sans entrer dans les détails techniques à cette heure-ci, nous donnerait la possibilité d'avoir nos leviers propres, d'avoir nos recettes propres, de territorialiser comme on l'a souvent demandé, une part du produit fiscal payé par les Corses en fonction de tel ou tel impôt ou taxe, etc. Moi j'en suis et nous en sommes de fervents partisans, ce qui nous a même conduits à dire à « Avanzemu" que la première des autonomies, elle était celle-là : fiscale et financière. Mais je vous rends attentif au fait que, si avec une autonomie accrue, voire une autonomie tout court, vous appliquez les mêmes recettes, on aura sensiblement les mêmes résultats.

L'histoire est extrêmement simple, si on reste dans une vision empirique au coup par coup et qu'on ne pose pas de cadre global, l'autonomie n'y pourra pas grand-chose. Donc, on aura des recettes supplémentaires, on aura des marges de manœuvre accrues, mais on n'aura peut-être pas et pour autant avancé comme on l'aurait voulu.

En tous les cas, ce sont nos réserves à ce soir, mais on va essayer d'accompagner les choses et de voir comment peut-être elles pourront fonctionner pour le village, pour le conseil municipal, pour le territoire et de manière générale pour les Corses.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Je serais très rapide. Simplement, je ne reviendrai pas sur le projet qui a été parfaitement expliqué par le président du Conseil exécutif, qui a été repris par nos collègues avec quelques remarques ou quelques craintes.

Simplement rebondir sur certains propos puisque d'un rapport, on glisse sur un autre, voire sur un autre sujet tout court. Nous n'avons pas pour habitude de dire que tout est la faute des autres, tout a commencé avant nous. Et si on nous fait ce reproche, permettez-nous de vous dire qu'on ne peut pas non plus entendre que tout est de notre faute et que tout a commencé avec nous. Au milieu, il y a forcément un chemin, une vérité. Donc, nous faisons simplement appel à l'histoire.

Je me permettrai aussi de paraphraser Lionel Jospin, ça fera sourire sans doute : « OK pour l'héritage, mais avec un droit d'inventaire quand même, parce que sinon ça devient compliqué ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre intervensione ? Paul-Félix Benedetti. S'il vous plaît, on peut avoir un peu de silence ? Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je considère qu'à partir du moment où on n'a pas de schéma territorial stratégique et de priorisation des infrastructures, il est sûr qu'on les découvre au gré d'un jugement d'opportunité de l'exécutif.

Pour ce qui concerne la déviation d'Olmeto, il n'y a aucun chemin qui nous permettrait d'écarter une priorisation de ce nœud restrictif aux circulations.

Entre deux ports principaux, Propriano et Ajaccio, entre deux aéroports principaux, Figari et Campo dell'Oro, Napoléon Bonaparte, je n'aime pas, et entre une microrégion très étalée qui va de Solenzara et qui se termine, en tout cas pour ce qui concerne la sous-préfecture de Sartène, très loin dans le secteur amont puisqu'on finit carrément au port d'Ajaccio, 6^{ème} canton.

J'apprécie le fait qu'il y ait eu quatre options, que l'exécutif ait priorisé son choix qui est préempté, la variante n°3, qui est la seule qui est viable depuis toujours. Maintenant, dans cette variante n°3, avant enquête publique, moi je pense qu'il faut qu'il y ait une sous-option, celle du choix d'un terrassement massif sans faire de viaduc. Le viaduc dans l'esprit intellectuel des Corses, ça va régénérer des blocages. Après, on va discuter des expropriations, de l'artificialisation, de l'impact sur les terres. C'est un secteur que je connais très bien, c'est un haut lieu de la résistance, quand on passe de ce côté-là, vous avez le hameau des Martini qui était le fief de Dumenicu « Ribellu » pendant la résistance, et on relie directement de ce point-là et on arrive, pas très loin de Aullène en passant par une piste. C'est un secteur exposé soleil, qui est favorable. Je pense qu'il y a une réceptibilité des populations pour ce projet.

Maintenant, dans la présentation d'enquête, je crois qu'il faut la même option sans le viaduc et qu'on oppose, *commodo incommodo*, une logique terrestre à une logique semi aérienne, et très probablement le viaduc sera priorisé et choisi. Mais il faut accompagner le choix par des études séquencées sur ce même tracé. Je pense que ça ne vous coûtera pas trop d'études complémentaires, vous avez les levés topo, vous avez les bureaux d'études pour faire une modélisation en plateforme 3D, c'est quelque chose qui est rationnel et qui permettra de valider l'enquête. Sinon, on risque d'avoir un refus total de tout et de se retrouver avec le néant parce qu'il y aura des oppositions des chasseurs, des oppositions des écolos, des oppositions de ceux qui veulent retourner à l'âge de pierre et ne rien construire, tout un tas de choses qui vont faire qu'on ne va pas y arriver.

En revanche, dans l'immédiat bien entendu, vous avez les projets d'aménagement complémentaires à Olmeto, mais il y a aussi une autre logique naturelle, c'est celle d'améliorer les petites routes secondaires qui permettent de

relier Ajaccio sans passer par Olmeto et qui sont facilement aménageables ou du moins sécurisables. Je ne vais pas vous faire l'injure de vous les citer, mais moi en général très souvent, je ne passe jamais par Olmeto et il est beaucoup plus court de passer par ailleurs. Nos anciens ne connaissaient pas trop la route d'Olmeto dans ce secteur-là. C'était un problème de déclivité, de capacité des charrettes à franchir des obstacles en élévation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn facciu mai un cummentu di ciò chè dicenu l'eletti, ma pensu chè per u PADDUC, ci emu da campà ! Sè no cuminciemu per « cù e charettes, la déclivité » è u restu, ci emu da campà !

À ringrazià vi pè stu corsu ! Quale hè chì vole parlà ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais au vu de ce que j'ai entendu, je me dois, en tant que vice-président de la communauté des communes du Taravu/Valincu/Sartinesu faire cette intervention et rassurer, et la population qui nous entend, et les élus. Je voudrais donc saluer le maire d'Olmeto et son premier adjoint qui attendent d'ailleurs toujours l'inauguration de la place qu'a financée la Collectivité de Corse sur laquelle se déroule un marché hebdomadaire intéressant pour les producteurs.

Il y a une petite musique dans le Valinco, comme quoi ce territoire, notre territoire, serait abandonné par la Collectivité de Corse. J'ai, à longueur de conseils communautaires, et ça ne me plaît pas de mélanger les mandats, c'est pour ça que je n'ai jamais répondu et je n'ai jamais attaqué un conseiller territorial ou un conseiller exécutif dans l'exercice de ses mandats communautaires, et donc cette petite musique, aujourd'hui, elle dit que ce territoire est délaissé.

Alors ce territoire, il a fait beaucoup d'efforts, je salue notamment le maire et le premier adjoint de la commune de Vighjaneddu, puisque nous avons, et vous le savez, Monsieur Armanet, contribué à faire en sorte que la crise des déchets soit atténuée à l'époque, et nous l'avons assumée collectivement.

Il y a bien entendu cette déviation et il y a eu quand même, si je ne m'abuse un PEI avant le PTIC et avant l'ensemble de ces (inaudible). Donc, ça a été dit et je le répète, il y a eu à certains moments, des refus de choix qui avaient été faits à l'époque et qui permettaient de régler ce problème bien avant 2015, bien avant 2015.

Mais l'idée n'est pas de polémiquer, l'idée est de trouver des solutions. Donc là, il y a quatre options qui s'offrent à nous et bien évidemment, il y a cette nécessité de préserver les terres agricoles, la commune d'Olmeto d'ailleurs, a fait un effort considérable qu'il faut relever, et au sein de notre intercommunalité, ce point noir que constitue Olmeto, est quelque chose que nous devons lever impérativement.

Mais Paul-Félix l'a dit et je ne vais pas remonter aux calendes grecques, mais la 757, d'ailleurs je me permets de souligner simplement qu'il reste un petit tronçon entre Olivese et les bains de Guitera, mais je sais que bientôt il sera fait, cette route-là, elle était centrale et avec le pont Caitucoli qui permettait de desservir les deux rives de cette vallée, permettait à l'époque à Porti-Poddu d'être le port principal, le port principal d'exportation de notre territoire. Par la suite, les rapports de force économiques et politiques ont fait que Propriano a été créé et j'en suis très heureux et qui aujourd'hui, bien entendu, vous l'avez vu avec le travail que nous avons fait avec Flora Mattei et autres, la possibilité de maintenir les liaisons et de sauver ce port secondaire qui est décisif pour nous.

Donc le tour d'horizon, il est simple, on vous attend bien sûr prochainement, comme vous nous l'avez promis, Monsieur le Président, avec le président Armanet, pour faire le tour des projets de la communauté de communes, notamment des déchets, mais tous les autres aussi. Ça sera l'occasion de rappeler à la population, aux élus locaux, ce qui est fait et qui n'est pas extraordinaire puisque la libre administration des collectivités locales est quelque chose de sacré pour moi étant militant depuis plus de 40 ans, nous avons banni le clientélisme. Ce n'est pas aujourd'hui que je vais utiliser ces moyens et ces artifices pour faire valoir quelques positions que ce soit.

Donc moi, je souhaite que dans la sérénité, on rassure bien entendu les élus et c'est ce qui a été fait avec ce début de stratégie et puis j'espère que, en étant optimiste, si nous arrivons à la fin de décembre à négocier ce statut, eh bien nous aurons bien sûr ces enveloppes de rattrapage, ces enveloppes nécessaires qui nous restent à maîtriser et à mettre en œuvre pour que, enfin, on puisse avoir, contrairement à ce qu'avait dit un préfet, il n'y a pas si longtemps, que « les routes c'était un problème du XIXème siècle », oui, si nous avions eu les moyens politiques à notre disposition, il aurait dû être réglé depuis bien longtemps, on est d'accord avec lui sur ce point. Mais aujourd'hui, il reste deux ou trois points noirs dont celui-là qui nous tient à cœur.

Je vous remercie pour ce travail qui a été fait, pour l'espoir que nous donnons la population du Valinco, du Taravo et aux élus locaux qui étaient très inquiets.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

C'est un dossier, chacun l'a dit, très ancien, le dossier d'Ulmetu, avec un besoin réel et avéré que nous pouvons tous vérifier, que nous avons pu tous pratiquer.

Là, il y a des études qui nous sont de nouveau présentées avec quatre variantes dont il est fait pour chacune l'équilibre, l'exercice de mesures entre les impacts environnementaux sur les terres agricoles et sur le besoin d'aménagement et que l'on est encore loin des étapes de validation et de mise en œuvre. Ça, nous en sommes tous conscients. Il y aura la consultation publique et je partage le fait, ça a été dit par certains intervenants, qu'elle devra être bien accompagnée, en tout cas qu'elle devra s'appuyer d'éléments clairement exposés avec pédagogie, en tenant compte aussi des seuils d'acceptabilité et la nécessité de présenter les choses de la meilleure manière pour qu'on aboutisse au meilleur choix possible.

Mais ce choix pour qu'ensuite, une fois ces éléments et ces étapes validés, puisse s'opérer, là aussi ça a été dit par d'autres qui m'ont précédée, va se poser bien entendu, la question clé des financements. Face à des contraintes budgétaires que nous connaissons tous et qui pèsent sur cette Collectivité, face à des procédures du PTIC où nous avons eu l'occasion de le dire à d'autres moments et sur d'autres dossiers où très clairement l'État a fait son marché parmi les projets à disposition et où la Collectivité de Corse a été complètement écartée et s'est laissée écarter, je crois que ça pèse lourd aussi sur la possibilité de planifier concrètement les choses et ça pèsera lourd dans les choix que nous devons faire puisque bien sûr, il y a l'impérieuse nécessité de sortir de cette problématique très ancienne à Olmeto. On en est encore loin, mais on sait aussi, ça rejoint beaucoup de dossiers que nous aurons à traiter, les besoins en infrastructures routières, et de manière structurelle sur l'ensemble de la Corse, restent encore nombreux, et le manque de planification pour aller sur des financements concrets pêche aujourd'hui.

Donc, je crois qu'il y a une nécessité absolue de remettre ce projet en perspective, de définir des priorités et en un mot, de faire des choix pour le développement de la Corse et pour l'aménagement de ce pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Josépha. D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole au président de l'exécutif.

Il faudra nous donner votre avis sur l'amendement, s'il vous plaît.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, pour les interventions.

Je pense qu'on a tous été assez complets, globalement complémentaires. Mais je me dis quand même, c'est difficile de satisfaire cette Assemblée qui est exigeante puisqu'à plusieurs reprises, nous sommes tombés d'accord sur le fait que, par exemple, cette opération était centrale et indispensable et qu'il fallait se donner les moyens de la réaliser et de la financer. Donc, je veux bien qu'on dise aujourd'hui « oui, mais vous ne présentez pas la programmation pluriannuelle d'investissement et la vision globale », je suis d'accord. Mais si on est d'accord pour dire qu'elle est indispensable, on sait qu'elle va y être dans notre PPI. Donc, il vaut mieux avancer, y compris en temps masqué.

Après, rappeler l'historique de ce dossier, je pense que ce n'est pas anormal et c'est bien de le faire parce qu'on est passés aussi, peut-être à côté d'occasions qui auraient été infiniment moins compliquées d'un point de vue du contexte juridique et moins coûteuses d'un point de vue du complexe financier.

Sécuriser l'opération. Je ne comprends pas l'état du désaccord invoqué par notre collègue Jean-Christophe Angelini en disant « on n'est absolument pas d'accord avec vous ». Moi je pense que la démarche, elle est cohérente. D'abord, il y a une nécessité absolue, c'est de sécuriser cette opération au plan juridique pour qu'elle soit faisable, c'est d'avancer en temps masqué pour qu'elle puisse se faire le plus vite possible, c'est parallèlement de chercher les financements qui vont nous permettre d'assurer la réalisation dans les délais les plus rapides possibles d'opérations qui sont stratégiques et parce qu'elles sont stratégiques, elles auront vocation, ces opérations, à être bien sûr listées dans notre document global.

Après, une fois que j'ai dit ça, quand j'arrive, je dis que Paul-Félix est d'accord, d'un coup, il nous explique, si j'ai bien compris, que le viaduc c'est bien, mais que pour que les gens le comprennent, il faut montrer que sans viaduc, c'est pire en venant faire des soubassements monstrueux, mais je pense que les gens vont le comprendre, pas besoin de faire un tas de 40 mètres de haut de terre et de remblai pour comprendre qu'il vaut mieux un viaduc ! Ceci étant, en plus, le viaduc, un des avantages techniques, c'est que ça préserve ce qui est convenu

d'appeler les corridors écologiques, c'est-à-dire la circulation, notamment de la faune. Exemple : les tortues qui ne peuvent pas passer lorsqu'il y a des remblais très hauts.

Quand j'arrive au bout de ce chemin de croix et que je me dis que c'est bon, Paul-Félix me dit « mais il y a une autre route qui est plus courte, qui monte l'omi à sumeru, o à cavallu, o à pedi ».

Donc, je rassure où j'essaie de rassurer aussi cette portion de route, on va dire en gros depuis le rond-point de Pisciatello, la route qui part à droite et qui permet ensuite, en passant par Serra di Ferro de rejoindre Propriano, on a effectué des travaux importants, vous le savez, c'était Belle Valle dont je parlais tout à l'heure. Donc là, on a fait 6 millions d'euros de travaux. Les travaux sont très importants. On a demandé une contribution financière des carriers. Il y a eu un financement important de l'État. Je pense que les gens sont très contents de cette route qui est quand même belle. Les travaux sont engagés, le maire de Serra di Ferro notamment, je crois en est content, eux aussi, il y a 14 kilomètres de rénovation des enrobés qui vont être faits sur cet itinéraire dit secondaire, y compris en mobilisant les nouvelles techniques qui sont les enrobés à froid, qui sont moins coûteuses et tout aussi résistantes. Le pont de Caitucoli qui n'est pas le pont de Paul-Jo mais qui est un pont que Paul-Jo connaît bien, là aussi, on est sur le point d'engager les travaux. On a été bloqués par une contrainte par rapport à une herbe, une espèce végétale rare, ça a été le cas aussi, par exemple, à Ghisoni, vous le savez, on a trouvé une herbe qu'il n'y a que là et après, ça devient très compliqué.

Mais en gros et avant de me prononcer sur l'amendement, en demandant peut-être des précisions, je pense que ça va dans le bon sens. Je veux dire, aujourd'hui, on acte ensemble cette opération, elle est stratégique, premièrement.

Deuxièmement, on va vers la concertation publique, je reste ouvert s'il faut améliorer la lisibilité sans perdre de temps. On en discute, pas de problèmes là-dessus. On discute avec le maire, les élus et on ira volontiers sur le territoire, y compris pour démontrer, que ça soit dans l'aide aux communes me semble-t-il ou dans l'aide à l'intercommunalité, je pense qu'on a fait des choses importantes. En termes stratégiques, ça a été dit, on passe souvent dessus, mais le combat qui a été mené avec la commission européenne et avant il a fallu convaincre les autorités étatiques pour dire qu'il y avait un besoin de service public à partir de Propriano, a été l'acte de survie du port de Propriano. Et si on n'avait pas mené ce combat qui a duré sur plusieurs années et qui a été finalisé pendant la mandature actuelle, notamment pour la DSP 2023/2030, eh bien le port de Propriano et tout l'écosystème autour de Propriano disparaissaient.

Donc ça, il faut aussi le mettre à l'actif du combat qu'on a mené, même si ça paraît évident. C'est évident quand on a gagné, mais tant qu'on n'a pas gagné et qu'on se bat le dos au mur en risquant de perdre, on est dans des logiques de survie. Eh bien dans ce domaine-là comme dans d'autres, on a gagné des combats qui, s'ils avaient été perdus, nous auraient conduit à des situations irréversibles.

Je termine. Je suis tout à fait d'accord sur le principe, peut-être une suspension, je ne peux pas venir vous dire : on est prêts, on va vous le présenter, on est même prêts à le faire avec vous et venir vous dire non sur votre amendement.

Je souhaiterais simplement une suspension pour qu'on se mette bien d'accord sur ce que vous attendez que nous produisions, pas tout à fait la même chose si on est sur un schéma directeur, sur l'actualisation de la PPI qui a vocation aussi à évoluer de façon importante. Si on est sur la PPI, sur l'ensemble des infrastructures de transport, c'est-à-dire le routier, le portuaire, l'aéroportuaire ou si on est uniquement sur le routier.

J'aimerais qu'on précise ces plans-là et qu'on précise le calendrier dans le cadre d'une suspension rapide, Madame la Présidente, pour nous entendre sur la rédaction exacte de l'amendement proposé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, la demande de suspension est de droit. Mais je vous informe quand même que le Recteur et la présidente du CESEC avec les lauréats sont déjà là. Donc, il ne faut pas repartir, il ne faut pas sortir de l'hémicycle, autrement vous vous mettez dans la petite salle du Conseil exécutif, parce que là, il y a déjà tous les candidats.

Oui, Jean Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, Monsieur le Président, soyons clairs. Je ne suis pas sûr que la suspension soit productive.

En l'occurrence, nous avons un amendement où on vous demande une PPI, on comprendrait, dans les termes que j'ai expliqués, que vous disiez non. Mais on va voter pour le rapport quand même, ce n'est pas un sujet.

Nous, ce qu'on veut, c'est une PPI. Maintenant, que par le truchement de votre logique, vous soyez conduit à nous dire non ce soir, on comprend, mais il faudra bien PPI.

Maintenant, on peut s'enfermer 1/4 d'heure et trouver une formulation qui vous agréé. Mais l'esprit, c'est celui-là, c'est vous demander formellement, c'est la raison pour laquelle on s'est entêtés chaque fois, sur chaque rapport à pointer cette difficulté d'avoir une vision stratégique, on ne l'a pas. Donc, comme on ne l'a pas, on le formalise par écrit.

On comprend que ce soir vous ne pouviez pas vous positionner, mais vous comprenez bien qu'il faut mettre un terme à cette histoire où on égraine les rapports sans une logique globale. Maintenant que vous soyez conduit à dire non ce soir, ce n'est pas un problème.

M. le Président Gilles SIMEONI

Soyons clairs, je souhaite dire oui.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Eh bien, dites-le !

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement, pour tout vous dire, j'ai deux propositions différentes de rédaction, y compris de l'amendement, me semble-t-il.

Moi, si c'est pour vous dire par voie d'amendement, « le Conseil exécutif s'engage à présenter dans les 6 mois à l'Assemblée de Corse un document valant PPI dans le domaine des infrastructures routières », je vous dis oui tout de suite.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pardon, Madame la Présidente, entendons-nous sur cette rédaction à l'oral, c'est ce qu'on demande.

Maintenant, si vous voulez 6 mois à la place de 2 mois, allons-y pour 6 mois, ùn semu più à sei mesi vicinu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Nous sommes en direct, donc moi, ce que je vous propose, c'est quand même de faire une interruption de séance sans sortir.

Vous vous mettez d'accord s'il plaît, sur la rédaction. On ne part pas parce qu'il y a du monde tout autour de l'hémicycle. Merci.

Suspension de séance, merci.

La séance est suspendue à 18 h 30 et reprise à 18 h 32.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Le Président va nous faire part de l'amendement amendé.

Les services noteront, Président, comme ça n'a pas été transmis.

Vous faites votre exposé oral.

M. le Président Gilles SIMEONI

« Demande au Conseil exécutif de Corse de procéder et de présenter, au plus tard dans un délai de six mois, l'actualisation de la délibération n° 17/120 AC du 27 avril 2017 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement relatif aux infrastructures de transports pour la période 2017/2026, en sa partie routière. »

Mme Chantal PEDINIELLI

Oui, c'est bon. Quand il y a de la bonne volonté, on avance des deux côtés !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Si tout le monde en est d'accord, je vais mettre au vote le sous-amendement d'abord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets au vote l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je propose de mettre au vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bien. Merci.

Nous reprendrons donc demain matin. Hyacinthe Vanni assurera la présidence dans un premier temps de la séance.

Je vous invite maintenant à nous rejoindre avec le président, nous vous invitons pour le prix Andria Fazi et le prix des lecteurs.

Merci.

La séance est suspendue à 18 h 35.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA
30 è 31 di GHJENNAGHJU di u 2025**

**1^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
30 et 31 JANVIER 2025
2^{da} ghjurnata/2^{ème} journée**



**1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
30 È 31 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
30 ET 31 JANVIER**

**SUNTA di u VENNERI u 31 di GHJINNAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 31 JANVIER 2025
2^{da} ghjurnata/2^{ème} journée**

Reprise de la séance à 10h20	
M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI	
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES</u> <u>ET TRANSPORTS</u>	
VOTE de l'urgence	10
Raportu n^u 017 : Assestu di e traverse di Vivariu è di Venacu è scansa di Venacu - Anziana RT 20	
Rapport n° 017 : Aménagement des traverses de Vivariu et Venacu et déviation de Venacu - ex-RT 20 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	10
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	18
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	18

<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Michel SAVELLI	18
M. Pierre GHIONGA	21
M. Paul QUASTANA	21
En réponse pour le CE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	22
VOTE rapport	25
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 004 : Schema tarrituriale di i spazii naturali sensibili di Corsica 2025-2034	
Rapport n° 004 : Schéma territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse 2025-2034	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	26
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	31
M. Hyacinthe VANNI, avis du CESEC	31
<u>Prise(s) de paroles :</u>	
Mme Marie-Anne PIERI	32
Mme Anne-Laure SANTUCCI	33
M. Paul-Félix BENEDETTI	34
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS assure la présidence de la séance	
M. Jean-Christophe ANGELINI	35
M. Pierre GHIONGA	38
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	39
En réponse pour le CE, M. Guy ARMANET	41
Suspension de la séance à 12h22 / Reprise de la séance à 12h44	
Mme Valérie BOZZI, explications de vote	52
VOTE rapport	53

<u>PRÉSENTATION DE M. PAUL PELLEGGRI, DÉONTOLOGUE</u>	
M. le Président Gilles SIMEONI	54
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	56
M. Paul PELLEGGRI, Déontologue	57
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean BIANCUCCI	58
M. Jean-Martin MONDOLONI	58
M. Pierre GHIONGA	59
M. Saveriu LUCIANI	59
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	60
Mme Véronique PIETRI	60
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	61
M. le Président Gilles SIMEONI	62
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	62
Suspension de la séance à 13h15 / Reprise de la séance à 15h20	
<u>AGRICOLTURA / AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 001 : Pianu di lotta contru à a frebba catarrali picurina serutippi 4 è 8 in Corsica	
Rapport n° 001 : Plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotypes 4 et 8 en Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	63
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	65
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI	65
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis du CESEC	65
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Jacques LUCCHINI	65
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	68
M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC en réponse	70

VOTE rapport	71
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 002 : Quattru cuntrattuale d'urrganisazione di a privenzione spezializata in Corsica per l'esercizii 2025 è 2026	
Rapport n° 002 : Cadre contractuel organisé la prévention spécialisée en Corse sur les exercices 2025 à 2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	72
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	74
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI	75
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Frédérique DENSARI	75
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	77
M. Saveriu LUCIANI	77
Mme Muriel FAGNI	79
Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants	79
VOTE rapport	80
<u>VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE</u>	
Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 ch'approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »	
Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	81
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	83
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	83

M. Romain COLONNA	85
M. Jean-Christophe ANGELINI	87
Mme Bianca FAZI	88
M. le Président Gilles SIMEONI, amendement	89
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	89
VOTE DIFFÉRÉ DANS L'ATTENTE DE LA RÉDACTION DE L'AMENDEMENT	
M. Don Joseph LUCCIONI assure le secrétariat de séance	
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 005 : Cuntrattu d'affittu è di gerenza di i bè mubiliari è immubiliari di a surgente d'Orezza è prisentazione di i statuti di a SCIC Orezza	
Rapport n° 005 : Contrat de location gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'OREZZA et présentation des statuts de la SCIC Orezza	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	91
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, rapporteure	98
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI	98
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	99
M. Paul-Felix BENEDETTI	100
Mme Vanina LE BOMIN	102
M. Jean-Paul PANZANI	103
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux intervenants	107
Explications de vote :	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	110
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	111
Mme Valérie BOZZI	112
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	112

VOTE rapport	113
<u>(SUITE RAPPORT 010)</u>	
Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »	
Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »	
VOTE amendement et RAPPORT	114
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 023 : Raportu d'infurmazione - Ricorsu in Cassazione : Usu di a lingua corsa durante e sedute di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica	
Rapport n° 023 : Rapport d'information - Pourvoi en cassation : Usage de la langue corse au cours des séances de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	115
<u>Prises de paroles :</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	118
Mme Nadine NIVAGGIONI	119
M. Saveriu LUCIANI	120
M. Romain COLONNA	122
Mme Valérie BOZZI	124
M. Jean BIANCUCCI	125
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	126
Mme Françoise CAMPANA remplace M. Don Joseph LUCCIONI en tant que secrétaire de séance	
M. Paul-Félix BENEDETTI	127
En réponse pour le CE, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	128

<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2024/O2/017 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse Présentation de la motion par Mme Paula MOSCA	131
M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance	
Amendement n° 1 déposé par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe Avanzemu	132
Avis de Mme Paula MOSCA sur l'amendement du groupe « Avanzemu »	135
Avis du Conseil exécutif, Mme Bianca FAZI	135
VOTE amendements	135
VOTE MOTION	136
Motion N° 2024/O2/023 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Georges MELA pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance MOTION SUBSTITUTIVE	
Présentation de la motion par M. Georges MELA	136
<u>Prises de paroles :</u>	
Pour : Mme Nadine NIVAGGIONI	138
Contre : M. Paul-Félix BENEDETTI	139
M. Georges MELA	139
Avis de l'Exécutif, M. Guy ARMANET	140
VOTE motion	143
Suspension de la séance à 18h56 / Reprise de la séance à 19h45	
Motion N° 2025/E1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse. : Soutien à M. Boualem SANSAL	

Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	144
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	145
VOTE motion	145
Motion N° 2025/E1/003 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse et M. Pierre GHIONGA, non- inscrit : Soutien à l'AC Aiacciu	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	146
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, avis du Conseil exécutif	147
Prises de paroles :	
M. Pierre POLI	147
Mme Christelle COMBETTE	148
M. Paul-Félix BENEDETTI	149
M. Don Joseph LUCCIONI	152
M. le Président Gilles SIMEONI	153
VOTE motion	156
DEROGATION AU REGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	156
Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS relatif au remaniement du Conseil exécutif de Corse.	157
La séance est levée à 20h34.	

La séance est reprise à 10 h 15 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Emu da cumincià, s'è vo site d'accordu. Cuntuemu incù e strade

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS
(SUITE)**

Raportu n° 017 : Assestu di e traverse di Vivariu è di Venacu è scansa di Venacu - Anziana RT 20

Rapport n° 017 : Aménagement des traverses de Vivariu et Venacu et déviation de Venacu - ex-RT 20

M. Hyacinthe VANNI

Ci vole à fà vutà l'urgenza.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè chì ghjè d'accunsentu ?

L'urgenza hè VUTATA.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

M. le Président, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif de Corse,

On reprend donc notre discussion et nos échanges dans le cadre des dossiers routiers que nous avons abordés hier.

Le dernier de cette série concerne donc le point fait sur l'aménagement des traverses de Vivariu et Venacu, et sur la déviation de Venacu entre l'ex-RT 10 et l'ex-RT 20.

Donc là aussi, un rappel du contexte.

Cet axe, et j'espère que concomitamment à notre travail technique, financier et budgétaire sur le fond, nous réfléchirons aussi à la dénomination des routes, c'est important d'un point de vue symbolique, nous y réfléchirons et nous déciderons ensemble.

Donc la route entre Aiacciu et Bastia, l'ex-RT 20 est donc un axe bien sûr principal et structurant en Corse.

Entre Bucugnà et Corti, cette route, vous le savez, est une route de montagne, avec des caractéristiques géométriques contraignantes : succession de courbes, de virages, rayon réduit, largeur réduite.

Nous avons commencé, poursuivi ou commencé, des aménagements importants. Il y avait eu, lors de la mandature précédente, la décision de la déviation de Bocognanu.

Nous avons mis en œuvre, vous le savez, des travaux qui, pour les uns ont été achevés et pour les autres sont en cours, qui consistent en la création de créneaux de dépassement, notamment à Bocognanu et à Vizzavona. Et la traversée des agglomérations restantes, et singulièrement celle de Vivariu et de Venacu, reste un point crucial à traiter.

Concernant Vivariu et Venacu, dans le sens Sud-Nord, les problématiques, vous les connaissez. L'ex-RT est un axe central, surfréquenté en période estivale, avec 4 000 à 4 500 véhicules/jour, mais également en période hivernale, notamment parce qu'il y a beaucoup de transport interne, non seulement de véhicules légers, mais également de poids lourds.

Un point juridique et budgétaire sur l'état de la situation pour que les choses, là encore, soient claires, savoir ensemble d'où nous partons, où nous en sommes et où nous choisissons d'aller.

Alors d'où nous partons ?

Schéma directeur de 2011, approuvé par une délibération de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011, pose le principe de l'aménagement des traverses de village, notamment de Vivariu et Venacu.

Concernant Vivariu, il y a une délibération du 19 décembre 2013 qui approuve les principales caractéristiques d'un projet d'aménagement, qui vote un principe d'affectation d'un montant de 15 M€ HT, en indiquant que ce projet pourrait être inscrit au PEI. Il n'a jamais fait l'objet d'une inscription au PEI à l'époque et il n'y avait pas de dossier finalisé, y compris d'ailleurs dans la perspective des tranches suivantes.

Je fais une remarque : effectivement, quand je choisis, on me reproche souvent de ne pas choisir, il restait 100 M€ au PEI, j'ai choisi de mettre 80 M€ sur les grands projets structurants de la région ajaccienne. Et donc effectivement, un certain nombre d'autres projets qui avaient été envisagés comme pouvant possiblement être inscrits au PEI, mais ne l'ayant jamais été, sont passés à la trappe du PEI.

Donc, idem en ce qui concerne la traversée de Venacu.

On part sur une première estimation qui, concernant la traverse, est d'abord de 10 M€, puis dans une délibération du 30 janvier 2014 est de 15 M€ HT possiblement inscrits au PEI, et également un premier fonds de dossier, mais sans aucune consistance technique, sur le projet de liaison, à savoir, en gros, pour que tout le monde l'ait en tête, une route qui partirait de la piscine pour descendre jusque à la route entre Aleria et Corte.

Je le précise aussi et je le répète, premièrement, les dossiers sont évoqués dans des termes généraux, mais il n'y a aucune étude technique. Deuxièmement, il n'y a pas de crédits et il n'y a pas d'inscriptions, et pour cause.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons fait les choix que j'ai évoqués et, de mémoire, dans le début de la mandature 2021, nous avons relancé les études sur ces dossiers comme sur d'autres.

Le 23 novembre 2022, j'ai été saisi d'une question orale à laquelle j'ai répondu, posée par notre collègue Jean-Michel Savelli, et cette question orale a contribué à accélérer les travaux et notamment à nous conduire, vous l'aviez demandé, nous l'avions envisagé, et il y a eu, je dirais, rencontre des volontés, à accélérer le cycle des travaux et notamment le cycle des échanges avec les communes de Vivariu et de Venacu.

Des réunions de lancement sur l'analyse des dossiers et les attentes des communes et des habitants ont été engagées, elles ont été régulières. Je salue Jean-Baptiste Pieri à nouveau qui participe et anime de façon permanente ces réunions, avec l'ensemble des équipes de la Collectivité de Corse.

Pas plus tard que la semaine dernière, il y a eu notamment une réunion, par exemple, à Vivariu, avec le maire, son équipe municipale et également un paysagiste, puisque sur cette partie de travaux qui a été évoquée plus spécifiquement à cette occasion, on est dans une phase de réalisation.

Les études ont été lancées ou affinées pour Vivariu et Venacu : comptage, topographie, dossier photographique, dossier loi sur l'eau, étude faune/flore, carottage et analyse d'amiante sur les accotements, sur les chaussées,

etc., et mise en forme de la phase de concertation, qu'on va vous proposer d'ouvrir dans certains cas pour aujourd'hui.

En ce qui concerne la situation actuelle donc, on a fait le choix méthodologique, puisqu'on ne l'a jamais fait, de ne pas projeter les différentes photographies dans le cadre de l'hémicycle, mais les travaux en commission ont pu permettre d'aller un petit peu plus loin dans les dossiers techniques. Mais brièvement, je voudrais quand même revenir sur la présentation des enjeux et de l'état des situations en ce qui concerne d'abord Vivariu et ensuite Venacu.

Donc, Vivariu, les travaux de parking ont été réalisés. Les travaux de parking, tout le monde l'a en tête, certains ou certaines plus que d'autres, ce sont les parkings qui sont à gauche quand on va dans le sens sud-nord, au-dessus de l'épicerie, et donc il y a à peu près une trentaine de places de parking.

Donc là, à Vivariu, il y a 4 sections à aménager, je les rappelle rapidement : l'aménagement de la route de Muracciole, la sécurisation du carrefour à droite quand on est sur la place de l'église, la route qui va jusqu'à Muracciole, je vous renvoie aux photographies, le traitement de la traverse du village. Et, là je repars en arrière géographiquement, c'est le créneau de dépassement, lorsqu'on va dans le sens Ajaccio-Bastia, entre le fortin et le carrefour de la route de Ghisoni.

Donc, on a tous en tête les lieux puisque nous les empruntons quotidiennement.

Un mot sur la section 1.

Donc, vous le voyez à la page 5 du rapport, on a déjà réalisé en 2022 des travaux d'élargissement, de réfection de chaussées et de traitement du pluvial sur la route entre Vivariu et Muracciole, et les photos qui sont prises là sont dans l'autre sens, en fait dans le sens Muracciole-Vivariu.

Reste à faire 400 mètres que vous voyez, c'est la photo sur la page 6, où la chaussée est étroite, très dégradée et où nous avons prévu des travaux qui sont détaillés en fin de rapport. Ça, c'est l'état des lieux.

Section 2, le carrefour, donc avec une vue aérienne qui permet de bien voir les 2 contraintes techniques essentielles : une épingle à cheveux extrêmement étroite et un dénivelé important de la route.

Troisièmement, l'aménagement de la traversée du village, avec la photo d'au-dessus, qui est après la place, avec souvent, vous le savez et vous le voyez, des voitures qui sont garées, il y a tantôt une autorisation, tantôt une tolérance, et

une vue aérienne de l'endroit le plus resserré, avec notamment les différents commerces et le fameux platane.

Enfin, le créneau de dépassement dans le sens le Chalet-Vivario, la photographie qui est en page 9.

Les aménagements engagés où projetés sur la 1ère section, vous les voyez en page 10, la photographie de la route requalifiée. Les études de maîtrise d'œuvre sont terminées. La route sera donc élargie, un fossé bétonné, un accotement revêtu.

Le DCE sera mis en consultation au 1^{er} semestre 2025 pour un début des travaux au 2^{ème} semestre 2025, pour un coût qui est précisé dans la délibération : 327 000 € à la charge de la Collectivité ; 45 000 € à la charge de la commune.

En ce qui concerne le carrefour menant à Muracciole, vous avez la photographie des travaux qui sont prévus. Il y a à la fois un élargissement et, à travers la réalisation d'un remblai, une correction du dénivelé important.

Les procédures d'acquisition foncière sont en cours ; l'expertise technique est finalisée. On y intègre aussi un projet de requalification de la fontaine qui est à gauche en descendant.

La section 3, c'est celle qui pose le plus de problèmes et de contraintes.

Donc vous connaissez les lieux, ils sont extrêmement étroits. Il y a un débat qui concerne au premier chef le maire, son équipe municipale, les adjoints et la population : faut-il ou pas supprimer le platane ? Vous avez en page 12 la photographie. La suppression du platane permettrait le croisement de 2 véhicules lourds à vitesse réduite. Si on garde le platane, on a un risque d'embouteillage au moment du croisement. Etant précisé que le maire de Vivariu est très clair et la population majoritairement avec lui, il n'est pas souhaité de projet de déviation quel qu'il soit. Donc, on est en l'état de cette contrainte technique.

Et la dernière section importante aussi : l'aménagement d'un créneau de dépassement. Vous avez la photographie en page 13. Et puis 2 tournes à gauche qui vont permettre de sécuriser côté Chalet, l'embranchement qui mène à Ghisoni, et notamment dans le sens Bastia-Ajaccio, et côté Fortin de Pasciola, pour les gens qui vont vers Bastia, pouvoir se rendre vers l'aménagement et l'itinéraire touristique.

Le coût des différentes opérations est précisé dans le rapport et les montants seront à affiner lors de la finalisation des études, notamment des études d'avant-projet.

En ce qui concerne la commune de Venaco, Venacu, donc un rappel sur la situation actuelle.

On connaît les difficultés de croisement à l'intérieur. La déviation, qui est mise en œuvre pendant l'été, concerne les véhicules poids lourds dans le sens Aiacciu-Bastia, qui tournent à droite et descendent sur la route de Nuceta pour rejoindre la route d'Aleria. Il y a quelques nuisances évoquées par les riverains immédiats.

Je rappelle quand même qu'on est sur des opérations de comptage précises, ça concerne environ 50 poids lourds par jour, donc c'est beaucoup pour ceux qui vivent là, mais c'est relativement réduit en termes de volumétrie.

Donc là-aussi, 4 sections à aménager. Elles sont détaillées dans le rapport.

L'aménagement de la traverse de Venacu et le traitement de l'hypercentre. Les photographies, on connaît.

L'aménagement de la traverse à la sortie vers Bastia et la fameuse voie nouvelle de raccordement, celle qui organise le contournement total et le recalibrage de l'ex-RD 143, page 20.

Commençons, si vous le voulez bien, par l'aménagement de la traverse de Venacu, qui est un peu le nœud gordien, mais en rappelant quand même que dans tous les éléments du choix qu'il va falloir faire ensemble, il faut, à mon avis, arbitrer entre le traitement de l'hypercentre, qui est quand même très coûteux, et le sera en toute hypothèse, y compris en l'état, dans des proportions inassumables pour chacune des parties, et j'y reviendrai. Mais il faut concomitamment s'interroger sur l'opportunité de la déviation, la grande déviation.

Moi ça me paraît aujourd'hui très aléatoire, pour ne pas dire à écarter clairement, mais il faudra qu'on le décide et qu'on le dise.

Je rappelle, c'est un projet qui consisterait à partir de la piscine, à descendre vers l'aval. Il avait été évalué à l'époque un coût approximatif de 35 M€ ; je pense qu'on serait plus probablement à 60, voire plus, avec des contraintes environnementales énormes. Mais à supposer qu'on fasse cette route, il y aurait bien sûr le trafic actuel poids lourds, les 50, dans le sens Aiacciu-Bastia, il y aurait les poids lourds dans l'autre sens et à savoir si les véhicules légers continueraient

d'emprunter prioritairement la route Corte-Venacu, en passant y compris par San Petru et Riventosa, ou s'ils prendraient l'itinéraire avec le contournement. Et en toute hypothèse, 60 ou 70 M€ et des contraintes environnementales énormes.

Donc, je le rappelle quand même pour l'intégrer dans notre réflexion.

La contrainte n'est pas moindre, y compris sur le cœur du débat, c'est-à-dire l'aménagement de la traverse de Venacu.

En gros, on comprend la nécessité d'une requalification de la chaussée, le traitement des trottoirs, la reprise des connexions hydrauliques, également le déplacement d'un mur de soutènement pour assurer le croisement de véhicules légers et le croisement au moins partiel de poids lourds, avec quand même un enjeu majeur, c'est que, à ce qui ressort des discussions menées jusqu'à aujourd'hui, y compris avec le maire de Venacu et son conseil municipal, le projet n'a de sens que s'il s'accompagne d'un ou deux parkings.

Donc les 2 parkings, ils sont en page 23 sous forme de photomontage.

Le premier parking, c'est là où, en venant dans le sens Aiacciu-Bastia, juste avant le restaurant. Donc, le photomontage permet de situer, même si elle ne préjuge pas de ce que pourrait être la réalisation au plan architectural.

Donc, c'est un parking qui aurait une capacité d'environ 20 places, pour le premier. Il implique des travaux importants et notamment des travaux de soutènement. Etant précisé qu'une partie du foncier, notamment le foncier qui supporte le bâti, appartient à la Collectivité de Corse. Mais une autre partie n'appartient pas, on n'a pas la totalité du foncier.

Le 2^{ème} parking, c'est à droite, en face du 2^{ème} bar, je dirais, il suppose la destruction de la maison... J'ai oublié son nom... D'une maison qui est un élément patrimonial important, avec là-aussi des contraintes techniques extrêmement fortes, et c'est là où le bât blesse.

Le premier parking, l'estimation faite au stade de l'APS, l'avant-projet sommaire, est évaluée pour un coût de 19 places à 1,3 M€ HT. Ce qui fait un coût moyen par place de 68 000 € HT. Il y a ici des élus qui ont ou qui ont eu des responsabilités municipales, on sait qu'en milieu urbain, une place sur un parking, y compris souterrain, c'est environ 15 000 €, là on est à 68 000 € HT la place. Et je rappelle que la clé de répartition qui est fixée par une délibération, là pour le coup, elle est antérieure, et donc y compris sur Venaco, Christelle me fera l'amitié de ne pas avoir de soupçons électoralistes ou alors à long terme, 2 000 € par place de parking.

Cela veut dire concrètement qu'aujourd'hui, si on applique la règle et qu'on veut faire ce parking, indépendamment des contraintes, indépendamment que je ne compte pas dans l'équation le fait qu'on apporte une partie du foncier, il reste 1 262 000 € à trouver sur la part communale pour le 1^{er} parking et pour 20 places.

Le 2^{ème} parking, il suppose d'abord un choix politique qui concerne la Collectivité et qui concerne la commune, c'est la démolition d'un bâti qui est important dans l'histoire du village - conditions sine qua non de la réalisation du 2^{ème} parking.

Si on fait le choix de démolir, on peut à ce moment-là s'interroger sur la faisabilité technique concomitamment. Pour 31 places, on est, selon l'avant-projet sommaire, à 2 750 000 € HT. Ce qui nous donne un coût moyen par place de 88 700 €. Et donc une contribution à 2 000 €, selon la délibération de la Collectivité de Corse, 68 000 €. Donc ça veut dire que le coût total est un coût totalement disproportionné, et par rapport au coût moyen, et par rapport à l'application de la règle aujourd'hui. Donc, ça c'est quand même une contrainte majeure. Et puis aussi, il y a un enjeu esthétique, architectural. On est en cœur de village, les photomontages permettent d'imaginer ce que ça donnerait.

Donc, on est vraiment sur des choix qui sont des choix lourds en termes d'impacts esthétique, architectural, en termes techniques, en termes financiers et budgétaires.

Donc nous, ce qu'on vous propose dans ce rapport, c'est de continuer bien sûr à approfondir l'ensemble des études techniques et puis à acter une concertation avec la commune, mais une concertation qui aille vers la décision, qui ne peut pas être prise de façon unilatérale et qui, une fois que nous en aurons précisé les contours avec le maire, aura vocation aussi à être tranchée par l'Assemblée de Corse, notamment dans le cadre des documents stratégiques dont nous parlons.

Et c'est un exemple, et je termine par-là, de la méthode que nous pourrions essayer de mettre en place selon des modalités plus ou moins engageantes. Mais dans tous les cas, moi, ce que je souhaite faire, c'est aller vite, notamment sur des dossiers qui sont des dossiers importants, intégrer l'ensemble des données, vous permettre d'avoir une vision stratégique des choix à faire, les débattre et les mettre en œuvre de façon concertée avec les communes et les villageoises et villageois concernés.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable, Monsieur le Président, avec une non-participation du groupe « Avanzemu », de Madame Giacometti-Piredda ; absence des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes...

M. Joseph SAVELLI

Il y a un rapport de la commission des finances, je l'ai lu par anticipation hier, veuillez me pardonner, je ne sais pas si c'était parce que le sujet traitait de Venacu, mais j'étais empressé de donner l'avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. J'ouvre le débat. Jean-Michel !

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, merci pour votre présentation, qui est détaillée et que j'approuve totalement dans ses dispositifs techniques.

Globalement, on a évoqué ces sujets hier et on est tous conscients que ce qui était réalisable dans les années 2000, au début 2000, ne l'est plus aujourd'hui. Je pense notamment aux travaux que vous avez cités de la déviation de Bocognano, de Borgo et la Balanina qui entre aussi un petit peu dans ce cadre-là.

Donc effectivement, on en est tous conscients.

On est conscients parce que ce n'est pas lié à des décisions locales et c'est lié à des directives qui sont beaucoup plus globales, et notamment qui ont été déclinées à travers la loi climat et résilience qui aujourd'hui, non seulement rajoute des contraintes, mais augmente les budgets.

Il y a aussi l'augmentation des coûts des matières premières qui fait que ces projets-là sont un petit peu des projets dépassés.

Alors, je ne pense pas que ce soit une problématique à la fin, parce que je pense que c'est presque une opportunité. Ce serait l'opportunité de changer un peu de paradigme et de traiter ces dossiers justement avec des moyens peut-être réduits, mais avec des solutions qui sont beaucoup plus innovantes et beaucoup plus intelligentes, notamment à travers des partenariats avec les communes.

Alors, je ne vais pas rentrer plus dans le détail de Venaco, j'y reviendrai plus tard.

Moi, ce que je pense, c'est que, effectivement, les doctrines ont changé, mais que les délibérations, notamment la délibération de 2019 aujourd'hui, sur ces nouvelles doctrines, n'est plus adaptée.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'en fait, cette problématique de traverse et d'engorgement des communes, ce n'est pas une problématique communale, ce sont des problématiques territoriales de routes, d'infrastructures routières.

Donc, on ne peut pas aujourd'hui, et je viens directement au cœur du sujet, mettre un peu la pression, gentille, mais mettre sous pression une commune, parce que quand un maire lit ce rapport, et je le précise d'emblée, c'est un rapport qu'on votera et qui à la fin, je pense, débouchera sur quelque chose de positif. Mais quand un maire lit un rapport de ce type-là, il se dit, « mais comment je fais ? On me dit que de toute façon, pour que la route se fasse, pour que la circulation continue à se faire de manière normale, il faut que ça passe par ma commune ». En même temps, on sait que, dès qu'on passe par des communes, les aménagements, ça passe par des parkings, et en même temps, on lui fait pressentir à ce maire d'une petite commune, qu'à la fin la Collectivité va contribuer à hauteur de 2 000 € sur les places de parking, c'est ce qui est dit dans délibération de 2019, et que du coup il ne peut pas le faire.

Donc, on ne peut pas mettre un maire, quel qu'il soit, dans une situation difficile, tout simplement parce que la délibération de 2019 fixait à 2 000 € la prise en charge des parkings dans les communes.

Je le répète, ce n'est pas un projet communal, c'est un projet de traverse, c'est un projet d'infrastructure routière qui est de la compétence de la Collectivité de Corse.

Alors ça ne va pas être facile d'en arriver là, mais je pense qu'à un moment donné, c'est le cœur du sujet, parce qu'après, les détails, on sait très bien que quoi qu'il arrive, on y arrivera, c'est vraiment le cœur du sujet.

Je pense que vous avez, à travers ces projets, avec les communes, des opportunités, ce sont vos principaux partenaires dans ces projets-là.

Pourquoi je dis que ce sera des projets plus intelligents ? Parce qu'on peut arriver en même temps à solutionner les problèmes de trafic et d'engorgement, et en même temps à embellir des communes ou les rendre plus attractives. Ce n'est pas un problème sur le fond. Alors bien sûr d'un point de vue juridique, ce sera un peu compliqué. Ça ne va pas se faire en claquant des doigts, mais je pense que l'esprit de ces traverses doit devenir celui que j'énonce là maintenant.

Il y a en quelque sorte un peu un changement de paradigme qui est lié à ce qu'on vient d'évoquer précédemment, les temps ont changé, il faut s'adapter. Mais cette délibération de 2009 n'est plus adaptée du tout. Je pense que vous en convenez, donc on ne va pas s'attarder sur ce sujet-là.

Vous parliez aussi du projet de déviation de 2011, effectivement, il avait été chiffré à 35 M€ et on serait aujourd'hui facilement à 60 M€. Donc, aujourd'hui, je ne veux pas me prononcer à la place du maire de Venaco, mais il me semble que ce projet de déviation de l'époque, aujourd'hui, je pense que le maire de Venaco n'y est pas forcément attaché. Les temporalités entre ce projet et l'urgence qu'il y a à traiter l'hypercentre n'ont rien à voir. Donc je pense qu'on peut le garder dans un coin de la tête, mais aujourd'hui ce n'est pas du tout la priorité du maire de Venaco.

Le maire de Venaco, aujourd'hui, son problème, c'est un problème de sécurité, un vrai problème de sécurité, vous le savez. Quand on traverse Venacu, l'été on a des semi-remorques qui passent à 10 cm d'un joueur de belote qui est sur la terrasse du bar... Ou de poker...

M. le Président Gilles SIMEONI

Ça nous coûte moins cher d'arrêter la belote...

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vous le précise, donc la déviation aujourd'hui, c'est vrai qu'il faut la mettre de côté.

Ensuite, sur les emplacements des parkings, effectivement, quasiment que ce soit le bâti comme le foncier a été cédé en très grande partie à l'époque gracieusement par la commune à la Collectivité et il avait été prévu aussi à l'époque un bien de retour. Alors bien de retour qui n'avait pas forcément été estimé de manière très précise, mais dans « deal », il y avait également un bien de

retour. Ce n'est pas non plus ce bien de retour-là qui va contribuer beaucoup financièrement, mais je pense qu'il faut aussi le noter.

Donc, moi, simplement, pour conclure sur ce rapport, il y a une avancée claire, il y a une volonté d'aller de l'avant et de donner suite aussi à la motion qu'on avait déposée et qui avait été votée à l'unanimité en juillet dernier. Donc ça, on s'en félicite.

Je pense qu'il faut vraiment rapidement reprendre contact avec le maire de la commune et trouver un moyen de solutionner cette problématique de maîtrise d'œuvre et donc de répartition budgétaire entre la Collectivité et la commune.

Je vous remercie. Nous voterons ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui Pierre.

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, duie parole pè dî chî dodeci ghjorni fà ghjera à prò di issi travagli tamanti pè francà Vivariu è Venacu ma ci hè una migliurazione ch'ellu ci vole à piglià in contu, ghjè u trenu chî scambia...È pensu chî ci vole à mette piuttosto i soldi nantu à u trenu pè fà francà sti paesi chè travagli chî anu da esse troppu dannosi per l'ambiente è troppu dannosi pè e nostre finenze.

Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre intervenzione ? Iè, Paul.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

Juste une question, tous ces travaux ne pourront pas être financés sur fonds propre de l'Assemblée.

Quels peuvent être les cofinancements à venir, ou à trouver, ou à obtenir ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'astre intervensione ? Nò.

Avete a parolla, Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci donc, pour vos interventions.

Je pense qu'on sera unanime pour essayer d'aller vite et bien sur ces dossiers, comme sur ceux évoqués hier.

Je crois que la mesure du travail qui nous attend et que je vous invite une nouvelle fois à accomplir ensemble, si vous en êtes d'accord, elle est donnée à la fois par l'intervention de Jean-Michel SAVELLI et par celle de Paul QUASTANA qui, en une phrase, a tout résumé.

Première remarque. Vous avez raison, il faut qu'on revoie le paradigme global. Mais je voudrais quand même rappeler que la délibération de 2019, qu'on avait commencé à travailler avec Jean-Félix Acquaviva et qu'on a finalisée avec Vanina Borromei, c'est une délibération qui a été une avancée très significative pour les communes au moment où elle a été prise, notamment parce qu'elle a introduit et de la clarté, et une prise en charge par la Collectivité de Corse de travaux très importants.

De la clarté, pourquoi ? Parce qu'à l'époque, avant cette délibération, il n'y avait pas de règles applicables et ça a donné, je l'évoque une fois encore, mais qu'on l'ait en mémoire, des situations très différentes, pour ne pas dire inévitables.

En fonction de circonstances, d'opportunités, on le dira comme ça, vous aviez 2 communes dans des situations identiques, quelquefois même voisines, qui étaient traitées de façon très différente dans l'aménagement et la traversée de la commune. Et donc vous aviez, y compris dans des situations de contiguïté, une commune qui avait une traverse refaite à neuf, y compris avec des aménagements somptuaires totalement financés par la Collectivité territoriale de Corse et une autre très voisine qui avait un chemin muletier. Celles et ceux qui sont intervenus dans le cadre du débat connaissent bien ces histoires-là qui sont derrière nous.

On l'a fait, par exemple, dans l'Extrême Sud, Zonza, Levie, etc., donc je rappelle la règle. Il y a celle des parkings, parce que normalement le parking est un élément complémentaire et communal.

Olmeto, par exemple, il faut que vous sachiez que pour pouvoir financer, pour avoir le droit de financer et pour passer le contrôle de légalité, il a fallu intégrer dans la délibération et dans le rapport le fait que c'était corrélé à la suppression du feu et au double sens, parce que sinon on est sur un financement qui ne peut pas être légal. Donc, c'est important de le rappeler.

Dans la délibération de 2019, on a pris en charge jusqu'à 80 ou 90 % du financement de la traversée. Alors, la traversée, est-ce que c'est communal ? Ou est-ce que c'est territorial ? D'un point de vue juridique, c'est territorial, mais d'un point de vue de l'impact, c'est communal.

Je vais prendre un exemple de l'Extrême sud, de l'Alta Rocca, la traversée de Levie, c'est territorial bien sûr, mais c'est un enjeu majeur pour le village et peut-être même au-delà.

Donc, on a une délibération qui fixe la règle du jeu et y compris sur les éléments d'embellissement, c'est un choix de la commune qui finance à ce moment-là. Nous, on propose un financement sur des tarifs de base et on prend à notre charge 80 ou 90 %, en fonction de la taille de la commune, de ses potentialités, l'aménagement de la traverse. Donc, ça c'est la règle d'aujourd'hui.

Vous dites « on ne peut plus rester sur une règle aussi restrictive », mais on tombe sur la problématique globale. D'abord, il faut qu'on acte ensemble et vous l'avez fait aujourd'hui, je vous en remercie, de façon loyale, le fait que le temps des grands travaux d'aménagement routier est terminé. Et, il faut aussi que les Corses l'entendent.

Aujourd'hui, la Balanina, elle ne serait plus possible. Elle ne serait plus possible juridiquement.

Le tunnel de Vizzavona, il n'est plus possible.

L'élargissement, y compris de l'axe Bastia-Portivechju, très fort, il est soumis à des contraintes énormes, quasiment indépassables à l'échelle d'une mandature, voire de deux.

Donc tout ça, il faut l'avoir en tête et il faut sans doute l'écrire pour préciser les choses.

Deuxièmement, va venir la question du financement.

Les infrastructures qui restent indispensables, même si nous, on doit réévaluer notre clé de répartition, on ne peut pas se répartir l'inexistant.

J'ai imprimé un article qui concerne les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, qui viennent de se voir transférer au 1^{er} janvier quelques centaines de kilomètres du réseau national. Ils ont obtenu une dotation nouvelle pour assurer l'entretien, premièrement, de la part de l'État. Une part importante de l'entretien est financée par une dotation nouvelle de l'État.

Nous, quand on a eu le transfert des routes, en 2002, on ne l'a pas eue, on a eu le PEI qui a été présenté comme un effort énorme au titre de la solidarité nationale. Mais beaucoup de ce qui était contenu dans le PEI bénéficie également aux régions de droit commun, sans que cela soit présenté comme une solidarité extraordinaire.

Quand l'Etat transfère le réseau national à la région Auvergne ou à la région Grand Est, qui ont d'autres moyens financiers et budgétaires que les nôtres, il transfère également une dotation, y compris sur le fonctionnement.

Le Président du Conseil exécutif d'aujourd'hui ou de demain, qui aura dans son budget, ou qui aurait dans son budget une dotation d'État pour assurer le fonctionnement du réseau ex-national désormais territorial, il aurait 15 ou 20 M€ en plus de ressources extérieures que nous n'avons pas aujourd'hui.

2^{ème} remarque. A titre complémentaire, pour financer l'entretien de ce réseau, les régions Auvergne et Grand Est viennent d'obtenir une écoredevance, une fiscalité particulière qui va peser sur les poids lourds.

Alors nous, les poids lourds, ce ne sont pas les grands groupes qu'il y a ailleurs. J'imagine déjà si on met une écoredevance sur les poids lourds, les blocages devant la grille, le soutien des groupes de l'opposition aux entrepreneurs, etc. Parce que les entreprises qui ont des poids lourds ici, le plus souvent, ce sont aussi des petites entreprises familiales, etc., etc.

Même chose sur les transports scolaires. La logique des transports scolaires en Corse, historiquement, elle ne peut pas être la logique des transports scolaires sur le continent.

Donc, il faut qu'on revoie tout ça, bien sûr qu'il faut qu'on revoie tout ça. Mais au jour d'aujourd'hui, si on ne redéfinit pas, nous, et la grille d'analyse, et la grille de financement, et dans une discussion avec l'État sur les grandes infrastructures, avec une vision globale, on ne pourra pas régler l'équation, Paul, on ne pourra pas la régler.

Donc, je pense que ce rapport et ceux d'hier, à la fois, ils nous engagent sur un chemin qui est de notre responsabilité, qui est celui d'identifier les solutions qui, au plan technique et au plan global, sont les meilleures, en concertation avec

les communes concernées indépendamment. Ils nous permettent de réfléchir à la redéfinition de notre écosystème, y compris sur les clés de répartition, mais ils doivent aussi nous mobiliser pour qu'on établisse un diagnostic de nos besoins et qu'on réfléchisse aussi à aller trouver des financements ailleurs que dans la structure budgétaire actuelle.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Donc on peut passer au rapport suivant, à votre convenance.

M. Armanet donc, rapport 004.

Avete a parolla.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 004 : Schema tarriturale di i spazii naturali sensibili di Corsica 2025-2034

Rapport n° 004 : Schéma territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse 2025-2034

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Presidente.

Aghju da presentà un raportu assai impurtante nant'à i spazii naturali sensibili di a Corsica.

Donc, la Corse dispose d'un patrimoine naturel d'exception encore préservé, mais particulièrement fragile et exposé à de multiples risques.

L'accroissement de la pression urbanistique, notamment sur le littoral, des activités humaines, du réchauffement climatique font peser une menace grandissante sur le patrimoine écologique particulièrement riche en Corse et exposé à une grande spéculation.

Il existe de nombreux outils réglementaires présentant des niveaux de protection différents et complémentaires qui nous permettent une préservation des espaces naturels les plus sensibles. Et la compétence des espaces naturels sensibles, les ENS, hérités des ex-départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse constituent un de ces outils.

En Corse, les espaces naturels préservés et protégés sont nombreux, par des protections réglementaires fortes, et on peut citer notamment les 7 réserves naturelles de Corse :

- a Riserva naturale di l'isule di u Capi corsu, 66 ettari, creata in 2017 ;
- a Riserva naturale di l'isule Cerbicale, 36 ettari, creata in 1981 ;
- a Riserva naturale di i Bucchi di Bunifaziu, 80 000 ettari, creata in 1989 ;
- a Riserva naturale di u stagnu di Biguglia, 1 790 ettari, creata in 1994 ;
- a Riserva naturale di E trè Padule di Suartone, 220 ettari, creata in 2000 ;
- a Riserva naturale di Scandola, 1 919 ettari, creata in 1975 ;

- a Riserva naturale di u massicciu di u Monte Ritundu, 3 135 ettari, creata in 2017.

È in fine, 8 réserves biologiques, 8 riserve biologiche, dans les forêts di u Tavignanu, di u Valdu Niellu, Moltifao et dans les forêts de Funtanaccia, Punte Niellu et Sant'Antone au sud.

On compte aussi 2 réserves biologiques intégrales, la R.I. de Malazanca dans la forêt du Fango, ainsi que celle de Sabinettu.

Tous ces espaces sont gérés et soutenus dans leur gestion par la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse. Elles sont sous protection conventionnelle, contractuelle ou à titre de convention.

On trouve également un réseau d'ENS de 95 sites, dont 22 sites ENS propriétés de la Collectivité de Corse pour 5 659 hectares et 73 sites ENS propriétés du Conservatoire du littoral, peu ou prou 22 000 hectares. Vous avez eu une carte dans le document en annexe.

La politique de ces ENS, anciennement menée par les ex-départements, s'était essentiellement concentrée sur les espaces littoraux au regard des enjeux et en termes de pression et risques d'artificialisation des milieux littoraux.

Différentes disparités de cette politique des ENS entre les 2 départements ont été relevées, parmi lesquels on peut citer l'existence d'une délibération en Corse-du-Sud définissant les ENS et classant 68 sites majoritairement acquis par le Conservatoire du littoral, que l'on ne retrouve pas en Haute-Corse.

En Haute-Corse, a notamment été constaté, sur les 2 territoires, le manque de définition de stratégie globale ; ce dont nous allons essayer d'apporter effectivement un correctif.

Donc, la Collectivité de Corse, nouvellement créée, a souhaité engager à partir de 2018, une harmonisation et une réflexion sur la mise en place d'une véritable stratégie globale à l'échelle de l'île.

Ainsi, à travers ses offices et agences, la Collectivité de Corse a contribué financièrement au programme de restauration et d'aménagement des sites du conservatoire, mobilisant sur la période 2018-2023, 1 997 000 € de crédits de fonctionnement et 3 667 800 € de crédits d'investissement pour la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, bien évidemment hors salaires des gardes du littoral.

Dans le cadre de ses prérogatives, la Collectivité de Corse a notamment mis en place des zones de préemption au titre des ENS au profit du Conservatoire du littoral où ce dernier est compétent, en lien avec sa stratégie d'intervention à l'horizon 2050.

En juillet 2022, 17 nouvelles zones de préemption, soit 2 700 hectares, ont été créées. C'est notamment dans le cadre du renforcement de cette politique que le président du Conseil exécutif a exercé le droit de préemption dévolu à la Collectivité de Corse afin de retirer du marché spéculatif 3 parcelles en date du mois d'août 2018, puis en juillet 2023 et ce sur l'île de Cavallu, commune de Bonifacio.

Cette opération a pour but de protéger et de valoriser le patrimoine naturel de Corse, tout en réaffirmant la présence de la puissance publique sur une île symbole de la dépossession et de la spéculation foncière et immobilière qui est à l'œuvre depuis des décennies.

À ce titre, un travail visant à proposer un plan d'aménagement et d'intention paysagère pour Cavallu est actuellement en cours, visant à créer un point d'information sur les parcelles appartenant à la Collectivité de Corse : une boucle de sentier, des pontons d'accès au grand public, des démolitions et renaturation.

Le sujet est en cours et porté par la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement.

La phase d'étude et de réflexion désormais achevée, la Collectivité de Corse a décidé de se doter de son propre schéma territorial des espaces naturels sensibles, afin de mieux structurer et dynamiser la politique environnementale relative aux ENS de Corse.

Les espaces naturels sensibles ont été institués par la loi du 31 décembre 1976 et ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, afin d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu.

Plus largement, la politique ENS contribue au développement durable en conciliant activité économique, sport de pleine nature, agriculture durable, pêche traditionnelle, etc.

Il est important dans ces ENS de participer à l'animation culturelle afin d'y faire découvrir notre patrimoine, les bienfaits des paysages et les actions éducatives qui nous permettent de ramener les jeunes à l'environnement et au

développement durable, avec bien sûr une préservation de ces milieux. Elle permet, grâce à la maîtrise du foncier par des actions de gestion, de concilier usage et objectif de préservation.

Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.

Cadre réglementaire et juridique des ENS :

Nous avons à disposition plusieurs outils juridiques. Ces outils juridiques disposent pour l'acquisition des espaces naturels sensibles qui incluent principalement le droit de préemption et d'expropriation.

L'acquisition de ces sites peut se faire à l'amiable ou par préemption, sur des zones préalablement déterminées par la Collectivité de Corse, par le biais de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

L'ensemble des zones de préemption ENS n'étant pas encore numérisées, les informations néanmoins sont disponibles et donnent les chiffres suivants : 6 900 hectares de zones de protection forte en ENS en Corse-du-Sud et 13 000 hectares en Haute-Corse.

Peu ou prou, ces 20 000 hectares sont intégralement situés sur le littoral de Corse.

La qualification et l'affectation d'un site naturel en espace naturel sensible sont irréversibles et définitives.

L'acquisition de l'aménagement des ENS en vue de les ouvrir au public, les font entrer dans le domaine public et les rendent de facto inaliénables.

De plus, comme l'indique l'article L.215-21 du code de l'urbanisme, seuls des équipements légers d'accueil du public, ou nécessaires à la gestion courante des terrains, ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques, peuvent être admises sur les terrains acquis, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

À cet effet, nous disposons d'un outil financier qui est la taxe d'aménagement ENS - taxe environnemental naturel sensible -, elle est régie par le code de l'urbanisme et s'est substituée à la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Pour les années 2018 à 2023, le montant moyen de cette taxe s'élève à 4,8 M€.

Troisième point – Outil contractuel - Convention de gestion :

Les gestions des espaces peuvent être confiées à des personnes publiques ou privées via des conventions de gestion.

Le STENS, coconstruit avec les acteurs des territoires, dont le Conservatoire du littoral, est un outil stratégique qui fixe les grandes orientations à moyen et long termes, notamment en matière de définition d'une stratégie foncière et de maillage du territoire, de mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement des sites et d'optimisation de la gestion conciliant usage et préservation.

Il est précisé que l'ensemble de ces documents stratégiques ont vocation à être intégrés dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, c'est-à-dire le PADDUC, par l'article L.4424-99 du CGCT, à la faveur de sa révision, constituant ainsi le cadre de référence pour les documents de planification qui doivent s'y conformer.

Le diagnostic des ENS en Corse a mis en lumière plusieurs enjeux, notamment la préservation des milieux naturels, la ressource en eau, l'agriculture, la sylviculture respectueuse des équilibres écologiques et la gestion d'un tourisme durable.

Le STENS de Corse propose des orientations pour renforcer encore le réseau de sites ENS, aménager et gérer ses espaces et promouvoir leurs connaissances.

Il s'agit là de 62 zones, répondant à la définition ENS, proposées pour la Corse qui ont été présélectionnées. Chacune de ces zones a fait l'objet d'une hiérarchisation définissant 28 zones d'intervention, qui constituent des secteurs géographiques à l'intérieur desquels une action foncière est considérée comme prioritaire afin d'assurer la protection ou le contrôle de la pression identifiée ; de 34 zones de vigilance qui représentent des secteurs pour lesquels les acquisitions foncières ne sont pas prioritaires, mais qui font l'objet d'une veille sur l'évolution des pressions ou l'apparition de menaces directes ou indirectes.

Selon les enjeux, des réflexions collectives doivent permettre la mise en place éventuelle de mesures adaptées, voire d'acquisitions foncières.

Tous ces cadres-là ont bien évidemment été identifiés et nous retiendrons 6 sites pilotes qui ont été sélectionnés avec des plans d'aménagement

spécifique : vous l'avez compris, il s'agit de Cavallu, l'embouchure du Taravu, Marestagnu, Evisa - les piscines d'Aitone, Sentier de la Châtaigneraie, le col de Vergio, le Fango, le Col de Vizzavona, la Cascade des Anglais.

Et enfin, un plan d'action détaillé, 11 objectifs opérationnels et 29 fiches-action et des supports de communication ont été élaborés pour mettre en œuvre le STENS de Corse, en respectant bien sûr la toponymie et la langue.

Le STENS a vocation à être révisé. Il répond à la recommandation N°2 du rapport de la Chambre régionale des comptes afférant au contrôle de l'action de la Collectivité de Corse pour la préservation des risques et la protection environnementale du littoral de Corse.

Voilà Président, j'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Rapport de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable, Monsieur le Président, avec une non-participation du groupe « Avanzemu », l'absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in Fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Il n'y a pas de rapport de la commission des finances, il y a un avis du CESEC que je vais lire : « le CESEC a émis un certain nombre de remarques ou de questionnements et tient néanmoins à souligner le travail conséquent, pertinent et sérieux qui a présidé à l'établissement d'un document qui faisait jusqu'à présent défaut.

Il se félicite de cet effort de cadrage, des compétences héritées les anciens départements qui les exerçaient avec des orientations différentes et sans harmonisation des pratiques.

Il salue le fait qu'il montre une réelle valeur pédagogique, qu'il a permis d'établir la définition de nouveau ENS et la création d'un système d'information géographique, (SIG).

Aussi, le CESEC a émis un avis favorable à l'approbation du schéma territorial des espaces naturels sensibles, 2025/2034 ».

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Nanette.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Monsieur le Président.

J'ai lu ce rapport, sur les ENS, c'est une très bonne chose. Vous avez sélectionné 6 sites prioritaires et notamment le site de Cavallo. La préemption remonte à août 2018, comme vous l'avez précisé. Cette préemption à l'époque, quand elle a été faite, je ne sais pas si elle a été véritablement motivée, mais il faut qu'il y ait une motivation quand on fait une préemption dans le cadre des espaces naturels sensibles, dire qu'elle est véritablement le projet que vous envisagez de faire quand vous préemptez sur ce type d'espace.

Je voulais savoir si à Cavallo, depuis 2018, vous avez pu intervenir ? Quels sont les travaux que vous avez faits ? Parce que dans le cadre d'une présomption sur les espaces naturels sensibles, il y a une obligation de réaliser les engagements que vous avez indiqués dans le droit de préemption dans les 10 ans de la préemption. Donc, vous avez préempté en août 2018, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il vous reste 2 ans pour faire les aménagements qui sont prévus.

Donc, je voulais savoir où vous en êtes, si aujourd'hui vous avez récupéré les loyers qui n'avaient pas été effectués par la Collectivité, puisqu'un loyer, c'est quérable. Si vous avez circonscrit l'assiette du bâti, parce que vous avez préempté sur un espace où il y a un bâti. Les textes disent que quand il y a un bâti en dur, la préemption des espaces naturels est un peu délicate, ce n'est pas aussi simple. Comme vous le disiez, sur les espaces naturels sensibles, on ne peut faire que de l'habitat léger et préserver tout ce qui se trouve en fait en protection.

Donc mon questionnement aujourd'hui, c'est surtout sur Cavallo, quelles sont les démarches que vous avez faites ? Est-ce que vous vous êtes approprié de cet espace, vu les difficultés que vous avez rencontrées ? Voilà mon questionnement.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Anne-Laure Santucci et après Paul-Félix Benedetti.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport très explicite reflète notre volonté politique et notre engagement au service de la préservation des paysages, des milieux, de leur protection.

Mais derrière cet outil de protection, nous réaffirmons le combat contre la logique de spéculation. Tous ces sites sont exceptionnels, ils sont littoraux pour la plupart, mais ils sont également situés en montagne.

Cette complémentarité géographique, c'est notre personnalité à la fois insulaire, montagnarde mais méditerranéenne.

Alors, que retenir de cette politique de préservation ? Tout d'abord, le travail étroit est privilégié avec un de nos partenaires essentiels qui est le conservatoire du littoral. Je voudrais en profiter pour saluer son personnel, la professionnalité de ce personnel, son engagement toujours au service de la protection de ces espaces naturels.

Deuxièmement, retenir l'importance du droit de préemption, qui est un levier essentiel de maîtrise foncière et qui démultiplie la force de la puissance publique et de sa stratégie.

Enfin, la restitution d'espaces emblématiques confisqués depuis des décennies au grand public, des espaces emblématiques comme celui de cette toute petite île mentionnée dans le rapport où aujourd'hui environnement et identité témoignent du développement que nous refusons catégoriquement.

La dimension environnementale de ce rapport sur les espaces naturels sensibles, marque une étape importante, celle de l'accroissement de cette protection et celle d'un message politique qui doit marquer notre attachement à la défense de notre patrimoine naturel sensible, mais surtout afin qu'il soit accessible au plus grand nombre. Et je crois que c'est là l'essentiel.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je vais rester sur des principes généraux qui ont trait au fonctionnement de la Collectivité territoriale et à ces carences de fonctionnement.

Le rapport est un bon rapport. Après, il pourrait être expurgé de ses 90 premières pages qui est un rappel générique de tous les organes rattachés à la Collectivité de Corse, et ça pourrait être renvoyé en annexe.

Moi, le document, ce qui me gêne, c'est qu'il émane d'un bureau d'étude étranger à la Collectivité de Corse, qu'on a un office de l'environnement qui a 180 agents, une masse salariale de 11 millions d'euros et je pose la question : pourquoi on n'est pas capables de faire en interne ce travail qui, si on le regarde intrinsèquement, n'a pas une très grosse valeur ajoutée ? Ou alors c'est penser qu'on est des incapables. Est-ce qu'il aurait été pensable que l'Office d'équipement hydraulique fasse un schéma directeur hydraulique en externalisant la demande ? Je pense que ça ne serait pas possible.

Donc moi, je veux bien, mais la phrase la plus importante de ce rapport, je vais vous dire où elle est, elle est à la page 76 : les espaces naturels sensibles doivent faire l'objet d'un plan de gestion, il y a une intervention, s'il n'y a pas de plan de gestion à échéance de 10 ans, le droit de préemption revient en caducité. Sur tous les espaces sensibles, la phrase du rédacteur du rapport, c'est : les terrains les plus emblématiques bénéficient d'une gestion qui ne nous a pas été possible d'évaluer. Ça veut dire qu'il n'y a aucun plan de gestion et il n'y a aucune fiche d'action et il n'y a aucun document de référence.

Moi, ça me gêne. On n'a pas créé un outil pour qu'il subisse les aléas de la nature.

Moi, je pose la question et je me réfère au rapport de la chambre régionale des comptes sur l'Office de l'environnement, il n'y a aucun contrat d'objectif entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement.

Quel est le rôle de l'Office de l'environnement ? Pourquoi ces plans de gestion, on n'est pas capables de les faire ? Qu'est-ce qu'il manque à la machine ? Des hommes, du bon sens où de la volonté ?

Moi, je vous pose une question de fond, parce que derrière il y a des outils, il y a des objectifs, et je n'admets pas que sur des choses qui sont, je ne dis pas faciles à réaliser, mais qui sont réalisables par nous-mêmes, on externalise. Ce n'est pas quelque chose de logique.

Ensuite, je vous prends un exemple aussi. Espace naturel sensible, c'est la vitrine de la Corse, ça veut dire la sauvegarde et la protection de ce qu'on a de plus beau. Vous avez choisi un logo, il veut dire quoi ce logo ? C'est une feuille ou c'est un logo sexué ? Moi je voudrais qu'on débattenne, y compris du logo, Ce n'est pas rien un logo, c'est une image, c'est une affiche pour du très long terme. Il n'y a rien d'anodin.

Donc, les espaces bien entendu, le plus important c'est Cavaddu. Il est important de faire le plan de gestion pour ne pas prendre le risque de rentrer en voie d'expropriation naturelle par voie légale. Ce n'est même plus du règlement, c'est le code de l'urbanisme, c'est un article en L.

Et ensuite, moi j'aimerais que pour les projets à venir, on ait la volonté de le faire par nous-mêmes, da par noi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président. Quelques remarques qui rejoignent les propos qui ont pu être tenus.

La première d'entre elles, on pense, et ce n'est pas un reproche, que ce rapport, sans jamais vraiment le dire, intervient un petit peu en réponse aux remarques, aux préconisations, je ne sais pas comment il faut qu'on les qualifie, de la Chambre des comptes, relativement à la situation de Cavallu. Il n'y a pas de difficulté selon nous, on a lu le rapport avec attention, à dire les choses, d'autant que nous n'avions pas manqué à l'occasion d'affirmer notre soutien et de réitérer un certain nombre de principes.

C'est ce qui, selon nous, rejoignant ainsi Paul-Fé, nous conduit à penser, Président Armanet, qu'une partie importante du rapport aurait effectivement pu être traitée différemment ou plus tard, car sans objet direct avec le cœur de la délibération et de la politique que vous nous proposez de valider.

Alors, un peu comme nous l'avons fait plutôt concernant la RNBB, et bien que certains amis et partenaires nous l'aient un peu reproché, nous allons soutenir l'élán que vous proposez.

Je fais un pas en arrière, pourquoi est-ce que certains élus ou amis, nous ont un peu reproché ce vote qui a contribué à ce qu'il devienne pour l'Assemblée unanime ? Parce que vous en avez déduit immédiatement après, et notamment

dans des comités dédiés et des instances particulières, une position de refus, par exemple, quant aux coffres d'amarrage.

Nous on vous le dis très sereinement, dans le strict respect des préconisations environnementales, nous y sommes favorables. Nous y sommes favorables.

Donc, il va falloir qu'on rediscute et vous nous en donnez l'occasion, Président, à très court terme de toutes ces questions-là. Nous l'avons dit, il est des lieux qu'il nous faut sanctuariser et puis il est des lieux ou des moments dans lesquels il faut qu'on trouve un point d'équilibre entre l'activité humaine et le développement économique et la préservation de l'environnement, un point d'équilibre, pas une rupture de quelle que nature qu'elle soit.

Donc, je reviens au rapport, nous ne voudrions pas que notre adhésion puisse valoir demain validation d'une politique dont nous pouvons ne pas partager tous les termes. Vous vous imaginez bien que je me suis entretenu avec le premier vice-président de la Communauté de communes, qui n'est autre que le maire de Bonifaziu, qui m'autorise à dire ici, avec amitié et respect, que vous auriez gagné collectivement à davantage de concertation avec les collectivités locales : la mairie tout d'abord qui pointe elle-même, et je la rejoins, ce défaut de concertation, la Communauté de communes que j'ai le plaisir et l'honneur de présider, d'autant que nous avons relevé auprès de vos services, apprenant le travail qui était engagé, qu'il serait de bon ton que nous y soyons associés, notamment dans le cadre de la réflexion sur le SCOT qui est assez avancé puisque nous devrions l'arrêter à l'été 2025, l'arrêter, pas l'approuver, mais l'arrêter. Ça n'a pas été le cas.

Donc, nous nous voulons bien voter, vous le voyez, on n'en fait pas un casus belli, nous voulons bien travailler et nous acceptons avec beaucoup d'intérêt et conjointement avec le maire de Bonifaziu, Président Armanet, la tenue prochaine de ce comité sur notre commune. Votre visite, ce sera l'occasion de redire tout ceci « à l'abri » des caméras et des micros que nous ne craignons pas, mais dans un cadre plus feutré et peut-être plus propice au débat technique.

Mais quand même vous dire avec beaucoup de sérénité, qu'il vaut mieux concerter avant qu'après et poser les jalons de la discussion avant que les délibérations ne nous parviennent plutôt qu'au moment où il nous faut les arrêter.

C'est, je le redis, l'avis du conseil municipal de la commune principalement concernée, ce fut à l'époque l'avis du maire de Figari, c'est également en cette double qualité de maire d'une commune du territoire et de président de la Communauté de communes impliquant la plupart de ces sites, voire tous ces sites, c'est également le mien.

Terminer en disant, dans le même ordre d'idées, deux choses pour rester dans le temps imparti, même un peu en deçà. La première, la commune a posé des choix politiques que nous soutenons : récupération en régie du port de l'île de Cavallo, aménagement en liaison avec vous d'un certain nombre d'équipements. Il y a une claire volonté, dont on dira qu'elle est partagée, de reprendre pied sur cette île qui a longtemps été un lieu de non-droit. La commune, et notamment en matière d'assainissement, de gestion portuaire, de gestion du domaine public, avait posé ses exigences et avait contribué à les faire vivre avec clarté et engagement. Et bien sûr, en tant que partenaire immédiat, nous les avons, ces volontés, soutenues.

On est tous d'accord pour dire que la puissance publique a vocation à dire la règle et au-delà de la dire, à la faire respecter par qui que ce soit et encore une fois, dans un lieu hautement symbolique.

Mon voisin immédiat a écrit, il y a près d'un demi-siècle une jolie chanson à ce sujet et elle est restée et elle reste encore, à bien des égards, d'une brûlante actualité.

Donc, on rejoint cette volonté politique. Ça ne nous exonère pas, bien au contraire, ça doit nous engager à la faire vivre d'une articulation plus nette avec les acteurs du territoire, les acteurs institutionnels, je l'ai dit, je ne le répéterai pas, et les acteurs privés, tant vous le savez, la zone est également soumise à une forme de pression touristique et économique qu'il appartient, non pas d'anéantir, mais de réguler, de planifier et je dirais, de rendre plus utile encore à la cause globale, environnementale et économique.

Ça m'amène, rejoignant Annette, à ne pas nous affranchir d'un certain nombre de dispositions de droits, on en reparlera, tout en ayant politiquement cette doctrine clairement arrêtée.

Je finis. Premièrement : on va voter le rapport parce qu'il est important à nos yeux et qu'il recoupe des éléments stratégiques que l'on partage. Deuxièmement : on vous appelle au regard, avec respect et sérénité, des réunions tenues ces derniers temps, à un véritable point d'équilibre entre l'exigence environnementale et l'aspiration au développement économique. Je crois pouvoir dire qu'on la partage, cette idée. Il vous appartient désormais de la faire vivre et de ne pas céder à une forme de facilité, tantôt dans un sens, et pourquoi pas, d'ailleurs, tantôt dans l'autre ? Il est plus facile de verser dans les excès que de respecter les points d'équilibre.

Donc, on peut, je crois, y arriver et je n'ai pas trop d'inquiétudes à ce stade, mais je voulais quand même le dire.

Troisièmement : vous demander cette concertation à l'amont désormais plutôt qu'au moment où nous délibérons et à l'aval, ça nous paraît être une méthode plus juste et plus saine.

Enfin, vous dire qu'accompagnant la commune et le territoire dans leur volonté de reprendre pied et vous l'avez-vous-même fait, je veux quand même rappeler qu'il n'y a pas de contradiction puisqu'il en était question hier, notre ami Louis évoquait en Jospinien caché, et je le lui ai dit sur le ton de la boutade, les notions d'héritage et le droit d'inventaire, quand il a fallu décider d'un certain nombre de choses sur Cavaddu, nous étions dans la majorité. Et là, pour le coup, je vais le dire, je n'ai pas l'habitude de dire le contraire et nous avons assumé et nous assumons encore cette position politique. Mais je redis qu'elle ne doit pas nous exonérer d'un certain nombre de points de droit et en même temps d'une analyse prospective en liaison étroite avec les acteurs du territoire, qu'ils soient élus politiques ou acteurs du développement économique, autant bien sûr que de la défense de l'environnement. Je vous remercie.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS assure la présidence de la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, vi ringraziu.

Duie parolle. Sò d'accunsentu incù stu pianu di i spazii naturali sensibili. Ma stu bellu pianu mi cunfurteghja ind'u l'idea ch'aghju dipoi chè sò statu Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente. Ci si vole un transferimentu interu è sanu di a competenza ambientale. Vogliu di a sparizione di l'OFB, da a DREAL, di a DDT è integrazione di u cunservatoriu di u liturale ind'è a nostra amministrazione.

Tandu, puderimu fà una vera pulitica ambientale incù e nostre idee.

Vi ringraziu.

Ùn ridite micca, sò e discussione di l'autonomia. O allora ùn vulite micca l'autonomia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Più nimu ? Tutti i gruppi anu parlatu. D'accordu.

Iè, Josepha, scusate.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziau.

Allora, di sicuru si seria pussutu vince nantu à qualchì pagine di issu raportu pè ghjunghje à ciò chì era a so essezza, ma què ghjè l'affare di i gabinetti di studii chì cercanu di veste cose chì à le volte sò logiche.

Parce que le cœur de ce rapport, c'est bien de soustraire des espaces sensibles, notre patrimoine naturel que nous souhaitons préserver aux logiques et aux pressions de tous ordres, qu'elles soient pression climatique, changement climatique, pression anthropique et bien sûr, parce qu'il faut le dire clairement, pression spéculative et où règne les logiques de l'argent roi.

Le cœur, c'est celui-là. Le cœur, c'est aussi l'enjeu central de ce rapport, ça aurait dû être l'enjeu central de ce rapport. Sont posées des questions de moyens puisque vous mettez en avant les différents moyens financiers qu'il faudrait activer pour cela, les questions de gestion et les questions de politique d'acquisition.

Sur la question des moyens, il faudra en discuter puisque les ressources, afin d'avoir une politique d'acquisition offensive, il faudra savoir où les prendre, comment les prendre, comment les mettre en œuvre et comment définir ce qui devient une priorité. Certaines ont été définies, à mon sens ça dépasse la liste qui a été établie, la liste des priorités, si on décide que l'enjeu est véritablement de soustraire aux pressions de tous ordres ces espaces stratégiques. Il faudra en parler et il faudra agir, sur la question des moyens et puis la question de la gestion.

La question de la gestion, elle est la coordination avec l'ensemble des acteurs qui interviennent, parfois les communes, mais aussi parfois des opérateurs privés qui sont sur ces sites et, à un moment donné, doit être posé un cadre, pour définir, cadrer leur activité, la façon dont ils opèrent et aussi les inclure dans une politique de préservation, pour trouver des équilibres qui ont été évoqués, mais parfois pour poser aussi des règles et pour dire que tout n'est pas possible et tout n'est pas faisable dans ces espaces.

Ça rejoint aussi l'utilité, le caractère indispensable de la mise en œuvre des plans de gestion, puisqu'au-delà du stade du constat de l'ensemble de cet arsenal, qu'il soit juridique, de moyens, de gestion à mettre en place, via aussi la question d'une véritable sanctuarisation du cadre qui doit être posé, et vous rappelez la nécessité de l'inscrire dans le document ouvert aujourd'hui à la révision et donc à tous les possibles également, le PADDUC. Il faudra que nous soyons clairs là aussi.

Et j'en viens à l'exemple bien sûr emblématique qui a été évoqué par tous ici, et pour cause, celui de l'espace stratégique, emblématique, symbolique qu'est Cavallu. Cavallu hè terra corsa, hè chjaru, Urfanella di issu mare, cum'ellu hà scrittu quellu chì ghjè accantu à mè, ma a mamma a sapemu qual'ella hè. È dunque, ghjè Terra corsa chì ùn si pò lascià cuntinuà d'abandunà à e logiche di u privatu è di u soldu rè.

Ci vole à dì la chjara.

È a logica d'acquistu, d'asestu, nantu à d'altri pezzi di terra di Cavallu, a devite purtà, semu stati, eramu in a maiurità à l'epica, semu oghje in l'uppusizione. È issa logica quì... Semu in a listessa logica eri chè oghje. Ci vole usà di tutti i mezi ghjuridichi, in Cavallu cum'è in altrò. Tutti i mezi ghjuridichi, chì sò à dispusizione pè mette in piazza issa logica di riacquistu d'una terra chì ùn pò esse livrata à e logiche di u soldu rè.

È sta logica si deve appiecà in ogni pezzu di Corsica chì hè sottumessu.

Dunque tuttu stà in a messa in opera. Ci sò i mezi ghjuridichi, ci sò e pussibilità di gestione, ci sò e pussibilità di fà, ma avà, ferma à fà, vi ferma à fà tuttu ciò ch'ellu si deve, da priservà ciò chì ferma di ricchezza in Terra corsa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ùn ci hè più dumande di parolla, dunque mi giru versu u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente, Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, cara Presidente, à ringrazià vi cari tutti pè e vostre interrugazione, e vostre questione, è vogliu purtà qualchì elementi chì mi parenu assai impurentissimi è aghju da fà la subitu.

Annette Pieri, vous évoquez le sujet, effectivement que vous connaissez parfaitement, ce n'est pas l'objet, mais dans le rapport il est clairement écrit que bien sûr ce travail-là, il a commencé et bien sûr qu'il va aller jusqu'à la définition que vous avez précisée qui consiste à ramener la Collectivité de Corse à se réapproprier ce secteur par un projet qui a été construit, qui est en phase d'achèvement, une boucle de sentier, c'est écrit, des pontons d'accès au grand public et vous avez peut-être loupé les deux derniers termes qui me semblent extrêmement importants, des démolitions, des démolitions et renaturation.

Donc ça conforte dans ce qui doit être fait, dans le parcours pour que l'on aille à son terme sur le sujet.

Pour le reste, je laisserai répondre le président sur la partie qui ne concerne pas directement les ENS mais à laquelle vous vous interrogez.

Sur l'intervention d'Anne-Laure Santucci, moi j'aimerais qu'on soit tous d'accord sur un sujet qui me semble extrêmement important, elle a employé des termes forts, c'est un véritable combat contre la spéculation. Je crois que c'est le meilleur des moyens pour que l'on puisse arriver à nos fins.

Tout à l'heure quelqu'un le rappelait, à la fin, on a rajouté 6 sites dont Cavallu. Mais je voudrais vous dire quelque chose parce que plusieurs sites ont été fléchés, je crois que c'est plus d'une vingtaine, et tous les acteurs que nous avons rencontrés, les maires, les présidents d'intercos, tout le monde est d'accord pour que l'on aille contre la spéculation. Les 6 sites qui ont été retenus, ce sont les 6 qui sont prêts, les autres ne sont pas forcément prêts, mais tout le monde est d'accord pour les sanctuariser, pour les sécuriser et pour les extraire à la spéculation.

Donc, je voudrais vraiment mettre l'accent sur ce sujet-là parce que ce travail des espaces naturels sensibles nous amène aujourd'hui, je vous donne un ordre d'idée, on est sur 20 000 hectares, 30 % des espaces de Corse occupés, 14 nouvelles inscriptions vont être faites pour 6 000 hectares, on sort du littoral, on va rentrer aussi dans l'intérieur. Donc, c'est extrêmement important. Je crois que ce rapport, au-delà de la préservation environnementale, il a une vraie valeur ajoutée pour lutter contre la spéculation.

Paul-Félix Benedetti, vous évoquez plusieurs principes, vous avez raison, la partie de présentation aurait très bien pu se retrouver en partie annexe. Mais je crois qu'il est toujours important de repréciser les sites qui sont impactés, de les citer. Ça amène, je pense, une plus-value au rapport et ça permet de montrer l'impact que ça se doit d'avoir.

Vous évoquez que les effectifs de l'Office de l'environnement sont conséquents. Bien sûr qu'on est à même, et d'ailleurs le président complétera mes propos, mais je vous rassure en partie, même s'il y a une AMO qui a accompagné le projet, l'Office de l'environnement a pris sa part dans la mise en route de ce qui va se faire à Cavallu au même titre que les services de la Collectivité de Corse.

Oui, on est d'accord, tous ces sujets-là méritent un DOCOB, c'est le document dont vous faites état, avec plan de gestion, etc. Je rappellerai aussi que le fait d'harmoniser les choses, nous amène à nous pencher sur la question, fusion étant faite, une gestion au nord, une gestion au sud, nous n'avons jusqu'à aujourd'hui jamais eu cette approche-là. Donc je tiens à le préciser et c'est un travail conséquent et ces DOCOB-là doivent se construire, pas forcément à la région, pas forcément à l'Office de l'environnement, ils doivent se construire avec les communes, avec les intercommunalités, avec tous les acteurs du terrain. Et aujourd'hui, il y a beaucoup de DOCOB, et il y a beaucoup de DOCOB qui doivent être faits en concertation avec les territoires qui doivent être les premiers acteurs de cette politique-là. Je vous rassure, il ne manque rien, ni à la région, ni à l'Office, ce n'est pas à la marge l'accompagnement qui a été fait, qui doit remettre en cause le travail effectué et par le service de l'Office de l'environnement, et par la Collectivité de Corse.

Jean-Christophe Angelini, merci et d'ailleurs je pense que vous aurez l'honnêteté intellectuelle de dire que je vous ai contacté bien avant la session et que l'on travaille, notamment sur le point d'accord que nous avons lors de la précédente session qui nous a amené à avoir une clause de revoyure pour parler du Man and Biosphère, vous avez précisé les choses, et pour envisager les discussions qui peuvent ouvrir le champ beaucoup plus large de ce que nous avons à faire.

En revanche, on a un point de divergence. Vous en profitez pour revenir sur le plan de gestion que nous avons acté ici à l'unanimité. J'ose espérer que vous êtes toujours dans cet état d'esprit-là, et que ce n'est pas le fait que vous ayez engagé une discussion avec le maire de Bonifacio qui se sent exclu du débat.

Alors, je voudrais quand même repréciser les choses parce que moi, je veux bien qu'on me fasse un procès d'intention de ne pas partager. Le maire de Bonifacio participe au comité de suivi du site des Lavezzi, il participe au comité consultatif scientifique du secteur.

Ces projets-là, Guy Armanet n'apprend rien à l'Assemblée de Corse, il les a discutés préalablement avec le maire de Bonifacio. Vous imaginez bien que je n'ai pas la prétention, et d'ailleurs je suis maire à ce titre-là, et que lorsque je vais chez les gens, j'ai toujours et la correction, et la politesse de leur dire ce qui va se passer et de travailler avec eux.

Donc, j'ose espérer que Jean-Charles Orsucci ne découvre rien.

J'en profite pour vous dire que la position de l'Office de l'environnement et de l'exécutif consiste toujours à dire, et nous lui avons dit à toutes les occasions, que dans les réserves naturelles, les coffres de ce type-là n'ont pas leur place. C'est clair ! Je ne vais pas le redire 20 fois, je l'ai déjà dit une fois, deux fois, dix fois. On se l'a dit et on est tous d'accord, et vous l'avez voté dans le plan de gestion.

Donc à partir de là, il faut que les choses soient claires une bonne fois pour toutes. Moi, je veux bien discuter de tout.

Alors Cavaddu, on est en train de nous dire aussi, « nous, on n'est pas au courant » ! On a discuté de tout et les choses doivent se construire ensemble. Et une fois de plus, moi je n'ai pas la prétention de dire à Cavaddu ce qui va se passer. Le principal acteur à Cavaddu, c'est le maire, il est incontournable.

Nous avons un site qui nous appartient, il est normal que l'on envisage, et on a reprécisé tout à l'heure les délais qui courent, il est normal qu'on remette les choses en phase et que l'on soit ensemble pour le construire.

Mais j'aimerais bien que l'on ne fasse pas une confusion parce qu'on nous reproche souvent da u dì à u fà, allora quandu u dimu, dite chè ùn dimu micca è quandu u femu, dice ùn ci l'avete micca dettu. Non, je ne suis pas trop d'accord sur le sujet. Je crois que je suis très clair sur le sujet et je dis ce que j'ai à dire. Nous avons eu un entretien tout à l'heure avec Georges Mela, il peut en attester, sur la motion qui, j'ose espérer, il la présentera tout à l'heure, simu d'accunsentu.

Vous savez, on ne peut pas raisonner différemment sur tous les secteurs. J'ai une politique globale que nous menons en concertation avec le président de l'exécutif et on s'y tient. Et on ne peut pas dire à Scandola certaines choses qu'on ne peut pas mettre en pratique à Bonifacio, ça ne tiendrait pas.

Donc oui, la pression anthropique existe, c'est vrai. Mais nous avons tous ensemble ici à faire cohabiter la partie environnementale et la partie économique, c'est incontournable et personnellement j'y tiens beaucoup. Je trouve que l'on a à fournir des efforts, les uns et les autres, mais je ne voudrais pas que

me soit fait le reproche de la non-concertation parce que ce n'est pas le cas. Tout le monde est au courant de ce qu'on se dit, tout le monde est au courant.

Et sur le golfe de Santa Manza et les coffres, il y a encore des coffres qui n'ont pas été déplacés et qui ne sont pas à la place où ils devaient être. Ils sont encore à proximité de posidonies.

Donc, vous voyez qu'on est patients, on explique les choses mais à un moment donné, il faut que l'on en ait raison garder les uns, les autres. Mais moi, je suis prêt à discuter et d'ailleurs, les engagements que nous avons pris lors de la précédente session, je me rendrai la deuxième semaine de février vous rencontrer à Porto-Vecchio, puisque le rendez-vous est pris avec vous, mais si Jean-Charles Orsucci veut se joindre au débat, il n'y a pas de soucis. On évoquera à nouveau tous les sujets que l'on pourra évoquer.

Monsieur Ghionga, le rire que nous évoquions lorsque vous présentiez les choses, il est tellement évident que ce sont des choses que nous avons d'ores et déjà dites. Bien sûr que nous aurions plaisir à avoir une gestion pleine et entière en termes d'autonomie ou l'OFB, la DREAL, vous en avez cité plusieurs, rendent la main sur ces sujets-là qui nous semblent importantissime de gérer par le biais de la Collectivité de Corse. On est d'accord et on aimerait tant que ça arrive, qu'on en sourit, mais on aimerait tant que ça arrive.

Enfin, Josepha évoquait les différents sujets et les différents positionnements que l'on doit avoir. Oui, moi je partage ces points de vue-là. On doit être en gestion pleine et entière, on doit faire des choix, on doit les faire ensemble et ce qui compte pour nous, c'est bien évidemment d'essayer d'avoir autour du périmètre, du littoral et de l'intérieur de la Corse, les garanties pour éviter la spéculation. Moi, je crois que c'est un véritable argument que l'on doit défendre.

Je terminerai en saluant bien sûr tous les personnels qui travaillent d'arrache-pied pour que nous puissions y arriver, les espaces du littoral aussi. Madame Sisco qui en est sa directrice, qui a remplacé Monsieur Muraccioli avec qui nous travaillons de concert et avec qui nous venons de signer une convention pour justement aller de l'avant et essayer de trouver les moyens pour pouvoir continuer à construire les choses et à rendre le plus efficace possible la maîtrise de ces espaces naturels sensibles. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi per tutte st'infurmazione è ste risposte, pensu chè u Presidente di l'esecutivu hà da piglià a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants, merci à Guy Armanet et merci aux différents élus de l'Assemblée de Corse qui se sont exprimés.

Je pense que personne ne s'y trompe, c'est un document essentiel et stratégique.

Après, on peut l'interroger sous deux angles de vue principaux, soit et d'abord l'angle de vue technique, administratif, voire juridique, et ensuite l'angle de vue politique.

D'abord au plan technique et administratif, rappeler qu'effectivement c'est une matière où il y a une pluralité d'intervenants et une complexité des règles applicables qui rend difficile l'élaboration d'une politique cohérente. Ça, c'est un constat objectif. Il y a d'une part tout ce qui est inéluctable du fait de l'existence de compétences, par exemple communale, intercommunale, Collectivité de Corse, mais également l'enchevêtrement avec les différentes administrations de l'État ou des établissements publics comme le conservatoire du littoral. S'ajoute enfin un dernier niveau de délégation à travers des conventions à des tiers qui gèrent, plus la diversité des sources de droit applicable, réglementaire, législatif et quelquefois européen et international.

Enfin, dernier niveau, celui de notre complexité interne puisqu'il y a à la fois la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, Pierre Ghionga opine du chef, il le sait. Si Guy Armanet a présenté ce rapport, c'est important de le dire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas en sa qualité de président de l'environnement, c'est en sa qualité de conseiller exécutif en charge dans sa délégation des milieux naturels. L'Office de l'environnement n'est qu'un des partenaires, un partenaire essentiel certes, mais qu'un des partenaires de la galaxie globale qu'il a fallu mobiliser. Ça, c'est l'aspect technique et administratif.

Je fais tout de suite un parallèle avec la dimension politique. Les rires ne trompent personne, notre position, elle est exactement celle exprimée par Pierre Ghionga, qui est simple, qui n'est pas simpliste ni simplificatrice, mais qui est simple et claire. Nous considérons que la compétence principale, pour ne pas dire exclusive, dans le domaine des espaces naturels sensibles et plus globalement de l'environnement et de la conciliation entre défense de l'environnement et développement économique, doit revenir à la Collectivité de Corse. Ça, c'est la logique de l'autonomie, d'une autonomie pleine et entière, notamment dans des domaines qui sont des domaines stratégiques, ce qui n'exclut pas, bien sûr, des phases de transition progressive dans le transfert des compétences et des moyens

et j'y reviendrai, des moyens humains et financiers, ce qui implique aussi une loyauté dans le partenariat avec l'État et ses différents services, ce qui n'a pas toujours été la règle, et ce qui doit se construire de façon progressive. Donc, l'aspect administratif et technique.

Un mot pour répondre à Paul-Félix Benedetti, même s'il n'est pas là, mais qui regarde avec intérêt l'écran près de la cafeteria, j'en suis sûr, c'est un mauvais procès que de dire que ce document a été fait par un bureau d'études, c'est totalement inexact. Le bureau d'études nous a accompagné à la marge sur une période de 3 ans, il a amené une animation, une compétence technique et un benchmark pour une somme relativement faible. Il suffit de prendre la page 8 et la page 9 pour savoir comment on a travaillé et ça renvoie aussi à la complexité à gérer.

Ce travail est l'aboutissement de plus de 3 ans de réunion sous l'autorité d'un comité de pilotage technique, lui-même placé sous l'autorité d'un comité de pilotage politique. Le comité de pilotage technique, ce sont les représentants des différents offices et agences, l'Office de l'environnement bien sûr, mais également l'AUE, mais également l'ATC, également l'Office rural de la Corse, les services de l'État, le conservatoire du littoral, service de l'État : DREAL, DDT, OFB, le parc naturel régional de la Corse, le conservatoire des espaces naturels de Corse, les associations environnementales et bien sûr les services de la Collectivité de Corse.

En annexe, plutôt que les 80 pages, on va oublier le logo, je vote contre, je le dis, je ne veux pas déplaire à celles et ceux qui l'ont conçu, mais c'est vrai que ce n'est pas du goût le plus heureux... Mais les 80 pages, les annexes, moi je préférerais qu'on les mette la prochaine fois, et je le suggère aux services, le nombre de réunions qu'il y a eues, avec un relevé synthétique de l'ordre du jour et de ce qui a été fait, comme ça, on verra ce qu'il y a en arrière-plan du travail réalisé. Le comité de pilotage, il y avait les élus du Conseil exécutif, il y avait le président du comité de massif, il y avait la présidente du Conseil des rivages de Corse, il y avait des représentants de l'Association des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, ainsi qu'un représentant de la Chambre du territoire.

Donc, au plan politique, concernant la genèse de ce document, nous nous sommes donnés les moyens en termes organisationnels d'associer tout le monde, il faut le dire avec clarté et avec force. Associer tout le monde, ça ne veut pas dire avoir réussi à mettre en œuvre une démarche parfaite, surtout sur un domaine aussi complexe, et ça ne veut pas dire aussi que, y compris à la fin de la concertation, il peut y avoir des désaccords.

Une fois qu'on aura acté le principe ensemble d'un point d'équilibre entre le développement économique et la protection, il y aura des différences

claires et fortes sur où placer le curseur et ça, c'est la démocratie. C'est en cela aussi qu'on propose un chemin de convergence qui ne peut pas être l'unanimité. Je m'adresse à Jean-Christophe Angelini notamment, qui l'espace d'un instant, a pris sa casquette, en tout cas, a invoqué des débats qui relèvent de l'intercommunalité, etc., et il est lui-même maire de Porto-Vecchio, je prends un exemple tiré du PLU de Porto-Vecchio, on a eu une discussion apaisée, technique et politique.

Quand dans votre projet de PLU vous envisagez, me semble-t-il, de classer certaines plages comme des plages urbaines, nous, nous avons fait la remarque que pour nous, c'étaient des plages naturelles fréquentées. Et en arrière-plan, il y a, parce qu'il y a un régime différent, il y a aussi des options de développement économique qui sont différentes. Et ça, on peut se le dire tranquillement ici, on peut se le dire quand on fera des réunions en mairie ou qu'on fera des réunions en intercommunalité. Il peut y avoir, y compris entre nationalistes, des désaccords sur les points d'équilibre à trouver.

De la même façon, je redis sur un autre point, peut-être moins sensible, mais qui semble-t-il l'est tout autant, sur la question des coffres, nous, notre position politique, elle est qu'on n'installe pas de coffres dans les réserves. Nous, on ne veut pas, quels que soient les procédés techniques, quelles que soient les justifications économiques, on pense qu'on ne met pas de coffres dans les réserves.

Sur le reste, on est ouverts à la discussion, y compris dans le cadre d'un plan global à l'échelle de la Corse et d'une stratégie pensée qui s'appuie, y compris sur la grande plaisance et sur la plaisance, mais en intégrant les enjeux qui, pour nous, sont des enjeux essentiels de protection de la biodiversité, y compris sous-marine, et de gestion des espaces.

Ces problèmes-là, on va les retrouver, vous le savez et je me tourne notamment vers le président de l'Office de développement agricole, pas seulement sur le littoral, les logiques spéculatives aujourd'hui, elles ne frappent pas que le littoral, elles frappent aussi la montagne, elles frappent aussi l'intérieur de la Corse, elles frappent aussi les terres agricoles, y compris sans forcément que la terre agricole ne change de destination.

Donc cette discussion-là, nous allons l'avoir, mais ce n'est pas une discussion technique, c'est une discussion politique et nous l'assumons totalement. Et c'est en cela que je vous dis, discutons du fond et si nous sommes en désaccord, assumons nos désaccords.

Sur le plan politique, la réalité, elle était quoi, pour rester sur le domaine des espaces naturels sensibles ? La compétence était initialement celle des

conseils départementaux. Il y avait là comme ailleurs, deux situations extrêmement hétérogènes. Le Conseil départemental de Corse-du-Sud avait recouru assez fortement, y compris à l'identification des espaces naturels sensibles pour répondre à la logique spéculative qui à l'époque se manifestait plus fortement dans le Sud que dans le Nord, la Haute-Corse était un peu en retrait.

Mais le constat qui était clair, c'est qu'au 1^{er} janvier 2018, et c'est dit y compris dans l'avis du CESEC, et ça a été constaté, il n'y avait aucun document, ni dans le sud, ni en Haute-Corse, aucun document stratégique d'organisation, de planification, d'articulation, ça n'existait pas. Il a fallu le faire. On a pris du retard pour le faire, la Chambre régionale des comptes a raison, on a pris du retard parce qu'au 1^{er} janvier 2018, on a hiérarchisé les urgences et les priorités, qu'il y avait tellement de choses à faire. Je prends un exemple simple, c'est que les 3 derniers mois de 2017, l'inquiétude majeure parmi tant d'autres qui nous a occupé l'esprit jour et nuit, c'est que les incompatibilités entre les systèmes informatiques étaient telles, qu'il y avait le risque majeur d'un bug informatique entraînant y compris le non-paiement des traitements des agents de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018. C'est-à-dire que là, on aurait été dans une situation de blocage social total de l'institution. Donc c'est vrai, on a traîné. Depuis 3 ans, on s'y est mis.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Il faut quand même le dire, on a affecté près de 2 M€ de crédits de fonctionnement et 4 M€ de crédits d'investissement pour la gestion des terrains du conservatoire du littoral. Dans la complexité, on prend notre part. On a passé une convention avec le conservatoire du littoral pour harmoniser notre politique. C'est important, ça n'existait pas. Ça veut dire qu'aujourd'hui, systématiquement, la Collectivité de Corse renonce à son droit de préemption lorsque le conservatoire du littoral veut le faire valoir, notamment au titre de la gestion intégrée de certains espaces où le conservatoire du littoral est déjà présent. C'est important de le faire.

De la même façon, je vous le rappelle, vous avez voté à l'unanimité en 2022 la création de 17 nouvelles zones de préemption, près de 3 000 hectares, y compris dans des communes à fort enjeu touristique et donc quelquefois spéculatif. Ce travail, nous l'avons mené en concertation avec les communes et il a abouti.

Donc moi, je reviens un instant et après je terminerai, l'avis du CESEC, il est globalement positif, mais il pointe aussi 33 votes pour, 16 abstentions, aucun contre. C'est donc un vote globalement qui est très positif. Mais que nous dit le CESEC ? Il nous dit en gros : il faut aller plus loin, et je suis d'accord avec ça, il faut aller plus loin. Idéalement, et c'est notre objectif à la fin 2025, un transfert. Moi je l'ai dit, je l'ai écrit, moi je souhaite que le conservatoire du littoral, qui a eu une importance majeure dans l'histoire contemporaine de la Corse, y compris

pour lutter contre la spéculation, et on est allés sur place, y compris à Campomoro, à l'occasion d'un anniversaire, ça a été l'occasion de rendre hommage au travail qui a été fait par des générations et d'élus, y compris des élus non nationalistes, notamment à Nicolas Alfonsi pour le conservatoire du littoral et beaucoup d'autres que je ne cite pas, des élus et des agents.

Le conservatoire du littoral, c'est un établissement public de l'État, les milliers d'hectares qui ont été acquis par le Conservatoire du littoral, moi je souhaite que demain, dans le statut d'autonomie, il y ait un transfert de cet établissement public administratif vers la Collectivité autonome de Corse, avec le même degré de protection.

Et puis en attendant ça, il y a aussi la discussion qui concerne également les autres régions où on transfère des compétences aux régions et aux collectivités sans transférer les moyens financiers et humains. Et donc on aggrave le déficit en la matière. Et après, on nous reproche quelquefois de ne pas exercer la compétence qui nous a été transférée sans les moyens qui y sont afférents. Ça existe aussi.

Donc avec ce document, nous avons aujourd'hui un socle qui est un socle fort, qui est un socle puissant et qui permet aussi de mettre en œuvre dans 6 sites qui sont des sites exemplaires et sur lesquels les opérations d'aménagement ont commencé.

Et avant de terminer par Cavallu, je voudrais parler quand même, je me tourne notamment vers Paul-Jo parce que je sais que c'est, au-delà de la protection des espaces naturels sensibles, la philosophie du développement en arrière-plan, mais aussi la culture et l'histoire qui ont été convoquées hier dans le domaine routier. L'embouchure du Taravu, il est identifié comme un site prioritaire sur les espaces naturels sensibles, il n'y a pas que les espaces naturels sensibles, il y a derrière ce que nous allons faire je l'espère et je le souhaite, y compris en termes d'aménagements agricole, culturel, patrimonial, y compris, et je rends hommage à nos agents qui travaillent beaucoup, notamment sur ce site, y compris en termes de gestion des flux, parce que l'été, il y a beaucoup de monde. Et, nous allons le faire avec les maires et les élus de la région.

C'est un chantier considérable, qui est une longue marche. Mais le premier pas, le pas fondateur de cette longue marche, il est dans ce rapport. Et c'est vrai aussi pour Mare à Stagnu, Aitone et la Spelonca région chère également à des élus qui sont présents ici, nous sommes en montagne, le col de Vizzavona, on parlait de la route tout à l'heure, on y passe tous les jours, il y a des enjeux importants, vous le savez, y compris pour des occupants ou des exploitants qui ont des concessions avec un régime totalement hétérogène, et nous sommes régulièrement sollicités avec des situations qui ont été traitées au fil du temps,

dans un cadre juridique incertain, on le dira comme ça, et qu'il faut régulariser, y compris avec une perspective économique et des enjeux patrimoniaux et environnementaux. La vallée du Fango, un biotope extraordinaire.

Je termine avec l'île de Cavallu. L'île de Cavallu, je ne vais pas rompre des fourches en permanence, je le répète, cette préemption, elle n'a pas été faite ad hominem, c'est-à-dire elle n'a pas été faite en considération des personnes physiques ou morales concernées directement ou indirectement par l'opération. Cette opération, elle a été faite pour des raisons politiques et symboliques que nous assumons pleinement et nous les assumons non seulement par le verbe mais également par les actes et les comportements de façon très claire et très tranquille.

Donc moi, puisque vous m'avez posé la question, je vais répondre une fois encore, et ça sera la dernière dans cet hémicycle. Lorsque j'ai reçu la déclaration d'intention d'aliéner de Cavallu, elle faisait mention d'une bergerie en ruine sur une parcelle de 2 hectares, pour le reste, non construite. Parce que j'avais demandé à mes services d'avoir une vigilance particulière sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les zones soumises à spéculation, j'ai été alerté sur cette DIA. Je rappelle que le Conseil départemental de Corse-du-Sud qui bénéficiait avant le 1^{er} janvier 2018 du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, n'a jamais exercé le droit de préemption à Cavallu. J'ai écrit dans le temps de la préemption aux autorités compétentes et notamment à l'État pour savoir ce qu'il en était de ce bâtiment. Le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles ne permet pas de suspension du délai de 2 mois, il ne permet pas de visite sur les lieux suspendant le délai. Les images Google que j'ai récupérées sur Internet montraient qu'il ne s'agissait pas d'un bâtiment en ruine. J'ai choisi d'exercer le droit de préemption dans le délai de 2 mois, et l'Assemblée de Corse a voté en faveur de l'exercice de ce droit de préemption dans un rapport qui en rappelle les raisons. Le prix qui a été payé était le prix donné pour les domaines, à condition que la parcelle soit inconstructible sur la partie non bâtie. Les domaines précisant que pour le cas où la parcelle non bâtie serait constructible, le prix pourrait monter à au moins 3 millions ou 3,5 millions d'euros.

Or, à l'époque, l'ancien PLU de la commune de Bonifacio était applicable et la parcelle était intégralement constructible, ce qui veut dire qu'elle aurait pu être vendue à un prix de 3 M€ ou 3,5 M€. Y compris sur la question du prix, en l'état de l'appréciation des domaines, la Collectivité de Corse a fait une bonne affaire, que n'a pas fait l'acquéreur initial qui a été évincé par le droit de préemption. Ce que je regrette pour lui, mais ce que je considère positif pour l'intérêt général puisque nous avons exercé le droit de préemption.

Il se trouve qu'on m'a ensuite confirmé, sans que l'État ne me réponde jamais, qu'il y avait un bâtiment commercial et que ce bâtiment commercial, ces exploitants bénéficiaient d'un bail qui avait été consenti par le propriétaire initial. Dont acte.

Cette construction n'a jamais été contestée par les services de l'État, ni en son principe, ni en ses réaménagement.

Moi, je ne suis pas en guerre contre le restaurant « la ferme » à Cavallu.

Moi, j'ai exercé un droit de préemption pour des raisons politiques sur une parcelle qui n'est pas bâtie.

Cette parcelle, qui n'est pas bâtie, elle exprime le fait que la Collectivité de Corse et la puissance publique reprennent pied à Cavallo et que Cavallo fait partie du territoire de la Corse.

Le travail que nous allons mener à Cavallo, nous allons le mener en concertation avec la commune de Bonifaziu en respectant les droits des tiers. Mais les droits des tiers ne primeront jamais l'intérêt général. Jamais. Donc pour moi, les choses, elles sont tout à fait claires.

Je termine en disant, oui, il y avait un projet hôtelier, ça a été dit par les tiers évincés, qui visait à construire un complexe hôtelier sur la parcelle qui n'était pas construite. Ils avaient le droit de le faire, elle était constructible. Eh bien, nous avons préempté et le projet ne s'est pas fait. Désormais, la parcelle est inconstructible dans le projet de PLU de Bonifaziu parce que le maire l'a décidé.

Donc, la volonté qu'a exprimée la Collectivité de Corse à travers le choix de la préemption est aujourd'hui reprise et confirmée pour Cavallo dans le projet de PLU. Les choses sont claires. Dans la continuité de notre choix politique, dans le respect du délai de 10 ans, nous avons commencé une opération d'aménagement qui conduira effectivement à ce que tous les Corses, et notamment dans le cadre de projets éducatifs et pédagogiques, je l'espère, des scolaires puissent aller à Cavallo voir cette île, voir la biodiversité et peut-être, si le partenariat avec l'éducation nationale en décide ainsi, se rappeler de ce qu'a été l'histoire de cette île pendant les 50 dernières années, c'est-à-dire passer d'une logique où le non-droit était la règle, et l'a été pendant des décennies, à une logique où l'état de droit redevient la norme. Ça, c'est notre volonté politique et nous l'assumons, et nous continuerons de l'assumer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente. Avà, emu da passà à u votu. Jean-Martin ?

M. Jean Martin MONDOLONI

Madame la Présidence, nous aurons besoin d'une suspension de séance d'une dizaine de minutes, pas plus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit, merci.

M. Jean Martin MONDOLONI

Merci.

La séance est suspendue à 12 h 23 et reprise à 12 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, emu da ripiglià. Vultate à e vostre piazze.

Ci sò certi eletti ch'ùn sò più ind'è l'emiciculu è fate li vene s'elli anu da vutà o pigliate e so pricure.

Donc, nous allons passer au vote.

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, peut-être une explication de vote, si vous permettez ? Merci.

Monsieur le Président, Annette a relevé quelques difficultés, en tout cas inquiétudes juridiques. Vous y avez répondu, nous avons pris connaissance de ces réponses. Nous souhaitons vous accompagner dans l'aménagement de ces espaces naturels.

Ce schéma va dans le bon sens, même s'il y a pu y avoir des réserves juridiques, il faut avancer et aménager comme il se doit ces espaces naturels qui sont la richesse de notre île.

Je suis d'autant plus ravie de voir l'aménagement de l'embouchure du Taravo.

Comme vous le savez, ensemble, avec la Collectivité, nous avons pour ambition de dépolluer le Taravo, nous y sommes presque arrivés et l'aménagement de l'embouchure va également profiter à notre microrégion.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Je sou mets au vote ce schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse pour la période 2025/2034.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour ?

Le schéma est ADOPTE à l'unanimité.

Une bonne chose de faite.

Nous allons passer maintenant au rapport suivant avant la pause méridienne, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, le dossier du déontologue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Connaissant déjà votre choix, je me permets d'inviter Monsieur Pellegri à me rejoindre.

Merci de vous asseoir, non pas à ma droite, mais à ma gauche, et je repasse tout de suite la parole au président de l'exécutif.

**PRESENTAZIONE DI M. PELLEGGRI, DEUNTOLOGU
PRESENTATION DE M. PELLEGGRI, DEONTOLOGUE**

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Nanzu di principià a presentazione ufficiale è u raportu, vogliu sparte incù voi a gioia, è u piacè, è l'onore di rivede Paul Pellegrì, u nostru anzianu DGS, di ritruvà vi cusì squaltru è cusì bellu, s'è mi possu permette !

Ghjè un piacè è un onore pè noi tutte è tutti. Pensu chì l'altri eletti a saperanu di là.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif,

Cette présentation est en fait une présentation en la forme un peu solennelle d'une mise en œuvre d'une délibération de l'Assemblée de Corse.

Je rappelle simplement en quelques mots, le contexte juridique national avec la loi française et national, avec la délibération et les délibérations de l'Assemblée de Corse.

La loi, qu'est-ce qu'elle dit ? D'abord, elle pose un principe d'organisation d'un certain nombre de principes déontologiques applicables aux élus locaux, c'est la loi de 2015.

Ces principes sont rappelés dans la charte de l'élu local. Ils ont été ensuite renforcés par la loi du 21 février 2022, la loi dite 3DS instituant notamment le droit pour chaque élu local de consulter un référent déontologue rattaché à son institution. Donc ça, c'est le cadre général.

En ce qui concerne les textes votés par l'Assemblée de Corse, il y a d'abord une délibération cadre en date du 19 décembre 2019 par laquelle l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse ont affirmé leur volonté de développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie et de probité.

Et au-delà de ces délibérations, je dirais que u ghjuramentu, le serment, que prononcent les élus du Conseil exécutif et le ou la présidente de l'Assemblée de Corse au moment de la séance d'investiture, participe également de la volonté

de rappeler l'importance centrale de ces valeurs d'éthique, de déontologie, de probité et de prééminence de l'intérêt général.

Après cette délibération cadre du 19 décembre 2019, il y a eu une délibération en date du 29 juin 2023 par laquelle l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité le principe de mise en œuvre d'un collège de référents déontologues extérieurs à la Collectivité de Corse, pour une durée courant jusqu'à la fin de la mandature, c'est-à-dire normalement mars 2028.

L'article 4 de cette délibération a mandaté le Conseil exécutif de Corse et plus précisément le président du Conseil exécutif de Corse, pour la mise en œuvre du processus de recrutement des membres du collège. Ce processus a été mis en œuvre en application de la délibération de l'Assemblée de Corse. Des réunions se sont tenues au contradictoire du secrétariat général du Conseil exécutif, du secrétariat général de l'Assemblée de Corse et en présence de la direction des affaires juridiques.

Nous avons établi un certain nombre de critères, notamment relatifs au profil des candidats souhaités, par exemple des anciens avocats ou avocats en exercice, des anciens magistrats, magistrats honoraires ou magistrats en exercice, des hauts fonctionnaires territoriaux en activité ou en retraite.

Nous avons ensuite lancé une procédure de recrutement en tenant compte quand même des difficultés qui ont surgi, notamment concernant les personnes en exercice, la difficulté à assumer la charge de déontologue en raison de leurs activités et charges professionnelles, mais également pour un certain nombre de candidats pressentis, le risque de conflit d'intérêts en raison de liens plus ou moins rapprochés, par exemple avec certains élus de la Collectivité de Corse. On a donc trouvé là une application de l'adage latin, « Quis custodiet ipsos custodes », qui gardera les gardiens, qui veillera à la déontologie des déontologues ?

En tout cas, avec la réponse que nous apportons aujourd'hui, je crois que la question ne se pose pas, ou en tout cas elle trouve une réponse claire.

Le processus durant trop, nous avons décidé de maintenir un principe de collégialité, mais pour ne pas rester en l'état d'une non-mise en œuvre et des textes législatifs, et des décisions de l'Assemblée de Corse, il vous est proposé aujourd'hui d'acter la nomination et la désignation de Paul Pellegrini comme référent déontologue de l'Assemblée de Corse.

Donc, je ne présenterai pas Paul Pellegrini qui sous l'exercice professionnel, a une carrière de fonctionnaire et de haut fonctionnaire au plus haut niveau qui l'a conduit à occuper des responsabilités extrêmement importantes. Il

a choisi au début de l'année 2016, de rejoindre la Collectivité de Corse en qualité de directeur général des services.

Il m'a fait l'honneur d'accepter d'occuper ces fonctions, il nous a fait l'honneur et il a honoré cette institution de son engagement sans faille, jour et nuit, y compris dans les circonstances les plus difficiles. En un mot, et j'arrêterai là parce que je sais qu'il n'aime pas les compliments, je dirai que je crois qu'il incarne à la perfection tout ce que l'on peut attendre et espérer d'un haut fonctionnaire en termes d'intégrité, de rigueur, de loyauté et de déontologie.

Aghju da finisce in corsu, aldilà di a so carriera è di e so qualità di funziunariu, ghjè un omu di core è di stintu, un omu corsu impastatu di a nostra cultura, di a nostra lingua, di e nostre valore è sopratuttu, ciò chì supraneghja tuttu u restu ghjè di manera profonda, un umanistu.

Dunque, ch'ellu appia accettatu issa carica hè pè noi à tempu un onore è una fortuna.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Merci pour ce rapport, cette proposition.

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur Pellegrini d'avoir accepté d'attendre un peu le passage du rapport parce que je n'étais pas là ce matin et je vous en remercie. Je remercie aussi le président, mais cela évidemment est encore une de vos marques d'élégance, cette élégance qui vous caractérise à tout point de vue. J'y suis très sensible.

Je suis très heureuse aujourd'hui de la proposition que vous nous faites, Monsieur le Président, pour trois raisons. D'abord à titre personnel bien évidemment, heureuse d'avoir Monsieur Pellegrini ici au perchoir à ma gauche, homme pour lequel j'ai beaucoup de respect, beaucoup d'amitié aussi pour les raisons que vous avez évoquées et que je partage pleinement. Aussi, parce que nous avons travaillé ensemble lorsque j'étais conseillère exécutive, donc au début du mandat 2015. Evidemment, nous avons très bien travaillé ensemble. J'ai eu le grand plaisir et l'honneur de partager avec vous quelques dossiers alambiqués et nous avons réussi à dépasser toutes ces contraintes.

En tant que présidente aussi de l'Assemblée de Corse aujourd'hui, je me réjouis que le choix se soit porté sur Monsieur Pellegrini. Dès 2016, évidemment, nous avons une obligation d'avoir une démarche de déontologie large, moins formalisée que la proposition qui ensuite a été faite par la loi 3DS. Il faut dire que

l'Assemblée de Corse, alors même que ce n'était pas une obligation, s'est dotée d'une commission de déontologie au sein de laquelle nous avons associé plusieurs élus, le secrétariat général bien évidemment, mon cabinet et nous avons travaillé ensemble au développement d'une culture de déontologie parce que je pense sincèrement qu'au-delà des textes de la loi que nul n'est censé ignorer, il y a aussi une culture à développer et savoir si on est en conflit d'intérêt ou pas, si on doit rester dans l'hémicycle ou pas, c'est d'abord et avant tout une question de réflexe que l'on doit avoir sur le plan déontologique. Je crois que c'est particulièrement important.

Donc encore une fois, je remercie le président de l'exécutif, je remercie Monsieur Pellegrini d'avoir accepté cette mission qui n'est pas forcément aisée. J'espère qu'on va bien travailler ensemble, mais moi je n'en doute pas un seul instant. Je peux vous passer la parole, ça me ferait plaisir que vous disiez deux mots. Merci.

M. Paul PELLEGRINI, Déontologue

Vi ringraziau.

Sò cuntentu di vultà in sta casa, induva aghju travagliatu pendente dui anni cum'è Direttore Generale di i Servizi, è induva mi sò assai impegnatu. È sò cuntentu di rivede certe persone ch'aghju cunnisciutu, certi eletti, certi persunali cun piacè. Hè sò ch'o vulia di in primu tempu.

Vulia dinù ringrazià à a Presidente è u Presidente di a cunfidenza ch'elli mi accordenu oghje à traversu sta funzione, è spergu ch'è pudera aghju, cù i mio cunsigli esse utile à l'eletti ch'è mi dumanderanu, ch'è m'interrogheranu nantu à certe quistione di cunflittu d'interessu.

Voilà sò ch'ò vi vulia di oghje.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eiu, ùn aghju nisun'dubbitu.

A parolla à ch'è a vole piglià postu ch'è ghjè un raportu, una pruposta fatta da u Presidente di l'esecutivu, ch'èllu ci face. Noi avemu da fà un dibattitu s'è vo vulete, pudete intervenere.

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Iè. Hè l'occasioni di dì dui parolli. Hè sicura ch'è no semi filici di veda qu'è l'anzianu Direttori di l'affari di a Cullettività ma soprattutto qualchissia ch'è era diventatu un amicu, s'è mi possu parmetta. In tuttu u casu, parsunalamenti.

C'est un homme droit s'il en ait qui a le souci de la rectitude, je ne sais pas si j'en fais le portrait précis, mais en tout cas c'est ce que j'ai perçu. C'est quelqu'un qui a par-dessus tout le souci de l'intérêt public, de la chose publique. Je crois que c'était à remarquer parce qu'on n'a pas toujours eu avec les anciens DGS la même relation. Oui, je dois le dire président, parce que c'est aussi mon ressenti.

J'espère en tout cas que vous nous serez utile, je sais que c'est un intérêt immédiat pour nous, mais c'est un intérêt aussi pour l'institution et puis, c'est l'intérêt aussi de tous les conseillers parce que nous devons avoir en permanence ce souci de ne pas en arriver à un mélange qui serait contradictoire avec l'intérêt que l'on peut avoir, nous élus, pour la chose publique.

Je sais que vous y veillerez et nous en sommes très heureux. Bienvenue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualchissia d'altru vole piglià a parolla ? Jean-Martin Mondoloni per « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

On se réjouit de pouvoir disposer des conseils d'un déontologue. Je n'en dirai pas davantage.

A titre privé, je peux témoigner de ce qui pourrait paraître dans votre bouche des louanges ne sont que des mots au plus près de la vérité que je peux pénétrer dans une sphère privée. Et puis je vous demanderai de ne pas trop charger la barque sur Paul Pellegrini parce que dans quelques mois, il n'assumera plus seulement la charge d'être un père de famille, il n'assumera plus seulement la charge d'être un grand-père, mais très bientôt un arrière-grand-père.

Donc, essayez de le ménager. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous y veillerons. D'autres interventions. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Mi ralegru di a numinazione di u Sgiò PELLEGGRI cum'è deontologu di a nostra Assemblea. Òn aghju micca l'onore di cunnosce lu persunalamente ma cunnoscu e so radiche curtinese, è in pensendu à Charles, à Marie-Josée, à Albert, ch'o sò sicuru ch'ellu serà perfettu per issa funzione di deontologu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Òn li conteraghju micca a storia, ci semu cunnisciuti basi à casu, s'hè passata cusì, quandu ci hè statu a numinazione di u primu esecutivu naziunalistu, di tandu, chì circavamu à pena cumu travaglià, cù quale, è chè tù sè affaccatu à aiutà ci perchè s'ellu ci ne unu chì...è po, m'addirizzu à tè, dicu di tù perchè chì ogni volte chè no ci scuntremu òn parlemu chè corsu. Òn ci vene micca di parlà in Francese insieme, ancu s'è tù sè Moitincu -ride-, è vogliu di chì ci era un raportu tandu, òn sò micca s'ellu esiste sempre, è pensu ancu à Norbert chì òn ci hè micca quì, chì ci hà accumpagnatu dinò.

Hè statu un aiutu tandu pè noi ma eiu sò chì aldilà di a tecnica, di e discussione nant'à i cartulari qualunque chè no aviamu da gestisce, ci era quantunque u raportuumanu, paisanu, trà di noi. Quessa vole di chì òn hè micca forse u locu, in un assemblea, in logica, si parla di lege, di deliberazione ma quì aviamu scupertu un omu, è arricordati, e stonde ancu in u to scagnu, chè no passavamu, a vogliu di quì perchè ghjè un saviu.

Deontologu in Corsu òn esiste micca dunque avemu bisognu à un mumentu datu di qualchissia chì ci aiuti à piglià decisione, à riflette, à òn sbaglià ci, ancu s'è no ci sbagliemu suvente tutti quant'è no simu ma à noi ci face piacè, perchè ci serà un antru raportu dinò cù a stituzione cù qualchissia cù quale tuttu u mondu si puderà arrimbà pè cunsigli. Ne pudemu dà ancu noi cunsiglii, a sai – ride-. A vulia di cusì, dunque Presidente, à noi ci face piacè, è più chè cusì ancu è dunque chì possu di di più?

Bona strada, è à truvà ci à spessu !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora di sicuru diceraghju a meia perchè chì ghjè un piacè tamantu oghje, ci simu scontri ghjustu nanzu à u caffè sta mane, ci simu arricurdati isse stonde induve chì avemu fattu i nostri primi passi quantu à l'epica induve no cercavamu à esse micca solu à u cunsigliu esecutivu, à l'epica induve no cercavamu à esse à u guvernu di a Corsica, induve pruvavamu à esse à u guvernu di a Corsica.

Hè à pena scambiatu, ma...

Allora, à iss'epica quì, ci era di sicuru, hè vera, l'hà detta Saveriu, un raportu umanu trà di noi, eramu una squadra, cù quelli chì ci ingiravanu ci era Norbert, hè statu ramintatu, ci n'eranu d'altri à fiancu à noi, è ci erate voi. Ci erate voi chì site stati cù noi à accompagnà ci sempre, cù boni cunsigli, sapendu sempre esse l'omu, è un aghju micca da parlà di u funziunariu, aghju da parlà di l'omi, perchè chì sò dinò l'omi è e donne chì facenu, chì danu a carne ingiru à l'ossu, cù ciò chè no femu o ciò chè no purtemu, quand'è no circhemu à purtà li cù u stintu.

È site statu un omu, un saviu, sempre vicinu à noi, di modu discretu, sempre essendu daretu, micca troppu in lume, vulendu esse ghjustu in i vostri cunsigli, è circhendu à esse semplicemente ciò chè vo site, aghju amparatu à cunnosce vi, è ghjè statu in i mo primi passi à u cunsigliu esecutivu un piacè tamantu, è n'emu tenutu sta leia, è l'emu ritrovu sta mane cù piacè, cum'è quandu si ritrova à qualchissia chè no tenimu caru.

Allora, sò felice oghje di sapè chè vo occuperete sta funzione chì, issa cummissione di deuntulugia, è issu bisognu di deuntulugia ci hè. À l'internu di st'assemblea ma dinò in u messagiu chè no vulemu fà passà à i Corsi, di i so eletti, di a nostra manera di travaglià, l'avìa stallatu in 2020 mi pare, Ghjuvan'Guidu Talamoni chì a purtava, l'anzianu Presidente di l'Assemblea di Corsica, hè statu oghje cunfirmate, è sò felice di vede chè vo site u prima à occupà sta funzione perchè chì pensu chì a ferete, cum'è vo a sapete fà, à u serviziu di u bè cumunu, à u serviziu di l'interessu generale, di l'interessu cullettivu, di l'interessi di a Corsica, cum'è vo site statu, è cum'è no pruvemu sempre à esse.

Vi ringrazii, è vi pregu longa strada.

Mme Véronique PIETRI

Ghjustu calchì paroddi, soprattuttu di ben'vinuta, sicura, à nome di u nostru gruppu, ma soprattuttu di noi pà i quali hè a prima mandatura è u bisognu hè ancu più maiò pà noi, d'aiutu, pà sapè ciò chì ci vole à fà o un fà, è, pà essa ind'è a cummissione di a deontulugia ghjustamenti, aghju pigliatu un pocu

cuscenza di issu bisognu, di issa necessità d'essa aiutatu in issu travagliu difficiule d'elettu, è dunqua semi filici noi dinò di pudè cuntà à nantu à calchissia chì cunnosci issa stutuzioni è chì ci pudarà purtà assai.

À ringrazià vi.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Iè, vulariu à u me tornu à testimunià, di ciò chì socu ciò ch'aghju scontru in 92. Aghju missu u tempu à dì ti di tè, parchì sè statu cum'è un fratiddonu quandu ti sè missu à tola incù noscu scarzignotti à l'Università di Corsica. Òn erami nè Jean-Martin nè eiu in avanza, nè tù in ritardu. Era semplicemente issa manera d'essa, dopu à tamanta carriera, d'essa in l'umiltà. Hè un omu chì ùn s'hè mai sminticatu di a filetta, ancu di più, chì nanzituttu chì l'hà arradicata.

Vulariu di oghji à i ghjovani di u nosciu gruppu di st'Assemblea ma à i ghjovani chì ci ascoltani forse da l'Assemblea di a Ghjuventù, chì issa numinazione ghjè un segnu maiò, à l'ori scuri ch'ella campa a Corsica, è à a veghja di una sissioni impurtanti di frivaghju. Ghjè un segnu maiò.

È, pà compia, vulariu di chì, à issu nivellu quì, d'essa vultatu à dà a manu à iss'amministrazione, ma dinò, sempre, è finisciaraghju pà iss'affare, sta vulintà d'imparà, d'ascultà, è d'avè u rinculu necessariu, pà avè a parolla ghjusta, è par esse un omu di pace cum'elli sò stati i nosci anziani. Hè ciò chì m'hà, à mè, datu issu sintimu forti, è chì, malgratu issa carriera forti pà issi Francii, era è d'essa l'omu corsu com'eddu ghjè, ghjustu, sempre attaccatu à i so radichi prufondi, ma dinò mudernu, è chjaru è lindu à nantu à ciò chì era impurtanti pà tutta a sucità d'inquadrumentu di un amministrazione, è di reguli cumuni pà a paci è pà l'avvena.

À ringrazià ti o Pà.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi tutti.

À ringrazià vi torna o Sgiò Presidente per a vostra pruposta è à ringrazià vi, diceraghju, o Paul, feraghju cusì, caru deontologue, saviu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ci hè u saviu d'Ascu, è ci hè u saviu di Moita.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, à ringrazià vi, ghjustu una parolla pè dì vi, à sente vi tutti, chì l'Assemblea di a Ghjuventù hà messu in ballu, hà dumandatu da ella stessa una cummissione di deontulugia. Dunque si sò organizati. A nova mandatura hà iniziatu calchì ghjorni fà, a settimana scorsa, è dunque, per mè u solcu hè fattu è avà ci vole à suminà, è avemu bisognu di voi a sapete.

Eccu. À ringrazià vi torna.

Allora avà, ci pigliemu un antru cartularu (*ride*). Nò, avà ci piantemu, è ripigliemu à duie ore è mezu. Duie ore è mezu!

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dopu ci sò calchì cartulari da eri à passà, è da sta mane à passà, pensu in principiu di sessione?

Allora, s'è vo site d'accordu, avemu da principià incù u cartulare nantu à l'agricultura, chì ghjè u pianu di lotta contr'à a frebba catarrale, è ghjè u Presidente di l'ODARC chì ci hà da fà a presentazione.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 001 : Pianu di lotta contru à a frebba catarrali picurina serutippi 4 è 8 in Corsica

Rapport n° 001 : Plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotypes 4 et 8 en Corse

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Je vais donc vous présenter le plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine, sérotype 4 et 8 en Corse.

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de flambée de nouvelle épizootie de sérotype 8, apparue en début d'été 2024. Dès le début de l'épizootie, l'ODARC a immédiatement pris la mesure de la situation et s'est rapproché des professionnels au travers de l'ILLOC pour mettre en place des mesures adéquates en matière de lutte, mais également de sauvegarde des élevages touchés.

Ainsi plusieurs réunions de travail ont été menées en présence également des chambres d'agriculture, du groupement défense sanitaire de la Corse, de l'organisme de sélection de la brebis corse et de la coopérative Corsia afin d'élaborer un plan de lutte.

La stratégie proposée par l'ODARC, l'ILLOC et le GDS Corse a reposé sur le déploiement de la vaccination pour obtenir rapidement une couverture suffisante permettant de limiter la circulation du virus et l'apparition des cas cliniques.

La prise en charge des vaccins par la CdC a été immédiatement actée pour pallier le refus de l'État tout au long de l'année 2024. Un dispositif de prise en charge à 100 % des coûts des vaccins via le GDS de Corse a été validé par le Conseil exécutif en fin d'année 2024 afin de permettre le remboursement rapide aux éleveurs ayant fait l'avance de ces frais.

Cette aide financée par les crédits de la CdC pour un montant total de 125 000 € a d'ores et déjà permis la vaccination de près de 56 000 ovins.

Considérant que certains animaux sont toujours couverts par la campagne de vaccination de fin 2023 début 2024, suite à l'épizootie de 2023, la couverture vaccinale dépasserait désormais les 65 % du cheptel Corse.

En parallèle, au regard de l'absence d'engagement de l'État, la nécessité d'accompagner les éleveurs à travers cette épreuve a été actée. Toutefois, à la différence du dispositif d'aide déployé en 2023, une autre proposition que celle d'indemniser directement les éleveurs a été envisagée, consistant en la prise en charge de l'élevage de 1 000 agnelles supplémentaires afin que celles-ci puissent être redistribuées auprès des éleveurs impactés. L'aide sera directement versée à la Corsia qui répercutera la gratuité à l'éleveur bénéficiaire du dispositif.

Les modalités de liquidation seront définies dans le cadre d'un rapport d'individualisation soumis au Conseil exécutif.

Pour ce qui concerne le plan de financement, le coût d'achat et d'élevage d'une agnelle étant estimé à 150 € par la Corsia, le montant maximal de l'aide s'établit à 150 000 € de crédit de la CdDC inscrits au budget de l'ODARC au titre du programme « opération spécifique, dispositif de gestion de crise ».

Le coût de la prise en compte des vaccins d'un montant de 125 000 € a également été financé par les crédits de la CdC inscrits au budget de l'ODARC au titre du programme « opération spécifique, dispositif de gestion de crise ». Le montant total d'aides alloué au plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine en Corse sérotype 4 et 8 s'élève donc à 275 000 € de crédit de la Collectivité inscrit au budget de l'ODARC. Ce dispositif repose sur un dispositif d'aide qui est pris en application du régime exempté des aides européennes.

La lutte sanitaire ne relevant pas des prérogatives de la Collectivité de Corse et de l'ODARC, mais de celles de l'État, les éléments précédemment exposés démontrent cependant la forte implication des institutions de la Corse. Ainsi, pour lutter contre ces nouvelles crises de FCO, les éleveurs corses bénéficient d'un dispositif d'accompagnement nettement plus favorable que sur le continent.

Compte tenu de l'importance de ce plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine pour la filière ovine Corse, par ce rapport, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver le plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotype 4 et 8, tel que proposé, d'approuver la participation financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 275 000 €, dont 125 000 € pour la prise en compte des frais de vaccins sérotype 4 et 8, 150 000 € pour la prise en compte des coûts de renouvellement par achat d'agnelles à la SCA Corsia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a un avis de la commission de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Madame la Présidente, favorable avec une non-participation du groupe « Avanzemu », l'absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda non inscrite.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente, un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Il y a également un rapport favorable du CESEC qui souligne, pour l'avoir relu il y a quelques instants, que la Collectivité et l'ODARC n'ont pas toutes les prérogatives et les moyens pour mener une politique de prévention de lutte en la matière puisque l'État est en grande partie compétent. La Collectivité de Corse doit s'orienter vers un statut de co-décisionnaire vers celle d'opérateur indépendant notamment.

Donc c'est un message à retenir. Etablir des contacts plus importants avec la Sardaigne sur ce sujet. Il suggère aussi la mise en place d'une évaluation du dispositif. Mais je vous le dis, l'avis est favorable.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir en quelques mots sur ce que représente aujourd'hui pour nous, Corses, le pastoralisme avec les filières ovines et caprines.

Pour nous, c'est le socle de ce qui a construit notre société, notre culture, notre langue et ce que nous sommes encore aujourd'hui dans nos rapports aux autres et au monde.

Ce rapport montre une fois de plus l'engagement fort de l'ODARC et de notre Collectivité à sauver nos filières et caprines. Dans un contexte financier que tout le monde connaît, qui est contraint, nous avons fait le choix de suppléer au désistement de l'État sur des sujets essentiellement régaliens comme la question du sanitaire. Ces 275 000 € ont été pris sur le budget de notre Collectivité pour payer les vaccins de la fièvre catarrhale et pour permettre aux bergers, qui ont beaucoup perdu, de pouvoir compléter leur cheptel avec de jeunes agnelles sélectionnées, mises gratuitement à leur disposition pour leur permettre de pouvoir continuer leur activité avec un coût économique qui sera moindre.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, l'exécutif de Corse, par le biais de l'ODARC, a fait du pastoralisme une priorité, avec un plan exceptionnel pour nos filières caprines et ovines, avec des taux d'aides à la restructuration des exploitations, à l'installation des jeunes qui ont été portés à 60 % pour les aînés et 70 % pour les jeunes agriculteurs ; des mesures protéiques exceptionnelles pour inciter et aider nos agriculteurs à planter et travailler la terre pour plus de fourrage et moins de dépendances aux aliments achetés ; une implication particulière à la station expérimentale d'Altiani pour sauver et développer la filière caprine ; un nouveau centre d'expérimentation fourragère sur Migliacciaru pour améliorer nos plantations et privilégier des semences adaptées au réchauffement climatique ; un travail de concertation et de concrétisation avec les différents acteurs du monde agricole tels que l'ILLOC, le GDS, l'INRA, les chambres d'agriculture, les groupements, les syndicats et les filières ; dans le cadre de la formation, la construction en cours de bâtiments neufs au campus Agricorsica di Sartè pour former nos bergers aux différentes transformations fromagères de Corse et aux risques sanitaires qu'ils peuvent encourir.

Aujourd'hui, certains manques sont quand même clairement identifiés par tous. Il faudrait encore plus de moyens pour assister et conseiller nos éleveurs, avec des techniciens présents sur les exploitations. On le sait et on y travaille.

Je voudrais revenir aussi sur le rôle du Comité des massifs qui, en complément des actions qui ont été mises en place, a réalisé une étude sur les 20 estives de Corse. Cet inventaire anthropologique et technique a permis d'établir un bilan et un constat précis. Des perspectives sont envisagées avec des fiches actions qui sont très pragmatiques. Une charte sera d'ailleurs bientôt proposée à notre Assemblée.

Nous savons tous aujourd'hui qu'avec le réchauffement climatique, la réappropriation de nos estives pour sauver le pastoralisme est devenue une priorité.

Parallèlement, toujours dans le même esprit, un vaste plan de brûlage dirigé sur nos estives, avec les brigades des sapeurs forestiers, a été initié pour permettre aux bergers qui veulent transhumer d'avoir de la ressource fourragère et non pas des épineux, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

Je vais parler aussi de l'Office hydraulique qui est aussi implicitement associé dans son plan à 10 ans, pas seulement sur la partie stockage et économie de la ressource qui est souvent mise en avant, mais aussi sur l'extension des réseaux hydrauliques sur les territoires de plaine et nouvellement de montagne.

Je vais prendre 2 exemples qui sont parlants : parallèlement aux travaux de réhausse du barrage de Figari pour 2 millions de mètres cubes supplémentaires, pour un rendu de l'ouvrage en 2027, nous procédons aussi au doublage de la canalisation qui va vers le nord du suttanacciu, à l'extension par exemple des réseaux sur la commune de Pianottoli pour irriguer 150 hectares supplémentaires. Il en est de même sur la commune de Figari et d'autres communes de la microrégion. De nombreux bergers pourront ainsi bénéficier de cette eau pour semer et faire du fourrage et baisser leur charge d'alimentation. Dans le Niolu, puisqu'on parlait de la partie montagne, un projet innovant porté par l'Office hydraulique va associer développement agricole et projet énergétique.

Enfin, nous continuons, nous l'avons dit et nous allons participer dans le droit fil de l'autonomie, à demander la gestion du premier pilier des aides de la PAC pour que demain soient pris en compte nos parcours et nos spécificités pour les caprins en particulier.

Mais nous demandons aussi, et ça a été dit par le président de l'ODARC, la gestion du sanitaire avec une vraie prise en compte de nos frontières maritimes naturelles et un vrai contrôle des animaux et des végétaux qui rentrent en Corse.

Nous demandons encore à pouvoir travailler avec la Sardaigne sur le sanitaire dans le cadre du traité du Quirinal pour prévenir les différentes formes de catarrhale qui sont souvent véhiculées par les mouchérons qui viennent de Sardaigne.

Je pense que pour sauver notre pastoralisme qui a façonné notre culture, notre langue et qui fait que nous sommes aujourd'hui un peuple, c'est avec ces multiples mesures qui sont toutes complémentaires, que nous allons y arriver.

Mais aujourd'hui, rien n'est gagné. Je vous le dis, ça va être très dur, il va falloir qu'on se batte collectivement. Nous allons essayer par notre projet, nos convictions et malheureusement, avec nos faibles moyens institutionnels et financiers, à sauver le pastoralisme.

Je sais que des élus dans notre hémicycle se sont souvent inquiétés sur le devenir du pastoralisme par le biais de questions orales, de motions. Je voudrais juste les rassurer sur notre engagement, tout en leur disant qu'il faudra se battre collectivement pour sauver nos bergers et surtout ce que nous sommes encore aujourd'hui.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nimu altru.

Ripassu a parolla à u presidente di l'ODARC. Scusa Josepha. Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Nant'à issu pianu, diceraghju chì ghjè un pianu di salvezza chì risponde à una situazione d'urgence. Ma di ciò chè no trattemu, chè no devimu trattà oghje, è pudemu esse d'accunsentu incù u pianu chè vo prupunite, ùn c'hè micca quistione nant'à què. Ma di ciò chè n'avemu bisognu oghje, ghjè più chè d'un pianu di salvezza, ghjè un pianu strutturale, strutturale di modu generale ma strutturale dinò nant'à un modu sanitariu chì mette in periculu l'allevu di modu generale in Corsica.

Bien entendu, on peut, en creux de ce rapport, mettre en avant la faillite totale des services de l'État sur la question sanitaire, la faillite totale en termes d'anticipation sur la vaccination et ça continue puisque là, il s'agit du type 4 et 8 mais sur le type 3 on est toujours sur un manque d'anticipation totale et on vaccine lorsque les vaccins déjà sont mis à disposition et puis, une fois que la maladie est là et bien installée. Donc, la faillite est complète et elle est double, quand je dirais presque, même si ce n'est pas tout à fait exact, quand les vaccins ne servent plus à rien ou quasiment plus à rien. Sur la question du financement, faillite totale, et sur les vaccins, et sur les cheptels.

Donc là, vous proposez, comme je le disais en préambule, un plan de sauvetage.

Mais aujourd'hui, il faut clairement dénoncer, dénoncer une pseudo cogestion puisqu'elle n'existe pas de fait, sur le plan sanitaire. On a des entrants, la Sardaigne a été évoquée, on devrait avoir une frontière naturelle qui ne nous sert absolument à rien, on l'a vécu pour la question des oliviers, on continue à le vivre pour d'autres végétaux. On le vit aujourd'hui sur la question ovine. On ne peut plus se contenter de le dénoncer et de le constater.

Aujourd'hui, il faut prendre des mesures, il faut venir en barrière, je dirais, face à l'État et il faut à un moment donné, instaurer sur cette question-là une véritable logique de rapport de force parce que sinon, c'est la mort programmée de notre agriculture, de notre agriculture de manière générale et pas seulement de l'élevage., sur la détection également et la protection, sur les vaccins en anticipation et sur la surveillance de l'entrée à nos frontières.

Et puis de manière plus large, Monsieur le conseiller, je crois qu'il y a un débat aussi qui va s'imposer et qui s'impose à nous, ce n'est pas seulement au détour de ce rapport qu'il faudra que nous le posions, mais de manière bien plus large sur la question de l'accompagnement de la pérennité de l'élevage en Corse, de l'élevage ovin. Mais on pourrait l'étendre également à l'élevage caprin et à tous les types de spéculations au niveau de l'élevage, sur la question du foncier, l'accès au foncier, sur la question de la formation, sur la question des installations qui aujourd'hui sont trop faibles et vous le savez comme moi, sur la question des reprises et sur la question de la production quelque part la chaîne, je dirais les différents maillons de la chaîne d'un allevu chì ghjè in periculu, pensu chì, sè ùn mi sbagliu, a mi diciarete, in menu di 10 anni, sò 30 000 agnelli chì sò spariti. Avemu veramente più ch'una calera, semu in traccia d'assista à a morta di l'allevu.

Allora, chì l'agricultori, l'allevatori sò pigliati veramente in a trappula trà i cambiamenti climatici è i sfidi climatici chì sò di fronte à elli è chì sò una realtà dinò in a cunduta di e so pratiche d'allevi perchè ch'elli dumandanu un cambiamentu di fondu.

Nant'à l'accessu à a terra n'emu discorsu issi pochi ghjorni, quì ghjè un dibattitu dinò ch'ellu ci hà da vulè à purtà. C'hè una speculazione nant'à e tarre agricole, c'hè una speculazione agricola nant'à e tarre agricole è c'hè una speculazione pè fà mutà e tarre agricole in d'altre affare.

Oghje c'hà da vulè parlà di sta pressione quì è di modu chjaru è c'hà da vulè agisce veradimente. Sarru què perchè chì ùn hè micca u dibattitu d'oghje ancu s'ella ci rinvia. Ci vole à dì la, ci vole un pianu veramente à l'altura di u periculu chì minaccia a nostra agricultura è fà di manera à ciò ch'ella sia veradimente un pianu economicu, suciale è culturale perchè ch'ella tocca à tuttu què.

Ci seguirèmu nant'à issu cartulare, ma ci vole andà bellu di più in là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè qualchissia d'altru chì vole piglià a parolla ? Nò.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Jean-Jacques, je ne ferais pas mieux que toi. Tu as dit tout ce qui est fait, tout ce qui avait été fait en ce qui concerne l'installation, en ce qui concerne la structuration des exploitations, les différents taux d'aide, l'autonomie fourragère des exploitations, le partenariat qui est passé entre les communes forestières et la Collectivité pour remettre en valeur les estives.

Ensuite, c'est vrai, je le conçois, il y a beaucoup de problèmes, on s'est trouvé confrontés rapidement au changement climatique. Nous réclamons depuis des années pour la Corse, comme elle au centre de la Méditerranée, qu'il y ait une veille sanitaire qui soit mise en place à partir de la Corse pour toute la Méditerranée et à chaque fois, ça nous est refusé. On l'a demandée à plusieurs reprises au niveau de l'État. Je pense que là, dans le cadre des discussions que l'on a, il faut reprendre à notre compte, le sanitaire. Après, on peut aller même bien plus loin sur certaines questions : pourquoi y a-t-il une DRAF en Corse ? Quelque part, dans le statut de 2002, il y a un ODARC qui est en charge de l'installation de l'agriculture et il y a toujours une DRAF, alors que la DRAF, progressivement aurait dû disparaître. On est 22 ans après, elle y est toujours. On aurait pu, par ce biais-là, gérer nous-mêmes nos problèmes. Pourquoi y a-t-il toujours FranceAgriMer alors qu'il y a un ODARC ? Pourquoi ne gère-t-on pas le premier pilier pour orienter notre agriculture comme on le veut ?

Aujourd'hui, ce problème-là, il faut le poser. Il est en débat. Il y a des discussions qui avancent, plus ou moins ; en termes de gouvernance entre les chambres d'agriculture, l'ODARC, je mets la DRAF à côté, je parle simplement chambres d'agriculture et ODARC.

Donc tous ces problèmes-là, j'en suis conscient. Après, c'est vrai, on a perdu bon nombre de bêtes, bon nombre d'éleveurs. Il y a plusieurs facteurs, il y a le facteur du foncier, il y a le problème de la concurrence entre les spéculations. Mais il y a aussi un problème de société. Aujourd'hui, être éleveur, être berger, ce n'est pas donné à tout le monde, ce sont des sacrifices.

C'est vrai que le pastoralisme est la pierre angulaire de la société Corse. La société Corse est basée sur le pastoralisme. Il faut qu'on prenne des décisions, il faut remettre de l'ordre dans le foncier, il faut remettre au centre de la politique, l'élevage, la structuration des exploitations.

J'espère que vous m'accompagnerez dans cette tâche-là.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente pè stu travagliu chè vo fate à prò di l'agricultori è in particolare di i pastori chì st'estate, sò stati veramente marturiati da sta frebba.

Aghju da mette à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

U cartularu hè ADUTTATU à l'unanimità.

Passemu à i rapporti nant'à u suciale è a salute.

Ghjè Bianca Fazi ch'hà da presentà i so rapporti.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 002 : Quattru cuntrattuale d'organizzazione di a privenzione spezializata in Corsica per l'esercizii 2025 à 2026

Rapport n° 002 : Cadre contractuel organisant la prévention spécialisée en Corse sur les exercices 2025 à 2026

Madame Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

U primu raportu hè u cuntrattu nant'à a privenzione spezializata in Corsica da u 2025 à u 2026.

Cari Cunsiglieri, ce rapport concerne notre politique de protection de l'enfance et spécifiquement l'organisation de la prévention spécialisée en Corse pour les deux prochaines années.

Le Conseil exécutif de Corse porte, vous le savez, dans le domaine des politiques sociales et de santé, un axe stratégique articulé autour de la prévention dès le plus jeune âge. Cette approche est également partagée au sein du Conseil exécutif par la mobilisation de différentes politiques publiques en direction de notre jeunesse, dans le domaine éducatif, sportif, mais également culturel et surtout autour de la mobilité et du logement.

Notre jeunesse, nous en avons conscience est aujourd'hui de plus en plus confrontée à des situations de violence, de consommation de drogue ou d'alcool, et parfois dérive vers la délinquance voire la criminalité.

En milieu urbain, mais également dans nos villages, nous le constatons, ils ne sont plus épargnés. Auparavant, c'était en période estivale, mais désormais, c'est tout au long de l'année, c'est un phénomène qui est plus récent.

En réponse, dans le champ des politiques sociales, nous mobilisons un outil, la prévention spécialisée, qui propose un mode d'intervention auprès des jeunes ou des groupes de jeunes en rupture ou en risque de l'être, le plus en amont possible des situations problématiques.

La prévention spécialisée vise à construire une relation de confiance inscrite dans la durée avec une équipe d'adultes référents. Ces travailleurs sociaux vont proposer et partager avec les jeunes des expériences collectives positives et leur apporter un soutien éducatif personnalisé.

L'objectif final de ce mode d'intervention est bien de permettre aux jeunes d'acquérir une autonomie responsable pour qu'ils réalisent des choix éclairés et donc, d'inverser positivement leur trajectoire.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse assure cette mission de service public en déléguant cette compétence à deux associations qui ont développé une expertise dans le domaine : LEIA en Cismonte et la FALEP en Pumonte.

C'est ce cadre contractualisé rénové qui est aujourd'hui proposé à travers la présentation de ce rapport à votre Assemblée.

À l'occasion de ce renouvellement, nous avons souhaité retravailler cette convention avec les opérateurs concernés et l'ensemble des partenaires qui agissent dans ce domaine.

La Collectivité de Corse, qui pilote cette politique, souhaite une meilleure prise en charge des publics par des interventions mieux coordonnées, encore plus territorialisées. La dimension territoriale, la proximité sont des éléments clés pour que la prévention spécialisée soit véritablement pertinente.

C'est pourquoi les services en charge de cette mission ont identifié lors de réunions partenariales menées au cours de l'année 2024, huit territoires d'intervention qui disposent chacun d'un contrat territorial adapté à leur spécificité et visent à favoriser une meilleure insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes.

Vous remarquerez que deux territoires, la plaine orientale sud et Corti ne bénéficient pas encore de ce dispositif. Or, je souhaite que l'ensemble de la Corse soit couvert par les équipes de prévention spécialisée. J'ai donc demandé un travail d'analyse des besoins de ce territoire qui vous sera présenté lors d'une prochaine session.

De plus, pour mieux répondre aux enjeux, nous avons fixé de nouveaux objectifs stratégiques pour les deux prochaines années : la redéfinition de la tranche d'âges des jeunes pris en charge, qui passe de 11 ans à 21 ans afin de mieux couvrir cette tranche d'âges, souvent en risque de décrochage social, scolaire ou professionnel.

Le transfert des jeunes de plus de 22 ans vers des dispositifs de droit commun, les jeunes de plus de 22 ans seront orientés vers des dispositifs adaptés à cette tranche d'âges, garantissant une continuité de leur accompagnement.

L'adaptation des besoins spécifiques des territoires : un accent particulier sera mis sur l'adaptation des actions de prévention et

d'accompagnement aux particularités de chaque territoire. Cela implique une coordination renforcée entre les différents acteurs de la prévention spécialisée.

Les interventions se focaliseront plus particulièrement sur le pouvoir d'agir des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire, la prévention de la délinquance, l'accompagnement des jeunes inactifs, la sensibilisation aux phénomènes de consommation de substances, l'usage excessif des écrans, l'ouverture vers la culture et le sport, le vivre ensemble.

Le pilotage d'une politique publique impose également une évaluation basée sur des indicateurs de suivi. Ils sont rassemblés ici dans un tableau de bord du suivi des orientations qui nous permettra annuellement de mieux ajuster les modalités d'intervention des équipes de prévention aux besoins des territoires.

À travers ce rapport, il vous est donc proposé un cadre d'intervention de la prévention spécialisée, rénové, partenarial, transversal et mieux adapté aux besoins des jeunes des territoires.

Je tiens à rappeler qu'il n'y a pas d'impact financier ; les associations étant financées par ailleurs.

Pour mémoire, je vous rappelle, c'est 800 000 € pour LEIA et 800 000 pour la FALEP sur chaque territoire.

Ce nouveau cadre permettra donc de faire de la prévention spécialisée un outil d'intervention sociale particulièrement efficient dans la prise en charge de notre jeunesse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione, a cultura è a cuezione suciale.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè dinò un'avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole intervene nant'à stu sugettu ?
Frédérique Densari.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et approuver un cadre stratégique et opérationnel essentiel à l'avenir des jeunes en difficulté en Corse.

Ce cadre contractualisé 2025-2026 fixe les grandes orientations de la prévention spécialisée, un pilier fondamental de notre politique sociale et éducative.

La prévention spécialisée s'adresse aux jeunes en difficulté ou en situation de vulnérabilité, souvent éloignés des dispositifs de droit commun. À travers une présence au sein même des lieux de vie de ces jeunes et à des moments spécifiques, particulièrement en début de soirée, les équipes de prévention vont à leur rencontre afin de les aider à surmonter des difficultés qui sont diverses et très souvent cumulées.

Les jeunes concernés par les équipes de prévention spécialisée sont souvent confrontés par des situations de rupture familiale, d'isolement social et rencontrent des difficultés à accéder aux dispositifs d'aide existants.

Les jeunes en Corse bénéficiant de la prévention spécialisée ont des besoins variés, complexes, nécessitant une approche globale et adaptée.

L'enjeu est donc de proposer un accompagnement de proximité prenant en compte les spécificités insulaires et culturelles, tout en facilitant l'accès au droit, à l'insertion et au bien-être.

L'étude réalisée en 2023-2024 a mis en évidence des enjeux cruciaux : le nombre significatif de jeunes en situation de décrochage scolaire et de précarité sociale ; un besoin de renforcer les actions de médiation et d'accompagnement éducatif ; une nécessité d'adapter les dispositifs aux spécificités de chaque territoire pour une plus grande efficacité.

A travers ce rapport, Madame la Conseillère exécutive, nous réaffirmons notre volonté d'offrir aux jeunes, les plus vulnérables, des solutions adaptées et évolutives.

Ces actions sont menées par les services de la FALEP pour le Pumonte et par l'association LEIA pour certaines régions du Cismonte.

Nous réaffirmons également notre mission de pilotage en mettant en œuvre des outils pour mieux évaluer les actions de ces structures : une nouvelle convention-cadre qui assure une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire sur la base d'évaluations régulières ; la mise en place de contrats d'objectifs territoriaux spécifiques permettant une approche ciblée et une meilleure coordination des acteurs locaux ; un tableau de bord de suivi des orientations qui garantira également une évaluation précise des actions mises en œuvre et une adaptation continue des stratégies d'intervention.

Ce rapport définit également les objectifs stratégiques ambitieux pour 2025-2026, avec un élargissement de la tranche d'âge prise en charge de 11 à 21 ans pour une meilleure continuité de l'accompagnement, une adaptation renforcée aux besoins spécifiques des territoires en lien avec les partenaires locaux, un développement du pouvoir d'agir des jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention des conduites à risque.

En adoptant ce cadre contractualisé, nous affirmons donc notre volonté de renforcer la prévention spécialisée et d'adapter nos interventions sur notre territoire.

Il s'agit d'un engagement fort en faveur des jeunes les plus vulnérables, afin de leur offrir un accompagnement structurant et porteur d'avenir.

On peut toutefois regretter, Madame la Conseillère exécutive, que toutes les régions de Corse ne bénéficient pas des services, des équipements de prévention spécialisée. Mais vous venez nous annoncer qu'il y aura un 2^{ème} rapport qui sera prochainement présenté et on ne peut que s'en réjouir.

Donc, nous approuvons ce rapport qui vise à soutenir cette démarche essentielle pour l'avenir de notre jeunesse et la cohésion sociale en Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il d'autres questions ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais réitérer les propos que j'ai tenus, auxquels la conseillère en charge a répondu.

Il y avait une absence de territorialisation concernant les actions menées. Et puis je voudrais évoquer aussi le problème des MNA, les mineurs non-accompagnés, qui se présentent généralement dans les centres de formation avec des difficultés d'insertion, parce qu'il n'y a pas de maîtrise du tout de la langue et faire en sorte que les différents organismes aient la possibilité de les accueillir sereinement, mais avec les difficultés de les mener vers l'emploi.

Et je l'ai dit, vous avez répondu, vous l'avez évoqué, la Balagne, le Centre Corse aussi et la Plaine orientale.

Donc vous avez réduit, c'était de 11 à 25 ans, vous êtes passé de 11 à 21 ans pour la prise en charge. Ce qui serait bien, c'est, comme vous l'avez évoqué, d'étendre ces mesures à d'autres centres ou à d'autres associations pour pouvoir avoir une meilleure répartition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres interventions ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Moi, je vais réitérer ce que je disais en commission, d'ailleurs, on avait croisé nos impressions avec l'ensemble des commissaires.

Je disais qu'en février, Présidente, il y doit y avoir une journée qui est consacrée à un problème que vous avez évoqué hier matin dans votre discours et finalement, ça rejoint, sans prendre trop de raccourcis, cette question qui quand même nous tracasse, c'est en gros le devenir de toute une génération de jeunes qui, pour beaucoup aujourd'hui, notamment dans la ruralité corse, est déscolarisée de manière précoce. C'est un grand défaut, parce qu'on a vécu notamment dans notre région, et Madame la Conseillère connaît la région aussi bien que moi, des drames, même dernièrement, de gens qui étaient mes élèves et qui ressortent, selon la formule consacrée, mal finis.

Donc, il y a une urgence à justement couvrir, et vous l'avez dit, vous avez anticipé, à couvrir l'ensemble des territoires, notamment ceux de la Plaine orientale qui étaient en demande, d'autant que vous savez que la précarité, le taux de chômage dans ces régions-là, et je ne parle pas donc simplement du sortir de l'école, atteint quand même des chiffres alarmants.

Il y a aussi ce problème qui peut paraître secondaire, qui est le problème de la mobilité. On n'a pas de train à Ghisonaccia, même si on a une gare, on a un car qui vient de Porto-Vecchio deux ou trois fois par jour, mais on a un problème qui quelque part entrave même la formation, puisque ce déplacement, cette mobilité qui fait défaut maintient cette population, qui peut être une population à risque si on suit un certain cheminement, et à problème après, et à conflit même.

Donc, il y a besoin d'une réponse qui soit territorialisée de manière majeure, donc je crois que c'est une urgence.

Bien sûr, on votera ce rapport, il n'y a pas d'équivoque, mais c'est important d'avoir une action rapide, y compris peut-être en élargissant un peu le tissu associatif d'intervention. Il se peut qu'on aille au-delà de la FALEP, etc. Je passe sur LEIA et compagnie. Mais pour nous, c'est important, c'est criant. On le sent bien, on est en manque, on a besoin d'un accès à la culture, on a besoin d'un accès en gros à tant d'activités et à tant de formations qui peuvent permettre à des jeunes en situation, y compris de conflit familial, de se retrouver un jour avec une perspective.

Aujourd'hui, la perspective, vous la connaissez. Elle commence dans les cafés ou à côté des cafés, et des fois elle finit de manière sinistre.

Donc c'est peut-être un fondamental aujourd'hui pour nous qui n'existait pas dans le nationalisme historique. Si parlava di lingua, di cultura, di terra... a giuventù. A giuventù per una volta eppo mai più... Ma a giuventù oghje, ghjè forse a generazione ch'hà bisognu di noi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Muriel FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signore Presidente.

Juste quelques mots pour compléter les propos de ma collègue et aussi faire écho aux propos de Saveriu.

Alors, ce dispositif qui est un dispositif de prévention spécialisée, il fait écho au discours que vous avez tenu hier, Madame la Présidente.

En effet, vous avez rappelé l'importance capitale de l'éducation dans la lutte contre la violence. Alors ce fléau, vous l'avez souligné, il est souvent lié à des situations extrêmes de pauvreté et l'absence d'une ligne directrice chez les parents qui bien souvent baissent les bras.

Évidemment, nous adhérons tous à vos mots justes et forts de sens que vous avez prononcés avec vous beaucoup d'émotions et qui nous ont touchés.

Oui, la clé réside dans l'établissement d'un lien entre la jeunesse et la société.

Alors ce dispositif en est un exemple qu'il faut multiplier et nous serons toujours présents pour encourager toute nouvelle initiative qui aide à renforcer la cohésion sociale.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Muriel. Merci pour vos mots et ce commentaire.

D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la conseillère.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi. Merci pour vos interventions.

Donc, oui, pour en revenir aux propos de Cathy, effectivement, nous allons renforcer. Sur les MNA, c'est un petit peu différent parce que les MNA sont sous la responsabilité du Président de l'Exécutif, ce sont ses enfants et donc ils ont un accompagnement qui est plus accru encore que celui de la prévention spécialisée.

Pour répondre à Saveriu, évidemment que sur la Plaine orientale sud et que sur le Centre Corse, nous étudions et ça sera probablement LEIA, il faut qu'on

voie parce que c'est ce qu'on appelle communément « les éducateurs de rue », il faut qu'il y en ait suffisamment également.

Mais moi, je crois que surtout, et j'y crois beaucoup, on a commencé un travail depuis 2 ans, vous le savez puisque vous l'aviez voté, c'est le travail des 1 000 premiers jours de la vie. En fait, il faut qu'on commence bien en amont, bien en amont. Il faut qu'on commence chez les tout-petits.

Effectivement, on voit les gens qui sont dans la précarité et qui ont des besoins et qui souvent sont dans des familles monoparentales, avec des mamans qui sont complètement perdues. Mais il n'y a pas que ça. Ce qu'on peut retrouver chez des gosses qui perdent un peu pied, ça peut être aussi dans des familles qui n'ont pas de problèmes financiers. Donc, c'est un ensemble de choses. Mais, je crois qu'il faut vraiment commencer chez les tout-petits, effectivement, l'éducation, et l'accès, et c'est pour ça qu'on travaille beaucoup en transversalité avec les services de Lauda et d'Antonia pour tout ce qui est accès culture et éducation, parce que c'est impératif. On ne s'en sortira que comme ça. Ça fait des années qu'on parle de la précarité, que l'on voit arriver de plus en plus de problèmes sociaux. Ce n'est pas en donnant, c'est ce que je dis toujours, même aux équipes, ce n'est pas uniquement en donnant des aides financières que l'on va y arriver, c'est vraiment par un modèle éducatif, et je pense qu'on devrait être pionnier en la matière.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora emu da mette à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vote à prò ? Tutt'u mondu.

Dunque cartularu ADDUTTATU à l'unanimità.

Avà emu da passà u cartularu « Orezza » ?

Brouhaha.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »

Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »

Mme Bianca FAZI

Monsieur le Président de l'Office hydraulique m'a donné la permission, ça va aller très vite.

In fatti, c'est Pasquale Paoli 2025, je me tourne vers Cathy qui était pressée aussi, qui m'a demandé de le passer.

Terzu centinariu di a nascita di u Babbu di a Patria, qui vise à faire de cette année un temps de commémoration autour de la naissance de Pasquale Paoli.

En mars dernier, votre Assemblée a adopté un rapport qui visait à définir les grandes lignes de cette année, Paoli 2025.

Nous nous sommes donc fixés des objectifs stratégiques :

- insuffler au cours de l'année 2025 un élan créatif au sein de la société corse, en référence aux enjeux de naissance et/ou de renaissance ;
- interroger les conditions du renouvellement et de respiration démocratique au regard des grands enjeux du siècle ;
- mobiliser la jeunesse autour des enjeux d'appropriation de l'héritage et de construction d'une citoyenneté moderne ;
- contribuer à renforcer l'ancrage méditerranéen et l'action internationale de la Corse.

Les choix illustrent par conséquent la volonté d'orienter les démarches commémoratives dans un sens explicitement universaliste, ouvert et résolument tourné vers l'avenir.

La volonté du Conseil exécutif est bien d'ancrer les valeurs du Paolisme dans la réalité politique, sociale et morale de la Corse du 21^{ème} siècle.

Aujourd'hui, ce rapport vous propose certes l'élargissement du comité de pilotage, mais aussi un point d'étape de ce projet ; un point d'étape tout d'abord.

Les services de la Collectivité de Corse se sont mobilisés autour de ce projet ambitieux afin de proposer de manière transversale un programme des commémorations qui se tiendront tout au long de l'année, patrimoine, culture, l'éducation, mais également l'ATC, les transports au-delà de notre collectivité, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et dans une logique de co-construction. Des rendez-vous culturels, festifs, de rencontres, de diffusions scientifiques seront également portés par la société civile et des partenaires, comme l'Università di Corsica.

Nos établissements, musées et centres spécialisés, le FRAC et le Centre d'Art Polyphonique par exemple, nos médiathèques également, travaillent en cohérence pour étoffer un programme déjà dense d'actions et de rencontres.

Par ailleurs, nos moyens de transport, avion, train, permettront d'assurer la visibilité de l'image di u Babbu di a Patria dans l'espace public, en complémentarité de l'affichage par l'ATC dans les lieux de passage les plus fréquentés.

Ainsi, l'identité corse s'exprime fortement autour de Pasquale Paoli.

Le copil a tenu sa première réunion début décembre et a défini les grandes lignes directrices philosophiques de cette année. Il a également fixé la date des calendriers de festivités du 6 avril à Morosaglia ; date de la naissance de Pasquale Paoli, pour se clôturer le 8 décembre 2025, à l'occasion di a Festa di a Nazione.

Soulignons également qu'actuellement, une consultation est en cours pour déterminer l'identité visuelle de cette année particulière. Et le logo sera soumis, dans une logique participative, au choix des Corses.

Le résultat vous sera communiqué à la session de fin février, mais il sera disponible pour l'ensemble des partenaires dès les premières actions entreprises.

Enfin, lors de la présentation du rapport, en mars, nous nous étions laissé la possibilité d'élargir la composition du copil. Aujourd'hui, nous souhaitons intégrer 4 communes, Bastia, Corti, Merusaglia, l'Isula, les trois communautés de communes, la Casinca, la Balagna è Pasquale Paoli, mais également l'historien, Antoine-Marie Graziani, que je tiens à remercier pour sa participation.

Comme vous le savez, le Président du Conseil exécutif a souhaité me confier l'accompagnement politique du projet.

Il convient donc de compléter cette composition. Ces propositions ont été validées par le copil qui s'est tenu début janvier.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Le rapport n'est pas passé en commission. C'est un point d'information d'une part et d'élargissement du copil.

Je vous remercie beaucoup, Madame la Conseillère. Je suis membre aussi du copil, donc j'ai assisté aux 2 réunions.

Juste un point. L'Assemblea di a Giuventù aussi est associée au copil, il n'y a pas besoin d'élargir. Elle est associée et nous avons désigné donc 2 vice-présidents à la dernière réunion, qui est aussi la première réunion de l'Assemblea di a Giuventù, la première réunion de la mandature. Et j'ai émis aussi le souhait, lors du copil, que cet hémicycle puisse aussi recevoir un peu de décoration adaptée à l'événement, un minimum. En termes d'identité visuelle aussi c'est important, parce qu'il est très filmé cet hémicycle. Nos visiteurs viennent ici aussi, puis pour nous tous, pour vous. Et puis qu'on puisse émettre aussi une médaille spécifique pour cette période, pour toute l'année et pour commémorer cet événement.

Donc, qui veut prendre la parole ? Oui, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Ah, quel plaisir ce dossier ! Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère. Déjà merci pour vos réponses.

J'étais présente au premier copil où l'élargissement que vous proposez aujourd'hui a été abordé. Vous comprenez bien que la commune de Morosaglia y a toute sa place, y compris l'intercommunalité. J'avais plaidé en ce sens et je suis heureuse que ces choses soient actées aujourd'hui.

Je vous remercie aussi d'avoir choisi le jour de la naissance de Pasquale Paoli pour faire une journée exceptionnelle dans notre microrégion.

Je dirais même plus, ces manifestations doivent s'adosser à notre commune, à notre territoire, et de façon prioritaire et identitaire.

On ne pourra, en revanche, pas associer toutes les communes.

Bien évidemment, j'ai vu que Bastia rentrait dans la boucle, c'est très bien, pourquoi pas. Mais alors pourquoi pas aussi mettre Piedicroce où il y a un couvent ? Donc attention de ne pas diluer le message et à la dispersion de l'action liée à cet événement.

Si on s'en tient aux légitimités historiques et aux prises de position de Paoli, on pourrait très bien associer aussi la mairie de Londres, ou même celle de Paris parce qu'il y a le quai de la Corse, Pascal Paoli, sur l'Ile de la cité, perpendiculaire à la rue d'Arcole. Sans oublier Paoli City, dont l'ancien maire de la commune de Morosaglia, Paul Ferrandi, avait créé déjà des liens.

D'un point de vue politico historique, d'ailleurs, tout peut se justifier et s'interpréter.

N'oublions pas non plus les écrits de Paoli et la lettre qu'il a écrite pour qu'elle soit lue à l'Assemblée nationale en décembre 1789.

Donc, on peut à l'envi trouver des orientations sur ce sujet et des nouvelles collectivités ou institutions à y agréger. Restons-en là, à mon avis je pense que vous avez bien organisé les choses au sein du copil. Et je suis contente aussi que le professeur Graziani fasse partie de l'aventure, comme beaucoup de personnes.

Je pense aussi que les travaux du comité Paoli-Napoléon fasse à un moment donné l'objet d'une conférence ou d'un rendu d'une façon ou d'une autre ; ce travail aussi mérite d'être valorisé.

Allora, a v'aghju da dì in Corsu.

Pasquale Paoli hè natu in Morosaglia, figliolu di Ghjacintu Paoli è di Diunisa Valentini, u 6 d'aprile 1725, à "a stretta", in Morosaglia, allora, cum'ellu hà dettu u Presidente pè a lingua corsa, a so piazza naturale pè stu "tricentenaire", era logica ch'ellu fussi Morosaglia, è vi ringraziu assai per a nostre regione è per i nostri paesi.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci sò altre dumande ? Romain.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signore Presidente.

Mi si pare chì, s'è ùn mi sbagliu micca, cù issa deliberazione, nantu à l'allarghera di u copil, d'attribuzione di unipochi di funzione, ghjè a prima volta, finalmente dipoi ch'ella era stata vutata a prima deliberazione chè no pudemu parlà di u cartulare fundivu di l'anniversariu di i 300 anni di a nascita di Pasquale Paoli.

Mais, permettez-moi, au-delà de l'approche purement technique que revêt une partie du dossier, de sortir un petit peu de la composition du copil, tout en saluant bien sûr sa composition et tous les membres que vous avez cités, Madame la Conseillère exécutive, pour me concentrer sur ce que nous dit ou nous annonce cette année, puisqu'il s'agit d'une année entière de commémoration. Nous avons envie de penser que ce qu'il est important ici, en parlant de Pasquale Paoli, ce n'est pas tant la mémoire pour la mémoire, ou de magnifier, ou glorifier le passé, mais c'est au moment où certains, sciemment ou pas, tentent de liquider une partie du nationalisme corse, au moment où beaucoup d'obscurantismes sont là devant nous, au moment où le monde ne va pas toujours très bien ou ne tourne pas toujours dans le bon sens, c'est nous poser la question aujourd'hui : qu'est-ce que cet homme-là, sa pensée et les hommes et les femmes qui l'ont valeureusement accompagné, nous disent aujourd'hui, en 2025 ? Je pense que tout l'intérêt de cette commémoration, elle est là.

Et je voudrais avec vous retenir... Il y aurait des milliers de choses à dire, mais je voudrais retenir deux choses qui me semblent d'une extrême importance aujourd'hui en 2025.

Il y a, à quelques mètres d'ici, une statue, près de la citadelle d'Aiacciu, une statue de Pasquale Paoli. Sur cette statue, il est écrit « a parità ùn deve esse una parolla vana ». Bien sûr que lorsque Pasquale Paoli dit cela, il y a bientôt 300 ans, il ne le dit pas dans le même contexte qui est le nôtre aujourd'hui, mais comment cette phrase ne peut pas faire écho aujourd'hui lorsqu'on parle d'égalité entre les hommes et les femmes ?

Comment cette phrase ne peut pas faire écho lorsque l'on parle de dignité humaine et d'égalité entre les hommes dans leur accès à la terre, dans leur accès au bien-être, dans leur accès au bonheur ?

Comment cette phrase ne peut pas faire écho aujourd'hui, en 2025, face à la dignité, à l'égalité dont ont droit tous les peuples et à l'égalité entre le peuple français et le peuple corse dans ce qu'ils ont à partager, à vivre de manière heureuse au quotidien ?

Oui, le peuple corse doit vivre dignement sur sa terre, est un peuple égal à tous les autres peuples et ce type de phrases là nous permet d'interroger notre présent et de nous projeter dans l'avenir.

Une autre phrase, mais encore une fois, il y en aurait des milliers d'autres. J'ai le bonheur avec d'autres, notamment avec Madame la Présidente, de fouler les pieds d'une institution, quasiment quotidiennement, qui est l'Università di Corsica, dont je salue le président et tous nos collègues, il y a une maxime, celle de Paoli. Elle s'appelle l'Università Pasquale Paoli. Il y a une maxime, c'est « Studià hè libertà ».

Je dois vous dire que j'ai eu un peu de mal, même au début quand j'étais étudiant, à comprendre le sens profond de cette phrase. C'est souvent après qu'on la comprend, une fois qu'on commence à travailler, qu'on a terminé nos études. Mais « Studià hè libertà », cette fameuse maxime paoliste, elle nous dit quelque chose, elle nous dit que c'est par la connaissance qu'un peuple s'émancipe. C'est par le travail qu'un peuple s'émancipe. Et si moi, à titre personnel, nous à titre collectif, nous avons choisi d'être nationalistes, c'est parce que, à un moment donné, on n'a pas choisi d'être nationalistes parce qu'on nous avait donné une place. On n'a pas choisi d'être nationalistes corses parce qu'on nous avait rétribué de quelque manière possible. On a choisi en homme et en femme libre, consciemment, éclairés par la connaissance. On a choisi d'être nationalistes comme, et je le dis avec beaucoup de respect, ceux qui ne le sont pas, j'ose l'espérer, ont choisi d'être dans l'opposition parce qu'ils étaient éclairés par la même connaissance. Et c'est ce qui doit éclairer notre Assemblée. Et c'est ce qui doit éclairer, et ça fait encore une fois écho au magnifique discours que nous avons entendu hier matin de Madame la Présidente en introduction à nos travaux, c'est ce qui doit éclairer toute l'éducation des enfants de ce peuple.

« Studià hè libertà », encore une fois, c'est par le travail, par l'émancipation, par la connaissance, que nous arriverons à redresser collectivement ce pays.

Et ces deux maximes, elles nous disent deux autres choses.

Elles nous disent qu'au 18^{ème} siècle, au moment où tout se sédimentait vers l'obscurité, où tout convergeait vers l'obscurantisme, ci era una strada di lume, ci era una strada di pace è què dinò, cent'anni dopu, ci deve permette di schiarisce à pena a nostra vita pulitica.

Et je terminerai en disant, à ce stade-là du rapport, que Pasquale Paoli nous a dit quelque chose d'autre il y a 300 ans, notamment pour la Nation corse, de ne jamais perdre l'espoir et qu'il y avait un chemin pour la dignité et la reconnaissance de ce peuple.

Donc, nous sommes très heureux, Madame la Conseillère, de vous accompagner pour toutes ces raisons-là dans l'élaboration des festivités, parce que ça doit être un formidable moment de fête pour le peuple corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un moment de coopération aussi. C'est ce que nous avons fait hier matin aussi avec Monsieur le Recteur, et un bon moment d'union générale tout au long de l'année.

D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente. Une minute.

Puisqu'il est question d'élargir donc le comité de pilotage, il y a des centaines de villes, au-delà même de la Corse, qui pourraient légitimement se signaler et demander à être associées d'une manière ou d'une autre au tricentenaire, mais simplement parler pour celle que je représente avec d'autres ici et dont je suis maire. Chacun sait que Paoli est parti en exil depuis le port de Porto-Vecchio, qu'il avait dormi d'ailleurs, pour la parenthèse, la veille à Quenza. Nous avons d'ailleurs donné dans l'histoire le nom à ce quai, nous l'avons baptisé Pascal Paoli.

Donc, on aimerait, d'une manière libre, et je n'ai d'ailleurs pas fait d'amendement en ce sens, savoir comment la ville de départ vers l'exil londonien pouvait être également impliquée dans l'organisation de cette tricentenaire.

Donc, c'est davantage un acte de candidature, dont Xavier d'ailleurs avait prolongé les termes lors d'une réunion dédiée, qu'un amendement écrit. Donc, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée et on verra ensemble le moment venu comment prolonger cela.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc bien. Au même moment, en direct, il y a quelqu'un qui me dit si on ne peut pas associer Calvi aussi...

Ghjè cum'è Napoleone, in tutti i lochi ind'è u mondu induve Napoleone hè passatu, una casa... For'di Paul-Félix Benedetti ch'hà case dapertuttu, cum'è ognunu a sà... Ghjè cusì...

On en reparlera. Certainement, il y aura d'autres candidatures, Mme la Conseillère.

Le Président souhaite intervenir. Vous et ensuite le Président.

Mme Bianca FAZI

Alors, deux choses.

Pour répondre à Cathy, puisqu'elle a soulevé le problème des communes, Paoli est passé quasiment dans toutes les communes.

Effectivement, il a pris le bateau du port de Portivechju, donc moi je pense qu'il n'y a pas de problème, on peut acter la candidature dès aujourd'hui.

Après acter toutes les candidatures, c'est compliqué dans un copil. Mais par contre, les communes peuvent produire des projets, que nous appuierons ou que nous verrons comment articuler, parce que je vous rappelle qu'on a un temps assez court, on a 3 mois. Donc, Portivechju, aujourd'hui, on le fait de suite, on fait un amendement et on l'acte.

Pour répondre à Cathy, alors Paris, Londres, etc., ne sont pas associées dans le copil, mais bien entendu, on les a contactées, surtout Londres. Naples également, puisqu'il a été à l'université de Naples et qu'on veut un rayonnement international.

Cela rejoint ce que je voulais dire à Romain. Effectivement, qu'on a pensé « Studià hè libertà ». On travaille en même temps avec l'université. L'université va faire pas mal de conférences. On a essayé de ne pas faire les mêmes choses. Donc, nous, on fera moins de conférences, on fera plus des actions justement à l'international. Par contre, l'université va se consacrer plus sur des conférences, etc., et c'est là où les communes ont aussi toute leur place.

Hier, effectivement, avec Madame la Présidente, on était à Canopé, puisqu'il y a un programme qui a été fait au niveau de l'Education nationale et le

Recteur, je dois le dire, s'est complètement impliqué et est très passionné, on peut le dire, par ce tricentenaire. Et donc, vous verrez, il y a énormément de pédagogie qui a été introduite sous les termes de petits films, de livres. Ils ont vraiment fait quelque chose de très bien en direction des scolaires. Donc on a essayé, vous le voyez, de rendre l'événement vraiment de manière très importante effectivement.

On sait que Paoli, c'était l'éducation, c'était l'ouverture, l'universalisme et que les valeurs étaient déjà à ce niveau-là. Ce n'est pas pour rien que certaines constitutions ont été copiées sur la Constitution corse de l'époque.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. O Sgiò Presidente, vuliate a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vulia dì simplicemente, per raportu à l'intervenzione di u nostru cullega Jean-Christophe ANGELINI, di sicuru hè nurmale è naturale chì a cumuna di Portivechju sia parte s'ella vole, è a vole di u cumitatu. Pensu chì forse pudariamù mette una formula generale ind'è a deliberazione, cusì e cumune chì volenu participà facenu una lettera, è u cumitatu piglia attu di a candidatura, è cusì hè più semplice. Ne pudemu piglià senza furmalisimu, è cunsideremu chì à parte di oghje; à parte di u mumentu induva un elettu di l'Assemblea di Corsica, chì in più hè merre di a so cumuna hà dettu chì ne vulia fà parte, ne face parte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pudemu fà cusì, iè. Di tutta manera, e feste, l'anniversarii più sò aperti, è più ci hè invitati, è megliu hè. È a festa hè ancu più grande.

Dunque, và bè.

D'altronde, eiu aghju fattu...

Andate puru, Presidente vuliate dì?

M. le Président Gilles SIMEONI

Est-ce que pour la forme, on rédige un petit amendement générique, comme ça, rapide ? Et on le fait voter, on le soumet à l'Assemblée de Corse et comme ça, on l'ajoute à la délibération, pendant que vous parlez. Je le rédige.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça va être très court.

Je complète ce qui a été dit, même si ce n'est pas d'usage, mais là on est sous un format copil élargi en live. Je m'adresse à Cathy Cognetti, En copil, nous avons évoqué aussi la nécessité bien sûr sur le plan international, de réactiver les réseaux que nous avons, notamment avec Paoli City, enfin une des Paoli City, parce qu'il y a des Paoli Cities, au pluriel, il y en a plusieurs, je crois qu'il y en a une vingtaine aux États-Unis, donc avec Paoli City, Philadelphia, Philadelphie, ça, c'est la première chose.

Et deuxièmement, comme je l'avais annoncé en copil, j'ai écrit au maire de Naples, parce que je crois qu'en Italie, donc pratiquement dans toutes les villes italiennes, il y a un élément d'urbanisme, que ce soit une place, une rue ou un boulevard, ou une avenue qui s'appelle Paoli. Et apparemment, on a cherché, on en n'a pas vu à Naples. Or, il a fait ses études à Naples et j'ai saisi le maire de Naples pour suggérer un baptême d'un élément viaire, donc d'une voie. J'attends la réponse, bien sûr.

Donc, on attend l'amendement, qui ne doit pas être très compliqué à rédiger.

Le rapport suivant sera le rapport Orezza.

On sursoit au vote ? Alors, on va présenter Orezza, si vous en êtes d'accord et ensuite on votera l'amendement sur le rapport Paoli, l'élargissement du copil, puis le vote, évidemment, du rapport en lui-même.

Je demande aux personnes qui sont concernées par le dossier des eaux d'Orezza de se déplacer. Donc, Mme Campana sort...

Passu a parolla à u cunsigliere esecutivu, Gilles Giovannangeli, Presidente di l'Ufficiu idraulicu.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 005 : Cuntrattu d'affittu è di gerenza di i bè mubiliari è immubiliari di a surgente d'Orezza è prisentazione di i statuti di a SCIC Orezza

Rapport n° 005 : Contrat de location gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'OREZZA et présentation des statuts de la SCIC Orezza

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Alors, avant de commencer le rapport, je voudrais qu'on ait une pensée pour Madame Ferrand Françoise, qui nous a quittés ces derniers jours, qui était employée des Eaux d'Orezza, qui était comptable aux Eaux d'Orezza, et qui étaient reconnue à la fois pour son implication professionnelle, ses compétences professionnelles et son engagement au sein de l'entreprise. Mais au-delà, son engagement au sein de la commune de Carpineto, où elle était élue municipale aux côtés de notre ami le maire Marcel Ferrari.

Alors, vous le savez, ce rapport s'inscrit dans le prolongement des débats que nous avons eus le mois dernier déjà sur le choix que nous avons à faire sur le nouveau délégataire qui aura la gestion des Eaux d'Orezza.

Donc, il ne s'agit pas pour moi aujourd'hui de revenir sur ces débats et de refaire le débat sur le choix que nous avons fait collectivement, celui de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif. Mais vous rappelez quand même que c'est un choix qui correspond à notre philosophie de développement, à la fois parce que nous souhaitons maîtriser ce que nous appelons les outils stratégiques, en l'occurrence le site d'Orezza qui est propriété de la Collectivité de Corse, qu'en même temps nous souhaitons, à travers cette société coopérative, qui est peut-être avant tout une société commerciale, assurer l'exploitation industrielle, mais dans un but de performance économique. Je crois que c'est important de le dire. Mais qu'en même temps aussi, et c'est pour ça que c'est une SCIC, on veut le faire aussi avec une ambition sociale forte : celle d'associer les salariés à la fois à la gestion, mais aussi à la production, d'être dans une logique de développement territorial assumée aussi avec l'ensemble des acteurs du territoire, les collectivités mais aussi les associations, et enfin de s'adjoindre aussi des partenaires privés, en l'occurrence, pour commencer, la CADEC, outil financier reconnu pour son expertise.

Donc je ne veux pas revenir sur ce débat. Je veux simplement à travers ce rapport, vous présentez comme nous l'avons défini et convenu, l'état d'avancement aujourd'hui du projet de création de SCIC, avec une perspective d'aboutissement qui est celle du 25 février ; journée qui sera consacrée à l'assemblée générale constitutive de la SCIC.

Alors, pendant ce laps de temps réduit et, de manière très cadencée, nous avons avancé sur 3 niveaux.

Le premier niveau, c'est celui de l'organisation de la transition opérationnelle, j'ai envie de dire. Donc, nous l'avons fait dans ce souci-là, c'est celui que, dès le 26 février, il faudra que l'entreprise en place, les salariés puissent produire, travailler, commercer. Donc, on a un sujet de transition à organiser avec notamment des relations avec l'ancien concessionnaire, qui est la SNEEMO de Madame Mora. Donc de manière très claire, dans ces conditions, ce ne sont jamais des relations qui sont simples, qui sont parfois tendues, parfois un peu plus conflictuelles. Et d'ailleurs, ces jours derniers, Madame Mora a introduit un recours gracieux.

Mais en même temps, je veux vous dire que dans les relations économiques, dans les relations commerciales, ce sont des choses qui ne sont pas exceptionnelles. On est, y compris dans des événements que nous avons intégrés dans le processus de création.

Nous gérons ça, nous souhaitons trouver une issue la plus favorable possible, mais nous, nous travaillons pour, comme je le disais, être en capacité de maintenir l'activité dès le 26 février.

Donc ça, c'est le premier niveau de travail.

Le deuxième niveau, et c'est le côté qui est extrêmement rassurant et qui démontre que le travail et la crédibilité du projet est forte aujourd'hui, c'est celui de l'ingénierie financière.

Je vous l'avais dit le mois dernier, la SCIC sera une société en création et que donc elle a besoin de fonds d'amorçage, et aussi elle a besoin de fonds pour permettre des investissements qui vont permettre à la fois l'amélioration de la production, mais aussi tout simplement le démarrage de l'activité dans des conditions optimum.

Donc, on a à peu près 300 à 350 000 € d'investissements à réaliser et on a besoin, en fonds de roulement, en besoin d'amorçage, d'à peu près un peu plus de 2 M€. Ce qui fait globalement, pour être en sécurité, une nécessité d'avoir 2,5 M€ devant nous lorsqu'on démarre l'activité.

Je vous avais aussi dit que le mois dernier déjà, nous avons un accord avec la Fédération des SCOP et des SCIC qui nous accompagne à travers des outils financiers. Nous avons déjà aussi des contacts fructueux avec l'outil financier CAPI Corse Active pour l'initiative, qui est très impliqué dans le financement de l'économie sociale et solidaire. Et depuis, nous avons eu deux accords qui, à mon avis, sont importants aussi, de deux banques coopératives et mutualistes qui ont tout de suite adhéré au projet. Et c'est pour moi quelque chose d'extrêmement important parce que ça veut dire deux choses.

D'abord, la crédibilité, y compris de cette forme juridique souvent peut surprendre, donc est moins habituelle. Donc la crédibilité de cette forme là et bien sûr la crédibilité du projet qui est présenté, donc à la fois la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel ont souhaité fortement non seulement s'associer au démarrage, nous aider financièrement, mais se projeter avec nous, y compris dans un projet de développement futur.

Deuxième point donc, cette ingénierie financière qui est aujourd'hui réglée.

Enfin, le troisième point, et c'est celui qui concerne plus particulièrement le rapport d'aujourd'hui, c'est celui des procédures administratives. On est, comme je vous le disais, dans un process de création d'entreprise, avec des étapes administratives obligatoires qui vont nous emmener autour du 15 février, à avoir un KBIS et un SIRET pour pouvoir lancer l'activité avec l'ouverture d'un compte bancaire, le dépôt des statuts provisoires, enfin toute procédure obligatoire lorsqu'on crée une société commerciale.

Et donc, dans cette procédure administrative, il vous est demandé aujourd'hui de voter sur deux documents.

Le premier, c'est le document de location-gérance qui définit les conditions et les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse met à disposition à la fois les biens, les locaux, les biens mobiliers, mais aussi, c'est important, le fonds de commerce et la clientèle. C'est pour ça que nous avons choisi la forme de location-gérance, plutôt qu'un bail commercial, c'est parce qu'elle permet d'intégrer aussi le fonds de commerce et la clientèle.

Donc ce contrat de location-gérance, qui est un contrat normé, où on retrouve les articles obligatoires de l'ensemble de ce type de contrat, tout simplement vous en citer 4 :

Le 1^{er}, c'est l'article concernant la durée. Nous avons choisi un contrat d'une durée de 10 ans renouvelables. Pourquoi 10 ans ? Tout simplement parce

que ça permet à la société de se projeter sur 10 années, et notamment d'amortir les investissements et bien sûr aussi ses emprunts.

Le 2^{ème} article, c'est celui du prix et de la redevance. Nous l'avions aussi abordé, je vous l'avais présenté lors de la dernière session, nous avons parlé de 140 000 € et aujourd'hui nous sommes sur ces montants là avec 2 niveaux :

Premier niveau, c'est une part fixe de 140 000 €. Alors, cette part fixe, elle a été réévaluée fortement par rapport à l'ancienne relevance, tout simplement parce que nous, nous l'estimons à partir bien sûr de la valeur des biens en termes d'immobilisation et des biens mobiliers, mais aussi à partir de l'activité, de la rentabilité et bien sûr des profits de cette activité.

Donc, nous avons estimé qu'aujourd'hui, on pouvait plutôt se diriger vers un montant qui est de 140 000 €, auquel va venir s'ajouter une part variable sur laquelle nous avons repris les modalités de calculs qui étaient celles du contrat précédent qui liait la SNEEMO à la Collectivité de de Corse, et qui est d'un prix de 0,976 € ; on en a débattu d'ailleurs on commission. C'est la reprise du prix qui était, comme je vous le disais, précédemment inscrit dans le contrat SNEEMO.

Donc, ce qui va nous amener à avoir à peu près, puisque nous vendons 10 millions de litres, une redevance supplémentaire de 100 000 €. Ce qui nous fait bien les 140 000 € dont je vous parlais.

Le 3^{ème} article, c'est l'article qui concerne le stock. Là aussi c'est important, puisqu'on a un débat aujourd'hui, pour être clair, avec Madame Mora, sur à la fois le stock en valeur et en nature qu'elle doit laisser aujourd'hui à la Collectivité de Corse. C'est prévu dans le contrat SNEEMO, mais c'est un sujet de discussion aujourd'hui qui est un peu difficile.

Donc, pour sécuriser l'ensemble, on a prévu dans le contrat que le bénéficiaire devra, en sortie, laisser le stock qu'il a trouvé, et en valeur, et en nature, et nous l'avons écrit de manière très précise.

Enfin, le 4^{ème} point, c'est celui du personnel, parce que là-aussi, nous étions soucieux de pouvoir garantir au personnel d'abord la poursuite des contrats. C'est la loi, c'est la règle, mais c'est inscrit dans les statuts. Donc, les personnels seront repris de facto dans la nouvelle société, dans la SCIC, en tout cas leurs contrats seront repris automatiquement.

Je dois dire aussi, et ça fera partie de l'Assemblée générale du 25 février, nous avons une discussion avec le personnel et que nous aurons un projet social qui sera présenté déjà lors de cette Assemblée générale, qui reprendra les revendications principales qui avaient été faites par le personnel ces dernières

années, qui avaient été malheureusement sans suite par Madame Mora, et qui concerne notamment l'obtention d'un 13^{ème} mois et la revalorisation d'une prime d'ancienneté. Et bien sûr, nous travaillerons avec eux à l'évolution et au travail sur la prime d'intéressement et la prime de participation.

Enfin, dans cet article, on précise aussi que si, il arrivait que pour le mois de février, il y ait des problèmes sur les paies du mois de février, c'est-à-dire les paies du 1^{er} au 25 février, notamment sur des questions d'indemnité et de congés, la SCIC prendrait à sa charge les salaires du mois de février et pourrait, et se retournerait, si c'était le cas, vers la SNEEMO pour pouvoir se faire payer, indemniser en tout cas les montants qui auraient été avancés aux salariés. C'est une garantie sociale donnée aux salariés dans le cas où cette transition serait un petit peu délicate du point de vue social.

Voilà un petit peu les points essentiels du contrat de location-gérance qu'il me semblait important de vous en donner lecture.

L'autre document que je vous présente et qui avait été aussi débattu lors de la session précédente, c'est celui qui concernant les statuts.

Vous le savez, les statuts vont régir le fonctionnement de la SCIC, en précisant notamment les règles de la gouvernance, avec une gouvernance à 3 niveaux, puisque suite au débat que nous avons eu, nous avons retravaillé un petit peu les principes de gouvernance et nous avons intégré à la fois la demande qui était celle des élus, mais aussi les discussions que nous avons eues entre temps avec les salariés. Ce qui nous donne d'abord, bien sûr, un principe autour de l'organisation, autour de l'Assemblée générale, puisque c'est l'organe suprême, c'est l'Assemblée générale qui va fixer les grandes lignes, la stratégie générale de la SCIC, mais aussi l'Assemblée générale qui va valider les comptes, les orientations et les rapports d'activité.

Mais pour simplifier le fonctionnement quotidien de la SCIC, plutôt que de devoir régulièrement convoquer des assemblées générales, nous vous proposons de créer un conseil coopératif, qui sera l'émanation de cette Assemblée générale et qui représentera, de la même façon que l'Assemblée générale, l'ensemble des collèges de la SCIC. Rappelez-vous que la gouvernance fonctionne à travers un droit de vote pondéré en collège. Donc, l'ensemble des collèges serait représenté dans ce conseil coopératif. Chaque collège (5 collèges) aura un membre qui le représentera au conseil coopératif et que les décisions seront prises de manière aussi pondérée, en fonction de l'importance des collèges. Ce qui permettra à la Collectivité de Corse dans le Conseil coopératif de peser 50 %, aux associés de peser 20 % des votes, aux communes et collectivités 10 %, aux associations 10 % et à la CADEC 10 %.

Donc, là aussi, un organe intermédiaire, le Conseil coopératif, qui permet un fonctionnement plus fluide et plus simplifié.

Enfin, suite au débat que nous avons eu le mois dernier, nous proposons la création d'un conseil de surveillance. C'est un peu la réponse suite à l'interrogation de Paul-Félix Benedetti le mois dernier. Après avoir étudié, une SCIC organisée en SAS à capitale variable peut créer un conseil de surveillance et nous nous proposons de le faire en le composant de la représentativité des élus de la Collectivité de Corse, bien entendu la Présidente de l'Assemblée de Corse, les présidents des groupes ou leurs représentants, et les représentants bien sûr des non-inscrits.

Donc, ce conseil de surveillance aura pour mission de contrôler et de superviser l'activité de la SCIC et pourra se saisir à tout moment, s'il le souhaite aussi, d'un certain nombre de questions. Et bien sûr, le conseil coopératif devra produire au moins une fois par an un rapport d'activité auprès du conseil de surveillance, qui pourra aussi venir bien sûr siéger en Assemblée générale, bien sûr sans voix délibérative.

Donc, je pense que, avec ce système de gouvernance, on répond à la fois au fonctionnement global et démocratique des sociétés coopératives, aux attentes des salariés, à travers aussi le conseil coopératif, et à la volonté des élus de l'Assemblée de Corse de pouvoir être informés régulièrement et y compris en contrôlant l'activité de la SCIC.

Enfin, et je veux le dire de manière forte aussi, cette gouvernance à 3 niveaux concerne la gouvernance stratégique et elle est à distinguer de la direction générale et opérationnelle qui, bien sûr, assurera le fonctionnement quotidien de la SCIC, et qui sera organisée autour d'un directeur général, de directeurs et d'un encadrement avec l'ensemble des salariés.

Voilà la procédure qui est aujourd'hui maîtrisée et qui est en train maintenant de finalisation, et sachez que nous, nous considérons qu'à ce stade, nous sommes prêts et nous sommes dans une démarche qui va nous emmener au 25 février et qui verra une assemblée générale, un lancement d'activité dès le 26 février et la garantie de notre point de vue que le défi que nous nous sommes lancés avec l'ensemble des associés, et je le rappelle, salariés/acteurs du territoire/CADEC, est en passe d'être réussi.

Je veux terminer en vous disant que sur ce rapport, nous avons un avis du CESEC qui, bien sûr, donne un avis favorable, mais qui à la fois, et je considère que c'est normal dans le cadre de cette aventure entrepreneuriale, émet aussi quelques inquiétudes et quelques réserves uniquement centrées sur deux aspects, je crois, concernant les inquiétudes et les réserves :

La question de l'export, mais je l'ai déjà exprimée le mois dernier. L'export, c'est quelque chose d'extrêmement important dans le projet de développement, mais c'est quelque chose aujourd'hui qui avait été organisé autour d'une société, LAILAILAI, qui est aussi dirigée par Madame Mora.

Il n'est pas aujourd'hui, pour nous, question de nous prononcer de ce qui sera la stratégie d'export de la SCIC. Ce sont les actionnaires, les sociétaires qui devront définir les modalités de cette stratégie. Simplement, nous, ce que nous disons, c'est que nous ne sommes pas opposés à continuer à travailler, et c'est ce que nous faisons à travers les discussions que nous menons avec Madame Mora, nous ne sommes pas hostiles à continuer à travailler avec cette société d'export. Mais, nous nous réservons aussi le droit et la possibilité de pouvoir travailler à l'export avec d'autres distributeurs.

Donc, nous sommes relativement sereins, comme je vous le disais tout à l'heure. Nous ne manquons pas de demandes et de propositions. Mais nous sommes aussi prêts à continuer avec la société de Madame Mora.

L'autre question d'inquiétude, c'est celle du prix. Là aussi, nous discutons, nous allons regarder. Les sociétaires devront avoir, dans leurs missions et axes de travail, la question des coûts de production et du prix de l'Orezza, parce que nous avons aussi la volonté de tenir compte des remarques qui ont été faites sur le fait que le consommateur puisse toujours bénéficier - le consommateur corse en priorité - de cette eau à un prix qui soit le plus abordable possible.

Enfin, je veux dire aussi que le CESEC, malgré ses inquiétudes, se réjouit aussi bien sûr des conditions sociales notamment qui sont faites aux salariés. Mais, je le répète, quand on crée une SCIC, on la crée aussi parce qu'on a une ambition sociale forte.

Il se réjouit aussi que dans le projet de développement, nous intégrions l'idée, bien sûr, du recyclage du verre. Là aussi, c'est un projet de R&D certainement intéressant à mener dans le cadre de cette démarche-là, seuls ou peut-être en coopération avec d'autres acteurs de la distribution et de la production d'eaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour ce qu'il en est de ce projet.

Vous dire ce que j'ai dit la dernière fois, et je le précisais dans le début de mon intervention, on est dans une vision du développement, une philosophie du développement qui consiste à considérer que sur nos outils stratégiques, là où nous sommes propriétaires, il faut que la Collectivité de Corse maîtrise, qu'elle puisse s'associer aussi avec d'autres acteurs et que la démarche économique ne

doit pas être pour nous quelque chose de tabou et on le démontre. Elle peut aussi être menée avec un actionnariat divers, dont la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc il y a des avis, bien évidemment. Il y un rapport de la CDENATE et un avis de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame la Présidente, pour la CDENATE, un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda, et absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous l'avez dit, il y a un avis favorable du CESEC.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Marie-Anne PIERI, pour « Un Soffiu novu ».

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, Monsieur le Président, moi je vais vous interroger sur le contrat de location-gérance.

Vous avez fait le choix d'un contrat de location-gérance sur 10 ans qui va lier donc la Collectivité à la société coopérative.

10 ans qui vont se reconduire par tacite reconduction.

J'ai vu à la lecture du contrat de location gérance que vous faites, dans le cadre de l'article qui a trait aux gros travaux, dérogation de l'article 666 du code civil, c'est-à-dire que la SCIC devra assumer la totalité des travaux.

Le contrat de location gérance dans son essence, et vous le réaffirmez également, il n'y a pas un transfert de droit réel, c'est-à-dire que demain la SCIC, quand elle va emprunter auprès d'une banque pour les travaux ou même pour les investissements qu'elle aura à faire, parce qu'il y aura forcément des investissements relativement lourds, elle n'aura pas de garantie hypothécaire à amener puisque les parcelles de terre, l'actif immobilier reste la propriété de la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse met à disposition, au travers du contrat de location gérance, ses actifs immobiliers.

Donc ça laisse sous-entendre que dans le cadre de vos emprunts, vous allez demander à la Collectivité de Corse d'être caution hypothécaire pour garantir, comme tout particulier quand il va auprès d'une banque, on lui demande une garantie hypothécaire.

Donc là, dans le cas de figure, étant donné que la Collectivité de Corse, et c'est l'essence même du contrat de location gérance, elle sera caution hypothécaire. Donc ça, c'est ma première remarque.

La deuxième remarque, elle a trait au fait que vous réaffirmez dans le contrat de location gérance qu'il n'y a pas de commercialité, vous le dites véritablement, vous le dites, je pense que c'est en page 7 : la SCIC reconnaît expressément qu'elle ne peut en aucun cas se prévaloir des règles relatives à la propriété commerciale et au statut des baux commerciaux, ce en quoi c'est l'essence même du contrat de location gérance.

En page 16 du contrat de location gérance, fin du contrat : la SCIC pourra toutefois prétendre à son départ à une indemnité correspondant au profit que la Collectivité pourra effectivement retirer de la plus-value apportée, soit au

fonds, soit à la valeur locative de l'immeuble, éventuellement par l'amélioration. Ce paragraphe-là requalifié le terme du contrat et donne la commercialité au contraire de location gérance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez terminé ?

Mme Anne-Marie PIERI

Juste une petite chose et après je termine.

Ça c'est, je dirais, ce qu'on fait habituellement, au niveau du dépôt de garantie que vous demandez, qui sera versé par la SCIC dans le cadre du contrat de location gérance, il y a un dépôt de garantie qui doit être séquestré de 20 000 euros. Je pense qu'il serait intéressant que ce dépôt de garantie, qui n'est pas à la disposition du bailleur mais qui reste la propriété du preneur, à savoir la SCIC, que ce dépôt de garantie soit séquestré produits intérêts, et qu'au terme du contrat, ces intérêts soient reversés à la SCIC.

Voilà, j'ai terminé. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je prends bonne note des bonnes réflexions du conseiller exécutif en charge du dossier pour ce qui concerne la gouvernance. J'en parlerai plus tard, mais il y a des vides. On va rester déjà à l'objet de la délibération, à savoir le contrat de mise à disposition des locaux et des moyens de production. Moi, je vous invite à voter un contrat où le représentant de la société qui n'est pas encore créée, soit en blanc, parce qu'on nomme quelqu'un qui n'est encore désigné par personne aujourd'hui. Je pense qu'il y a un petit vide juridique.

Deuxième remarque, il y a dans le contrat de location gérance, un prix à payer, 14 000 € en part fixe et 0,976 € par litre vendu. Je pense qu'il serait judicieux d'arrondir au centime pour la comptabilité à venir. Maintenant c'est sûr que si on multiplie par 1 000 et qu'on fait par mètre cube, on est sur un nombre qui devient plus rationnel.

Ensuite, vous avez prévu dans le contrat, pour une fois, c'est une bonne chose, l'indexation des prix sur les locaux commerciaux pour la partie part fixe,

mais pour la partie proportionnelle, il n'y en a pas. Donc, il faut rajouter une indexation, sinon par renouvellement tacite dans 50 ans, on sera toujours à un centime par litre. Donc là, je pense que c'est même une obligation globale. On doit indexer les deux fractions. Je ne sais pas quel est l'indice le plus adapté pour de l'achat et de la vente d'eau, est-ce l'indice de la consommation courante ? Est-ce autre chose ? Mais il faut qu'il y ait un indice ou la fraction d'un indice. On n'est pas obligés de prendre 100 % de l'indice. Donc ça c'est pour la partie, je dirais, du contrat.

Pour la partie des statuts et de la gouvernance, le triptyque de gouvernance, c'est une invention quand même parce qu'à partir du moment où on crée un conseil de surveillance, on rentre dans le code du commerce, article L 225-68, et logiquement, s'il y a un conseil de surveillance, il faut définir son rôle. Sa composition, elle doit être proportionnelle à l'ensemble de tous les actionnaires de la société et pas que la Collectivité de Corse. Logiquement, c'est un conseil de surveillance qui nomme les membres du directoire, que vous avez appelé « conseil coopératif », et on reste dans quelque chose qui est connu, figé et réglementé, voire légiféré.

Donc là, la partie conseil de surveillance uniquement dévolue à un actionnaire qui est minoritaire, il est à 50 %, ce n'est pas quelque chose de cohérent et je pense que ce n'est pas quelque chose de réglementaire.

Donc, les statuts ne sont pas encore adaptés mais il faut regarder. Je pense que s'il y a le conseil de surveillance, il doit être calé sur la proportionnalité, doivent participer au conseil de surveillance tous ceux qui font partie de la vie de la société et qui ont des parts sociales, et il faut définir le rôle du Conseil de surveillance, ces modalités de votation, enfin toutes les clauses générales qui font vivre un conseil de surveillance.

Je vous laisse continuer à réfléchir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vanina Le Bomin pour « Avanzemu ».

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, Monsieur le président du conseil exécutif, je ne vais pas ici rentrer dans les détails du contrat de location gérance ni des statuts puisque toutes les remarques que nous avons à faire ont été faites en commission et en copil. Donc, je voudrais tenir un propos un peu plus général.

On arrive au bout d'un long processus, depuis des années que la réflexion est engagée, ça n'a pas été un long fleuve tranquille, nous le savons. Je voudrais cependant rendre quand même hommage, on l'a déjà fait, mais insister et rendre hommage à Monsieur Mora qui a été un visionnaire, qui a été un entrepreneur dans le plus pur sens du terme « entrepreneur », ça été un capitaine d'industrie qui a rêvé la réindustrialisation du monde rural. Il avait certainement en tête l'âge d'or de la microrégion lorsque des curistes venaient de la Corse entière et parfois au-delà, faire une cure des eaux d'Orezza et logeaient dans les villages alentour.

Il a mené son entreprise. Sa réussite, elle peut servir d'exemple aujourd'hui et je ramènerai ça aux propos qui ont été tenus sur la jeunesse, sur l'éducation, sur les études et ce qui nous manque aussi, je pense aujourd'hui au niveau de la jeunesse, ce sont des exemples et c'est une culture d'entreprise et un goût du risque que nous devons contribuer à insuffler à tous les jeunes.

Le problème qui s'est posé, c'est qu'au fil des ans, sa philosophie, elle a été un peu perdue de vue et qu'elle a été remplacée par une logique purement commerciale. Alors en soi, ce n'est pas condamnable puisque c'était une entreprise de droit privé, mais il a semblé que l'entreprise perdait un peu de son âme et le sentiment des Corses, ça a été un petit peu un sentiment de dépossession au fil des ans, puisque les Corses avaient le sentiment que les eaux d'Orezza appartenaient un petit peu à tous les Corses.

Donc, c'est ce qui a conduit votre réflexion, Monsieur le Président, et qui vous a mené sur la négociation avec Madame Mora, et je ne rentrerai pas dans le détail de ces négociations. Vous avez mené cette réflexion pour aboutir aujourd'hui à ce format d'exploitation qui permet, dans un premier temps, de sécuriser, vous l'avez dit, Monsieur le conseiller exécutif, à la fois la propriété et l'exploitation, et de les mettre à l'abri d'appétit que personne ne souhaitait satisfaire. C'est pourquoi c'est un format que nous avons validé.

Nous reprenons aussi à notre compte les inquiétudes du CESEC quant au prix et à l'export.

Vous avez évoqué deux possibilités sur l'export : renouveler la collaboration avec Madame Mora ou éventuellement une collaboration avec d'autres partenaires. Pourquoi ne pas envisager également de développer à l'intérieur de l'entreprise un secteur export et de faire revenir, comme on l'avait évoqué il y a quelques temps, des talents, des compétences, des jeunes Corses qui voudraient participer à cette formidable entreprise que va devenir la société des eaux d'Orezza ?

Vous savez qu'on entend des inquiétudes aussi par rapport à ce passage de gestion, vous l'avez évoqué, d'une entreprise privée à une entreprise publique. Nous attendons des signaux forts, nous espérons qu'ils arriveront rapidement, sur la volonté de gérer cette entreprise comme une véritable entreprise commerciale.

Nous voulons aussi renouveler notre confiance aux équipes dirigeantes en place et à l'ensemble des salariés. Nous savons leurs compétences et leur connaissance de l'outil. Nous sommes persuadés qu'ils seront pleinement impliqués dans le défi qui est devant nous et avec la collaboration des élus de la région ainsi que tous les autres partenaires, nous ne doutons pas que les résultats seront à la hauteur des attentes. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean-Paul Panzani pour « Fà populu ».

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller exécutif, chers collègues, nous sommes dans la deuxième phase par rapport à la dernière session qui a approuvé le projet, la dernière phase qui va vers la concrétisation avec la démarche administrative, le processus administratif. Mais en même temps, Monsieur le conseiller, vous nous avez rassurés sur beaucoup de points.

Tout d'abord, dans cette phase de transition, c'est la crédibilité du projet, le fait que la CADEC soit aujourd'hui un partenaire associé puisque la décision a été prise et qu'elle portera le projet avec son expertise. Mais ensuite, l'annonce que vous venez de faire également sur les partenaires privés, les partenaires financiers, notamment les deux grands organismes bancaires de type mutualiste et coopératif qui sont d'accord pour venir accompagner ce projet. Ils le font, je pense, parce que le projet en lui-même a une crédibilité économique, mais le projet en lui-même a une envergure sociale, une dimension sociale qui, dans l'époque que nous vivons et dans la situation y compris difficile de la Corse, c'est un gage d'engagement qui ne peut que nous satisfaire et qui ne peut que nous renforcer dans la démarche qui a été entreprise.

Après, effectivement, reste la troisième phase, cette phase du contrat de location gérance, des statuts, de la forme de gouvernance, il va falloir que nous soyons tous très attentifs après la décision que nous avons prise lors de la dernière session, qui était une décision politique majeure, très attentifs effectivement, en prenant toutes les précautions, toutes les garanties juridiques sur le contrat de location des biens. Sur la gouvernance, il faudra faire attention que dans le débat qui semble nous préoccuper aujourd'hui, on ne détricote pas la décision politique que nous avons prise. Ça me paraît fondamental parce que lors de la session où nous avons approuvé le projet, nous avons, ensemble à l'unanimité, défini un cadre qui permet de valider un processus économique, de valider un projet social, un cadre dans lequel nous savons que l'Assemblée de Corse l'a voté unanimement, parce qu'il y avait la garantie de tous les acteurs qui ont été concernés par ce débat, notamment les salariés, les associations, les communautés de communes, les mairies, le tissu social, le tissu économique. Tout le monde s'est senti concerné par ce débat qui renvoie justement à cette volonté de la Collectivité dans ces différents actes qu'elle a produits ces dernières années, la volonté de la Collectivité, dans la situation spécifique de la Corse, de repenser la relation au travail, de repenser la relation, l'innovation, de repenser l'expertise en matière de développement économique et social. Et le fait qu'on ait choisi un modèle d'économie sociale et solidaire me paraît effectivement, vous l'avez dit tout à l'heure, répondre à une vision politique.

Il faut être très attentif. Il y a toujours cette interrogation qui planait à la dernière session de savoir si, dans ce modèle économique, ce modèle d'économie sociale et solidaire, nous tombions dans une forme d'économie administrée ou une forme d'économie publique. Absolument pas.

D'abord l'économie sociale, aujourd'hui sur tout le champ européen, est un acteur fort du développement économique et du développement solidaire. C'est un des acteurs qui aujourd'hui pèse beaucoup puisqu'il y a des lois spécifiques qui ont été établies. Et le concept de SCIC que nous avons choisi, nous l'avons dit la dernière fois, une SCIC c'est une société coopérative à intérêt collectif, ça veut dire tout simplement que cet intérêt collectif correspond à une démarche économique où les résultats, la rentabilité rentrent aussi en compte. Donc, il n'y a pas là-dessus d'inquiétudes à avoir sur le modèle économique que nous produisons.

Ensuite, c'est le fait qui était très intéressant, je crois, dans le projet que nous portons, c'est le fait que la Collectivité de Corse est au cœur de ce dispositif, et je dis bien au cœur de ce dispositif parce qu'il y a plusieurs partenaires, ce n'est pas la Collectivité de Corse seule qui porte le projet et qui manage le projet, ce sont plusieurs acteurs, c'est là qu'on retrouve la notion d'intérêt collectif, des acteurs qui sont concernés par le territoire, que ce soit en Castagniccia, que ce soit

en Corse, des acteurs qui sont concernés parce qu'ils ont des responsabilités d'élus, des acteurs qui sont concernés parce que c'est le monde associatif, que le CESEC a très bien relevé dans ces différents rapports.

Tous ces gens-là ont évidemment penché pour que ce type de modèle économique, qui ne vient en opposition à aucun autre modèle, mais ce modèle-là est le modèle qui a la forme, le contenu, les compétences pour développer ce type de projet.

Donc, il va falloir faire attention effectivement que dans le contrat de location gérance et dans les présentations qui nous sont faites concernant l'approbation des statuts, qu'on ne détricote pas le choix politique qui a été fait à la dernière session. Ça serait à mon avis rédhibitoire par rapport à ce que nous voulons faire. Et surtout que nous le portions ensemble, avec espoir et avec volonté de réussir.

Je pense, le CESEC là aussi l'a souligné, que le fait d'avoir les salariés avec leur expertise, leurs connaissances, leur savoir, même si je rejoins les propos de Vanina concernant évidemment le précurseur qu'a été Monsieur Mora, personne ne peut le contester, personne ne peut le nier, mais Monsieur Mora avait développé aussi avec un esprit qui, dans les dernières années, vous l'avez dit, Vanina, on ne le retrouve plus cet esprit. Cet esprit a été modifié et qu'effectivement le fait de recentrer sur ce type de société d'une SCIC avec les acteurs peut nous permettre de porter ce projet très loin en termes de développement, en termes de protection de l'environnement, en termes de revitalisation du territoire et notamment du territoire de proximité, peut nous permettre de porter ce projet très loin et de montrer que sous cette forme économique-là, on peut effectivement, en y joignant la démocratie, la transparence, la concertation, on peut effectivement réaliser des projet qui ne sont pas du même mode que le modèle capitalistique classique.

Moi, je ne veux pas critiquer ici le modèle capitalistique, pour mes idées et pour ce que représente aussi « Fà populu in seme », ce modèle d'économie sociale et solidaire, les actes qu'a portés l'Assemblée de Corse, je vous rappelle quand même que l'Assemblée de Corse a voté des actes sur l'économie sociale et solidaire importants. Et c'est normal qu'à ce stade-là de cet environnement-là, des choix politiques que nous portons depuis plusieurs années, il m'apparaît normal que la Collectivité soit au cœur d'un projet comme ça. Elle est majoritaire, mais elle est avec d'autres acteurs, elle est au cœur, elle a construit avec ces acteurs.

C'est pour ça également, j'entends ce que dit Paul-Félix sur le conseil de surveillance et son risque de forme commerciale, mais le choix qui est fait d'une assemblée générale où les principaux acteurs vont décider dans cette assemblée générale de tous les actes qui vont concerner cette société, mais un

conseil coopératif, forme de directoire, un conseil coopératif et un conseil de surveillance dont peut-être il faudra effectivement préciser complètement les contours, mais qu'il ne faut surtout pas abandonner, le conseil de surveillance permettrait également de donner des avis, d'être informé et de suivre l'ensemble du développement de cette société.

Je crois qu'on a réuni, me semble-t-il, ou comme on le dit souvent, les planètes semblent alignées pour que ce projet aille loin et ensuite qu'on ne confonde pas effectivement le rôle de l'Assemblée de Corse et le rôle de la SCIC dans ses propres prérogatives.

C'est d'ailleurs le seul moyen d'éviter d'être dans une économie administrée.

Nous, nous avons décidé qu'il fallait avoir une maîtrise publique d'intérêt stratégique qui corresponde à l'identité du peuple, à son mode de développement. Nous avons fait ce choix-là et ensuite, par le biais d'un contrat de location-gérance, par le biais d'une SCIC, un contrat de location-gérance, effectivement, nous concédons à des acteurs dont ce sera le rôle primordial de porter les actes qui vont permettre le développement de cette SCIC.

Voilà moi pourquoi, après avoir entendu votre rapport, Monsieur le conseiller exécutif, et déjà les grands pas qui ont été qui ont été faits, je suis optimiste, nous sommes optimistes au groupe « Fà populu in seme ». Et puis, je crois qu'ensemble, la dernière fois le vote a été unanime, effectivement prendre toutes les précautions au plan juridique concernant ce projet, mais ensemble porter avec un très grand enthousiasme, parce que c'est dans cet espoir-là que les salariés, les élus autour d'a surghjenta, vont peut-être voir qu'il y a des possibilités de réussite en Corse, il y en a déjà dans d'autres domaines, mais il y a des possibilités de réussite en Corse pour participer à des projets ambitieux, mais avec un caractère identitaire évident. Voilà pourquoi je pense que nous sommes dans une bonne trajectoire.

Après, restent les négociations, je crois que vous l'avez dit, on retombe dans une négociation classique, dans toute démarche de ce type-là, les négociations ne sont pas faciles, elles ne sont pas simples. Et d'ailleurs, les propositions qui sont faites sur le contrat de location gérance peuvent nous éviter par la suite, quand on arrivera au bout de 10 ans, d'avoir les mêmes difficultés que nous commençons à ressentir aujourd'hui. Donc, on est dans une négociation qu'on ne doit pas considérer comme une difficulté insurmontable. C'est une négociation entre un propriétaire et des partenaires à qui nous avons confié une exploitation.

Voilà pourquoi je pense que ce projet ne commence pas seulement à prendre forme, j'espère qu'on pourra d'ici le 25 février produire tous les actes administratifs qui nous permettront effectivement d'éviter quelques difficultés avec la gestion de l'entreprise au moment de la jonction.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier Orezza ? Non, visiblement.

Donc, je repasse la parole à Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Merci à l'ensemble des intervenants, merci à Jean-Paul Panzani pour son intervention qui précise bien, je crois que c'est important de le dire, la démarche aussi politique qui est assumée, que nous portons au Conseil exécutif sur ce dossier et je pense avec l'ensemble de la majorité territoriale, et qui vient à la fois de ces dernières années, et vous l'avez rappelé, Jean-Paul, à travers les délibérations aussi bien que l'on a prises les mois derniers sur l'économie mixte, qui est déjà une démarche qui fait partie de cette vision à la fois d'intérêt collectif et d'utilité collective, qu'on peut rejoindre parfois. Les votes qui ont lieu sur l'économie sociale, et ça été rappelé aussi par Jean-Paul Panzani, qui vient aussi ces dernières années de la majorité, notamment de la majorité nationaliste de ces 10 dernières années où il y a eu un saut qualitatif sur les démarches d'économie sociale et solidaire, mais qui vient encore, je crois, de plus loin, qui fait partie aussi de l'ADN, d'une démarche y compris du combat nationaliste de ces 50 dernières années. Je crois que le principe de l'entrepreneuriat, du projet commun, de la démarche collective, nous l'apportons, y compris dans notre ADN de militants nationalistes. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut aussi acter et qui ne s'oppose pas à la logique de la démarche plus naturelle, diront certains, de l'entrepreneuriat individuel ou capitalistique à des fins de profitabilité, je dirais, privée.

Donc ça, c'est important de le rappeler parce que c'est aussi essentiel et ça fait écho aussi aux propos de Vanina, je crois que ça se rejoint. Je pense que là aussi, on a une vision commune, et qu'on se le dise, ça ne doit pas empêcher, et je le répète, cette vision qu'on est dans l'économie et que donc, on doit avoir des résultats parce que ce sont ces résultats-là qui vont garantir à la fois la pérennité et le développement de l'entreprise et le projet commun que l'on porte. Je pense que c'est important que ça soit à nouveau précisé.

Annette, on ne va pas rentrer dans le débat et puis je ne suis pas un spécialiste juridique des contrats de location-gérance. Simplement sur le premier aspect, celui de la caution, je veux rappeler, et je le faisais dans mon propos sur l'ingénierie financière, qu'à ce stade, on a levé un peu plus de 2 millions d'euros. Ce n'est pas grand-chose vous allez dire, mais pour vous dire l'état d'esprit des banques, et je le disais précédemment, elles nous ont dit : mais nous, non seulement on veut être là, mais on veut être là parce qu'on veut être demain encore avec vous, on veut continuer, on veut être les partenaires financiers. Donc, c'est quelque chose d'important. Et, la question de la caution, à ce niveau-là, elle n'a même pas été abordée.

Je prends acte parce que je connais aussi ces démarches entrepreneuriales, qu'elles viendront peut-être certainement lorsqu'on aura présenté la question du financement plus lourd de l'investissement.

La force de ce projet-là, mais de manière aujourd'hui plus générale qu'on retrouve aussi dans nombre de financements du développement des entreprises c'est qu'il y a des organismes de garanties. Par exemple Capi qui est un outil financier de la Collectivité de Corse, sa spécialisation c'est de faire de la garantie et de proposer de la garantie. Et s'ils sont avec nous aujourd'hui, c'est parce que demain ils veulent venir garantir les emprunts que vont nous faire les banques. Pour moi, cet aspect-là aujourd'hui, est complètement sécurisé.

Sur les aspects de commercialité, là on est vraiment dans le détail des articles, mais ça rejoint ce que j'ai essayé d'expliquer lors de ma présentation. On n'est pas allés sur le bail commercial, on a préféré la location-gérance parce que dans la location-gérance, on intègre cette notion de fonds de commerce et de clientèle. Donc on est bien, pour nous, dans une démarche commerciale. Enfin, pour moi, le problème ne se pose pas, mais on pourrait éventuellement en discuter.

Je veux simplement rappeler, mais je le dis aussi pour Paul-Félix, le Président me le soulignait, c'est que dans l'article 4 de la délibération, il est bien précisé : autorise le président du Conseil exécutif à effectuer toute modification ou adaptation légère utile à la mise au point du contrat de location-gérance. On peut ajuster les choses si on voulait le faire.

Pour ce qui est de Paul-Félix, moi je suis dans ce cadre-là, je suis à peu près d'accord sur la question du prix, le 0,976, c'était une reprise de l'existant. On est allés droit en reprenant les chiffres, on pourrait imaginer qu'on passe à 1 € et proposer lors du vote à l'Assemblée générale de passer à 1 centime d'euro. Je suis à peu près d'accord là-dessus, ça paraît peut-être plus efficace.

Sur l'indexation, je suis aussi d'accord, je pense que c'est intéressant peut être de l'intégrer même si ça ne va pas bouleverser, qu'on n'est pas dans une

vision d'augmentation de la redevance. Mais effectivement on pourrait le faire, on peut le retenir et l'intégrer.

Après, sur le dernier point, c'est toujours le conseil de surveillance, c'est ce que nous nous sommes déjà dit, c'est un peu le débat de la fois précédente. On n'est pas dans une SA, chaque fois que vous faites référence au conseil de surveillance, vous le faites versus SA. Là on est dans une SAS, on n'a pas l'obligation de mettre en place un conseil de surveillance, mais on a intégré la demande qui avait été faite le mois dernier.

On a la possibilité, ce n'est pas une obligation, mais on peut le faire parce que l'avantage de la SAS à capital variable, c'est qu'il y a une souplesse dans la formulation des statuts, ce qui est moins le cas dans la SA.

Donc, on peut constituer un conseil de surveillance qui n'est pas d'ailleurs composé, ça en est la preuve, forcément de sociétaires, qui peut s'ouvrir à des participants qui ne sont pas sociétaires et qui est voté en assemblée générale, parce que le conseil de surveillance, finalement, il sera voté. Je vous rappelle les statuts qu'on vote aujourd'hui, c'est le vote de l'Assemblée de Corse et ce sera la position de la Collectivité de Corse le 25 février, lors de la présentation de ces statuts, qui ont vocation à être approuvés le 25 février par l'Assemblée générale. On pourra éventuellement modifier ce conseil de surveillance si on estime qu'on que d'autres acteurs pourraient l'intégrer.

Mais on a une souplesse, on n'est pas dans la rigidité et le conseil de surveillance, en revanche, il a une mission qui est bien définie, c'est celle de superviser et de contrôler. Donc, je pense que c'est extrêmement clair, il peut contrôler l'activité, demander à tout moment des éléments qui lui permettent d'exercer sa mission et par ailleurs, comme je vous le précisais, le conseil coopératif doit présenter un rapport d'activité au moins une fois par an au Conseil de surveillance pour qu'il puisse émettre, bien sûr, des avis et des recommandations.

Donc, je le répète, il me semble qu'on est dans une vision sécurisée, on n'est pas refermé dans l'entre-soi, on pourrait imaginer demain de faire évoluer ce conseil de surveillance. Nous, nous avons voulu répondre en l'état à la demande des élus de l'Assemblée de Corse. Ça me semblait nécessaire que le propriétaire aujourd'hui des eaux d'Orezza qui sera dans un projet collectif, actionnaire principal ou sociétaire principal, puisse aussi avoir un conseil de surveillance composé des élus dans toute leur diversité, qui pourront contrôler l'activité de la SCIC.

Je vous remercie, Mme la présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le conseiller exécutif. Nous allons pouvoir passer au vote.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Est-ce qu'on peut donner une explication de vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, bien sûr.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

En novembre dernier, nous avons voté le principe de la SCIC à l'unanimité, comme l'a rappelé Jean-Paul Panzani, le vote a été unanime, cher Jean-Paul, mais ils avaient voté avec peut-être plus ou moins d'enthousiasme selon les groupes. Il y avait des réserves, ces réserves n'ont pas disparu. Tout s'est fait dans l'urgence, Vanina l'a rappelé, j'allais dire comme d'habitude. Moins d'un mois de l'arrêt du contrat de la SNEEMO, nous devons aujourd'hui valider à la hâte, le nouveau contrat de location gérance et les statuts de la SCIC.

Ma collègue, maître Pieri vous a demandé des éclaircissements sur des points, c'est vrai, très techniques et des points contractuels très précis. Je ne suis pas certaine, Monsieur le Président, que vous y ayez répondu avec autant de précisions, mais nous nous permettons de vous encourager à y réfléchir sérieusement, éventuellement dans le cadre d'un futur avenant, puisque c'est possible.

Nous continuons à penser que nous avons tout le temps matériel pour anticiper ces questions. Nous continuons, dans notre groupe, à craindre le risque de dérapage dans la gestion de cette entreprise, même si vous vous êtes, une fois de plus, attachés à rassurer sur la séparation entre la gouvernance et la gestion opérationnelle.

Nous espérons surtout le dossier est suffisamment bordé pour éviter les mauvaises surprises, et que rapidement le comité de direction se mette en ordre de marche pour définir la stratégie commerciale et le projet industriel efficace et performant, il n'est pas interdit dans cet hémicycle de parler de performance économique.

Notre objectif, je pense à nous tous, c'est qu'Orezza continue à se développer sereinement dans l'intérêt de tous ses actionnaires, de la microrégion et de la Corse.

Nous espérons également que ce comité, ce conseil ad hoc, alors qu'il soit conseil de surveillance, conseil coopératif, que vous allez créer, ne sera pas une coquille vide et qu'il constituera une valeur ajoutée dans le projet.

Il faudra également, Monsieur le Président, en toute transparence, faire des bilans d'étape pour évaluer le bien-fondé de ce montage, que vous qualifiez d'innovant. S'il est avéré que cette expérience est concluante...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, ce n'est plus une explication de vote là, vous réintervenez...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Non, c'est fini, c'est terminé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais vous avez demandé le doublement des temps de parole en CPO, il fallait l'utiliser, vous ne l'avez pas utilisé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est terminé, Madame la Présidente.

S'il est avéré que cette expérience est concluante, nous nous en réjouissons collectivement, si elle ne l'est pas, il faudra alors rectifier le tir rapidement et nous serons là pour vous le rappeler. Mais en dépit de ces réserves, nous voterons ce rapport.

M. Jean-Felix ACQUAVIVA

Madame la Présidente, merci.

Avec tout le respect que je dois à Marie-Thé Mariotti, ce n'était pas une explication de vote, c'est une intervention et je dois noter qu'il y a eu la demande de doublement de parole en CPO, qui n'a pas été utilisée par les groupes. C'est assez surprenant qu'on relance le débat après la réponse du conseil exécutif, sinon, on aurait tout de même, on aurait parlé, on aurait fait pareil. Je me permets de le relever parce que c'est assez surprenant sur un sujet de fond aussi important.

Il est évident qu'en ce qui nous concerne, pour relier les propos du conseiller exécutif que je salue, et suite au débat serein et tranquille qui a eu lieu dans cet hémicycle sur cette question, nous saluons la mise en œuvre opérationnelle, puisqu'on est dans un rapport opérationnel. Donc les choses ont avancé, ont bien avancé dans la concertation. Il y a eu des questions posées Annette Pieri et par Paul-Félix Benedetti notamment, qui ont fait l'objet, en tout cas, c'est ce que nous avons entendu, de réponses précises. Les réponses ont été précises, elles peuvent ne pas convenir, mais elles ont été précises. En tout cas, nous, elles nous conviennent dans ce débat contradictoire, démocratique.

C'est pour ça que c'est avec enthousiasme que nous allons bien sûr soutenir ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications de vote qui seraient de véritables explications de vote ? Non.

Je m'entretiendrai avec les deux coprésidents du groupe parce que ce n'est pas la première fois qu'en matière de temps de parole, les choses ne sont pas respectées par « Un soffiu », je suis désolée qu'on soit obligés de reprendre les choses...

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, pourquoi l'explication de vote, elle a une durée ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, elle ne peut pas durer une heure, c'est clair, ni 5 minutes...

Mme Valérie BOZZI

Mais je ne suis pas sûr que le règlement limite l'explication de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle doit durer deux minutes, et votre groupe a demandé le doublement des temps de parole en CPO et je me souviens bien que Paul-Félix Benedetti a dit... Moi j'étais contre, j'étais contre, Hyacinthe Vanni était contre et ensuite notre groupe a accepté, notre groupe a accepté le doublement des temps de parole et je me souviens que Paul-Félix Benedetti ait dit : « je me demande bien ce que vous allez raconter pendant 40 minutes ».

Mme Valérie BOZZI

Non, mais justement pour vous êtes agréable, on ne l'a pas utilisé en totalité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. En revanche, ce qui se passe après n'est pas correct du tout et ça fait trois fois. Donc, on en reparlera si vous voulez en rendez-vous avec Jean-Martin Mondoloni aussi, merci.

Donc, nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Autre rapport, on reprend le rapport « Pasquale Paoli ».

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE SUITE

(SUITE)

Raportu n° 010 : Mudifica di a deliberazione n° 24/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u primu di marzu di u 2024 chì approva u prugettu « Pasquale Paoli 2025 - Terzu centenariu di a nascita di u Babbu di a Patria »

Rapport n° 010 : Modification de la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La conseillère n'est pas là, mais nous pouvons voter même en son absence, l'amendement déposé par le Conseil exécutif à la suite de l'intervention de Jean-Christophe Angelini.

Donc je reprends maintenant sur le rapport : tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

La proposition est de rajouter dans l'article 3, après le tiret numéro 4, mairie de Portivechju et ajouter un article 5 : mandate le comité de pilotage pour décider de l'élargissement de sa composition aux communes et aux intercommunalités qui en exprimeront le souhait, pour éviter qu'on ait à chaque fois, bien évidemment, à revoter.

Donc, qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je sou mets donc le rapport qui a été présenté par Madame Fazi quant à l'élargissement du comité de pilotage relatif au tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Nous passons maintenant au rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 023 : Raportu d'infurmazione - Ricorsu in Cassazione : Usu di a lingua corsa durante e sedute di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Rapport n° 023 : Rapport d'information - Pourvoi en cassation : Usage de la langue corse au cours des séances de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je donne la parole au président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit d'un rapport d'information. La session a été extrêmement chargée, l'heure est tardive, il y a également des motions importantes à examiner, donc on ne va pas développer longuement, même si le sujet est d'importance et continuera à nous en occuper dans les semaines et dans les mois à venir, puisqu'il s'agit d'une question essentielle.

Vogliu ramintà nanzu a presentazione di u raportu a stonda chè n'emu passatu è campatu in seme eri à l'uccasione di i premii di i littori pè u libru corsu, è u premiu Andria FAZI incù e giuvanotte è i giuvanotti chì sò stati primiatu pè a so maestria di a lingua corsa. Era una stonda felice, è pensu chì ùn ci hè micca più bellu argumentu pè a nostra lingua chì di sente la parlata è campata da issi giovani.

È vogliu mintuvà dinù chì, per a prima volta, emu avutu eri u Rettore, chì hà fattu a scelta di sprime si pendente tuttu u so discorsu in lingua nustrale.

Ce recours est important puisque la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille, deuxième degré de juridiction dans l'ordre juridictionnel administratif, a non seulement confirmé le jugement du tribunal administratif de Bastia, mais y a ajouté un considérant que l'on peut considérer comme un considérant de principe, qui est extrêmement grave dans la mesure où il condamne la langue Corse à la disparition en droit de l'espace public, pas seulement dans notre institution, mais partout, puisque la Cour administrative d'appel de Marseille a indiqué que dès lors que les dispositions de notre règlement intérieur, je le rappelle, qui disait que les deux langues d'usage sont le français et le Corse pour les débats comme pour les travaux, dans le respect des droits de ceux qui ne

sont pas locuteurs de l'une ou de l'autre langue, la Cour administrative d'appel de Marseille a considéré que de telles dispositions ont pour objet et pour effet de conférer le droit aux membres de l'Assemblée de Corse de s'exprimer en séance de cette Assemblée dans une langue autre que la langue française. Ce constat est vrai.

La conséquence, qu'en tire la Cour administrative d'appel de Marseille, c'est que dès lors et par nature, ces dispositions sont contraires à la Constitution et notamment à son Article 2.

Donc trois catégories de remarques. D'abord, c'est un arrêt qui condamne la langue Corse à la marginalité dans la vie publique, à la folklorisation et donc in fine à la disparition. Une langue qui ne peut pas être utilisée dans l'espace public est une langue qui est condamnée à devenir une langue d'abord folklorique et ensuite une langue morte.

Et je le répète, j'ai été frappé par ce qu'ont dit spontanément les jeunes que nous avons reçus au moment des manifestations de lycéens pour protester contre cet arrêt, ces jeunes qui étaient en terminal au Fesch et qui nous ont dit : on ne comprend pas comment on peut nous inviter à suivre des filières bilingues, comment on peut nous inviter à suivre des filières d'études Corse si c'est pour, derrière, avoir un système juridique qui dit qu'on ne peut pas parler corse dans l'espace public. Ça n'a pas de sens que d'apprendre la langue, y compris dans le système éducatif, uniquement pour former des enseignants en langue Corse.

Je rappelle l'histoire cocasse que nous avons vécue, lorsque nous avons essayé de recruter des personnels pour la crèche bilingue de la Collectivité de Corse et que nous avons une lettre d'observation du contrôle de légalité, nous indiquant que vouloir recruter des personnels bilingues pour une crèche bilingue, était illégal.

Donc, c'est un système qui aujourd'hui est absurde. Premier argument, c'est un arrêt qui condamne la langue Corse à mort.

Deuxième argument, c'est un arrêt qui est en contradiction fondamentale avec les positions prises sur la question de l'Assemblée de Corse, non seulement dans le cadre de cette mandature, non seulement depuis 2015, mais même depuis plus loin si on remonte notamment à la délibération de 1983. Et hier, lors de la remise du Prix, je rappelais qu'André Fazi faisait le choix, dans cette première assemblée de Corse, de s'exprimer uniquement en langue Corse, que Xavier Colonna, pour ne citer que lui, pas spécialement connu pour des positions autonomistes ou nationalistes, s'exprimait souvent en langue Corse et que bien d'autres élus connus ou moins connus l'ont fait de façon régulière, quelle que soit leur opinion politique.

Troisième catégorie d'arguments, c'est que cet arrêt est critiquable, y compris au regard des droits et principes fondamentaux consacrés par les textes européens internationaux en matière de droit linguistique, le droit des locuteurs à parler la langue qui est la leur.

Les textes sont cités, mais on peut notamment rappeler la convention de l'Unesco, le pacte international relatif aux droits civils de l'ONU ou encore la charte européenne des droits fondamentaux et la déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle, certes, des textes qui ne sont pas nécessairement créateurs de droits directs et qui n'ont pas, bien sûr, valeur supra constitutionnelle, mais qui créent un environnement juridique international et Européen, favorable à nos arguments et ce d'autant mieux que la Cour européenne des droits de l'homme, elle, consacre et organise la reconnaissance des droits linguistiques expressément en matière d'enseignement et d'accès à la justice.

Donc, pour ces trois catégories de raisons, il semble indispensable et naturel d'aller en cassation, d'abord pour essayer d'obtenir une cassation de l'arrêt de la Cour administrative d'appel ; ensuite, pour pouvoir remplir la condition d'épuisement des voies de recours interne pour éventuellement saisir notamment la Cour européenne des droits de l'homme.

Donc, c'est une stratégie de combat judiciaire qui est proposée à travers ce pourvoi. Elle n'est pas exclusive, bien sûr, du combat politique et juridique que nous menons pour la révision de la Constitution. Si d'ici 2025, nous atteignons les objectifs qui sont les nôtres en matière de révision constitutionnelle, ce pourvoi n'aura pas lieu d'être puisque la révision de la Constitution organisera à tout le moins la consécration constitutionnelle du statut de la langue Corse et peut-être même un statut allant jusqu'à reconnaître les droits des langues dites régionales.

Mais indépendamment de cette évolution politique et constitutionnelle, l'intérêt du pourvoi, c'est de nous permettre de ne pas rester en l'état de cette décision qui est extrêmement dangereuse.

Deux éléments sur les moyens de droit. Premièrement, je l'ai dit, invoquer des moyens tirés notamment de la convention européenne des droits de l'homme et de la cour européenne des droits de l'homme. Et deuxièmement, c'est maître Spinoso notre avocat au Conseil qui a conseillé ce moyen, nous pourrions éventuellement déposer une question prioritaire de constitutionnalité visant à reconnaître le droit au bilinguisme, notamment pour les élus d'une assemblée sur un territoire où il y a une langue qui n'est pas le français, c'est-à-dire les élus de l'Assemblée de Corse.

Si nous n'obtenons pas la révision de la Constitution, si le pourvoi est rejeté, il nous restera possible, à ce moment-là, d'aller notamment devant la Cour européenne des droits de l'homme pour continuer ce combat judiciaire.

Cette stratégie juridique, elle vient bien sûr en complément de la stratégie globale que nous devons définir et mettre en œuvre en faveur de la langue corse.

Nous avons déjà eu l'occasion de délibérer à plusieurs reprises dessus et vous savez que cette question de la langue fera l'objet dans les sessions à venir de l'Assemblée de Corse, très prochainement de propositions.

De la même façon, une réunion est prévue lundi, élargie, c'est l'engagement que nous avons pris avec la présidente de l'Assemblée de Corse, notamment vis-à-vis des syndicats, collectifs de jeunes qui s'étaient mobilisés.

Enfin, nous aurons l'occasion de nous exprimer, chacune et chacun, dans le respect de notre sensibilité sur la question de la langue à l'occasion de la visite de la mission parlementaire des députés prévues pour se dérouler les 5, 6 et 7 février prochains.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises sur la meilleure stratégie à adopter au regard de la décision qui avait été prise par la Cour d'appel administrative de Marseille. Vous avez parfaitement développé les arguments. Moi, dès le départ, j'étais effectivement pour qu'on aille jusqu'au bout, pour épuiser tous les recours possibles et essayer d'aller le plus loin possible pour ensuite pouvoir se porter vers d'autres juridictions, notamment européennes ou internationales.

Je crois qu'il est important qu'on aille véritablement jusqu'au bout sur ce plan-là, quand bien même bien sûr, comme ça avait été évoqué par certains, on peut s'attendre à un avis défavorable, mais en tout cas, cela permettra de démontrer qu'aujourd'hui, on ne serait pas en capacité de pouvoir parler sa langue dans l'espace public et en particulier dans les institutions de la Corse, et dans le cadre d'un règlement intérieur, cela est précisé dans un règlement intérieur que nous avons voté tous à l'unanimité.

C'est une stratégie là, mais ce n'est qu'une partie de l'ensemble de notre politique, bien évidemment, puisque nous aurons à développer dans les jours qui viennent de nouveaux axes pour faire de cette langue quelque chose de vivant

véritablement, que tout le monde puisse la parler, l'adopter, comme nous l'avons entendu hier soir aussi, avec tous ces jeunes, dans tous les espaces de la vie quotidienne. Je crois que la meilleure façon de défendre sa langue, c'est de la parler. Je parle français au moment où je m'exprime, je suis traduite, et que je remercie d'ailleurs, par les interprètes que nous mobilisons depuis plusieurs mois. J'espère que tout le monde pourra faire en sorte que par l'usage, cette langue puisse s'imposer dans l'espace public. Il ne faut jamais désespérer bien sûr.

Donc, on verra bien ce que dira la juridiction compétente et j'espère que nous aurons le soutien de tout le monde sur ce sujet Ô combien important pour moi, vital, je le précise, vital véritablement.

À ringrazià vi à tutti.

Quale hè chì vole intervene ? Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

HAGEGE dicia « Les langues ne sont pas toutes égales face à la mort ». È n'avemu a prova oghje. Ghjè chì, incù issa decisione ghjuridica, di sicuru, s'accelereghja u prucessu di morte di una lingua. L'hà detta u Presidente, è ghjè cusì chì si passa quandu una lingua ùn hè micca purtata da l'auturità pulitiche è ghjuridiche.

A nostra lingua à noi, si canta, si parla, si scrive, si sona, si macagna incù a nostra lingua, incù tutta a finezza ch'elle portanu e nostre parolle.

È si pò parlà à tempu di prugettu, di pulitica, simu in capacità incù a nostra lingua di parlà di tuttu.

È quì, di sicuru, ancu in iss'ambiu puliticu, in issu locu chì ghjè quellu di tutti i Corsi, ùn ci ponu micca impedisce di parlà a nostra lingua. Ancu s'è i testi ghjuridichi dumane, s'è no andemu à a fine, è ch'elli sò cuntrarii, è ch'elli c'impediscenu, noi parleremu sempre a nostra lingua, ghjè un fattu, è serà cusì.

Ma, in tutti i casi, emu parlatu di i liceani, nanzu. È anu ragiò. Anu una logica issi liceani. Perchè chì a lege TOUBON, scritta l'8 d'aostu 1994 dice chì, in scola, ci hè una sola lingua ufficiale. Macari si parla corsu, s'ampara u Corsu in scola, è dunque ci sò... Allora tandu, ci vulerebbe chì issa stessa ghjuridizione, ch'ella pigliessi listessu ghjudicamentu, è, s'ella face què, di sicuru ci hè a guerra in Corsica. Tutti i liceani, tuttu u mondu... A Corsica serebbe bluccata da u ghjornu à u lindumane. Perchè chì, pè noi quì, in issu locu di decisione pulitiche, perchè chì tandu ci hè una decisione chì hè pigliata in u sensu chì hè purtatu, chì

hè lettu oghje, è perchè chì pè a scola ùn hè micca pigliata? Perchè chì chjodenu l'ochji? È perchè chì quì ùn chjodenu micca l'ochji? Perchè chì a lege hè listessa!

Allora, eiu pensu chì ùn si pò micca avè duie manere di pensà a lingua, è chì pè quessa, torna una volta...Allora, ci anu da dì iè, l'autunumia a mettite à tutte e salse. Torna una volta quì, prima si vede chì ciò chì hè nurmale in tutti i paesi d'Auropa, a ricunniscenza di tutte e lingue in Auropa, quì, in Francia, simu incapace, sò incapace di piglià la in contu. Ci hè qualcosa chì ùn và micca. Ghjè qualcosa chì...Avemu vistu, ci sò parechji duminii induve n'avemu fragilità, insecurità ghjuridiche. L'emu vistu, n'emu parlatu tutta una settimana ind'è i senatori, à l'assemblea naziunale, à nantu à i dispositivi di lascita, derogatorii di lascita. Però tuttu u mondu chjode l'ochji, a sapemu tutti, ci hè una fragilità, ma emu cuntinuatu à avanzà.

Si pò fà nantu à a lingua dinù. Sapendu chì ci avvicinemu. Ùn simu micca in l'andatu. Ùn simu micca in u chjassu. Ùn simu micca à nantu à a strada, à nantu à l'autostrada di l'evoluzione pulitica.

Allora, femu chì issa lingua si possi parlà ancu quì. Forse chì dumane, speremu, s'è l'autorità ghjuridiche francese ùn ci accordanu micca u nostru dirittu, perchè chì ghjè un dirittu, forse chì quelle di l'Auropa ci capisceranu di più.

Vi ringrazii.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

À l'accorta, cusì...

Tout à l'heure, vous avez « il ne faut pas désespérer ». Il est trop tard pour désespérer, il est bien trop tard pour désespérer.

Vous avez évoqué Andria Fazi, on l'a connu, à l'époque dans les années 80 jusqu'à 89 puisqu'il nous a quittés je crois en septembre 89, je me rappelle cette messe à Ghisonaccia et de ce Culombu sur la place de l'église, Bianca se rappelle, avec des gens qui ont disparu depuis, notamment Natale Luciani, mais je laisse de côté l'histoire, et Xavier Colonna qui avait été aussi évoqué par le président.

Xavier Colonna quand même avait dit, Président, un jour aux nationalistes, « vous qui mettez des U partout », rappelez-vous. Donc, c'était des gens qui ont, à l'époque, combattu, alors qu'ils parlaient corse mieux que quiconque, je parle pour Xavier Colonna pas pour Andria Fazi, ils se battaient contre eux-mêmes, finalement, ils se battaient contre leur père, contre leurs grands-pères. Or, nos grands-pères, ils parlaient Corse, nos pères aussi sans pour autant penser qu'elle soit officielle ou pas. Pour eux, elle était bien plus qu'officielle, c'était leur langue.

Je crois qu'aujourd'hui on doit prendre cette route-là. C'est nous qui rendons les choses officielles, les langues ne se décrètent pas, les signatures ne font pas les cultures, vous le savez, c'est le peuple qui décide, c'est la volonté populaire qui fait.

Et nous, nous sommes, comme dirait René Char, « des héritiers sans testament » parce qu'on doit assumer, c'est pire, on doit assumer la suite. La suite, c'est un grand devoir pour nous tous, c'est un devoir qui a commencé il y a très longtemps, bien avant le Riaccquistu. Rappelez-vous, je ne ferai pas l'histoire de la langue corse, je ne remonterai pas à Salvatore Viale, mais Santu Casanova et plus tard des générations de Muvristi, d'Annu corsu je dirais, de « Cynéistes » ciò chèn'avemu chjamatu, mais ça, Romain Colonna le sait mieux que moi, sta literatura è stu mantenimentu, a mantenitura di, mais on est dans un combat, on est dans une guerre contre le temps et cette guerre contre le temps qui nous renvoie à cette urgence linguistique, elle nous renvoie aussi et demain, vous le verrez plus qu'aujourd'hui notamment au niveau de l'enseignement et du reste, à l'urgence démographique. La Corse ne fabrique plus de Corses ou pas beaucoup, elle fabrique peut-être des attractivités et il va falloir qu'on voie comment on peut gérer, et pédagogiquement, et politiquement, cette attractivité.

Il y a surtout pour nous, aujourd'hui, la question de l'entretemps qui se fout pas mal, passez-moi l'expression, des tribunaux, des sentences et du reste. Emu fattu senza, cuntinueremu à fà senza. L'important, c'est non pas de donner l'exemple, mais d'essayer d'avancer.

Hier matin, je vous ai posé une question, je suis resté un peu sur ma faim cum'elli dicenu i Bastiacci, « sò intrutu incù a fame è sò surtitu incù l'appitittu ». J'attendais autre chose et j'attendais surtout qu'on prenne vraiment en main et en compte cette urgence linguistique, parce qu'on est aujourd'hui, pas à un point de mort, mais à un point de bascule civilisationnel, c'est évident.

J'ai déposé une motion au nom de mon groupe sur le « chjami è rispondi » qui va dans le même sens. Le recul du « chjami è rispondi », c'est le recul de nos fondements ruraux, c'est le recul linguistique, c'est le recul d'une

manière de vivre, de respirer. Ghjornu per ghjornu, perdimu u nostru sale, u sale di ciò chì ci hà fattu Corsu.

Voilà, je vous rappelle simplement que, bien sûr, on va soutenir, même si on ne se fait guère d'illusions sur l'article 2 de la Constitution de la République française et sur le fait qu'on est toujours une langue dite « régionale », avec des murs de tous les côtés qui font qu'on est condamnés à faire par nous-mêmes ce que les autres, un jour ou l'autre, vont s'acharner à déconstruire et à démolir.

Vous dire aussi que quelles que soient les déclarations, l'intention, la nôtre, aussi fondamentale qu'elle soit, l'intention n'est pas la vertu. Donc, continuons et essayons de démontrer, au-delà des salles d'audience, que nous avons des choses à proposer, des choses à faire respirer et surtout à construire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Romain.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Ce n'est pas rien, là ce qu'on s'apprête éventuellement à voter, une assemblée qui donne mandat pour se pourvoir en cassation au nom du droit linguistique.

Je voudrais rester dans mon intervention exclusivement dans le domaine du droit parce que, au risque de choquer quelques-uns de nos amis avocats et spécialistes de l'art, le droit n'est pas une science exacte et notamment l'interprétation qu'en font les tribunaux français à l'égard des langues dites régionales.

Je voudrais reprendre un point particulièrement important qu'a évoqué le président du Conseil exécutif. La France, que les choses soient dites, on le dit très sereinement, mais je crois qu'il va falloir le répéter encore et encore, la France ne respecte pas le droit international. On peut faire toutes les démonstrations qu'on veut, contrairement, la France ne respecte pas le droit international en matière linguistique. Tous les textes internationaux commencent à l'article 1 ou à l'article 2 par un fait imprescriptible de non-discrimination en fonction du sexe, en fonction de la couleur de peau, en fonction de la religion et en fonction de la langue, et tous les textes internationaux, pour la plupart, ratifiés par la France. Donc, la France ne respecte pas le droit international.

Dans toutes les interprétations et tous les rendus des tribunaux français, conformément au droit français à ce qu'a dit le Conseil constitutionnel, l'article 75-1 de la Constitution française ne constitue pas un droit en soi. Je voudrais m'arrêter un instant sur cette question-là, ça veut dire que dans la Constitution française, il y a un article et le Conseil constitutionnel nous dit tranquillement et ça passe à l'as, on nous dit tranquillement : « oui, mais cet article ne confère aucun droit ». Je répète, qu'on se comprenne bien tous, il y a dans la Constitution française un article et le Conseil constitutionnel nous dit « mais cet article, l'article 75-1, n'ouvre aucun droit ».

On recevait récemment à l'université de Corse un professeur basque spécialiste du droit. Il nous disait que c'était juste impensable qu'un article de la Constitution ne confère aucun droit.

Dans les arrêtés des tribunaux, Nadine Nivaggioni a évoqué la loi Toubon de 1994 qui spécifie les possibilités de l'usage de la langue française qui, grosso modo, s'impose partout. En 2021, il y a eu une modification de cette loi par la loi Molac.

Alors la loi Molac, on a retenu l'aspect quasi exclusivement immersif de la loi Molac, ce en quoi elle a été retouchée au Conseil constitutionnel sous certains de ces aspects. Mais la loi Molac, elle a modifié la loi Toubon, elle a modifié l'article 21 de la loi Toubon. Donc la loi Toubon, aujourd'hui, à son article 21 dispose, je vous le lis, « les dispositions de la présente loi », donc la loi Toubon, « ne font pas obstacle à l'usage des langues régionales et aux actions publiques et privées menées en sa faveur ou en leur faveur », depuis 2021, consécutivement à la modification de la loi Toubon par la loi Molac. Et ça, les tribunaux n'en font pas mention.

Donc, ça veut dire que la France ne respecte pas le droit international, mais ne respecte pas ses propres lois qu'elle produit elle-même.

Je continue, ça ne s'arrête pas là. Il y a eu cinq communes catalanes qui ont voulu pouvoir s'exprimer en catalan et en français. Le préfet a motivé une interdiction, c'est parti au tribunal administratif de Montpellier qui a dit « non, ils n'ont pas le droit de parler en catalan ». Les cinq communes ont fait appel et c'est allé au TA de Toulouse. Et, le TA de Toulouse, un mois après le TA de Marseille a rendu sa décision. Qu'est-ce qu'il nous dit le TA de Toulouse, Madame la Présidente ? Il nous dit : « vous avez le droit de parler catalan, d'abord français, mais vous avez le droit de traduire après en catalan », mais « vous avez le droit de traduire en catalan ». Et que nous dit le TA de Marseille, « vous n'avez pas le droit de traduire » grosso modo.

Donc, je voudrais que cette Assemblée aussi prenne conscience d'un fait, c'est qu'en un mois, les juridictions françaises donnent deux avis contraires relatifs à l'interprétation de la Constitution. C'est grave !

Il me semble que tout ce que je suis en train de vous dire uniquement et exclusivement d'un point de vue juridique, c'est grave parce que là, on a une instabilité juridique qui nous pousse à aller en cassation, ghjè simbolica, nò ùn n'hè micca ca simbolica ! Il y a une instabilité juridique et un flottement.

Je termine en disant un dernier point, le TA de Toulouse, relative à l'appel des cinq communes catalanes, dit « le Conseil constitutionnel, tel qu'il a interprété jusqu'à présent », « tel qu'il a interprété jusqu'à présent, l'article 2 de la Constitution française ». Donc on est bien dans une affaire d'interprétation et qui interprète pour le moins peut interpréter pour le plus. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. D'autres interventions ? Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je crois qu'il faut aussi, et peut-être qu'on regarde à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur parce que ce qu'il faut en fait, je n'ai pas l'impression que ce soit interdit, c'est surtout que si on ne parle pas Corse, il faut qu'on puisse quand même comprendre et c'est pour ça que vous aviez mis en place cette traduction. Je ne l'ai pas en tête, je n'ai pas regardé, mais est-ce que le fait que ce soit traduit, c'est bien précisé dans le règlement intérieur ? Parce que c'est ça en fait, qui peut être sujet à annulation du règlement.

Donc je crois qu'en parallèle des procédures qui sont initiées, il faut aussi retravailler un règlement intérieur parce qu'effectivement, nous ne sommes pas la seule région dans ce cas, les Bretons, les Basques ont déjà délibéré et il y a des assemblées où le règlement intérieur a été validé avec des langues régionales. Donc, peut-être à travailler aussi sur la rédaction qui précise que lorsqu'on parle en Corse, il y a une traduction simultanée en français.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, et inversement bien sûr. On ne va pas faire le débat ici, mais je ne pense pas que ce soit cela, bien évidemment et effectivement, comme le disait Romain Colonna, à un moment donné, c'est à l'interprétation du Tribunal saisi, de la juridiction saisie.

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Je ne peux pas ne pas intervenir sur un problème qui pour nous n'est pas un problème administratif, n'est pas un problème de règlement intérieur, n'est même pas un problème uniquement juridique. C'est un problème politique !

Un peuple, sa respiration, c'est son identité et c'est sa langue. Le priver de sa langue, c'est lui mettre le couteau sous la gorge. On ne peut pas supporter cela, je le dis en français intentionnellement pour que tout le monde me comprenne.

On ne doit pas oublier que l'initiative vient du préfet Lelarge qui nous aimait beaucoup, que nous aimions aussi, on le lui rendait ! Depuis, ça devient incompréhensible ! Comment peut-on, au même moment, continuer à entretenir la langue à travers de multiples initiatives, d'autres que moi l'ont dit et ont insisté ? Comment peut-on faire en sorte qu'il y ait des écoles bilingues ? Comment peut-on faire en sorte qu'il y ait demain des écoles immersives et priver ce peuple officiellement de sa langue ? Insupportable, politiquement insupportable, humainement, nous ne pouvons que réagir, culturellement, il faut qu'il y ait une mobilisation. On ne peut pas accepter cela.

On est dans une enceinte où on débat de tout, on débat de questions éminemment politiques, celle-ci en est une. Je souhaiterais que chacun s'exprime parce que cette dimension, aujourd'hui, nous heurte, ce ne sont pas uniquement des décisions de justice.

Le peuple Corse a droit à la vie comme d'autres peuples. Il a droit à sa langue comme d'autres peuples. Ici, nous pouvons parler corse et français. Nous parlerons sans doute demain anglais ou chinois parce que ce sont des langues internationales, mais notre premier niveau, c'est ce que nous sommes, c'est notre mode d'expression et c'est la langue Corse bien avant le français, pour nous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josépha et Paul-Félix, ensuite.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora, ùn avemu micca da rifà di sicuru quì a storia di a lingua, è di u monolinguisimu francese, è a visione ch'ella porta a Francia chì ùn hà più nisunu paese in parangone d'altri paesi d'Auropa induve u bislinguisimu ùn hè più una quistione. Ùn emu micca da rifà sta storia sta sera. A quistione hè di dì, à traversu issa quistione di drittu, di fà ne una quistione di fondu puliticu. Vene di esse dettu.

Ci sò duie manere.

Dighjà, prima, chì st'istituzione purtessi una vera pulitica linguistica forte, ch'ella arradichessi issa pulitica linguistica, ch'ella sia messa in piazza un'ufficialità di fattu. Micca solu di pudè aduprà sia u Corsu sia u Francese cum'è no a femu tutti in st'Assemblea quì.

S'è vo vulete mette in piazza un veru raportu di forza puliticu, à livellu di a strategia ghjuridica, cuminciate à trasmette tutti l'atti amministrativi di st'Assemblea, di l'Uffizii, di l'Agenze in lingua corsa. Stancate li! Stancate li! È purtate a quistione veramente di fondu di ciò chì hè u spiritu di a lege, a so interpretazione è u sensu di u drittu. U drittu, a lettera, è u spiritu.

S'è vo vulete mette in piazza una vera quistione di forza nantu à sti patti quì, nantu à a quistione ghjuridica, stancate li! Stanchemu li cù tutti i mezi chè n'avemu. Ch'ella s'imponi sta quistione, ch'ella venga, ch'ella venga l'ora di a discussione vera ingiru à què.

Sicondu affare.

Simu tutti cunvinti chè no vulemu a cuufficialità di a lingua, l'ufficialità di a lingua. Siamu chjari nantu à i patti. S'ellu ci hè dumane una ripresa di discussione incù u guvernu, ci vole à esse chjari nantu à e dumande. Dumandà l'ufficialisazione di a lingua. Micca un serviziu publicu di a lingua, di più mezi, più affari è altru. Siamu chjari nantu à e parolle è nantu à i termini, è dopu, ci sò i neguziati. Ma siamu chjari nantu à ciò chè no vulemu.

Terzu affare, è cumpieraghju cusì. Di sicuru ch'ellu ci vole à parlà, chì l'usu di a lingua hè di primura, ch'ellu ci vole à cantà perchè chì ghjè u spiritu di a nostra lingua, ch'ellu ci vole à purtà la in ogni locu induve no a purtemu. Quessa hè a nostra rispunsabilità in quantu di cittadini, quessa di sicuru, di cittadini corsi.

Pè fà esse issa lingua à u mondu è esse noi.

Ma, in l'istituzione, femu iss'ufficialità di fattu. Di fattu.

Ci vole à fà la, è avemu, per via di st'istituzione i mezi di fà la. Ne semu sempre à aspittà una pulitica linguistica chì sia offensiva perchè chì simu di modu serenu, di modu tranquillu ma sapemu chè no simu in una battaglia pè sta lingua. Femu cù tutti l'arnesi chè n'avemu una realtà di iss'ufficialità di fattu è mandemu à spassu per via di quessa, per via di i nostri cumpurtamenti e decisione di i tribunali, e linee rosse, è tuttu ciò ch'ellu si accetta sin'à d'avà. Marchjemu nantu à i nostri dui pedi, ch'ella ci fussi issa dimarchja ghjuridica ma ch'ella sia accumpagnata, chì iss'Assemblea trasmettessi tuttu, tutti i so atti in lingua corsa è di sicuru pone u prublema, s'è no vulemu aduprà una strategia chì sia altra in Corsu, femu di issa lingua ciò ch'ella deve esse! Ch'ella sia a pratica bislingua dapertuttu, in tutti i nostri usi, cum'è no a femu!

Eppo mettimu veradimamente issa pulitica linguistica in piazza, mi pare chì què a pudemu fà senza aspettà è senza tricà e decisione di u tribunale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U secretariu di seenza hè ubligatu d'andà à una reunione, aghju da dumandà à qualchissia di vene quì. Françoise Campana, pè piacè.

Paul-Félix, avete a parolla.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Eiu, cuntinueghju à dumandà mi s'eddu hè statu astutu di fà una lagnenza contr'à a decisione di u prefettu parchì ùn era chè una decisione à u più chjucu nivellu di a lege. Avà t'avemu una decisione di negazione di i nosci diritti purtata da u tribunale amministrativu. Dumani podassi da u Cunsigliu di u Statu s'ellu ricusa, è ùn ci firmerà più chì una dumanda davanti à una Corsa Auropeana.

Eiu pensu chì l'articulu sicondu, fiaschemu à nantu dipoi sempre. Allora, a manera forte di cuntornà hè di micca fà casu di a decisione di a Francia. Ùn ci anu micca à aiutà à parlà u Corsu. Ci anu à sempre mette una trappula pà fà fiascà tutte e nosce voluntà. È pensu chì di stuzzicà u vispaghju di u Statu, nanzu una dumanda d'evuluzione custutiziunale forte chì apre un purtonu pè a lingua corsa hè un risicu di fà mudificà a noscia manera di scrittura di l'evuluzione istituziunale, chì hè qualcosa chì porta a lingua quantunqua à un nivellu patrimonali forti.

Donc moi, je le dis, il est légitime d'attaquer, de chercher à forcer la France arc-boutée sur des règles législatives héritées de la royauté, à une époque où la Corse ne faisait pas partie de la France, ça remonte à François 1^{er}, ce sont les dernières lois qui sont toujours en activité, législatives et réglementaires en France.

Il y a une vision archaïque d'un pays recentré sur lui-même, qui nie pour se protéger, toutes les spécificités culturelles et territoriales. Moi je pense qu'il ne faut rien attendre.

J'ai vu, l'argumentaire est fort, mais on va tout le temps bloquer sur cette fameuse logique que le français est la langue de la République, elle doit être d'usage dans tous les lieux publics et que, en gros, on n'a pas de droit et ils ne vont pas nous en donner par cette petite porte.

Je le dis avec conviction que d'avoir attaqué, si on va à l'échec définitif juridique, ça nous crée un obstacle validant permanent, ce qu'on n'avait pas eu jusqu'à présent. C'est pour ça que, quellu ch'ùn face mai nudda, ùn fiasca mai, mais, je m'adresse au président qui est aussi un juriste de haut niveau, le risque, c'est de sacraliser la négation du Corse. Attention !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Nò. Mi gircu versu u presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions.

D'abord, y compris pour préserver les débats que nous avons à avoir sur la meilleure stratégie, à mon avis, nous avons besoin d'échanger en nous écoutant, dire que le pourvoi est en fait toute hypothèse à titre conservatoire. On peut toujours se désister d'un pourvoi, les procédures sont longues, on peut même espérer que la révision constitutionnelle promise pour la fin de l'année 2025, si elle intervient, interviendra en toute hypothèse avant l'examen du pourvoi. Première remarque.

Deuxième remarque, moi j'écoute avec beaucoup d'attention et sans a priori l'ensemble des arguments qui d'ailleurs ne s'excluent pas forcément. Par exemple, fallait-il faire un recours ? Je pense que, et c'est en filigrane de vos explications, pour des raisons politiques et symboliques, nous étions obligés de faire un recours. Jusqu'où faut-il le porter et dans le cadre de quelle stratégie ? C'est une question qui prolonge la première. Mais si dans la situation actuelle, au moment où nous discutons pour obtenir un statut de la langue, une solution politique et une révision constitutionnelle, si nous nous accommodons d'une décision préfectorale qui vient nous dire que notre règlement intérieur voté à l'unanimité est illégal parce qu'il a pour objet et pour effet de conférer le droit de parler corse, on peut toujours détourner pudiquement le regard. Mais si on accepte ça, j'ai envie de dire, on accepte tout, y compris concernant la crédibilité et la

légitimité de notre Assemblée. Donc, la contestation elle était, à mon avis, inéluctable.

Est-ce qu'il peut y avoir des moyens plus intelligents que le choc frontal pour contourner la difficulté ? J'ai écouté ce qu'a dit notre collègue Valérie Bozzi, c'est tentant, ce d'autant mieux que notre première mouture du règlement ne faisait pas référence à la traduction simultanée. Et donc, je pense qu'il faut qu'on expertise ça, mais y compris à l'aune d'un arrêt qui vient de tomber de la Cour administrative d'appel de Toulouse que vous avez peut-être vu, qui dit que, y compris lorsqu'il y a une traduction, l'usage de la langue dite régionale ne peut être que facultatif et partiel.

Autrement dit, et c'est pour ça que je dis qu'il faut qu'on s'écoute et qu'on réfléchisse, en fait, on voit bien que les jurisprudences des différentes cours administratives d'appel convergent pour avoir une interprétation très restrictive, en plus, d'un texte constitutionnel qui lui-même est déjà fermé.

Donc, je le dis aussi, en espérant que ceux qui ne partagent pas nos idées sur la langue Corse ne nous écoutent pas cette heure tardive, il y a de forts risques que le Conseil d'État, qui n'est pas connu pour avoir une jurisprudence particulièrement audacieuse, confirme la Cour administrative d'appel. Et donc, nous nous rapprochons à ce moment-là, effectivement, d'un verrou juridique et juridictionnel, qui devient de plus en plus fort, parce qu'après, derrière, il n'y a plus que la Cour européenne des droits de l'homme où nous avons quand même des chances de succès, il faut le dire. Effectivement, et ça nous a été rappelé, y compris par l'intervenant qui était venu nous voir, la France est aujourd'hui sur une position extrêmement rétrograde et extrêmement marginale sur l'échiquier politique européen et même international.

Donc moi, je pense que cette perspective-là est à croiser avec d'autres. La désobéissance civile, nous en parlions avec la présidente de l'Assemblée de Corse, c'est ce que vous nous proposez du côté de la langue et qu'on pourrait transposer ailleurs, et à décliner, etc. Je pense que c'est un moyen dont nous ne pouvons pas nous priver aujourd'hui. En tout cas, nous devons l'intégrer dans notre stratégie, y compris parce que le temps qui passe nous inquiète aussi sur la capacité de l'État à prendre en compte le fait démocratique et l'expression du suffrage universel.

Donc, je le dis aussi et je l'ai souvent exprimé, si on nous dit ou on nous démontre du côté des gouvernements et de l'État qu'en gros, on peut gagner autant d'élections qu'on veut, avec le score qu'on veut, trouver les consensus les plus larges, y compris entre une majorité et une opposition, et qu'on nous dise à la fin des fins, « même si vous êtes d'accord sur tout ou sur presque tout, nous, il y a des règles qu'on ne remettra jamais en cause, et notamment dans des domaines

qui pour nous sont essentiels », ça veut dire qu'il faut qu'on trouve une autre stratégie parce qu'après, il n'y en a plus 50, si le suffrage universel est fermé, il y a la lutte armée et moi je dis que ce n'est pas possible, que ce n'est pas souhaitable pour notre peuple, pour toutes les raisons que nous avons eues à évoquer. Et donc, si le suffrage universel ne fonctionne pas et si la lutte armée n'est pas employée et est écartée, il n'y a plus que la désobéissance civile générale et dans tous les domaines.

Donc moi, cette option-là, je le dis aujourd'hui, il est tard, mais que ça soit dit, et dans cet hémicycle, simu à a stretta, nous arrivons au bout du bout du bout de processus, de concessions, de points d'équilibre, de risques de catastrophe évitée, de colères, de drames, etc., il faut que nous réussissions à déboucher. Et je dis aussi très clairement que mieux qu'attendre la jurisprudence du Conseil d'État, mieux que d'attendre une éventuelle victoire devant la Cour européenne des droits de l'homme, je souhaite et nous avons à souhaiter que la révision constitutionnelle intervienne et qu'elle intervienne très vite.

Et dans ce combat-là, dans les quelques mois à venir, nous avons aussi à réfléchir sur la façon dont notre combat est regardé et perçu par les langues dites « régionales » parce qu'à un moment donné, peut-être qu'on va proposer à la Corse, au nom d'une singularité qu'on ne rencontre pas ailleurs, un chemin, y compris au plan constitutionnel qui ne sera pas celui réservé aux autres langues régionales, ou alors on ira vers une solution plus générale. Mais à ce moment-là, il faut que les progressistes de France, y compris celles et ceux qui sont attachés aux langues régionales, à gauche et à droite, le fassent savoir.

Je termine. On a ce pourvoi et je voudrais une fois encore relier cette discussion à celle que nous avons eue ces 48 heures, sans préjuger de ce que sera l'issue de nos échanges, réfléchissons sur la question de la langue, y compris à la stratégie globale par le haut et à la stratégie par le bas. On a tous les éléments pour le faire, on a expertisé, on a un rapport d'orientation, on a le rapport porté par Muriel Fagni, on a la volonté d'agir très vite dans les jours et dans les semaines à venir. Essayons de le faire de la façon la plus efficace possible sur une question qui globalement fait quand même l'unanimité chez les Corses et dans cet hémicycle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hè detta. Ghjera un raportu d'infurmazione, dunque ùn ci hè micca da vutà. Nant'à i raporti, emu compiu, l'esecutivu hà presentatu tuttu. Avà emu da passà à e muzione. Forse 5 minute pè mette ci d'accordu nant'à duie ò trè affari.

Pudemu cumincià, ci sarà forse una delegazione chì surterà.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O2/017 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais d'abord vérifier si nous avons toutes les motions parce qu'il y avait encore des échanges, donc il ne faudrait pas que nous discussions dans le vide, ça ne sert à rien et nous n'avancerons pas.

Donc, sur la motion déposée par Paola Mosca, concernant l'application des critères des centres d'intérêts matériels et moraux pour les titulaires du CAPES en Corse, simu pronti ò nò ? Aspettate, facciu un puntu nant'à a muzione purtata da Georges Mela, ci simu dinò ? Và bè.

Duie sò rimandate in cummissione, l'emu decisa cusì mentre a cummissione permanente è organizzaziunale. È po, emu da scambià duie seconde cù duie persone per a pruposta fatta da u CESEC, di fà una muzione pè difende Boualem Sansal, di sustegnu. Eccu.

Paula Mosca, avete a parolla.

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

Vous n'êtes pas sans savoir que les enseignants Corses titulaires d'un CAPES se retrouvent chaque année, mutés loin de chez eux. La plupart d'entre eux sont en plus détenteurs de l'habilitation en langue Corse.

Au-delà des désagréments qui sont liés à ces départs forcés, cette situation est très dérangeante car l'académie de Corse est déficiente en termes d'enseignants et a recours à des enseignants contractuels.

Pour permettre à ces enseignants, jeunes et moins jeunes, de rester ou de revenir là où ils sont le plus utiles, à savoir chez eux en Corse, il existe une solution qui est déjà adoptée dans d'autres territoires insulaires, à savoir l'application des centres des intérêts matériels et moraux.

Nous proposons à travers cette motion que l'Assemblée de Corse demande la création de critères relatifs au Centre des Intérêts Matériels et Moraux pour la Corse, tels qu'ils existent pour les autres territoires insulaires ; souhaite que dans l'attente de la mise en place de ces critères, une dérogation soit mise en œuvre au plus vite afin de permettre aux enseignants Corses de bénéficier d'un système de bonification spécifique ; souhaite également que les discussions relatives à la mise en œuvre de cette dérogation soient menées en étroite collaboration avec les représentants des enseignants, les organisations syndicales, les autorités académiques et la Collectivité de Corse afin de prendre en compte les besoins et les spécificités de l'éducation en Corse ; mandate le Président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour faire valoir cette demande auprès des ministères concernés, notamment le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Fonction publique.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a deux amendements sur cette motion, un premier du groupe « Avanzemu » et un second du groupe « Un soffiu novu ».

C'est Chantale Pedinielli qui le présentera.

Donc, « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI

Merci.

On a échangé bien sûr en commission organique avec Paula sur l'opportunité de s'associer à cette motion. On avait formulé donc le souhait de s'associer sur l'idée puisqu'on avait rappelé notamment une motion de juillet 2011 qui était dans le même sillon, où on demandait aussi, parce qu'il n'y avait pas simplement le fait de maintenir en Corse les neo-capésiens, mais le fait d'essayer de bloquer ceux qui partaient à l'époque et surtout d'essayer de voir comment on pouvait faire pour faire revenir ceux qui étaient en exil forcé et qui alimentaient les contingents dans les académies déficitaires de la ceinture parisienne, notamment le 93 et qui vivaient ça comme une punition finalement, au bout d'une réussite au CAPES.

Donc on a proposé deux amendements :

Amendement n° 1 : après le visa « vu la Circulaire interministérielle n° 96-2990 du 9 mai relative à la mobilité des fonctionnaires », intégrer le visa

suivant : « vu la délibération n° 11/192 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2011 portant sur le maintien dans l'Académie de Corse pour la rentrée 2011 des jeunes professeurs certifiés mutés, ».

Amendement n° 2 : je cite, « après l'alinéa du dispositif, « souhaite que dans l'attente de la mise en place de ces critères, une dérogation soit mise en œuvre au plus vite afin de permettre aux enseignants Corses de bénéficier d'un système de bonification spécifique. », ajouter les alinéas suivants, je précise, en concertation avec l'auteur de la motion : « demande le maintien des néo-capésiens en Corse ; demande le retour des capésiens en Corse ». On n'a pas voulu développer, sachant que ça concerne justement ceux qui, étant nés en Corse et ayant effectué une scolarité en Corse, souhaitent mettre fin à leur exil forcé pédagogique.

Amendement n° 3 : rédiger l'avant-dernier alinéa du dispositif comme suit : « souhaite également que les discussions relatives à la mise en œuvre de cette dérogation soient menées en étroite collaboration avec les représentants des enseignants, les organisations syndicales, les autorités académiques, la Collectivité de Corse, ainsi que dans le cadre des discussions sur l'autonomie de la Corse devant mener à une évolution législative, afin de prendre en compte les besoins et les spécificités de l'éducation en Corse. »

Je pense que j'ai été conforme dans la formulation à ce que nous avons retenu ensemble en réunion préalable.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un autre amendement, on le laisse présenter et ensuite, on demande l'avis de la porteuse de la motion et l'avis de l'exécutif.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Dans le cadre de la commission, j'ai eu des difficultés techniques qui ne m'ont pas permis de m'expliquer clairement. C'est pourquoi aujourd'hui, rapidement, je vous expose les motifs de ces amendements.

On comprend bien, bien sûr, la difficulté des capésiens insulaires qui sont obligés de quitter la Corse après l'avoir obtenu et du droit au retour de ceux qui veulent rentrer en Corse.

Je trouve néanmoins que le texte ne tient pas assez compte du fait que l'on s'inscrit dans un contexte normatif national, celui de l'éducation nationale. Toutes les régions, je pense, sont logées à la même enseigne et il y a lieu d'en tenir compte. Les conditions de mutation, qui par définition sont nationales, devraient aussi évoluer pour que les titulaires du CAPES puissent exercer dans leur région d'origine via l'application de ces critères de centres d'intérêts matériels et moraux, ce qui aurait pour conséquence de limiter les flux de mutation d'une région à l'autre.

Pour libérer des postes en Corse, au-delà des revendications portées par la motion initiale, il faudrait peut-être pouvoir offrir cette même possibilité à ceux qui, basés en Corse, voudraient rejoindre leur région.

L'application de ces critères pour les seuls enseignants en Corse pourrait ne pas suffire puisqu'il faut également que les postes occupés dans l'académie de Corse soient libérés et il ne pourrait l'être que si les titulaires eux-mêmes puissent rentrer dans leur région.

Voilà donc l'objet de cet amendement d'élargissement qui, sans toucher à la motion initiale, ajoute 2 considérants. Je ne vais pas les lire, je vous ai un petit peu résumé ce qu'il en est.

Donc, nous comprenons bien le souci qui sous-tend le dépôt de cette motion, mais il n'offre à nos yeux, à mes yeux, qu'une réponse isolée qui ne s'inscrit pas dans le contexte global.

Je vous remercie. Alors si vous souhaitez, je vous les lis, mais je pense que j'ai un peu exprimé ce qu'il en était.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chantal. Avis de la porteuse de la motion ?

Mme Paula MOSCA

Concernant les amendements du groupe « Avanzemu » favorable.

Concernant les amendements du groupe « Un soffiu novu », défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de l'exécutif.

Mme Bianca FAZI

Favorable. J'en profite pour répondre à Chantal, c'est là où toutes les régions devraient demander l'autonomie, comme ça elles pourraient s'autogérer. On est bien là dans le cœur du problème parce que c'est absolument ahurissant ce qui se passe en France. On n'est plus au 21^{ème} siècle, on est au 19^{ème} siècle, avec des choses qui sont tellement logiques, tellement logiques que ça ne se passe pas.

Donc, je comprends l'avis défavorable de Paula parce que nous, en plus, on a vraiment une contrainte géographique avec un éloignement. Il y a des régions où parfois elles ne sont pas très éloignées, ma foi, ça peut à la limite se discuter. Mais là, franchement, j'ai presque envie de vous dire, c'est presque débile.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour l'avis de l'exécutif.

Donc je vais mettre aux voix, après une explication de vote, si Chantal en est d'accord.

Mme Chantal PEDINIELLI

Eh bien, nous ferons une non-participation puisque nous avons bien compris que les amendements étaient rejetés. Je pensais aux Marseillais qui devaient partir à Paris ! C'est une boutade.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, je mets aux voix l'amendement du groupe « Un soffiu novu ». Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement du groupe « Avanzemu ». Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est adopté.

Je mets la motion ainsi amendée aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

On peut passer à la motion suivante. Vous avez la parole.

Motion N° 2024/O2/023 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Georges MELA pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance

M. Georges MELA

Merci, Président.

La motion qui vous est proposée est une motion substitutive qui est le fruit de deux réunions de commission successives autour de la motion initiale.

La motion initiale partait du constat qui a été fait par l'interprofession de la plaisance d'une chute d'un tiers de l'activité du nautisme depuis deux saisons. A la suite de la publication de l'arrêté qui est connu par tous maintenant de 2023, qui empêchait le mouillage de bateaux de plus de 24 mètres et surtout en l'absence de mouillage organisé.

Nous savons tous, et cela a été précisé, qu'il y a toute une économie qui gravite autour de cette activité et qui représente 800 prestataires et donc professionnels insulaires, sans oublier les 2000 emplois qu'elle génère.

La création d'un réseau de mouillage figurait, comme cela était précisé au PADDUC de 2015, et plus précisément dans le schéma de mise en valeur de la mer. Cela n'a jamais été mis en œuvre et c'est la raison qui provoque cette relance.

La motion actait également la réunion d'un COPIL réunissant la Collectivité de Corse, la Chambre de commerce, l'interprofession, l'Union des ports de plaisance et les représentants des pêcheurs.

Lors d'une question orale, je rappelle que le président avait apporté une réponse favorable à cette sollicitation. Toujours rien depuis, donc, ce qui m'a obligé à y revenir et à essayer d'acter cette motion par un vote.

Le groupe majoritaire lors d'une commission et donc d'une audition en date du mercredi 22 janvier a émis, comme cela a été rappelé ce matin, un vote négatif sur la motion initiale, avec un avis défavorable.

Ce qui m'a conduit à revenir avec cette question dans cet hémicycle et cette motion, je l'ai rappelé ce matin en commission, c'est que la motion qui était présentée a été balayée d'un revers de manche sans aucune explication, ce qui était quand même assez cocasse.

Ce matin, j'avoue très sincèrement que nous nous sommes écoutés. Beaucoup de choses ont été entendues de part et d'autre. Je pense que c'est comme ça qu'il aurait fallu peut-être travailler. Il a été précisé de part et d'autre qu'il y avait des considérants qui étaient à amender, d'autres qui étaient à supprimer, d'autres qui étaient à corriger.

Je vais en citer quelques-uns. C'étaient les chiffres qui étaient inhérents à la baisse de l'activité puisqu'il n'y avait pas de référence tangible sur celle-ci. Il y avait les bouées de Santa Manza qui faisaient partie des considérants et que nous souhaitions justement prendre quelque part en exemple compte tenu de l'investissement initial qui était lourd, si on devait récupérer l'ensemble de ces bateaux au niveau de nos ports respectifs. Les zones situées dans le périmètre d'une réserve naturelle ne devaient en aucun cas faire l'objet d'un aménagement de la sorte, d'où le point d'équilibre à la suite des différents échanges qui traduit cette motion substitutive qui est considérablement épurée des considérants qui faisaient véritablement trop débat. Mais ce n'est pas un problème.

Pour faire simple, ce nouveau texte qui reconnaît toujours la grande plaisance comme un vecteur économique à accompagner inscrit la perspective d'un réseau de mouillage dans le cadre de la révision du PADDUC initiée en novembre et surtout, il prévoit la réunion du COPIL élargi à l'ADEC, à l'Office de l'environnement de Corse, à l'ATC.

Il est capital, nous le savons, de lancer cette concertation avec les professionnels le plus rapidement possible sur cette question parallèlement à la procédure de révision du schéma de mise en valeur de la Corse. C'était notre objectif. Il est satisfait et je vous en remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, un pour, un contre. Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Etant donné qu'il y a eu une réécriture de la mouture, on peut peut-être, parce que les deux moutures ont été expliquées, on peut peut-être prendre la parole, même si cette fois dans la seconde mouture, on va certainement la voter, mais il faut quand même qu'on donne quelques explications entre le premier passage et le second passage de la motion.

Ce qui a fait que cette motion a été rejetée, balayée, comme le dit notre collègue Georges Mela, de très nombreux considérants ne pouvaient pas être pris en compte de notre part, à savoir qu'ils ne respectaient pas forcément le plan de gestion que nous avons voté à la dernière session sur les aires marines protégées, à savoir la dimension des bateaux qui était quand même de 200 mètres, qui pouvait aller de 24 à 200 mètres. C'est considérable, 200 mètres, c'est plus long que ce bâtiment. Donc, ça peut être des centaines de personnes qui, non seulement seraient à bord de ces bateaux, mais qui ensuite pourraient débarquer sur des espaces protégés terrestres. Donc, vous voyez bien que nous étions très loin de tout ceci.

Ce qui a été demandé entre la réécriture des deux motions, c'est que justement, il y ait un recensement des scientifiques des espaces environnementaux marins et terrestres qui seraient susceptibles d'accueillir des points de mouillage, qu'il y ait aussi si davantage de données qui soient, puisqu'on est arrivés chacun avec des données contradictoires, sur la grande plaisance. Donc, il faut qu'on ait tous les mêmes éléments, que ces éléments économiques et environnementaux aussi puissent être validés par tous.

Enfin, nous avons fait modifier aussi la délibération. Aujourd'hui, elle est tout à fait acceptable et elle correspond à notre vision du développement, à savoir qu'il est surtout noté qu'il est impensable, il est acté, il est réaffirmé, on a sorti le terme « souhaitable », mais on a conservé le terme « réaffirmation » dans la perspective d'un réseau de mouillage en dehors des zones classées en réserves naturelles.

Vous voyez bien que la progression de la motion fait qu'aujourd'hui nous pouvons tout à fait la partager.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, c'était une intervention pour. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Où est la motion réécrite ? Elle est dans quel circuit ? Je l'ai reçue ?

M. Hyacinthe VANNI

Je peux te l'amener, si tu veux ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, j'aurais été d'avis d'enlever carrément l'article 2. Je conçois que la grande plaisance est importante pour l'économie de la Corse et qu'on ne peut pas avoir un principe dogmatique de refuser des mouillages pour des bateaux, pour des grosses unités.

Dans les zones naturelles, d'accord, mais il y a une cartographie très précise de toutes les zones de posidonie. Je crois qu'il faut le rajouter parce qu'en dehors des zones naturelles, il y a des zones cartographiées de posidonie et il appartiendra au capitaine de bateau supérieur à 24 mètres de les avoir en copie sur leur cartographie de bord et de préciser par principe, en amont, que ça serait interdit d'entrer parce qu'aujourd'hui, il y a un vide juridique.

M. Georges MELA

Président ?

M. Hyacinthe VANNI

Attendez, avant de donner l'avis de l'Exécutif, je pense que Georges veut rajouter quelque chose. Après, je donne la parole à l'Exécutif.

M. Georges MELA

Simplement, deux points.

Sans vouloir exagérer le propos, si j'ai utilisé le terme, sur la première commission, que « la motion a été balayée d'un revers de main », je donne une précision à l'ensemble des élus, c'est qu'il n'y a eu aucune contradiction qui a été apportée à la commission et il n'y a eu aucune discussion. C'est la raison pour laquelle on en a eu une aujourd'hui.

Ceci étant dit, il y a quand même un considérant, puisqu'il est rappelé et il est écrit « Considérant qu'il faut préalablement recenser les eaux sablonneuses pour éviter impérativement les herbiers de posidonie qui doivent être préservés ». Ça figure au niveau de la motion.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un considérant qui n'a aucune valeur.

Moi, je voudrais, si possible, je pense que ça n'enlève rien : « en dehors des zones classées réserves naturelles et des zones d'herbiers de posidonie connues ».

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que Georges est d'accord.

George, est-ce que vous êtes d'accord ? Après, j'interrogerai l'exécutif.

M. Georges MELA

Ça intervient à quel endroit ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça intervient dans le deuxième alinéa de la délibération.

« REAFFIRME que dans le cadre... et du schéma de mise en valeur de la mer, la perspective d'un réseau de mouillage en dehors des zones classées en réserve naturelle et en dehors des zones répertoriées de posidonie soit mis à l'étude ».

M. Hyacinthe VANNI

Je vais donner la parole à l'Exécutif, le temps que Georges réfléchisse.

M. Guy ARMANET

Merci, Monsieur le Président.

Donc, merci pour avoir posé cette motion, même si je reconnais qu'il y a eu quelques erreurs matérielles qui ont fait qu'il ait pu y avoir quelques incompréhensions qui n'ont pas amené à la concrétiser rapidement.

Néanmoins, ce que je tiens à dire, et notamment à Paul-Félix.

Paul-Félix est en train de nous demander de reconnaître la posidonie qui, elle, est actée non seulement par un arrêté qui interdit les bateaux de 24 mètres à mouiller dans la posidonie, mais je rappelle que les cartes de navigation NAV’N Go sont équipée de l’état de la posidonie autour de la Corse.

Donc ça fait partie intégrante des choses. Si on souhaite le rajouter, mais c'est de facto. C'est de facto. Si vous voulez le préciser, moi ça ne me dérange pas.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je le sais, je navigue...

Brouhaha.

M. Guy ARMANET

Mais ceux qui arrivent, NAV’N Go ils l’ont aussi sur leur outil de navigation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C’est comme quand on dit (inaudible) parce que le viaduc est moins impactant.

M. Guy ARMANET

Avec ou sans AMO ?

Brouhaha.

M. Hyacinthe VANNI

L’avis de l’Exécutif est favorable.

M. Guy ARMANET

S’il faut qu'on le précise, ça ne changera rien. Mais au moment où on se parle, c'est déjà le cas et c'est l'arrêté qui a été pris. Et Nav N Go, il n’y pas que Nav N Go, il y a deux outils de navigation qui permettent de le faire.

Ensuite, je terminerai, juste pour dire un mot sur cette motion.

On doit avoir effectivement ce souci d'équilibre entre la pratique de grande plaisance. On est tombé d'accord sur tous les sujets. Je n’ai rien à rajouter.

On l'a écrit dans un des considérants quand même, l'herbier de posidonie, et on a été jusqu'à écrire que la délibération, dans le dernier considérant, du n°2024-77 du 20 décembre portant adoption du plan de gestion de la réserve naturelle de Corse des Bocchi di Bunifaziu, qui implique que les mouillages organisés ne peuvent s'envisager qu'en dehors du périmètre couvert par la réserve naturelle.

Donc on a été loin, et je remercie Georges qu'on ait pu échanger sur le sujet, et je pense qu'on a écrit une motion qui trouve un équilibre, qui doit bien sûr maintenant nous permettre de nous rencontrer, de mettre en valeur dans le PADDUC. Et je dis d'ores et déjà que l'Office de l'environnement travaille et cartographie les zones sableuses pour que l'on puisse positionner quelques coffres sur notre littoral, afin de permettre aux personnes pouvant s'y accrocher et à la grande plaisance d'avoir une cartographie précise lorsqu'elle sera peaufinée et précisée.

Voilà, merci Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce que Paul-Félix est rassuré ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, de toute façon quand il va arriver le PADDUC et la vraie discussion, moi je vais faire rajouter une clause de profondeur minimum et de distance minimale de la côte, un v'inchietate micca, je ne vous oublierai pas à ce moment-là. Ce sera 400 mètres et 20 mètres !

M. Hyacinthe VANNI

Georges !

M. Georges MELA

Simplement pour essayer de rassurer une nouvelle fois Paul-Fé, dans le 3^{ème} considérant, et je pense qu'on ne peut pas être plus clair, il est précisé que plusieurs sites autour de l'île peuvent s'y prêter, nécessitant une analyse concertée dans l'optique de trouver la meilleure solution pour recevoir cette clientèle, tout en évitant les ancres et les chaînes de mouillage qui génèrent des dégâts considérables sur les milieux sous-marins.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je vois que Paul-Félix est rassuré.

M. Georges MELA

En tout cas, il en donne l'impression...

M. Hyacinthe VANNI

Le connaissant, il est rassuré...

Donc, je peux mettre aux voix cette motion.

D'abord se féliciter d'avoir trouvé l'accord et après, je pense qu'on aura le temps d'en discuter plus longuement dans le PADDUC et dans d'autres instances.

Donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Unanimité. À ringrazià vi.

Motion ADOPTÉE à l'unanimité.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, notre groupe demande une courte suspension de séance.

M. Hyacinthe VANNI

J'allais le faire.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Les grands esprits...

M. Hyacinthe VANNI

Elle est accordée, elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 heures et reprise à 20 heures.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, les choses ont pris du temps sur les 2 motions restantes et ensuite j'ai une communication à vous faire sur autre chose, sur une question de procédure, mais sur les 2 motions qui nous restent à examiner, les choses ont été, semble-t-il, de ce que je constate, très convergentes, puisque tous les groupes de l'Assemblée de Corse se sont associés.

Alors, je commence par celle qui avait déjà été évoquée en commission permanente organisationnelle relative à Boualem Sansal.

Motion N° 2025/E1/002 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, avec tous les groupes de l'Assemblée de Corse, ainsi que Pierre GHIONGA, non-inscrit : soutien à M. Boualem SANSAL.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rappelle que nous avons été saisis par le CESEC concernant l'emprisonnement de Boualem Sansal, donc qui est un auteur littéraire franco-algérien. Plusieurs organismes et institutions internationales et nationales se sont exprimés à ce sujet. Tous les groupes sont tombés d'accord, non seulement en CPO avant-hier, mais tout à l'heure dans une conférence des présidents. Je ne vais pas vous lire, le texte vous a été envoyé, tous les visas et tous les considérants.

Ma lecture se résumera au dispositif central de la motion qui dit :

« L'Assemblée de Corse

RAPPELLE que la liberté d'expression constitue un fondement indispensable de la démocratie, quelles que soient les opinions exprimées,

S'INSURGE contre la détention arbitraire de l'écrivain franco-algérien, Boualem Sansal, dont l'état de santé est, qui plus est, incompatible avec la détention,

DEMANDE la libération sans délai de Boualem Sansal et

SOUTIENT toute démarche pouvant y contribuer ».

Donc voilà pour la rédaction finale de cette motion qui est très succincte.

Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Donc, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je vous remercie tous pour votre coopération.

Je demande son avis à posteriori à l'exécutif, excusez-moi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Opération discrète, à posteriori, mais bien sûr avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Et ce d'autant mieux que j'ai signé avec beaucoup d'autres élus, mais pas seulement, une pétition appelant à la libération de cet écrivain, qui est aujourd'hui emprisonné.

Donc, au-delà de ce qu'on peut penser de son œuvre ou de ses prises de position, c'est une question de principe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci de cette précision.

Alors, la 2^{ème} motion qui a nécessité un travail important - motion à laquelle je m'associe et tous les groupes de l'Assemblée s'y sont associés - c'est celle qui a pour objet le soutien à l'AC Aiacciu.

Motion N°2025/E1/003 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse et à laquelle s'associe M. Pierre GHIONGA, non-inscrit : soutien à l'AC AIACCIU

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je salue, bien évidemment, l'ensemble des personnes qui sont présentes et qui étaient là cet après-midi.

Dany Antonini se déporte, Véronique Pietri aussi.

Donc, je ne lis pas tous les visas et tous les considérants, vous les avez et vous avez contribué tous ensemble à rédiger le texte. Je ne lis donc que le dispositif de la motion.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à l'AC Aiacciu, à ses salariés, à ses licenciés, à ses bénévoles et à ses supporters dans la situation critique qu'ils vivent actuellement.

RAPPELLE l'impact économique et social du club sur son territoire, notamment dans le cadre de la formation des jeunes et de la promotion des activités sportives insulaires.

DEMANDE à la Collectivité de Corse d'étudier, dans les délais dictés par l'urgence, l'ensemble des démarches, voies et moyens possibles en vue d'améliorer la situation de l'AC Aiacciu.

RAPPELLE l'importance d'un centre de formation pour une structure professionnelle de football.

DEMANDE aux administrateurs du CSJC de poursuivre leur démarche bienveillante concernant les dossiers relatifs au centre de formation de l'AC Aiacciu permettant d'obtenir les délais nécessaires au règlement de la situation financière du club.

DEMANDE à la Collectivité de Corse de jouer un rôle actif de médiateur dans les démarches pour lesquelles l'AC Aiacciu la solliciterait afin d'améliorer sa situation économique, sociale et financière.

RESTE attentive à la reprise du club dans l'intérêt du sport, de la jeunesse et de l'intérêt général de la Corse.

MANDATE le Conseil exécutif de Corse afin d'organiser un cycle de réunions sur la question du modèle économique du sport professionnel en Corse avec l'ensemble des acteurs concernés. »

Voilà pour cette motion.

Donc, avant que je n'oublie, je demande son avis à l'exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Favorable, Madame la Présidente.

Je ne vais pas être trop longue, parce que je souhaite saluer les dirigeants, les salariés, me semble-t-il, les supporters.

Nous excuser parce que le match est en cours et je pense que vous êtes un peu tendus, mais je pense que c'était important que cette motion soit quand même travaillée comme elle l'a été. Ça a commencé hier à 10h30 et ça s'est fini il y a quelques minutes. Mais je pense que c'était vraiment important d'avoir une motion qui soit travaillée, qui apporte certes un soutien, mais qui va aussi plus loin en reconnaissant, je dirais, le rôle de l'ACA, son implication aussi dans la sphère publique, on va le dire comme ça.

Donc évidemment, un soutien, mais peut-être rajouter aussi qu'il y a Pierre Ghionga, qui n'est pas là parce qu'il est allé voir le match du Sporting, qui s'associe également à la motion, et que ça a été, je pense, un travail assez enrichissant et important pour nous toutes et nous tous élus. Et vous avez effectivement, non pas que le Conseil exécutif ou que l'Assemblée de Corse, mais la Collectivité de Corse qui est à vos côtés pour vous soutenir dans cette période assez compliquée que vous traversez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Oui, Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que cette motion, c'est le minimum que l'on pouvait faire, parce qu'aujourd'hui, le club de l'AC Ajaccio, qui est un club historique comme le GFCA à et le Sporting Club de Bastia, se retrouve devant une situation, je ne veux pas exagérer les choses, mais assez dramatique.

Donc, je pense que, au-delà de cette motion, on se doit d'aller plus loin, de les aider pour pouvoir sortir, dans un délai très court, parce que, ayant rencontré les dirigeants, ils nous ont quand même informés que les délais étaient très courts pour sauver le club.

Donc, je pense qu'on doit aller au-delà de cette motion, essayer d'aller plus loin. La solidarité en Corse, ce n'est pas un vain mot, enfin je l'espère. Donc, je pense que nous allons être solidaires pour ce club, comme nous l'avons été pour d'autres. Il y a d'autres clubs qui ont rencontré des difficultés et on a réussi à trouver des solutions.

Donc, essayons de trouver des solutions pour que l'ACA continue à vivre. Au-delà du club professionnel, il y a des enfants, il y a des jeunes qui sont formés, il y a un centre de formation exceptionnel dont on doit se féliciter.

Donc je pense que notre rôle principal aujourd'hui, c'est de faire en sorte que le club soit sauvé. Mais pour sauver le club, il faut qu'on soit conscient que les délais sont très courts et ça j'insiste dessus, parce qu'au-delà de 2, 3 mois, j'ai peur qu'à un moment donné, il y ait vraiment des problèmes.

Donc, notre rôle est de les aider, de trouver les solutions nécessaires et je pense qu'on est tous unis aujourd'hui pour les aider et pour les sauver.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Pierre. Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, merci, Madame la Présidente.

Effectivement, moi aussi je tiens à saluer les quelques supporters, dirigeants... Alors je dis « quelques », parce qu'ils n'ont bien évidemment pas pu tous venir, ils sont ailleurs et on les comprend.

C'est vrai que ça fait 48 h, on a pu en rencontrer certains qui nous ont exposé leurs difficultés.

Aujourd'hui, leur plus grande difficulté c'est : ils ont besoin de temps. Ils ont besoin de temps. Ce sont des semaines qui sont précieuses et cruciales pour le club, pour permettre justement une reprise que l'on espère par un tiers. Alors, un oncle d'Amérique ou un autre, on verra bien.

Et c'est vrai que ce sont des difficultés qui sont bien évidemment avant tout des difficultés financières, en grande partie dues à la baisse des droits télévisés, puisque je crois qu'ils ont un manque à gagner de presque 2 M€, ce qui n'est vraiment pas neutre.

Donc, cette notion qu'on examine aujourd'hui et on est satisfait qu'elle regroupe l'ensemble des groupes et aussi de la majorité, puisque la majorité vient de s'associer aux 3 groupes d'opposition, c'est bien évidemment, comme tout le monde l'a précisé, un texte surtout de soutien. Elle ne demande aucun engagement budgétaire au-delà des plafonds qui sont définis par le règlement des aides de la Collectivité de Corse.

Nous savons tous à quel point le club de l'ACA est important pour Ajaccio, mais pour la Corse aussi. Il représente un pan essentiel du sport et de l'économie locale. C'est un centre de formation, c'est 150 emplois directs, c'est près d'une centaine d'entreprises locales partenaires et bien sûr, sans oublier l'engouement populaire et l'impact médiatique de ses performances.

Donc, preuve d'ailleurs de son importance, il reçoit le soutien de la Ligue de Football Professionnel.

Donc je pense qu'en tant qu'élus régionaux, tous présents ici, et pour ce qui me concerne, oui, en tant qu'élue ajaccienne et supportrice du club, je crois que ce texte est pour nous une évidence.

L'organisation d'un cycle de réunions, comme il est demandé, est une démarche raisonnable et légitime pour sauver le club, ou du moins pour tenter de le sauver. Et nous ferons tout pour.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Christelle. Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a une 14 ans, en juillet 2010, on a eu des débats houleux dans cette Assemblée pour sauver le Sporting Club de Bastia.

Il n'y a pas eu l'unanimité qu'on retrouve ce soir et je m'en félicite. À l'époque, je dirais, le groupe de droite de l'époque s'était fermement opposé à du soutien, avec de l'argent public, de clubs professionnels.

À ce moment-là, Bastia était rétrogradé juste au-dessus de la DH. Et ça avait fait l'objet de discussions et de débats sur le rôle d'une collectivité publique face au dilemme du sport professionnel, qui a ses règles, qui a ses sources de financement, mais qui est une vitrine pour la Corse, quel que soit le club, et qui est un centre de profit économique, avec un chiffre d'affaires, avec des salariés, des dépenses d'investissement et une économie liée à tous les clubs qu'on reçoit et qui suscitent des retombées économiques, ne serait-ce que dans le milieu de la restauration et de l'hôtellerie, et des transports.

On a reçu donc l'équipe dirigeante du club ACA, qui nous a exposé une situation qu'on peut considérer comme très difficile, avec bien entendu sur un petit club la perte quasiment de 50 % de ses recettes annuelles avec baisse des droits télé et faillite du sponsor principal, et donc des grosses difficultés à venir pour avoir non pas la pérennité, au sens footballistique, mais au sens économique.

D'où la demande à la Collectivité de Corse d'un appui stratégique.

Aujourd'hui, une collectivité territoriale, de manière financière, elle est bloquée. Elle était déjà bloquée en 2010. Il avait fallu trouver des arguties, une forme de circonspection négociée avec les services de contrôle de l'État qui ont laissé passer des logiques d'aide qui aujourd'hui n'auraient plus leur place.

Il y a la règle des minimis européenne qui s'applique avec encore plus de rigueur, qui fait qu'on est contingenté à des sommes qui sont aujourd'hui ce qui est donné annuellement, que ce soit à l'ACA ou à d'autres clubs professionnels.

L'ACA, c'est un club historique. C'est le 2^{ème} club d'Ajaccio. C'est le 3^{ème} club, je dirais, professionnel de la Corse. Il a une histoire et un passé. Il serait dramatique qu'il soit amené à cesser ses activités, pas pour des raisons, je dirais sportives, mais pour des contraintes économiques.

C'est-à-dire qu'on doit prendre la mesure aujourd'hui qu'il y a un patrimoine sur ce club. Ce patrimoine, il est culturel pour tous ceux qui sont les supporters éternels de ce club, un patrimoine humain avec un capital, je dirais, de savoir-faire, d'encadrement, le centre de formation, tous les salariés qui sont rattachés au club de manière directe ou indirecte et aussi, et c'est une exception, en France en tout cas, un club qui a un patrimoine foncier très important parce qu'il possède son propre stade.

Moi, dans ma vision, je dirais, d'indépendantiste et d'homme de gauche, je ne fais pas que prêter attention à la reprise. A la limite, la reprise presque ce n'est pas mon problème de fond. Je sais qu'ils ont besoin d'un repreneur ou d'un mécène. Il y a besoin de mettre plusieurs millions d'euros sur la table pour sauver le club. Mais les conditions de reprise, c'est autre chose. Ça veut dire qu'il ne faut

pas qu'il y ait un plan social derrière, il ne faut pas qu'il y ait un tour de passe-passe, comme jadis le SECB l'a fait en plantant tous ses créanciers et en mettant les comptes à 0, avec un brillant avocat, qui est devenu un grand ministre... Et il ne faudrait pas que les terrains, qui sont quand même assez importants et très bien placés à Ajaccio, fassent l'objet d'une spéculation immobilière honteuse.

Donc, il est tout à fait logique que je dise en réunion de salle aux dirigeants du club, en réunion, je dirais, de commissions s de l'Assemblée de Corse ou en session plénière, qu'on a le droit d'être attentif aux conditions de la reprise.

Moi, j'aurais aimé qu'on puisse faire des reprises avec un système de socios, comme ça se fait en Catalogne et en Espagne.

J'aurais aimé peut-être qu'il puisse y avoir un consortium d'entrepreneurs corses qui mettent la main à la poche et qui donnent un peu des dividendes de beaucoup de profits qu'ils font, entre autres, sur des marchés captifs, et qu'il y ait la place pour ce type de modèle économique.

Pourtant, apparemment, ils n'y sont pas, ou en tout cas ils se défaussent.

Et on se trouve confrontés à des repreneurs internationaux, américains, qataris, fonds de pension ou autres... C'est la réalité du monde économique. Et dans ces conditions-là, il est tout à fait légitime que la Collectivité de Corse ou que d'autres collectivités, ou qu'un mouvement politique ait une vision très attentive sur ce qui pourrait se passer, pour le bon et pour le mauvais.

Donc, cette motion sera votée à l'unanimité. Et j'ose espérer que les considérants et les décisions qui sont prises soient mises en application, que le poids politique de la Collectivité de Corse permette de demander des moratoires, que s'il advenait qu'il n'y ait pas de repreneur immédiatement et que si le club a la capacité de se sauver sur la pelouse, qu'il ait les dérogations pour trouver le temps de présenter un budget à l'équilibre qui sera validé par le tribunal de commerce, et surtout par la DNCG.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Salutà prima l'amichi, i sustenitori di l'AC Aiacciu, unipochi di visi amichi, unipochi di u Cullettivu di u populu biancu è rossu chì s'hè custituitu, chè vecu quì.

Salutà i dirigenti, i travagliatori di l'AC Aiacciu, i ghjucatori dinò, ghjovani o meni ghjovani, anziani ghjucatori.

Nous on a ce débat et on a l'ACA qui évolue en Ligue 2 face à Clermont, ça fait 0-0. J'espère que notre Assemblée, et le vote unanime qui s'apprête à être fait amènera une victoire, à titre personnel, mais je pense collectif.

Simpliciamenti, ça a été rappelé, aghju da taglià à l'accorta, a situazioni di u Club a cunniscimu.

Il y a des droits TV qui n'ont pas été honorés au montant et au niveau où ils auraient dû l'être, malgré les engagements y compris de la Ligue de football professionnel, datant du mois de mai 2024, on l'a vu avec les dirigeants.

Il y a un sponsor qui n'a pas honoré également ces créances.

Il y a une situation délicate, difficile et si on met de côté la dimension sportive qui est centrale, à l'AC Aiacciu, c'est un pan entier du patrimoine, non seulement ajaccien, Christelle, mais même corse, qui risque de disparaître. Et quand on dit patrimoine, c'est bien sûr la dimension juridique, mais aussi la dimension économique, sociale, culturelle, identitaire et tout ce qu'elles véhiculent.

Ceci étant posé, rendre hommage aussi, Madame la Conseillère exécutive, au nom du Conseil exécutif, au travail que vous avez mené, répondant favorablement à une sollicitation légitime du club dans l'ensemble de ses composantes, y compris les supporters qui sont la force vive de ce club, puisque hier, alors que nous étions en session et que nous débattions autour des questions orales posées au Conseil exécutif, vous avez permis la tenue d'une réunion avec l'ensemble des groupes composant l'Assemblée de Corse, de la droite aux nationalistes ou indépendantistes gauche, de la majorité à l'opposition. Et c'est sain d'avoir discuté en ces termes, d'avoir entendu l'exposé des dirigeants et travailleurs du club autour de la situation financière et générale, d'avoir échangé. Et après plusieurs jours, plusieurs heures de travaux de rédaction, de discussions, y compris dans les dernières minutes, on a abouti à cette motion qui est importante au plan symbolique bien sûr, puisqu'elle vient consacrer le soutien politique de la première institution de Corse et de l'ensemble des forces politiques qui la composent.

On a la naïveté de croire, et on sait que c'est partagé, que ça a son importance, y compris vis-à-vis de l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés par le dossier. C'est important pour les supporters, c'est important pour l'ACA, c'est important pour la Corse et les Corses.

È di sicuru, spiremu chì l'evoluzione, in u filu di ciò ch'hè statu dittu, anderà in un sensu favurevuli. Et ce n'est pas le supporter qui parle, ce n'est pas seulement l'Ajaccien qui parle, ce n'est pas seulement l'élù qui parle, c'est le Corse attaché à un pan du patrimoine de la Corse et de son peuple.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été dit.

Avant d'aller vers le match de l'ACA, et on espère que la bonne série va continuer, saluer à mon tour les dirigeants, les salariés, les jeunes du centre de formation, les supporters bien sûr, et toutes celles et tous ceux qui sont attachés à ce club, j'en fais partie.

Lorsqu'on on parle de ce type de dossier, quelle que soit l'époque, et même si les conditions changent, on sait bien qu'entre dans l'hémicycle une part, et ça a été dit notamment mais je crois avec beaucoup de force par Don Ghjaseppu Luccioni, rentre une part de l'histoire de la Corse, d'Ajaccio bien sûr avec l'ACA, de Bastia avec le Sporting, de la Corse de façon générale.

Il y a des intérêts sportifs, il y a des enjeux économiques, il y a des enjeux sociaux, il y a des enjeux de formation, tout ça on le sait.

J'ai lu avec intérêt la motion qui a été rédigée - cela a pris un peu de temps, mais je crois que ça valait le coup d'attendre - qui a été rédigée, me semble-t-il, en pesant les mots et elle est aujourd'hui un point d'équilibre important.

D'abord, je voudrais rappeler que la Collectivité de Corse est le premier partenaire institutionnel de l'ACA et c'est normal que nous jouions ce rôle et que nous avons aidé l'ACA, notamment depuis que nous sommes aux responsabilités, dans le cadre du règlement des aides sportif, dans le cadre de marchés de communication, en mobilisant des outils, telles que les missions d'intérêt général. Nous avons aidé l'ACA dans les proportions les plus hautes, autorisées à la fois

par nos règlements, par les textes généraux et également par nos capacités budgétaires. Et nous avons maintenu cet effort, y compris en période de difficultés ou de contraintes budgétaires. C'est important de le rappeler.

De la même façon, nous allons continuer d'être aux côtés du club et de ses dirigeants, et je l'ai dit tout à l'heure, même si je n'ai pas pu, et je vous prie de m'en excuser, vu la densité de la session de ces deux jours, la proposition de rendez-vous est arrivée en tout début de session, je n'ai pas pu me libérer, mais je fais toute confiance à la conseillère exécutive et je sais que les échanges ont été fructueux.

D'abord, c'est affirmer le soutien de l'institution au club, c'est important de le faire.

Ensuite, c'est s'engager à explorer toutes les voies possibles pour que vous trouviez le temps qui vous est nécessaire pour sauver le club, parce que si l'ACA a un passé et un présent, il faut aussi impérativement que ce club ait un avenir. Cela ne passera pas, vous le savez, par un soutien financier exceptionnel que nous ne sommes pas en mesure d'organiser, y compris parce que cela aurait des effets de contagion inéluctables et aussi parce que, en toute hypothèse, ce que vous pouvez attendre de nous, en termes de soutien direct, ne suffit pas à corriger les déséquilibres financiers et budgétaires actuels.

Puis au-delà de ça, il faut le rappeler aussi, aujourd'hui, le club est une structure juridique qui relève du droit privé, qui relève d'un monde extrêmement concurrentiel ; un monde, mais vous le savez parce que vous défendez les intérêts du club de façon bénévole, un monde féroce où il y a aussi des intérêts qui sont des intérêts puissants. Et d'ailleurs, la plupart des clubs aujourd'hui n'appartiennent plus aux fondateurs historiques, n'appartiennent plus aux villes ou aux régions qui les ont fait naître et portés. Les clubs appartiennent à des fonds de pension. Les clubs appartiennent à des pays étrangers ou à des puissances économiques reliées à des États ou à de grandes entités économiques.

C'est la raison pour laquelle je suis heureux qu'il y ait également dans les engagements que nous prenons celui de mener un cycle de travaux avec vous et avec l'ensemble des clubs du monde professionnel, sur le modèle économique que nous devons identifier ensemble.

Et puis un dernier mot, c'est que la singularité, ça a été dit, c'est que le club, la société, la SAS ou la holding, est propriétaire du stade, mais également d'un foncier non-bâti, qui est un actif considérable, mais que pour l'instant, le club n'a pas réussi à valoriser.

Alors, si on veut être dans une logique qui est celle d'une société de droit privé mais qui n'est pas guidée par le profit, et je me tourne notamment vers le groupe de droite, c'est la SCIC, c'est la société coopérative d'intérêt collectif. C'est ce qu'a fait par exemple le Sporting Club de Bastia. Et c'est ce que je crois, si j'ai bien compris les débats, on va essayer de faire, avec le soutien enthousiaste des groupes d'opposition, pour les Eaux d'Orezza. Et peut-être une piste pour l'ACA.

En tout cas, et je termine, nous, nous allons tout faire pour que le temps qui est aujourd'hui votre adversaire devienne un allié. Et dès la semaine prochaine, en ce qui concerne le Conseil exécutif, mais bien évidemment, nous élargirons le cercle puisque c'est l'Assemblée et la Collectivité de Corse tout entière et puis au-delà, bien sûr la Ville, la CAPA, etc., nous allons être avec vous pour vous accompagner et effectivement jouer le rôle, en tant qu'institution, de facilitateur, pour que vous ayez le temps d'identifier les solutions qui soient des solutions pérennes, qui permettent à l'ACA de continuer sur une trajectoire sportive ascendante, premièrement.

Deuxièmement, de trouver un modèle économique qui fonctionne. Si ce modèle économique permet de mettre l'intérêt collectif comme intérêt premier, ça sera bien sûr l'idéal.

Et enfin 4^{ème} et dernier point, et je finis par où on commence toujours, la jeunesse et la formation, c'est quelque chose qui concerne l'ACA, c'est quelque chose qui concerne tous les clubs professionnels, c'est quelque chose qui concerne aussi les clubs amateurs qui évoluent en National et qui sont aussi confrontés à des difficultés financières et budgétaires eux aussi. Et c'est à cela qu'il faut que l'on réfléchisse tous ensemble.

Et à mon avis, ce n'est pas par simplement un coup de baguette magique, c'est par des réflexions collectives et des choix globaux qui soient des choix courageux. Mais je ne doute pas que nous les ferons ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Alors, cerise sur le gâteau, j'ai une très bonne nouvelle supplémentaire : c'est Pierre Ghionga, qui nous a envoyé sa procuration, donc qui s'associe pleinement aussi.

Donc je demande aux services de rajouter sur cette motion et sur l'autre aussi de tout à l'heure le nom de Pierre Ghionga. Il est non inscrit, mais donc il s'y associe bien qu'étant au match à Bastia. Voilà.

Je sou mets au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, la motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

(déport de Mme Dany ANTONINI et Véronique PIETRI)

(Applaudissements dans l'hémicycle et dans le public)

Allora, ùn partite micca.

Vous, vous pouvez y aller, on vous libère. Merci de votre présence.

Premièrement, je dois faire voter aux élus, pusate, ùn emu ancu compie, la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du Secrétariat général.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

ADOpte à l'unanimité.

Je vous consulte donc maintenant, à la suite des annonces faites par le Président de l'Exécutif hier, puisqu'il y a 3 conseillers exécutifs qui quittent le Conseil exécutif et qui rejoindront, s'ils le veulent ou pas, les bancs de l'Assemblée, les travées.

Il nous faut une session spéciale avant la fin du mois de février et même avant le 14 février. Une session spéciale avant le 14 février.

Nous avons aujourd'hui, avec le Secrétariat général, en temps masqué, les 2 secrétariats généraux, nous avons travaillé à une simulation de la meilleure date qu'il soit, pour nous permettre, 12 jours avant, parce que nous devons convoquer cette session 12 jours avant. Donc, il faut absolument que ça parte ce soir. Les convocations partiront ce soir. Et la date donc est celle du jeudi 13 février à 14 h 00.

Donc, la convocation part ce soir.

J'en connaîtrai plus sur les intentions des conseillers exécutifs sortants demain, puisqu'ils ont jusqu'à demain pour s'exprimer sur leurs intentions réelles.

Et bien évidemment, il y aura un mouvement qui s'opérera au sein de cet hémicycle, concernant la majorité territoriale. Mais la suite au prochain épisode...

Donc, vous aurez une convocation dès ce soir. Nous n'avons pas fini, nous, de travailler.

À bona sera ! À bona strada è fate pianu !

La séance est levée à 20 h 35.